

Un guide destiné aux premiers intervenants sur les mesures d'urgence au cours de la phase initiale d'un **incident de transport mettant en cause des marchandises dangereuses**

# 2016

## GUIDE DES MESURES D'URGENCE



U.S. Department of Transportation  
**Pipeline and  
Hazardous Materials  
Safety Administration**



Transports  
Canada

Transport  
Canada

SCT

SECRETARÍA DE  
COMUNICACIONES  
Y TRANSPORTES



# DOCUMENTS D'EXPÉDITION

Le document d'expédition est situé aux endroits suivants:

- Route - dans la cabine du véhicule,
- Rail - en possession des membres de l'équipage du train,
- Aviation - en possession du pilote d'aéronef,
- Maritime - dans un support, sur le pont d'un navire.

Le document d'expédition constitue un élément essentiel d'information pour l'intervention d'urgence en cas d'incident lié à des matières/marchandises dangereuses.\*

Le document d'expédition contient les renseignements suivants:

- le numéro d'identification UN ou NA à quatre chiffres (voir les pages à bordure jaune)
- l'appellation réglementaire (voir les pages à bordure bleue)
- la classe ou division de risques de la matière
- le groupe d'emballage
- le numéro de téléphone en cas d'urgence
- des renseignements supplémentaires sur les dangers associés aux matières (directement sur le document d'expédition ou sur un document annexe)\*\*

NUMÉRO D'URGENCE 1-000-000-0000		EXEMPLE DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE À COMPOSER EN CAS D'URGENCE		
# DE CONTRAT: XX-XXXX-X ***		CLASSE DE RISQUES OU NUMÉRO DE DIVISION		
DÉSIGNATION DES MARCHANDISES		QUANTITÉ		NOMBRE ET TYPE DE CONTENANT(S)
UN1219	ISOPROPANOL	3	12 000 LITRES	1 CAMION-CITERNE
NUMÉRO D'IDENTIFICATION	APPELLATION RÉGLEMENTAIRE	GROUPE D'EMBALLAGE		

## EXEMPLE DE PLAQUE ET DE PANNEAU COMPORTANT LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

Le numéro d'identification à quatre chiffres peut figurer directement sur la plaque ou sur un panneau de couleur orange à proximité de la plaque, aux extrémités et sur les côtés d'un réservoir de cargaison, d'un véhicule ou d'un wagon.



Plaque  
comportant le  
numéro  
d'identification

OU

Plaque avec  
un panneau  
orange



1219

\* Dans le cadre du Guide des mesures d'urgence, les termes "matières dangereuses" et "marchandises dangereuses" sont synonymes.

\*\* Aux États-Unis, cette condition peut être satisfaite en incluant une page-Guide du GMU2016 au document d'expédition ou en possédant le Guide complet comme référence.

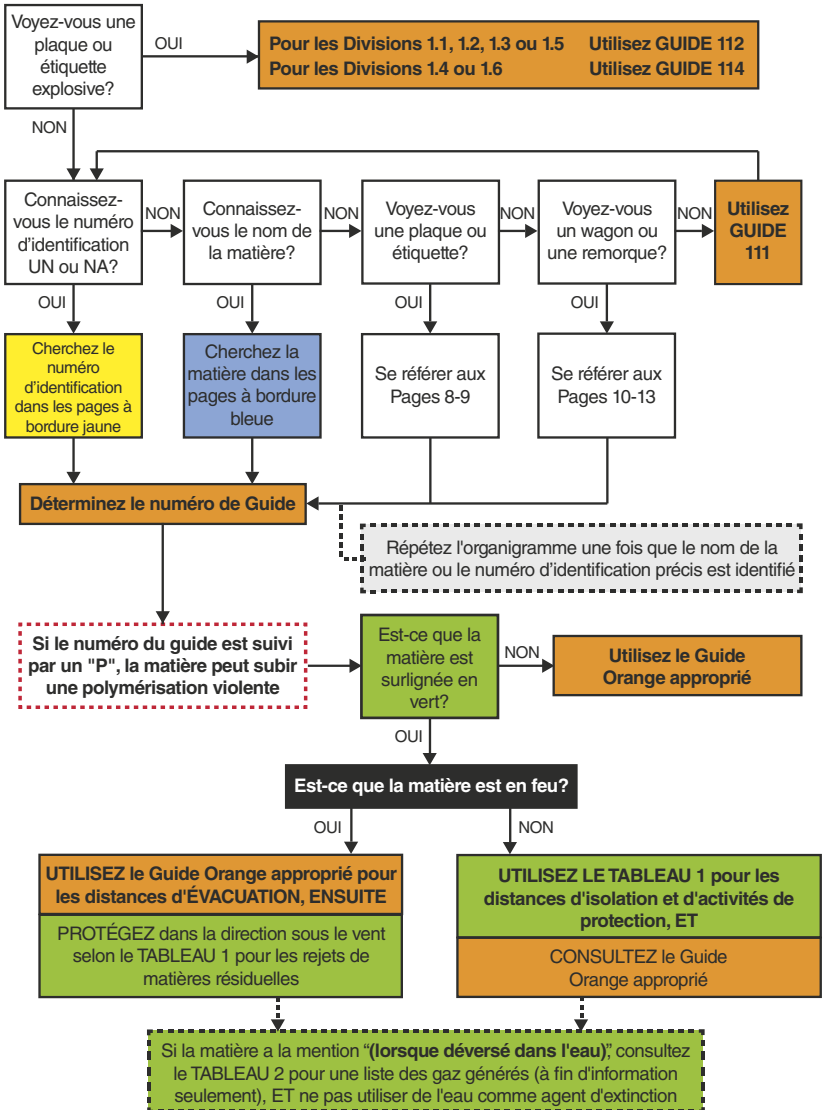
\*\*\* Aux États-Unis, un numéro de contrat ou d'inscription est requis sur le document d'expédition.

## COMMENT UTILISER CE GUIDE

### ÉVITEZ DE VOUS PRÉCIPITER!

**APPROCHEZ AVEC LE VENT DANS LE DOS. RESTEZ EN HAUTEUR ET EN AMONT DE L'INCIDENT  
RESTEZ À L'ÉCART DE TOUS DÉVERSEMENTS, VAPEURS, ÉMANATIONS ET SOURCES SUSPECTES**

**ATTENTION:** NE PAS UTILISER CET ORGANIGRAMME si plus qu'une matière dangereuse est impliquée.  
Contactez immédiatement l'organisme d'intervention d'urgence approprié qui est indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.



**FAMILIARISEZ-VOUS AVEC CE GUIDE AVANT D'AVOIR À VOUS EN SERVIR EN URGENCE!**

Les intervenants d'urgence doivent être formés dans son utilisation avant de s'en servir.

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE LOCAUX**

Remplissez cette page avec des numéros de téléphone d'urgence  
pour assistance locale :

**ENTREPRENEURS HAZMAT**

---

---

---

---

---

---

---

**COMPAGNIES FERROVIAIRES**

---

---

---

---

---

---

---

**ORGANISMES FÉDÉRAUX/PROVINCIAUX/D'ÉTATS**

---

---

---

---

---

---

---

**AUTRES**

---

---

---

---

---

## TABLE DES MATIÈRES

Documents d'expédition . . . . .	À l'intérieur de la couverture avant
Comment utiliser ce guide . . . . .	1
Numéros de téléphone d'urgence locaux . . . . .	2
Précautions en matière de sécurité . . . . .	4
Notification et demande de renseignements techniques . . . . .	5
Système de classification des risques . . . . .	6
Introduction au tableau des marques, étiquettes et plaques . . . . .	7
Tableau des marques, étiquettes et plaques et guides d'intervention à utiliser sur place . . . . .	8
Tableau d'identification des wagons . . . . .	10
Tableau d'identification des remorques . . . . .	12
Système général harmonisé (SGH) de classification et étiquetage des produits chimiques . . . . .	14
Numéros d'identification du danger indiqués sur certains conteneurs intermodaux . . . . .	16
Transport par pipelines . . . . .	20
Répertoire des numéros d'identification . . . . .	26
Répertoire des noms de matières . . . . .	92
Guides . . . . .	157
Introduction aux tableaux verts . . . . .	287
Facteurs influençant le choix des activités de protection . . . . .	289
Activités et mesures de protection . . . . .	290
Renseignements généraux concernant le Tableau 1 – Distances d'isolation initiales et d'activités de protection . . . . .	291
Tableau 1 – Distances d'isolation initiales et d'activités de protection . . . . .	292
Tableau 2 – Matières dangereuses réagissant à l'eau . . . . .	334
Tableau 3 – Distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour de grands déversements pour différentes quantités de six gaz toxiques par inhalation les plus courants . . . . .	342
Guide de l'utilisateur – GMU2016 . . . . .	346
Contenu du guide . . . . .	347
Matières toxiques par inhalation (TIH) . . . . .	349
Distances d'isolation et d'évacuation . . . . .	349
Vêtements de protection . . . . .	351
Contrôle des incendies et des déversements . . . . .	353
BLEVE – Précautions en matière de sécurité . . . . .	356
Usage à but criminel ou terroriste des agents chimiques / biologiques / radiologiques . . . . .	358
Engin explosif improvisé – périmètre de sécurité . . . . .	364
Glossaire . . . . .	366
Centres de notification d'urgence au Canada et aux États-Unis . . . . .	380
Plans d'intervention d'urgence (PIU) . . . . .	381
Organismes d'intervention d'urgence . . . . .	384

## PRÉCAUTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ RÉSISTEZ À LA TENTATION DE VOUS PRÉCIPITER

**APPROCHEZ PRUDEMMENT EN GARDANT LE VENT DANS LE DOS, RESTEZ EN HAUTEUR ET/OU EN AMONT :**

- Demeurez à l'écart de toutes *fumées, vapeurs et déversements*
- Gardez votre véhicule à une distance sécuritaire de la scène

**SÉCURISEZ LA SCÈNE :**

- Isolez la zone et assurez votre sécurité ainsi que celle des autres

**DÉTERMINEZ LES DANGERS À PARTIR DES SOURCES SUIVANTES :**

- les plaques
- les étiquettes
- le document d'expédition
- le tableau d'identification de wagons et de remorques
- les fiches techniques santé-sécurité (FTSS)
- les personnes renseignées qui se trouvent sur les lieux
- consultez la page-guide recommandée

**ÉVALUEZ LA SITUATION :**

- Y a-t-il un incendie, un déversement ou une fuite?
- Quelles sont les conditions météorologiques?
- Quelle est la nature du terrain?
- Qui/quoi court un risque? Les gens, les biens ou l'environnement?
- Quelles mesures prendre? Évacuation, protection sur place ou endiguement?
- Quelles sont les ressources (humaines et matérielles) nécessaires?
- Que peut-on faire immédiatement?

**OBTENEZ DE L'AIDE :**

- Avisez votre administration centrale d'informer les organismes responsables et appelez à l'aide du personnel qualifié

**RÉAGISSEZ :**

- Pénétrez uniquement la zone de danger lorsque munis de vêtements de protection appropriés
- Soupez tout effort pour porter secours à des personnes et protéger les biens afin d'éviter que vous deveniez partie du problème
- Établissez un poste de commandement et des lignes de communication
- Évaluez continuellement la situation et modifiez votre intervention en conséquence
- Veillez à la sécurité des gens dans l'entourage immédiat incluant votre propre sécurité

**PAR-DESSUS TOUT :** Ne supposez jamais que des gaz ou des vapeurs sont inoffensifs parce qu'ils ne sentent rien - des gaz ou des vapeurs inodores peuvent être nocifs. Soyez **PRUDENT** lorsque vous manipulez des contenants vides, ils peuvent présenter un risque tant qu'ils ne sont pas nettoyés et purgés de tout résidu.

## **NOTIFICATION ET DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES**

Suivez les procédures d'opération normalisées de votre organisation et/ou le plan d'intervention d'urgence local pour obtenir l'aide de personnes qualifiées. En général, le processus de notification et les demandes de renseignements techniques autres que ceux qui sont fournis dans le présent guide d'intervention d'urgence doivent se dérouler ou s'effectuer dans l'ordre suivant :

### **1. AVISEZ VOTRE ORGANISME OU AGENCE**

- Ceci déclenchera une série d'initiatives fondées sur les renseignements que vous aurez fournis
- Ces initiatives peuvent aller de l'envoi sur les lieux d'un personnel dûment formé à la mise en exécution du plan d'intervention d'urgence local
- Assurez-vous que les services d'incendie et de police de la région soient avisés

### **2. COMPOSEZ LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE QUI APPARAÎT SUR LE DOCUMENT D'EXPÉDITION**

- Si le document d'expédition n'est pas disponible, suivez les directives de la prochaine section « AIDE NATIONALE ».

### **3. AIDE NATIONALE**

- Communiquez avec l'organisme d'intervention d'urgence concerné, dont le nom figure au recto de la page couverture arrière
- Fournissez le plus d'information possible sur la matière dangereuse ainsi que des détails au sujet de l'incident
- Cet organisme fournira immédiatement des conseils sur les mesures à prendre au cours des premiers stades de l'incident
- Il communiquera également avec l'expéditeur ou le fabricant de la (des) matière(s) pour obtenir des renseignements plus détaillés si nécessaire
- Lorsque nécessaire, il demandera une assistance sur la scène de l'incident

### **4. FOURNISSEZ LE PLUS GRAND NOMBRE DE RENSEIGNEMENTS POSSIBLES DE LA LISTE SUIVANTE :**

- Votre nom, votre numéro de téléphone et de télécopieur (fax)
- L'endroit de l'incident et la nature du problème (fuite, feu, etc.)
- Le nom et le numéro d'identification de la (des) matière(s) concernée(s)
- Le nom de l'expéditeur, du destinataire et le lieu d'origine
- Le nom du transporteur, le numéro du wagon ou du camion
- Le type de conteneur et les dimensions du conteneur
- La quantité de matière(s) transportée(s)/déversée(s)
- Les conditions locales (météo, terrain)
- La proximité d'écoles, hôpitaux, cours d'eau, etc.
- Le nombre de blessés ou de gens affectés
- Les services d'urgence de la région qui ont été avisés

## **SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES RISQUES**

Le danger posé par une marchandise dangereuse est indiqué soit par le numéro de la classe (ou division) à laquelle elle appartient, soit par le nom de cette classe. Les plaques sont utilisées pour identifier la classe ou division d'une matière. Cette information doit apparaître dans le coin inférieur d'une plaque et est requise pour la classe et division primaire ainsi que subsidiaire, si applicable. Pour les plaques autres que celle de la Classe 7, aucun texte indiquant la nature du danger n'est requis (par exemple le mot « CORROSIF »). Ce texte est présent seulement aux États-Unis. Le numéro de la classe (ou division) primaire ainsi que les classes (ou divisions) subsidiaires en parenthèses (si applicable) doivent figurer sur le document d'expédition après chaque appellation réglementaire.

### **Classe 1 - Explosifs**

- Division 1.1 Explosifs présentant un risque d'explosion en masse
- Division 1.2 Explosifs présentant un risque de projection, sans risque d'explosion en masse
- Division 1.3 Explosifs présentant un risque d'incendie avec un risque léger de souffle, ou de projection, ou des deux, sans risque d'explosion en masse
- Division 1.4 Explosifs ne présentant pas de risque notable
- Division 1.5 Explosifs très peu sensibles présentant un risque d'explosion en masse
- Division 1.6 Objets extrêmement peu sensibles, ne présentant pas de risque d'explosion en masse

### **Classe 2 - Gaz**

- Division 2.1 Gaz inflammables
- Division 2.2 Gaz ininflammables et non toxiques
- Division 2.3 Gaz toxiques

### **Classe 3 - Liquides inflammables [et liquides combustibles (É.-U.)]**

### **Classe 4 - Solides inflammables; matières sujettes à l'inflammation spontanée; matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables**

- Division 4.1 Solides inflammables, matières autoréactives et matières explosibles désensibilisées solides
- Division 4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée
- Division 4.3 Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

### **Classe 5 - Matières comburantes et peroxydes organiques**

- Division 5.1 Matières comburantes
- Division 5.2 Peroxydes organiques

### **Classe 6 - Matières toxiques et matières infectieuses**

- Division 6.1 Matières toxiques
- Division 6.2 Matières infectieuses

### **Classe 7 - Matières radioactives**

### **Classe 8 - Matières corrosives**

### **Classe 9 - Matières et marchandises dangereuses diverses**



## INTRODUCTION AU TABLEAU DES MARQUES, ÉTIQUETTES ET PLAQUES

**UTILISEZ CE TABLEAU SEULEMENT SI LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION OU LE NOM OFFICIEL D'EXPÉDITION NE SONT PAS DISPONIBLES.**

Les deux pages suivantes montrent les plaques apposées sur les véhicules qui transportent des marchandises dangereuses ainsi que le numéro du GUIDE de référence applicable (encerclé). Suivre ces étapes :

1. **Approchez-vous en gardant le vent dans le dos, en hauteur et en amont de la situation de danger, jusqu'à un point d'où vous pouvez, en toute sécurité, identifier et/ou lire les renseignements qui figurent sur la plaque ou sur le panneau orange. Utilisez des jumelles si disponibles.**
2. **Comparez la plaque en question avec celles qui figurent dans les deux pages suivantes.**
3. **Reportez-vous au numéro de la page-guide encerclé associé à la plaque ou étiquette. Utilisez ces informations pour le moment. Par exemple :**

• Utilisez le GUIDE **127** pour une plaque "INFLAMMABLE" (Classe 3)



• Utilisez le GUIDE **153** pour une plaque "CORROSIVE" (Classe 8)

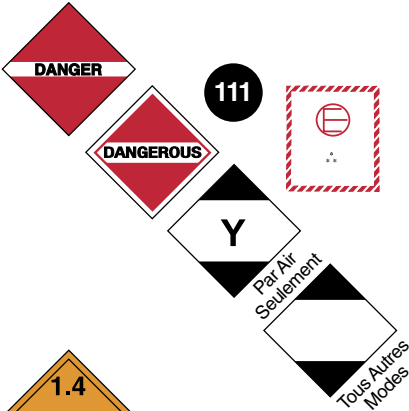


• Utilisez le GUIDE **111** si la plaque "DANGER/DANGEROUS" est affichée, ou si vous ne savez pas quelle matière a été déversée, fuit ou est en feu. Utilisez également ce guide si vous soupçonnez la présence de marchandises dangereuses mais qu'aucune plaque n'est visible. Si les plaques sont nombreuses et se rapportent à plus d'un numéro de page-guide, référez-vous tout d'abord à la page-guide la plus prudente (c.-à-d. celle qui exige les activités et les mesures de protection les plus rigoureuses).

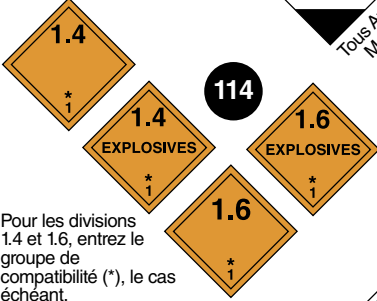
4. **Souvenez-vous que les guides généraux qui figurent avec les plaques fournissent les renseignements les plus significatifs sur les risques et/ou les dangers.**
5. **Lorsque des renseignements précis, comme le numéro d'identification ou le nom officiel d'expédition deviennent disponibles, consultez le guide spécifiquement recommandé pour cette matière.**
6. **Un seul astérisque (\*) sur les plaques oranges représentent les groupes de compatibilité des explosifs. L'astérisque doit être remplacé par la lettre du groupe de compatibilité. Se référer au glossaire (page 366).**
7. **Les doubles astérisques (\*\*) sur les plaques oranges représentent la division de l'explosif. Les doubles astérisques doivent être remplacés par le numéro approprié de la division.**

# TABLEAU DES MARQUES, ÉTIQUETTES ET PLAQUES

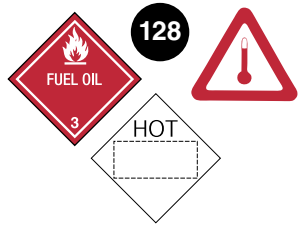
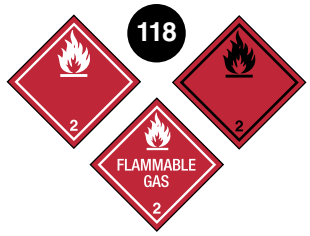
UTILISEZ CE TABLEAU QUE SI LES MATIÈRES NE PEUVENT PAS ÊTRE IDENTIFIÉES EN UTILISANT



Pour les divisions 1.1, 1.2, 1.3 et 1.5, entrez le numéro de la division (\*\*\*) et le groupe de compatibilité (\*), le cas échéant.



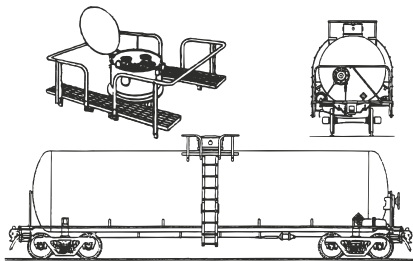
Pour les divisions 1.4 et 1.6, entrez le groupe de compatibilité (\*), le cas échéant.





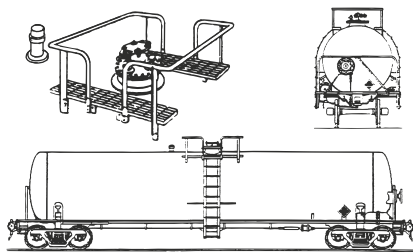
## TABLEAU D'IDENTIFICATION DES WAGONS\*

### 117 Wagon-citerne pressurisé



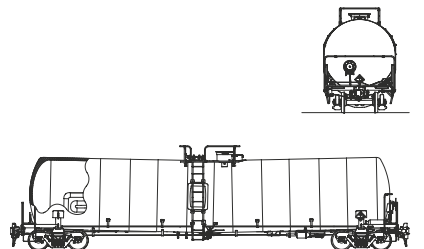
- Pour les gaz inflammables, inflammables, toxiques et/ou comprimés liquéfiés
- Enceinte protectrice
- Aucun raccord de déchargement par le bas
- Pression normalement supérieure à 40 psi

### 131 Wagon-citerne pour service général (faible pression)



- Pour une variété de marchandises dangereuses et non-dangereuses
- Raccords et robinets normalement visible sur le dessus du wagon-citerne
- Certains peuvent avoir un robinet inférieur
- Pression normalement inférieure à 25 psi

### 128 Wagon-citerne à faible pression (TC117, DOT117)

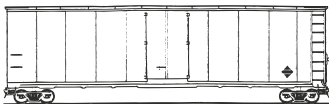


- Pour liquides inflammables (par ex. Pétrole brut, éthanol)
- Enceinte protectrice et trou d'homme
- Robinet de déchargement par le bas
- Pression normalement inférieure à 25 psi

(Image fournie à titre de courtoisie de  
The Greenbrier Companies, Inc.)

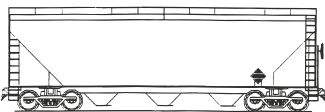
## TABLEAU D'IDENTIFICATION DES WAGONS\*

### 111 Wagon couvert

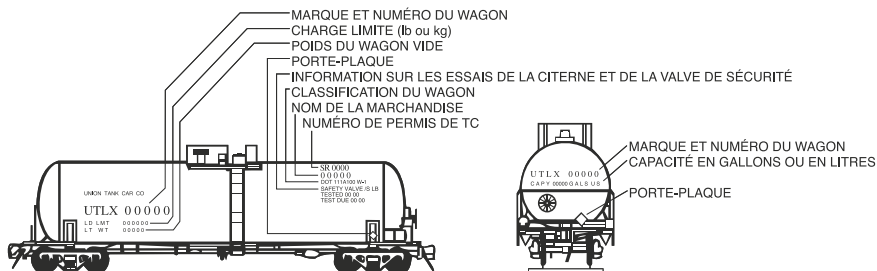


- Pour marchandises générales incluant les emballages en vrac et non-vrac
- Peut transporter des marchandises dangereuses en petits contenant ou réservoirs portatifs
- Portes coulissantes simples ou doubles

### 140 Wagon-trémie



- Pour marchandises en vrac et fret en vrac (par ex. Charbon, minéral, ciment et matériaux granulaires solides)
- Le vrac est déchargé par gravité par la trappe inférieure du wagon-trémie lorsque celle-ci est ouverte



**ATTENTION:** Le personnel d'intervention d'urgence doit se rappeler que la construction, les accessoires et l'utilisation possible de différents wagons-citernes peuvent varier énormément. Un wagon-citerne peut contenir des solides, des liquides ou des gaz, et ce contenu peut être sous pression. Il est donc essentiel de consulter les documents d'expédition, le bulletin de composition du train ou de communiquer avec les centres de contrôle concernés afin d'identifier les produits avant d'entreprendre toute intervention d'urgence.

Les renseignements inscrits sur les côtés et les extrémités des wagons-citernes, tels qu'illustrés ci-dessus, peuvent être utilisés pour identifier le produit, soit:

- a. Le nom de la marchandise indiquée; ou
- b. Les autres renseignements, tels la marque et le numéro du wagon, qui peuvent faciliter l'identification du produit lorsqu'ils sont transmis à un centre de contrôle.

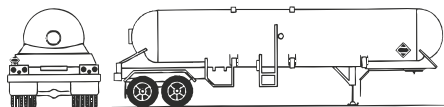
\* **Les Guides recommandés sur cette page devraient être utilisés que dans les cas où la matière ne peut être identifiée autrement.**

## TABLEAU D'IDENTIFICATION DES REMORQUES\*

**ATTENTION :** Les remorques peuvent être vêtues d'un revêtement, la coupe transversale peut être différente que montrée et les arceaux de renforcement externes pourraient ne pas être visibles.

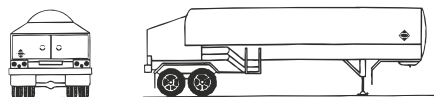
**NOTE :** Un robinet d'arrêt d'urgence est communément trouvée près de l'avant de la remorque, à proximité de la porte du conducteur.

### 117 MC331, TC331, SCT331



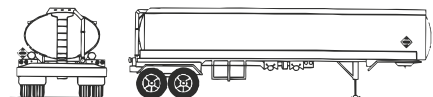
- Pour gaz comprimés liquéfiés (par ex. GPL, ammoniac)
- Extrémités bombées
- Pression de calcul entre 100-500 psi

### 117 MC338, TC338, SCT338, TC341, CGA341



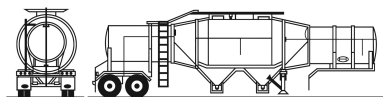
- Pour gaz liquéfiés réfrigérés (liquides cryogéniques)
- Semblable à une bouteille isothermique géante
- Raccords contenant les équipements situés à l'arrière de la remorque
- PSMA entre 25-500 psi\*\*

### 131 DOT406, TC406, SCT306, MC306, TC306



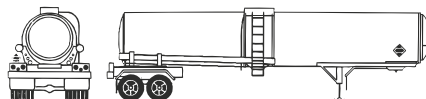
- Pour liquides inflammables (par ex. Essence, diesel)
- Coupe transversale elliptique
- Cadre de protection pleine longueur sur le dessus de la citerne
- Robinet de déchargement par le bas
- PSMA entre 3-15 psi\*\*

### 112 TC423



- Pour explosif en émulsion et en gel aqueux
- Configuration similaire à une trémie
- PSMA entre 5-15 psi\*\*

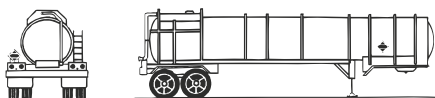
### 137 DOT407, TC407, SCT307, MC307, TC307



- Pour liquides toxiques, corrosifs et inflammables
- Coupe transversale circulaire
- Peut avoir des arceaux de renforcement externes
- PSMA d'au moins 25 psi\*\*

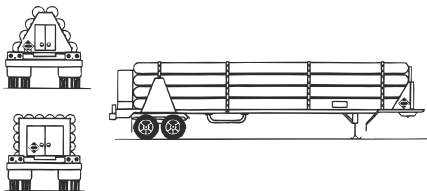
## TABLEAU D'IDENTIFICATION DES REMORQUES\*

### 137 DOT412, TC412, SCT312, MC312, TC312

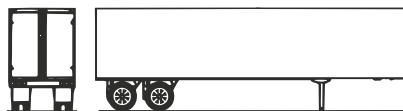


- Normalement pour les liquides corrosifs
- Coupe transversale circulaire
- Arceaux de renforcement externes
- Le diamètre de la citerne est relativement petit
- PSMA d'au moins 15 psi\*\*

### 117 Gaz comprimés/cylindres



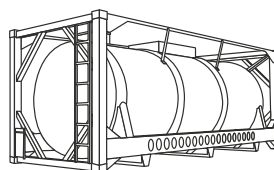
### 111 Chargement mixte



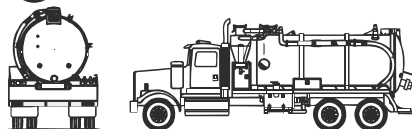
### 134 Vrac sec



### 117 Citerne intermodale



### 137 Citernes chargées sous vide



**ATTENTION:** Seules les formes de remorques les plus couramment utilisées sont reproduites ci-dessus. Le personnel d'intervention d'urgence doit se rappeler qu'il existe un grand nombre de types de remorques qui ne sont pas illustrées mais qui sont utilisées pour le transport des produits chimiques. Les pages-guides recommandées s'appliquent aux plus dangereux des produits pouvant être transportés dans les remorques en question.

\* Les Guides recommandés sur cette page devraient être utilisés que dans les cas où la matière ne peut être identifiée autrement.

\*\* PSMA : Pression de service maximale autorisée.

# SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ (SGH) DE CLASSIFICATION ET ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

(Peut être trouvé sur les contenants lors du transport)

Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), est une directive internationale publiée par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Le SGH vise à harmoniser les systèmes de classification et d'étiquetage pour tous les secteurs impliqués dans le cycle de vie d'un produit chimique (production, stockage, transport, utilisation en milieu de travail, utilisation par les consommateurs et la présence dans l'environnement).

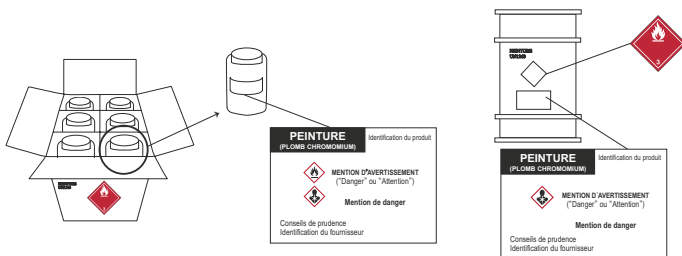
Le SGH comprend neuf symboles utilisés pour communiquer les informations spécifiques concernant les dangers physiques, pour la santé et pour l'environnement. Ces symboles font partie d'un pictogramme sous forme d'un carré reposant sur une pointe et inclut le symbole SGH en noir sur un fond blanc avec une bordure rouge. Le pictogramme fait partie de l'étiquette SGH qui comprend également les informations suivantes :

- **Mention d'avertissement**
- **Indication de danger**
- **Conseil de prudence**
- **Identification du produit**
- **Identité du fournisseur**

Les pictogrammes SGH ressemblent à la forme des étiquettes de transport. Les étiquettes de transport ont des couleurs de fond différentes.

Les éléments du SGH qui comprennent les mentions d'avertissement et les indications de danger ne sont pas censés être adoptés dans le secteur du transport. Pour les substances ou mélanges inclus dans les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses – Règlement type de l'ONU, les étiquettes de transport pour les dangers physiques auront préséance. En transport, un pictogramme SGH pour un risque équivalent (ou un moindre) à celui reflété par l'étiquette ou le plaque de transport ne devrait pas être affiché, mais il pourrait être apposé sur l'emballage.

## Des exemples d'étiquetage SGH :










**Emballage extérieur :**  
boîte avec une étiquette  
de transport pour liquides  
inflammables

**Emballage intérieur :**  
bouteille en plastique avec  
une étiquette de mention de  
danger SGH

**Emballage individuel :** baril  
de 200 L avec une étiquette  
de transport pour liquides  
inflammables combiné avec  
une étiquette de mention de  
danger SGH



Dans certains cas, comme sur des barils ou des grands récipients pour vrac (GRV), où des informations pour tous les secteurs doivent être considérées, l'étiquette SGH peut être trouvée en plus des étiquettes et des plaques de transport requis. Les deux types d'étiquettes (SGH et transport) se distinguent d'une manière qui les rend faciles à distinguer lors d'une urgence.

Pictogrammes SGH	Dangers physiques	Pictogrammes SGH	Dangers pour la santé et l'environnement
	Explosif; Auto-réactive; Peroxyde organique		Corrosion cutanée; Lésions oculaires graves
	Inflammable; Pyrophorique; Auto-réactive; Peroxyde organique; Auto-échauffantes; Dégage des gaz inflammables au contact de l'eau		Toxicité aiguë (nocif); Sensibilisation cutanée; Irritation (cutanée et oculaire); Effets narcotiques; Irritant des voies respiratoires; Dangers pour la couche d'ozone (environnement)
	Comburant		Sensibilisation respiratoire; Mutagène; Cancérogène; Toxicité pour la reproduction; Toxicité pour organes cibles; Danger par aspiration
	Gaz comprimé		Dangers pour le milieu aquatique
	Corrosif pour les métaux		Toxicité aiguë (mortel ou toxique)

## NUMÉROS D'IDENTIFICATION DU DANGER INDIQUÉS SUR CERTAINS CONTENEURS INTERMODAUX

Les numéros d'identification du danger, utilisés dans la réglementation européenne et certaines réglementations sud-américaines, sont indiqués dans la partie supérieure d'un panneau orange qui se trouve sur certains conteneurs intermodaux. Le numéro d'identification à quatre chiffres des Nations-Unies se trouve dans la partie inférieure du panneau.



Le numéro d'identification du danger dans la partie supérieure du panneau orange est composé de deux ou trois chiffres. En général, les chiffres indiquent les dangers suivants :

- 2 - Émanation de gaz résultant de pression ou d'une réaction chimique
- 3 - Inflammabilité de matières liquides (vapeurs) et gaz ou matière liquide auto-échauffante
- 4 - Inflammabilité de matière solide ou matière solide auto-échauffante
- 5 - Comburant (favorise l'incendie)
- 6 - Toxicité ou danger d'infection
- 7 - Radioactivité
- 8 - Corrosivité
- 9 - Danger de réaction violente spontanée

**NOTE** : Le danger de réaction violente spontanée au sens du chiffre 9 comprend la possibilité, du fait de la nature de la matière, d'un danger d'explosion, de désagrégation ou d'une réaction de polymérisation suivi par un dégagement de chaleur considérable ou de gaz inflammables et/ou toxiques.

- Le doublement d'un chiffre indique une intensification du danger afférent (33, 66, 88).
- Lorsque le danger d'une matière peut être indiqué suffisamment par un seul chiffre, ce chiffre est complété par zéro (30, 40, 50).
- Quand le numéro d'identification du danger est précédé de la lettre "X", cela indique que la matière réagit dangereusement avec l'eau (X88).

## NUMÉROS D'IDENTIFICATION DU DANGER INDIQUÉS SUR CERTAINS CONTENEURS INTERMODAUX

Les numéros d'identification du danger énumérés ci-dessous ont les significations suivantes :

20	Gaz asphyxiant ou qui ne présente pas de risque subsidiaire
22	Gaz liquéfié réfrigéré, asphyxiant
223	Gaz liquéfié réfrigéré, inflammable
225	Gaz liquéfié réfrigéré, comburant (favorise l'incendie)
23	Gaz inflammable
238	Gaz, inflammable corrosif
239	Gaz inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
25	Gaz comburant (favorise l'incendie)
26	Gaz toxique
263	Gaz toxique, inflammable
265	Gaz toxique et comburant (favorise l'incendie)
268	Gaz toxique et corrosif
28	Gaz, corrosif
<hr/>	
30	Matière liquide inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises) ou matière liquide inflammable ou matière solide à l'état fondu ayant un point d'éclair supérieur à 60°C, chauffée à une température égale ou supérieure à son point d'éclair, ou matière liquide auto-échauffante
323	Matière liquide inflammable réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X323	Matière liquide inflammable réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
33	Matière liquide très inflammable (point d'éclair inférieur à 23°C)
333	Matière liquide pyrophorique
X333	Matière liquide pyrophorique réagissant dangereusement avec l'eau
336	Matière liquide très inflammable et toxique
338	Matière liquide très inflammable et corrosive
X338	Matière liquide très inflammable et corrosive, réagissant dangereusement avec l'eau
339	Matière liquide très inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
36	Matière liquide inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises), présentant un degré mineur de toxicité ou matière liquide auto-échauffante et toxique
362	Matière liquide inflammable, toxique, réagissant avec l'eau en émettant des gaz inflammables
X362	Matière liquide inflammable, toxique, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
368	Matière liquide inflammable, toxique et corrosive
38	Matière liquide inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises), corrosive ou matière liquide auto-échauffante et corrosive
382	Matière liquide inflammable, corrosive, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X382	Matière liquide inflammable, corrosive, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
39	Liquide inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
<hr/>	
40	Matière solide inflammable ou matière autoréactive ou matière auto-échauffante

## NUMÉROS D'IDENTIFICATION DU DANGER INDIQUÉS SUR CERTAINS CONTENEURS INTERMODAUX

423	Matière solide réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables, ou matière solide inflammable réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables, ou matière solide auto-échauffante réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X423	Matière solide réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables, ou matière solide inflammable réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables, ou matière solide auto-échauffante réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
43	Matière solide spontanément inflammable (pyrophorique)
X432	Matière solide spontanément inflammable (pyrophorique), réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
44	Matière solide inflammable qui, à une température élevée, se trouve à l'état fondu
446	Matière solide inflammable et toxique qui, à une température élevée, se trouve à l'état fondu
46	Matière solide inflammable ou auto-échauffante, toxique
462	Matière solide toxique, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X462	Matière solide, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz toxiques
48	Matière solide inflammable ou auto-échauffante, corrosive
482	Matière solide corrosive, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X482	Matière solide, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz corrosifs

---

50	Matière comburante (favorise l'incendie)
539	Peroxyde organique inflammable
55	Matière très comburante (favorise l'incendie)
556	Matière très comburante (favorise l'incendie), toxique
558	Matière très comburante (favorise l'incendie) et corrosive
559	Matière très comburante (favorise l'incendie) pouvant produire spontanément une réaction violente
56	Matière comburante (favorise l'incendie), toxique
568	Matière comburante (favorise l'incendie), toxique, corrosive
58	Matière comburante (favorise l'incendie), corrosive
59	Matière comburante (favorise l'incendie) pouvant produire spontanément une réaction violente

---

60	Matière toxique ou présentant un degré mineur de toxicité
606	Matière infectieuse
623	Matière toxique liquide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
63	Matière toxique et inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises)
638	Matière toxique et inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises) et corrosive
639	Matière toxique et inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises), pouvant produire spontanément une réaction violente
64	Matière toxique solide, inflammable ou auto-échauffante
642	Matière toxique solide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
65	Matière toxique et comburante (favorise l'incendie)
66	Matière très toxique
663	Matière très toxique et inflammable (point d'éclair égal ou inférieur à 60°C)
664	Matière très toxique solide, inflammable ou auto-échauffante

## NUMÉROS D'IDENTIFICATION DU DANGER INDIQUÉS SUR CERTAINS CONTENEURS INTERMODAUX

665	Matière très toxique et comburante (favorise l'incendie)
668	Matière très toxique et corrosive
X668	Matière très toxique et corrosive, réagissant dangereusement avec l'eau
669	Matière très toxique, pouvant produire spontanément une réaction violente
68	Matière toxique et corrosive
69	Matière toxique ou présentant un degré mineur de toxicité, pouvant produire spontanément une réaction violente
<hr/>	
70	Matière radioactive
78	Matière radioactive, corrosive
<hr/>	
80	Matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité
X80	Matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité réagissant dangereusement avec l'eau
823	Matière corrosive liquide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
83	Matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité et inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises)
X83	Matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité et inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises), réagissant dangereusement avec l'eau
839	Matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité et inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises), pouvant produire spontanément une réaction violente
X839	Matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité et inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises), pouvant produire spontanément une réaction violente et réagissant dangereusement avec l'eau
84	Matière corrosive solide, inflammable ou auto-échauffante
842	Matière corrosive solide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
85	Matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité et comburante (favorise l'incendie)
856	Matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité et comburante (favorise l'incendie) et toxique
86	Matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité et toxique
88	Matière très corrosive
X88	Matière très corrosive réagissant dangereusement avec l'eau
883	Matière très corrosive et inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises)
884	Matière très corrosive solide, inflammable ou auto-échauffante
885	Matière très corrosive et comburante (favorise l'incendie)
886	Matière très corrosive et toxique
X886	Matière très corrosive et toxique, réagissant dangereusement avec l'eau
89	Matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité pouvant produire spontanément une réaction violente
<hr/>	
90	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, matières dangereuses diverses
99	Matières dangereuses diverses transportées à chaud

## **TRANSPORT PAR PIPELINES**

En Amérique du Nord, les marchandises dangereuses sont couramment transportées par réseaux de pipelines souterrains de plusieurs millions de kilomètres et les structures qui y sont rattachées. Les produits transportés incluent le gaz naturel, les liquides de gaz naturel, le pétrole brut, l'essence, le diesel, l'ammoniac anhydre, le dioxyde de carbone, le carburéacteur et d'autres marchandises. La plupart des pipelines sont souterrains, toutefois, leur présence est souvent indiquée en surface par des structures et des panneaux. Les premiers répondants devraient prendre connaissance des pipelines dans leur communauté, des produits qu'ils contiennent et des opérateurs responsables pour ces pipelines. Être proactif et entretenir des relations peut être bénéfique à la gestion sécuritaire et efficace des urgences impliquant un pipeline.

### **Types de pipelines**

#### **Gazoducs**

##### **Gazoducs de transport de gaz naturel**

Canalisations d'acier à grand diamètre dans lesquelles sont transportés du gaz naturel inflammable (toxique et non-toxique) à très hautes pressions allant de 200 à 1,500 psi\*. Le gaz naturel transporté par pipeline est inodore — typiquement ne contient pas l'odorant mercaptan (donnant l'odeur rappelant les œufs pourris). Cependant, du gaz naturel contenant du sulfure d'hydrogène ( $H_2S$ ) aura une odeur particulière d'œufs pourris.

##### **Gazoducs de distribution de gaz naturel**

Le gaz naturel est acheminé directement aux consommateurs par des gazoducs de distribution. Ces pipelines sont typiquement de plus petit diamètre, la pression y est inférieure et ils sont faits d'acier, de plastique ou de fonte. Le gaz dans les gazoducs de distribution contient l'odorant mercaptan (donnant l'odeur rappelant les œufs pourris).

##### **Gazoducs de collecte et gazoduc de production**

Les gazoducs de collecte et les gazoducs de production rassemblent le gaz naturel brut des têtes de puits et le transportent vers les usines de traitement. Les gazoducs de collecte contiennent du gaz naturel mélangé à une quantité de liquides de gaz, d'eau et, à certains endroits, de contaminants comme le sulfure d'hydrogène ( $H_2S$ ) toxique. Le gaz naturel dans ces pipelines *ne contient pas l'odorant mercaptan* (donnant l'odeur rappelant les œufs pourris). Cependant, du gaz naturel contenant du sulfure d'hydrogène ( $H_2S$ ) aura une odeur particulière d'œufs pourris.

#### **Pipelines de pétrole et de liquides dangereux**

##### **Pipelines de pétrole**

Le pétrole brut, les produits pétroliers raffinés et les liquides dangereux sont souvent transportés par pipelines. Des exemples sont l'essence, le carburéacteur, le diesel, le mazout résidentiel, le dioxyde de carbone, l'ammoniac anhydre et d'autres liquides dangereux.

\* Données tirées de <http://naturalgas.org/naturalgas/transport/>

Plusieurs pipelines de pétrole transportent différents types de pétrole dans un même pipeline. Pour ce faire, les opérateurs envoient différents produits en « lots ». Par exemple, un opérateur pourrait acheminer de l'essence pendant plusieurs heures, puis changer à du carburacteur, avant de changer à du diesel.

### Pipelines d'autres liquides dangereux

Certains pipelines de liquides transportent des liquides très volatiles qui passent rapidement d'un état liquide à un état gazeux lorsqu'ils fuient d'un pipeline sous pression. Des exemples de ces types de liquides sont le dioxyde de carbone, l'ammoniac anhydre, le propane, et autres.

### Panneaux de pipeline

Puisque les pipelines sont généralement souterrains, des panneaux sont utilisés pour en indiquer la présence dans un endroit près du tracé du pipeline. Des trois types de pipelines typiquement enfouis sous terre – pipelines de transport, de distribution, et de collecte – seuls les pipelines de transport sont signalés à la surface. Les panneaux suivants indiquent le tracé des pipelines de transport.



Les panneaux avisent qu'un pipeline de transport est situé dans les environs, indiquent le produit transporté et fournissent le nom et le numéro de téléphone de l'entreprise pipelinère. Les panneaux se trouvent à des intervalles fréquents le long des droits de passage des pipelines de transport de gaz naturel et des liquides dangereux. Ils sont aussi situés à des emplacements importants, comme là où des pipelines croisent des rues, des autoroutes, des chemins de fer ou des cours d'eau.

*Les panneaux indiquent uniquement la présence d'un pipeline – ils n'en donnent pas l'emplacement exact.* L'emplacement d'un pipeline au cœur d'un droit de passage peut varier sur la longueur du droit. De plus, il peut y avoir plusieurs pipelines situés dans le même droit de passage.

## NOTE:

- Les panneaux des gazoducs transportant des marchandises contenant des niveaux dangereux de sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) peuvent présenter les mots « sulfureux » ou « toxique ».
- Les gazoducs de distribution de gaz naturel ne sont pas indiqués avec des panneaux hors-sol.
- Les gazoducs de collecte et gazoduc de production ne sont souvent pas indiqués par des panneaux hors-sol.

### Structures de pipeline (hors-sol)

**Gazoducs de transport de gaz naturel** : Stations de compression, vannes, stations de mesurage

**Gazoducs de distribution de gaz naturel** : Poste régulateur, régulateurs et compteurs de gaz pour clients, couvert de boîte à soupape.

**Gazoducs de collecte et gazoduc de production** : Stations de compression, vannes, stations de mesurage, têtes de puits, tuyauterie, collecteur.

**Pipelines de pétrole ou d'autres liquides dangereux** : réservoir de stockage, vannes, stations de pompage, rampes de chargement.

### Indices de fuites ou de ruptures d'un pipeline

Les rejets peuvent aller de fuites relativement mineures à des ruptures catastrophiques. Il est important de se souvenir que les gaz et les liquides réagissent différemment une fois qu'ils sont relâchés d'un pipeline. Généralement, les signes suivants pourraient indiquer une fuite ou une rupture d'un pipeline :

- Un bruit sifflant d'air qui s'échappe, un grondement fort ou un bruit semblable à une explosion
- Des flammes émergeant du sol ou de l'eau (possiblement de très grandes flammes)
- Un brouillard dense, une brume ou un nuage de vapeur
- Des débris, de la terre, de la poussière ou de l'eau projetés en l'air à partir du sol
- Des liquides qui s'écoulent du sol en formant des bulles, ou la formation de bulles dans l'eau
- L'odeur particulière, étrangement puissante d'œufs pourris, de mouffette ou de pétrole
- De la végétation morte ou décolorée, ou de la neige décolorée, au-dessus d'un droit de passage
- Une flaque d'huile ou un « reflet huileux » sur de l'eau vive ou tranquille



## Considérations d'ordre général pour intervenir lors d'une urgence impliquant un pipeline

- **La sécurité d'abord!** Votre sécurité et celle de la communauté que vous protégez est la première priorité. Souvenez-vous de garder le vent dans le dos, et de rester en hauteur et/ou en amont lors de votre approche d'un incident de pipeline. Utilisez des détecteurs atmosphériques pour signaler la présence de niveaux explosifs et/ou toxiques de marchandises dangereuses.
  - Portez **toujours** un équipement de protection personnelle adéquat. Soyez prêts pour un incendie instantané. Utilisez un écran de protection pour protéger les premiers répondants en cas d'explosion. Utilisez une protection respiratoire.
  - N'opérez **jamais** les vannes d'un pipeline (sauf de concert avec son opérateur). Ceci pourrait empirer la situation et vous mettre, ainsi qu'autrui, en danger.
  - N'essayez **jamais** d'éteindre un feu de pipeline avant d'en avoir arrêté l'alimentation. Faire cela pourrait causer la formation d'un nuage de vapeur ou d'une flaque de liquide inflammable ou explosif, ce qui pourrait empirer l'incident et vous mettre, ainsi qu'autrui, en danger.
  - N'entrez **pas** dans un nuage de vapeur lorsque vous essayez d'identifier le/les produit(s) impliqué(s).
- **Sécurisez la scène** et établissez un plan pour évacuer ou protéger sur place. Collaborer avec d'autres répondants pour interdire l'accès à l'endroit.
- **Identifiez le produit et l'opérateur.** S'il est sécuritaire de le faire, vous pourrez peut-être identifier le produit en fonction de ses caractéristiques ou d'autres indices. Repérez les panneaux indiquant le produit, l'opérateur du pipeline et leurs contacts d'urgence. Les pipelines transportent plusieurs types de produits, incluant les gaz, les liquides et les liquides hautement volatils qui sont à l'état liquide dans le pipeline, mais à l'état gazeux lorsque relâchés du pipeline. La densité de vapeur des gaz détermine s'ils montent ou descendent dans l'air. La viscosité et la densité relative sont des caractéristiques importantes des liquides dangereux et sont aussi à prendre en compte. Identifier le produit vous aidera aussi à établir la distance d'isolation immédiate adéquate pour l'endroit atteint.
- **Avisez l'opérateur du pipeline** en utilisant les contacts d'urgence marqués sur le panneau ou en utilisant d'autres contacts qui pourraient vous avoir été fournis par l'opérateur. L'opérateur du pipeline sera une ressource pour vous durant l'intervention.
- **Établissez un poste de commande.** Mettez en place le Système de commandement d'intervention, si besoin est. Soyez prêts à mettre en place un commandement unifié à mesure que des parties prenantes et des ressources arrivent.

## **Autres considérations importantes**

- S'il n'y a pas de flammes présentes, n'introduisez pas des sources d'ignition telles que des flammes nues, des véhicules en marche ou des équipements électriques (cellulaires, pagettes, radios bidirectionnelles, lumières, ouvre-portes de garage, ventilateurs, sonnettes de maison, etc.)
- Abandonnez tout équipement utilisé sur les lieux d'un rejet de pipeline.
- S'il n'y a pas de risque à votre sécurité ou à celle d'autrui, éloignez-vous suffisamment du bruit provenant du pipeline pour permettre une conversation normale.
- Les pipelines sont souvent proches d'autres infrastructures des services publics, des chemins de fer et des autoroutes. Ceux-ci peuvent être affectés par un rejet de pipeline ou peuvent être des sources d'ignition potentielles.
- Le gaz naturel peut migrer sous terre du point d'origine du rejet jusqu'à d'autres endroits par le trajet de moindre résistance (incluant les égouts, les aqueducs, et des formations géologiques).

## **Considérations pour établir des distances d'activités de protection**

- Le type de produit
  - Si vous connaissez le matériel impliqué, identifiez le numéro du guide à trois chiffres en cherchant le nom du produit dans la liste alphabétique (pages bleues). Ensuite, en fonction du numéro de guide indiqué, consultez les recommandations dans le guide approprié.
- La pression et le diamètre du tuyau (l'opérateur du pipeline peut vous fournir cette information si vous ne la connaissez pas déjà)
- Le délai de fermeture des vannes (rapide pour les vannes automatisées; plus long pour les vannes à opération manuelle)
- Le temps de disparition du produit dans le pipeline une fois que les vannes sont fermées
- La capacité d'effectuer de la surveillance atmosphérique et/ou de l'échantillonnage de l'air
- La météo (direction du vent, etc.)
- Les variables locales comme la topographie, la densité de population, les caractéristiques sociodémographiques de la population et les méthodes d'extinction disponibles
- La construction des bâtiments à proximité – matériaux et densité de ceux-ci
- Les barrières naturelles et artificielles (telles que des autoroutes, des voies ferrées, des rivières, etc.)

## **Ressources américaines au sujet des pipelines (en anglais seulement)**

Emplacements de pipelines américains: Le National Pipeline Mapping System (NPMS) <http://www.npms.phmsa.dot.gov> fournit les emplacements généraux des pipelines de transport des liquides dangereux et du gaz naturel situés aux États-Unis. Les pipelines indiqués dans le NPMS sont à moins de 500 pieds de leur emplacement réel. Les intervenants d'urgence peuvent demander un compte pour un visualiseur Web qui donne accès à des informations plus précises que celles disponibles au public. Le NPMS n'indique pas les gazoducs de collecte et gazoduc de production ni les gazoducs de distribution de gaz naturel.

Formation américaine d'intervention pour urgences de pipelines: Là où approprié, référez-vous aux matériaux de formation Pipeline Emergencies produits par PHMSA et la National Association of State Fire Marshals (NASFM). Ce guide de formation est disponible au <http://www.pipelineemergencies.com> et <http://nasfm-training.org/pipeline> et offre un survol rigoureux des opérations de pipelines américains et des considérations d'intervention d'urgence. Il est aussi possible que votre état ou votre juridiction fournisse de la formation sur comment gérer l'intervention lors d'une urgence de pipeline.

### Autres ressources:

Pipeline Association for Public Awareness <http://www.pipelineawareness.org/>

U.S. DOT, Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration <http://phmsa.dot.gov/pipeline>

Pipeline 101 <http://pipeline101.com/>

## **Ressources canadiennes au sujet des pipelines**

Emplacements des pipelines canadiens: L'association canadienne de pipelines d'énergie (ACPE) fournit les emplacements généraux des pipelines de gaz naturel et de liquides dangereux situés au Canada.

<http://www.cepa.com/fr/bibliotheque/cartes>

## ENTRÉES SURLIGNÉES EN VERT DANS LES PAGES À BORDURE JAUNE

Pour les entrées **surlignées en vert**, suivez les étapes suivantes :

- **S'IL N'Y A PAS D'INCENDIE :**

- Allez directement au **Tableau 1** (**pages à bordure verte**)
- Cherchez le numéro d'identification et le nom de la matière
- Identifiez les distances d'isolation initiale et d'activités de protection

- **SI UN INCENDIE EST IMPLIQUÉ :**

- Consultez également le guide orange assigné
- Appliquez, tel qu'approprié, les données d'évacuation sous la section SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Note 1 :** Si le nom de la matière dans le **Tableau 1** est identifié par « **(lorsque déversé dans l'eau)** », ces matières dégagent de grandes quantités de gaz toxiques par inhalation (TIH) lorsque déversées dans l'eau. Quelques matières réactives à l'eau sont également des matières TIH (par exemple, le trifluorure de brome (UN1746), le chlorure de thionyle (UN1836), etc.). Dans ces cas, deux entrées apparaissent dans le **Tableau 1**, une pour les déversements sur le sol et l'autre pour les déversements dans l'eau. Lorsqu'une matière réactive à l'eau **n'est pas** une matière TIH et **n'est pas** déversée dans l'eau, le **Tableau 1** et le **Tableau 2** ne s'appliquent **PAS** et les distances de sécurité à appliquer se trouvent dans la page-guide (pages à bordure orange) appropriée.

**Note 2 :** Les **explosifs** ne sont pas énumérés individuellement par leur numéro d'identification parce qu'en situation d'urgence, l'intervention sera basée uniquement sur la division de l'explosif, et non pas sur l'explosif particulier.

**Pour les divisions 1.1, 1.2, 1.3 et 1.5, consultez le Guide 112.**

**Pour les divisions 1.4 et 1.6, consultez le Guide 114.**

—	158	Agent biologique
—	112	Agent explosif, n.s.a.
—	112	Explosifs, division 1.1, 1.2, 1.3 ou 1.5
—	114	Explosifs, division 1.4 ou 1.6
—	112	Nitrate d'ammonium-Huile à diesel en mélange
—	153	Toxines
1001	116	Acétylène dissous
1002	122	Air, comprimé
1003	122	Air, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1003	122	Air, liquide réfrigéré (liquide cryogénique), non pressurisé
1005	125	Ammoniac, anhydre
1006	121	Argon
1006	121	Argon, comprimé
1008	125	Trifluorure de bore
1008	125	Trifluorure de bore, comprimé
1009	126	Bromotrifluorométhane
1009	126	Gaz réfrigérant R-13B1
1010	116P	Butadiènes et hydrocarbures en mélange, stabilisé
1010	116P	Butadiènes, stabilisés
1010	116P	Hydrocarbures et butadiènes en mélange, stabilisé
1011	115	Butane
1012	115	Butylène
1013	120	Dioxyde de carbone
1013	120	Dioxyde de carbone, comprimé
1014	122	Dioxyde de carbone et oxygène en mélange, comprimé
1014	122	Oxygène et dioxyde de carbone en mélange, comprimé

1015	126	Dioxyde de carbone et protoxyde d'azote en mélange
1015	126	Protoxyde d'azote et dioxyde de carbone en mélange
1016	119	Monoxyde de carbone
1016	119	Monoxyde de carbone, comprimé
1017	124	Chlore
1018	126	Chlorodifluorométhane
1018	126	Gaz réfrigérant R-22
1020	126	Chloropentafluoréthane
1020	126	Gaz réfrigérant R-115
1021	126	Chloro-1 tétrafluoro-1,2,2,2 éthane
1021	126	Gaz réfrigérant R-124
1022	126	Chlorotrifluorométhane
1022	126	Gaz réfrigérant R-13
1023	119	Gaz de houille
1023	119	Gaz de houille, comprimé
1026	119	Cyanogène
1027	115	Cyclopropane
1028	126	Dichlorodifluorométhane
1028	126	Gaz réfrigérant R-12
1029	126	Dichlorofluorométhane
1029	126	Gaz réfrigérant R-21
1030	115	Difluoro-1,1 éthane
1030	115	Gaz réfrigérant R-152a
1032	118	Diméthylamine, anhydre
1033	115	Éther méthylique
1035	115	Éthane
1035	115	Éthane, comprimé
1036	118	Éthylamine
1037	115	Chlorure d'éthyle

1038	115	Éthylène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1039	115	Éther méthyléthylique
1040	119P	Oxyde d'éthylène
1040	119P	Oxyde d'éthylène avec de l'azote
1041	115	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène
1041	115	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène
1043	125	Engrais, en solution, contenant de l'ammoniac non combiné
1044	126	Extincteurs avec un gaz comprimé
1044	126	Extincteurs avec un gaz liquéfié
1045	124	Fluor
1045	124	Fluor, comprimé
1046	121	Hélium
1046	121	Hélium, comprimé
1048	125	Bromure d'hydrogène, anhydre
1049	115	Hydrogène
1049	115	Hydrogène, comprimé
1050	125	Chlorure d'hydrogène, anhydre
1051	117	AC
1051	117	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant plus de 20% de cyanure d'hydrogène
1051	117	Cyanure d'hydrogène, anhydre, stabilisé
1051	117	Cyanure d'hydrogène, stabilisé

1052	125	Fluorure d'hydrogène, anhydre
1053	117	Sulfure d'hydrogène
1055	115	Isobutylène
1056	121	Krypton
1056	121	Krypton, comprimé
1057	115	Briquets (cigarettes) contenant un gaz inflammable
1057	128	Briquets, non pressurisé, contenant un liquide inflammable
1057	115	Recharges pour briquets (cigarettes) contenant un gaz inflammable
1058	120	Gaz liquéfiés, ininflammables, additionnés d'azote, de dioxyde de carbone ou d'air
1060	116P	Méthylacétylène et propadiène en mélange, stabilisé
1060	116P	Propadiène et méthylacétylène en mélange, stabilisé
1061	118	Méthylamine, anhydre
1062	123	Bromure de méthyle
1063	115	Chlorure de méthyle
1063	115	Gaz réfrigérant R-40
1064	117	Mercaptan méthylique
1065	121	Néon
1065	121	Néon, comprimé
1066	121	Azote
1066	121	Azote, comprimé
1067	124	Dioxyde d'azote
1067	124	Téroxide de diazote
1069	125	Chlorure de nitrosyle
1070	122	Protoxyde d'azote
1070	122	Protoxyde d'azote, comprimé

1071	119	Gaz de pétrole
1071	119	Gaz de pétrole, comprimé
1072	122	Oxygène
1072	122	Oxygène, comprimé
1073	122	Oxygène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1075	115	Butane
1075	115	Butylène
1075	115	Gaz de pétrole, liquéfiés
1075	115	Gaz liquéfiés de pétrole
1075	115	GPL
1075	115	Isobutane
1075	115	Isobutylène
1075	115	LPG
1075	115	Propane
1075	115	Propylène
1076	125	CG
1076	125	DP
1076	125	Phosgène
1077	115	Propylène
1078	126	Gaz dispersant, n.s.a.
1078	126	Gaz frigorifique, n.s.a.
1078	126	Gaz réfrigérant, n.s.a.
1079	125	Dioxyde de soufre
1080	126	Hexafluorure de soufre
1081	116P	Tétrafluoréthylène, stabilisé
1082	119P	Gaz réfrigérant R-1113
1082	119P	Trifluorochloréthylène, stabilisé
1083	118	Triméthylamine, anhydre
1085	116P	Bromure de vinyle, stabilisé
1086	116P	Chlorure de vinyle, stabilisé
1087	116P	Éther méthylvinyle, stabilisé

1088	127	Acétal
1089	129P	Acétaldéhyde
1090	127	Acétone
1091	127	Huiles d'acétone
1092	131P	Acroléine, stabilisée
1093	131P	Acrylonitrile, stabilisé
1098	131	Alcool allylique
1099	131	Bromure d'allyle
1100	131	Chlorure d'allyle
1104	129	Acétates d'amyle
1105	129	Pentanol
1106	132	Amylamines
1107	129	Chlorure d'amyle
1108	128	n-Amylène
1108	128	Pentène-1
1109	129	Formiates d'amyle
1110	127	n-Amylméthylcétone
1110	127	Méthylamylcétone
1111	130	Mercaptan amylique
1112	140	Nitrates d'amyle
1113	129	Nitrites d'amyle
1114	130	Benzène
1120	129	Butanol
1123	129	Acétates de butyle
1125	132	n-Butylamine
1126	130	1-Bromobutane
1126	130	Bromure de n-butyle
1127	130	Chlorobutanes
1127	130	Chlorure de n-butyle
1128	129	Formiate de n-butyle
1129	129	Butyraldéhyde

1130	128	Huile de camphre
1131	131	Disulfure de carbone
1133	128	Adhésifs (inflammables)
1134	130	Chlorobenzène
1135	131	Monochlorhydrine du glycol
1136	128	Distillats de goudron de houille, inflammables
1136	128	Goudron de houille, distillats de, inflammables
1139	127	Solution d'enrobage
1143	131P	Aldéhyde crotonique
1143	131P	Aldéhyde crotonique, stabilisé
1143	131P	Crotonaldéhyde
1143	131P	Crotonaldéhyde, stabilisé
1144	128	Crotonylène
1145	128	Cyclohexane
1146	128	Cyclopentane
1147	130	Décahydronaphtalène
1148	129	Diacétone-alcool
1149	128	Éthers butyliques
1149	128	Éthers dibutyliques
1150	130P	Dichloro-1,2 éthylène
1152	130	Dichloropentanes
1153	127	Éther diéthylique de l'éthylèneglycol
1154	132	Diéthylamine
1155	127	Éther diéthylique
1155	127	Éther éthylique
1156	127	Diéthylcétone
1157	128	Diisobutylcétone
1158	132	Diisopropylamine
1159	127	Éther isopropylique

1160	132	Diméthylamine, en solution
1160	132	Diméthylamine, en solution aqueuse
1161	129	Carbonate de méthyle
1162	155	Diméthylchlorosilane
1163	131	Diméthyl-1,1 hydrazine
1163	131	Diméthylhydrazine, asymétrique
1164	130	Sulfure de méthyle
1165	127	Dioxanne
1166	127	Dioxolanne
1167	128P	Éther vinylique, stabilisé
1169	127	Extraits aromatiques liquides
1170	127	Alcool éthylique
1170	127	Alcool éthylique, en solution
1170	127	Éthanol
1170	127	Éthanol, en solution
1171	127	Éther monoéthylique de l'éthylèneglycol
1172	129	Acétate de l'éther monoéthylique de l'éthylèneglycol
1173	129	Acétate d'éthyle
1175	130	Éthylbenzène
1176	129	Borate d'éthyle
1177	130	Acétate de 2-éthylbutyle
1177	130	Acétate d'éthylbutyle
1178	130	Aldéhyde éthyl-2 butyrique
1179	127	Éther éthylbutylique
1180	130	Butyrate d'éthyle
1181	155	Chloracétate d'éthyle
1182	155	Chloroformiate d'éthyle
1183	139	Éthylchlorosilane
1184	131	Dichlorure d'éthylène



1185	131P	Éthylèneimine, stabilisée
1188	127	Éther monométhylrique de l'éthylène glycol
1189	129	Acétate de l'éther monométhylrique de l'éthylène glycol
1190	129	Formiate d'éthyle
1191	129	Aldéhydes octyliques
1191	129	Hexaldéhydes d'éthyle
1192	129	Lactate d'éthyle
1193	127	Éthylméthylcétone
1193	127	Méthyléthylcétone
1194	131	Nitrite d'éthyle, en solution
1195	129	Propionate d'éthyle
1196	155	Éthyltrichlorosilane
1197	127	Extraits, liquides, pour aromatiser
1198	132	Formaldéhyde, en solution, inflammable
1198	132	Formaline (inflammable)
1199	132P	Furaldéhydes
1199	132P	Furfural
1201	127	Huile de fusel
1202	128	Diesel
1202	128	Gazole
1202	128	Huile à diesel
1202	128	Huile de chauffe, légère
1203	128	Carburants pour moteur d'automobile
1203	128	Essence
1203	128	Gasohol
1204	127	Nitroglycérine, en solution alcoolique, avec au plus 1% de nitroglycérine

1206	128	Heptanes
1207	130	Hexaldéhyde
1208	128	Hexanes
1208	128	Néohexane
1210	129	Encres d'imprimerie, inflammables
1210	129	Matières apparentées aux encres d'imprimerie
1212	129	Alcool isobutylrique
1212	129	Isobutanol
1213	129	Acétate d'isobutyle
1214	132	Isobutylamine
1216	128	Isooctènes
1218	130P	Isoprène, stabilisé
1219	129	Alcool isopropylique
1219	129	Isopropanol
1220	129	Acétate d'isopropyle
1221	132	Isopropylamine
1222	130	Nitrate d'isopropyle
1223	128	Kérosène
1224	127	Cétones liquides, n.s.a.
1228	131	Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.
1228	131	Mercaptans, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.
1229	129	Oxyde de mésityle
1230	131	Alcool méthylrique
1230	131	Méthanol
1231	129	Acétate de méthyle
1233	130	Acétate de méthylamyle
1234	127	Méthylal

1235	<b>132</b>	Méthylamine, en solution aqueuse
1237	<b>129</b>	Butyrate de méthyle
1238	<b>155</b>	Chloroformiate de méthyle
1239	<b>131</b>	Éther méthylique monochloré
1242	<b>139</b>	Méthylchlorosilane
1243	<b>129</b>	Formiate de méthyle
1244	<b>131</b>	Méthylhydrazine
1245	<b>127</b>	Méthylisobutylcétone
1246	<b>127P</b>	Méthylisopropénylcétone, stabilisée
1247	<b>129P</b>	Méthacrylate de méthyle monomère, stabilisé
1248	<b>129</b>	Propionate de méthyle
1249	<b>127</b>	Méthylpropylcétone
1250	<b>155</b>	Méthyltrichlorosilane
1251	<b>131P</b>	Méthylvinylcétone, stabilisée
1259	<b>131</b>	Nickel-tétracarbonyle
1261	<b>129</b>	Nitrométhane
1262	<b>128</b>	Isooctane
1262	<b>128</b>	Octanes
1263	<b>128</b>	Matières apparentées aux peintures (inflammables)
1263	<b>128</b>	Peintures (inflammables)
1264	<b>129</b>	Paraldéhyde
1265	<b>128</b>	Isopentane
1265	<b>128</b>	Pentanes
1266	<b>127</b>	Produits pour parfumerie, contenant des solvants inflammables
1267	<b>128</b>	Pétrole brut
1268	<b>128</b>	Distillats de pétrole, n.s.a.
1268	<b>128</b>	Pétrole, distillats de, n.s.a.

1268	<b>128</b>	Produits pétroliers, n.s.a.
1270	<b>128</b>	Huile de pétrole
1270	<b>128</b>	Pétrole, huile de
1272	<b>129</b>	Huile de pin
1274	<b>129</b>	Alcool propylique normal
1274	<b>129</b>	n-Propanol
1275	<b>129</b>	Aldéhyde propionique
1276	<b>129</b>	Acétate de n-propyle
1277	<b>132</b>	Propylamine
1278	<b>129</b>	Chloro-1 propane
1278	<b>129</b>	Chlorure de propyle
1279	<b>130</b>	Dichloro-1,2 propane
1280	<b>127P</b>	Oxyde de propylène
1281	<b>129</b>	Formiates de propyle
1282	<b>129</b>	Pyridine
1286	<b>127</b>	Huile de colophane
1287	<b>127</b>	Caoutchouc, dissolution de
1287	<b>127</b>	Dissolution de caoutchouc
1288	<b>128</b>	Huile de schiste
1289	<b>132</b>	Méthylate de sodium, en solution dans l'alcool
1292	<b>129</b>	Silicate de tétraéthyle
1292	<b>129</b>	Silicate d'éthyle
1293	<b>127</b>	Teintures médicinales
1294	<b>130</b>	Toluène
1295	<b>139</b>	Trichlorosilane
1296	<b>132</b>	Triéthylamine
1297	<b>132</b>	Triméthylamine, en solution aqueuse
1298	<b>155</b>	Triméthylchlorosilane
1299	<b>128</b>	Essence de térébenthine

1300	<b>128</b>	Essence de térébenthine, succédané d'	1326	<b>170</b>	Hafnium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau
1300	<b>128</b>	Succédané d'essence de térébenthine	1327	<b>133</b>	Bhusa, mouillé, humide ou souillé d'huile
1301	<b>129P</b>	Acétate de vinyle, stabilisé	1327	<b>133</b>	Foin, mouillé, humide ou souillé d'huile
1302	<b>127P</b>	Éther éthylvinylique, stabilisé	1327	<b>133</b>	Paille, mouillée, humide ou souillée d'huile
1303	<b>130P</b>	Chlorure de vinylidène, stabilisé	1328	<b>133</b>	Hexaméthylènetétramine
1304	<b>127P</b>	Éther isobutylvinylique, stabilisé	1330	<b>133</b>	Résinate de manganèse
<b>1305</b>	<b>155P</b>	<b>Vinyltrichlorosilane</b>	1331	<b>133</b>	Allumettes non "de sûreté"
<b>1305</b>	<b>155P</b>	<b>Vinyltrichlorosilane, stabilisé</b>	1332	<b>133</b>	Métaldéhyde
1306	<b>129</b>	Produits de préservation des bois, liquides	1333	<b>170</b>	Cérium, plaques, lingots ou barres
1307	<b>130</b>	Xylènes	1334	<b>133</b>	Naphtalène, brut
1308	<b>170</b>	Zirconium, suspension dans un liquide inflammable	1334	<b>133</b>	Naphtalène, raffiné
1309	<b>170</b>	Aluminium en poudre, enrobé	1336	<b>113</b>	Nitroguanidine, humidifiée avec au moins 20% d'eau
1310	<b>113</b>	Picrate d'ammonium, humidifié avec au moins 10% d'eau	1336	<b>113</b>	Picrite, humidifiée avec au moins 20% d'eau
1312	<b>133</b>	Bornéol	1337	<b>113</b>	Nitroamidon, humidifié avec au moins 20% d'eau
1313	<b>133</b>	Résinate de calcium	1338	<b>133</b>	Phosphore, amorphe
1314	<b>133</b>	Résinate de calcium, fondu	1338	<b>133</b>	Phosphore rouge
1318	<b>133</b>	Résinate de cobalt, précipité	1339	<b>139</b>	Heptasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc
1320	<b>113</b>	Dinitrophénol, humidifié avec au moins 15% d'eau	<b>1340</b>	<b>139</b>	<b>Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc</b>
1321	<b>113</b>	Dinitrophénates, humidifiés avec au moins 15% d'eau	1341	<b>139</b>	Sesquisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc
1322	<b>113</b>	Dinitrorésorcinol, humidifié avec au moins 15% d'eau	1343	<b>139</b>	Trisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc
1323	<b>170</b>	Ferrocérium			
1324	<b>133</b>	Films à support nitrocellulosique			
1325	<b>133</b>	Fusée (ferroviaire ou routière)			
1325	<b>133</b>	Solide organique, inflammable, n.s.a.			

1344	113	Acide picrique, humidifié avec au moins 30% d'eau
1344	113	Trinitrophénol, humidifié avec au moins 30% d'eau
1345	133	Caoutchouc, chutes de, sous forme de poudre ou de grains
1345	133	Caoutchouc, déchets de, sous forme de poudre ou de grains
1345	133	Chutes de caoutchouc, sous forme de poudre ou de grains
1345	133	Déchets de caoutchouc, sous forme de poudre ou de grains
1346	170	Silicium en poudre, amorphe
1347	113	Picrate d'argent, humidifié avec au moins 30% d'eau
1348	113	Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 15% d'eau
1349	113	Picramate de sodium, humidifié avec au moins 20% d'eau
1350	133	Soufre
1352	170	Titane en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau
1353	133	Fibres imprégnées de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.
1353	133	Tissus imprégnés de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.
1354	113	Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 30% d'eau
1355	113	Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 30% d'eau
1356	113	TNT, humidifié avec au moins 30% d'eau
1356	113	Tolite, humidifié avec au moins 30% d'eau

1356	113	Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 30% d'eau
1357	113	Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 20% d'eau
1358	170	Zirconium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau
1360	139	Phosphure de calcium
1361	133	Charbon de bois
1361	133	Charbon, d'origine animale ou végétale
1362	133	Charbon, actif
1363	135	Coprah
1364	133	Coton, déchets huileux de
1364	133	Déchets huileux de coton
1365	133	Coton
1365	133	Coton, humide
1366	135	Diéthylzinc
1369	135	p-Nitrosodiméthylaniline
1370	135	Diméthylzinc
1372	133	Fibres, animales ou végétales, brûlées, mouillées ou légèrement humides
1373	133	Fibres, d'origine animale, synthétique ou végétale, n.s.a., imprégnées d'huile
1373	133	Tissus, d'origine animale, synthétique ou végétale, n.s.a., imprégnés d'huile
1374	133	Déchets de poisson, non stabilisés
1374	133	Farine de poisson, non stabilisée
1376	135	Oxyde de fer, résiduaire
1376	135	Tournure de fer, résiduaire
1378	170	Catalyseur métallique, humidifié

1379 **133** Papier, traité avec des huiles non saturées

**1380 135** Pentaborane

1381 **136** Phosphore blanc, en solution

1381 **136** Phosphore blanc, recouvert d'eau

1381 **136** Phosphore blanc, sec

1381 **136** Phosphore blanc, sec ou recouvert d'eau ou en solution

1381 **136** Phosphore jaune, en solution

1381 **136** Phosphore jaune, recouvert d'eau

1381 **136** Phosphore jaune, sec

1381 **136** Phosphore jaune, sec ou recouvert d'eau ou en solution

1382 **135** Sulfure de potassium, anhydre

1382 **135** Sulfure de potassium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation

1383 **135** Alliage pyrophorique, n.s.a.

1383 **135** Aluminium en poudre, pyrophorique

1383 **135** Métal pyrophorique, n.s.a.

**1384 135** Dithionite de sodium

**1384 135** Hydrosulfite de sodium

1385 **135** Sulfure de sodium, anhydre

1385 **135** Sulfure de sodium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation

1386 **135** Tourteaux, contenant plus de 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum

1387 **133** Déchets de laine, mouillés

1389 **138** Amalgame de métaux alcalins

1389 **138** Amalgame de métaux alcalins, liquide

1389 **138** Métaux alcalins, amalgame de

1389 **138** Métaux alcalins, amalgame de, liquide

1390 **139** Amidures de métaux alcalins

1390 **139** Métaux alcalins, amidures de

1391 **138** Dispersion de métaux alcalino-terreux

1391 **138** Dispersion de métaux alcalins

1391 **138** Métaux alcalino-terreux, dispersion de

1391 **138** Métaux alcalins, dispersion de

1392 **138** Amalgame de métaux alcalino-terreux

1392 **138** Amalgame de métaux alcalino-terreux, liquide

1392 **138** Métaux alcalino-terreux, amalgame de

1392 **138** Métaux alcalino-terreux, amalgame de, liquide

1393 **138** Alliage de métaux alcalino-terreux, n.s.a.

1393 **138** Métaux alcalino-terreux, alliage de, n.s.a.

1394 **138** Carbure d'aluminium

1395 **139** Alumino-ferro-silicium en poudre

1396 **138** Aluminium en poudre, non enrobé

**1397 139** Phosphure d'aluminium

1398 **138** Silico-aluminium en poudre, non enrobé

1400 **138** Baryum

1401 **138** Calcium

1402 **138** Carbure de calcium

1403	<b>138</b>	Cyanamide calcique, contenant plus de 0,1% de carbure de calcium
1404	<b>138</b>	Hydruure de calcium
1405	<b>138</b>	Siliciure de calcium
1407	<b>138</b>	Césium
1408	<b>139</b>	Ferrosilicium
1409	<b>138</b>	Hydruures métalliques hydroréactifs, n.s.a.
1410	<b>138</b>	Hydruure de lithium-aluminium
1411	<b>138</b>	Hydruure de lithium-aluminium dans l'éther
1413	<b>138</b>	Borohydruure de lithium
1414	<b>138</b>	Hydruure de lithium
1415	<b>138</b>	Lithium
1417	<b>138</b>	Silico-lithium
1418	<b>138</b>	Alliages de magnésium en poudre
1418	<b>138</b>	Magnésium en poudre
1418	<b>138</b>	Magnésium en poudre, alliages de
1419	<b>139</b>	Phosphure de magnésium-aluminium
1420	<b>138</b>	Alliages métalliques de potassium
1420	<b>138</b>	Alliages métalliques de potassium, liquides
1420	<b>138</b>	Potassium, alliages métalliques de
1420	<b>138</b>	Potassium métallique, alliages liquides de
1421	<b>138</b>	Alliage liquide de métaux alcalins, n.s.a.
1421	<b>138</b>	Métaux alcalins, alliage liquide de, n.s.a.
1422	<b>138</b>	Alliages de potassium et sodium

1422	<b>138</b>	Alliages liquides de potassium et sodium
1422	<b>138</b>	Potassium et sodium, alliages de
1422	<b>138</b>	Potassium et sodium, alliages de, liquides
1422	<b>138</b>	Sodium et potassium, alliages de
1422	<b>138</b>	Sodium et potassium, alliages de, liquides
1423	<b>138</b>	Rubidium
1423	<b>138</b>	Rubidium métallique
1426	<b>138</b>	Borohydruure de sodium
1427	<b>138</b>	Hydruure de sodium
1428	<b>138</b>	Sodium
1431	<b>138</b>	Méthylate de sodium
1431	<b>138</b>	Méthylate de sodium, sec
1432	<b>139</b>	Phosphure de sodium
1433	<b>139</b>	Phosphures stanniques
1435	<b>138</b>	Cendres de zinc
1435	<b>138</b>	Zinc, cendres de
1435	<b>138</b>	Zinc, écumes de
1435	<b>138</b>	Zinc, résidus de
1435	<b>138</b>	Zinc, scories de
1436	<b>138</b>	Zinc en poudre
1436	<b>138</b>	Zinc en poussière
1437	<b>138</b>	Hydruure de zirconium
1438	<b>140</b>	Nitrate d'aluminium
1439	<b>141</b>	Dichromate d'ammonium
1442	<b>143</b>	Perchlorate d'ammonium
1444	<b>140</b>	Persulfate d'ammonium
1445	<b>141</b>	Chlorate de baryum
1445	<b>141</b>	Chlorate de baryum, solide

1446 141 Nitrate de baryum  
 1447 141 Perchlorate de baryum  
 1447 141 Perchlorate de baryum, solide  
 1448 141 Permanganate de baryum  
 1449 141 Peroxyde de baryum  
 1450 141 Bromates, inorganiques, n.s.a.  
 1451 140 Nitrate de césium  
 1452 140 Chlorate de calcium  
 1453 140 Chlorite de calcium  
 1454 140 Nitrate de calcium  
 1455 140 Perchlorate de calcium  
 1456 140 Permanganate de calcium  
 1457 140 Peroxyde de calcium  
 1458 140 Borate et chlorate en mélange  
 1458 140 Chlorate et borate en mélange  
 1459 140 Chlorate et chlorure de magnésium en mélange  
 1459 140 Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, solide  
 1459 140 Chlorure de magnésium et chlorate en mélange  
 1459 140 Chlorure de magnésium et chlorate en mélange, solide  
 1461 140 Chlorates, inorganiques, n.s.a.  
 1462 143 Chlorites, inorganiques, n.s.a.  
 1463 141 Trioxyde de chrome, anhydre  
 1465 140 Nitrate de didyme  
 1466 140 Nitrate de fer III  
 1467 143 Nitrate de guanidine  
 1469 141 Nitrate de plomb  
 1470 141 Perchlorate de plomb  
 1470 141 Perchlorate de plomb, solide

1471 140 Hypochlorite de lithium en mélange  
 1471 140 Hypochlorite de lithium en mélange, sec  
 1471 140 Hypochlorite de lithium, sec  
 1472 143 Peroxyde de lithium  
 1473 140 Bromate de magnésium  
 1474 140 Nitrate de magnésium  
 1475 140 Perchlorate de magnésium  
 1476 140 Peroxyde de magnésium  
 1477 140 Nitrates, inorganiques, n.s.a.  
 1479 140 Solide comburant, n.s.a.  
 1481 140 Perchlorates, inorganiques, n.s.a.  
 1482 140 Permanganates, inorganiques, n.s.a.  
 1483 140 Peroxydes, inorganiques, n.s.a.  
 1484 140 Bromate de potassium  
 1485 140 Chlorate de potassium  
 1486 140 Nitrate de potassium  
 1487 140 Nitrate de potassium et nitrite de sodium en mélange  
 1487 140 Nitrite de sodium et nitrate de potassium en mélange  
 1488 140 Nitrite de potassium  
 1489 140 Perchlorate de potassium  
 1490 140 Permanganate de potassium  
 1491 144 Peroxyde de potassium  
 1492 140 Persulfate de potassium  
 1493 140 Nitrate d'argent  
 1494 141 Bromate de sodium  
 1495 140 Chlorate de sodium  
 1496 143 Chlorite de sodium

1498	140	Nitrate de sodium
1499	140	Nitrate de potassium et nitrate de sodium en mélange
1499	140	Nitrate de sodium et nitrate de potassium en mélange
1500	140	Nitrite de sodium
1502	140	Perchlorate de sodium
1503	140	Permanganate de sodium
1504	144	Peroxyde de sodium
1505	140	Persulfate de sodium
1506	143	Chlorate de strontium
1507	140	Nitrate de strontium
1508	140	Perchlorate de strontium
1509	143	Peroxyde de strontium
1510	143	Tétranitrométhane
1511	140	Urée-Peroxyde d'hydrogène
1512	140	Nitrite de zinc ammoniacal
1513	140	Chlorate de zinc
1514	140	Nitrate de zinc
1515	140	Permanganate de zinc
1516	143	Peroxyde de zinc
1517	113	Picramate de zirconium, humidifié avec au moins 20% d'eau
1541	155	Cyanhydrine d'acétone, stabilisée
1544	151	Alcaloïdes, solides, n.s.a. (toxiques)
1544	151	Alcaloïdes, solides, sels d', n.s.a. (toxiques)
1544	151	Sels d'alcaloïdes solides, n.s.a. (toxiques)
1545	155	Isothiocyanate d'allyle, stabilisé
1546	151	Arséniate d'ammonium

1547	153	Aniline
1548	153	Chlorhydrate d'aniline
1549	157	Antimoine, composé inorganique solide de l', n.s.a.
1549	157	Composé inorganique solide de l'antimoine, n.s.a.
1550	151	Lactate d'antimoine
1551	151	Tartrate d'antimoine et de potassium
1553	154	Acide arsénique, liquide
1554	154	Acide arsénique, solide
1555	151	Bromure d'arsenic
1556	152	Arsenic, composé liquide de l', n.s.a.
1556	152	Arsenic, composé liquide de l', n.s.a., inorganique
1556	152	Composé liquide de l'arsenic, n.s.a.
1556	152	Composé liquide de l'arsenic, n.s.a., inorganique
1556	152	MD
1556	152	Méthylidichlorarsine
1556	152	PD
1557	152	Arsenic, composé solide de l', n.s.a.
1557	152	Arsenic, composé solide de l', n.s.a., inorganique
1557	152	Composé solide de l'arsenic, n.s.a.
1557	152	Composé solide de l'arsenic, n.s.a., inorganique
1558	152	Arsenic
1559	151	Pentoxyde d'arsenic
1560	157	Chlorure d'arsenic
1560	157	Trichlorure d'arsenic



1561	151	Trioxyde d'arsenic
1562	152	Poussière arsénicale
1564	154	Baryum, composé du, n.s.a.
1564	154	Composé du baryum, n.s.a.
1565	157	Cyanure de baryum
1566	154	Béryllium, composé du, n.s.a.
1566	154	Composé du béryllium, n.s.a.
1567	134	Béryllium en poudre
1569	131	Bromacétone
1570	152	Brucine
1571	113	Azoture de baryum, humidifié avec au moins 50% d'eau
1572	151	Acide cacodylique
1573	151	Arséniate de calcium
1574	151	Arséniate de calcium et arsénite de calcium en mélange, solide
1574	151	Arsénite de calcium et arséniate de calcium en mélange, solide
1575	157	Cyanure de calcium
1577	153	Chlorodinitrobenzènes, liquides
1577	153	Chlorodinitrobenzènes, solides
1577	153	Dinitrochlorobenzènes
1578	152	Chloronitrobenzènes
1578	152	Chloronitrobenzènes, solides
1579	153	Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine
1579	153	Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine, solide
1580	154	Chloropicrine
1581	123	Bromure de méthyle et chloropicrine en mélange
1581	123	Chloropicrine et bromure de méthyle en mélange

1582	119	Chloropicrine et chlorure de méthyle en mélange
1582	119	Chlorure de méthyle et chloropicrine en mélange
1583	154	Chloropicrine en mélange, n.s.a.
1585	151	Acétoarsénite de cuivre
1586	151	Arsénite de cuivre
1587	151	Cyanure de cuivre
1588	157	Cyanures, inorganiques, solides, n.s.a.
1589	125	Chlorure de cyanogène, stabilisé
1589	125	CK
1590	153	Dichloranilines, liquides
1590	153	Dichloranilines, solides
1591	152	o-Dichlorobenzène
1593	160	Chlorure de méthylène
1593	160	Dichlorométhane
1594	152	Sulfate de diéthyle
1595	156	Sulfate de diméthyle
1596	153	Dinitranilines
1597	152	Dinitrobenzènes, liquides
1597	152	Dinitrobenzènes, solides
1598	153	Dinitro-o-crésol
1599	153	Dinitrophénol, en solution
1600	152	Dinitrotoluènes, fondus
1601	151	Désinfectant, solide, toxique, n.s.a.
1602	151	Colorant, liquide, toxique, n.s.a.
1602	151	Matière intermédiaire liquide pour colorant, toxique, n.s.a.
1603	155	Bromacétate d'éthyle
1604	132	Éthylènediamine

1605	154	Dibromure d'éthylène
1606	151	Arséniate de fer III
1607	151	Arsénite de fer III
1608	151	Arséniate de fer II
1611	151	Tétraphosphate d'hexaéthyle
1612	123	Gaz comprimé et tétraphosphate d'hexaéthyle en mélange
1612	123	Tétraphosphate d'hexaéthyle et gaz comprimé en mélange
1613	154	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 5% de cyanure d'hydrogène
1613	154	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène
1613	154	Cyanure d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène
1614	152	Cyanure d'hydrogène, stabilisé (absorbé)
1616	151	Acétate de plomb
1617	151	Arséniates de plomb
1618	151	Arsénites de plomb
1620	151	Cyanure de plomb
1621	151	Pourpre de Londres
1622	151	Arséniate de magnésium
1623	151	Arséniate de mercure II
1624	154	Chlorure de mercure II
1625	141	Nitrate de mercure II
1626	157	Cyanure double de mercure et de potassium
1627	141	Nitrate de mercure I
1629	151	Acétate de mercure

1630	151	Chlorure de mercure ammoniacal
1631	154	Benzoate de mercure
1634	154	Bromure mercurieux
1634	154	Bromure mercurique
1634	154	Bromures de mercure
1636	154	Cyanure de mercure
1636	154	Cyanure mercurique
1637	151	Gluconate de mercure
1638	151	Iodure de mercure
1639	151	Nucléinate de mercure
1640	151	Oléate de mercure
1641	151	Oxyde de mercure
1642	151	Oxycyanure de mercure, désensibilisé
1642	151	Oxycyanure mercurique
1643	151	Iodure double de mercure et de potassium
1644	151	Salicylate de mercure
1645	151	Sulfate de mercure
1645	151	Sulfate mercurique
1646	151	Thiocyanate de mercure
1647	151	Bromure de méthyle et dibromure d'éthylène en mélange, liquide
1647	151	Dibromure d'éthylène et bromure de méthyle en mélange, liquide
1648	127	Acétonitrile
1649	131	Mélange antidétonant pour carburants
1650	153	bêta-Naphtylamine
1650	153	bêta-Naphtylamine, solide
1650	153	Naphtylamine (bêta)

1650	153	Naphtylamine (bêta), solide
1651	153	Naphtylthio-urée
1652	153	Naphtylurée
1653	151	Cyanure de nickel
1654	151	Nicotine
1655	151	Composé solide de la nicotine, n.s.a.
1655	151	Nicotine, composé solide de, n.s.a.
1655	151	Nicotine, préparation solide de, n.s.a.
1655	151	Préparation solide de la nicotine, n.s.a.
1656	151	Chlorhydrate de nicotine
1656	151	Chlorhydrate de nicotine, en solution
1656	151	Chlorhydrate de nicotine, liquide
1657	151	Salicylate de nicotine
1658	151	Sulfate de nicotine, en solution
1658	151	Sulfate de nicotine, solide
1659	151	Tartrate de nicotine
1660	124	Monoxyde d'azote
1660	124	Monoxyde d'azote, comprimé
1660	124	Oxyde nitrique, comprimé
1661	153	Nitranilines
1662	152	Nitrobenzène
1663	153	Nitrophénols
1664	152	Nitrotoluènes, liquides
1664	152	Nitrotoluènes, solides
1665	152	Nitroxylènes, liquides
1665	152	Nitroxylènes, solides
1669	151	Pentachloréthane

1670	157	Mercaptan méthylique perchloré
1671	153	Phénol, solide
1672	151	Chlorure de phénylcarbyleamine
1673	153	Phénylènediamines
1674	151	Acétate de phénylmercure
1677	151	Arséniate de potassium
1678	154	Arsénite de potassium
1679	157	Cuprocyanure de potassium
1680	157	Cyanure de potassium
1680	157	Cyanure de potassium, solide
1683	151	Arsénite d'argent
1684	151	Cyanure d'argent
1685	151	Arséniate de sodium
1686	154	Arsénite de sodium, en solution aqueuse
1687	153	Azoture de sodium
1688	152	Cacodylate de sodium
1689	157	Cyanure de sodium
1689	157	Cyanure de sodium, solide
1690	154	Fluorure de sodium
1690	154	Fluorure de sodium, solide
1691	151	Arsénite de strontium
1692	151	Sels de strychnine
1692	151	Strychnine
1692	151	Strychnine, sels de
1693	159	Chandelles lacrymogènes
1693	159	Matière liquide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.
1693	159	Matière solide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.
1694	159	CA

1694 159 Cyanures de bromobenzyle, liquides

1694 159 Cyanures de bromobenzyle, solides

1695 131 Chloracétone, stabilisée

1697 153 Chloracétophénone

1697 153 Chloracétophénone, solide

1697 153 CN

1698 154 Adamsite

1698 154 Diphénylaminechlorarsine

1698 154 DM

1699 151 DA

1699 151 Diphénylchlorarsine, liquide

1699 151 Diphénylchlorarsine, solide

1700 159 Chandelles lacrymogènes

1700 159 Gaz lacrymogènes, engins contenant des

1701 152 Bromure de xylyle

1701 152 Bromure de xylyle, liquide

1702 151 1,1,1,2-Tétrachloréthane

1702 151 Tétrachloréthane

1704 153 Dithiopyrophosphate de tétraéthyle

1707 151 Composé du thallium, n.s.a.

1707 151 Thallium, composé du, n.s.a.

1708 153 Toluidines, liquides

1708 153 Toluidines, solides

1709 151 2,4-Toluènediamine, solide

1709 151 2,4-Toluylènediamine

1709 151 2,4-Toluylènediamine, solide

1709 151 m-Toluylènediamine, solide

1710 160 Trichloréthylène

1711 153 Xylidines, liquides

1711 153 Xylidines, solides

1712 151 Arséniate de zinc

1712 151 Arséniate de zinc et arsénite de zinc en mélange

1712 151 Arsénite de zinc

1712 151 Arsénite de zinc et arséniate de zinc en mélange

1713 151 Cyanure de zinc

1714 139 Phosphure de zinc

1715 137 Anhydride acétique

1716 156 Bromure d'acétyle

1717 155 Chlorure d'acétyle

1718 153 Phosphate acide de butyle

1718 153 Phosphate de butyle acide

1719 154 Liquide alcalin caustique, n.s.a.

1722 155 Chlorocarbonate d'allyle

1722 155 Chloroformiate d'allyle

1723 132 Iodure d'allyle

1724 155 Allyltrichlorosilane, stabilisé

1725 137 Bromure d'aluminium, anhydre

1726 137 Chlorure d'aluminium, anhydre

1727 154 Bifluorure d'ammonium, solide

1727 154 Hydrogénodifluorure d'ammonium, solide

1728 155 Amyltrichlorosilane

1729 156 Chlorure d'anisoyle

1730 157 Pentachlorure d'antimoine, liquide

1731 157 Pentachlorure d'antimoine, en solution

1732 157 Pentafluorure d'antimoine

1733 157 Trichlorure d'antimoine

1733 157 Trichlorure d'antimoine, liquide

1733	157	Trichlorure d'antimoine, solide
1736	137	Chlorure de benzoyle
1737	156	Bromure de benzyle
1738	156	Chlorure de benzyle
1739	137	Chloroformiate de benzyle
1740	154	Hydrogénodifluorures, n.s.a.
1740	154	Hydrogénodifluorures, solides, n.s.a.
1741	125	Trichlorure de bore
1742	157	Complexe de trifluorure de bore et d'acide acétique
1742	157	Complexe de trifluorure de bore et d'acide acétique, liquide
1742	157	Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de
1742	157	Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de, liquide
1743	157	Complexe de trifluorure de bore et d'acide propionique
1743	157	Complexe de trifluorure de bore et d'acide propionique, liquide
1743	157	Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de
1743	157	Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de, liquide
1744	154	Brome
1744	154	Brome, en solution
1744	154	Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone A)
1744	154	Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone B)
1745	144	Pentafluorure de brome
1746	144	Trifluorure de brome
1747	155	Butyltrichlorosilane

1748	140	Hypochlorite de calcium, sec
1748	140	Hypochlorite de calcium sec en mélange, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)
1749	124	Trifluorure de chlore
1750	153	Acide chloracétique, en solution
1751	153	Acide chloracétique, solide
1752	156	Chlorure de chloracétyle
1753	156	Chlorophényltrichlorosilane
1754	137	Acide chlorosulfonique (contenant ou non du trioxyde de soufre)
1755	154	Acide chromique, en solution
1756	154	Fluorure de chrome III, solide
1757	154	Fluorure de chrome III, en solution
1758	137	Chlorure de chromyle
1759	154	Chlorure ferreux, solide
1759	154	Solide corrosif, n.s.a.
1760	154	Chlorure ferreux, en solution
1760	154	Composé, nettoyeur, liquide (corrosif)
1760	154	Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (corrosif)
1760	154	Liquide corrosif, n.s.a.
1760	154	Nécessaires de produits chimiques
1761	154	Cupriéthylènediamine, en solution
1762	156	Cyclohexényltrichlorosilane
1763	156	Cyclohexyltrichlorosilane
1764	153	Acide dichloracétique
1765	156	Chlorure de dichloracétyle

1766 156 Dichlorophényltrichlorosilane

1767 155 Diéthylidichlorosilane

1768 154 Acide difluorophosphorique,  
anhydre

1769 156 Diphényldichlorosilane

1770 153 Bromure de diphénylméthyle

1771 156 Dodécyltrichlorosilane

1773 157 Chlorure de fer III, anhydre

1774 154 Charges d'extincteurs, liquide  
corrosif

1775 154 Acide fluoroborique

1776 154 Acide fluorophosphorique,  
anhydre

1777 137 Acide fluorosulfonique

1778 154 Acide fluorosilicique

1778 154 Acide hydrofluorosilicique

1779 153 Acide formique

1779 153 Acide formique contenant plus  
de 85% d'acide

1780 156 Chlorure de fumaryle

1781 156 Hexadécyltrichlorosilane

1782 154 Acide hexafluorophosphorique

1783 153 Hexaméthylènediamine, en  
solution

1784 156 Hexyltrichlorosilane

1786 157 Acide fluorhydrique et acide  
sulfurique en mélange1786 157 Acide sulfurique et acide  
fluorhydrique en mélange

1787 154 Acide iodhydrique

1788 154 Acide bromhydrique

1789 157 Acide chlorhydrique

1789 157 Acide muriatique

1790 157 Acide fluorhydrique

1791 154 Hypochlorite de sodium

1791 154 Hypochlorite, en solution

1792 157 Monochlorure d'iode, solide

1793 153 Phosphate acide d'isopropyle

1794 154 Sulfate de plomb, contenant  
plus de 3% d'acide libre1796 157 Acide mixte, contenant au plus  
50% d'acide nitrique1796 157 Acide mixte, contenant plus de  
50% d'acide nitrique1796 157 Acide sulfonitrique, contenant  
au plus 50% d'acide nitrique1796 157 Acide sulfonitrique, contenant  
plus de 50% d'acide nitrique1798 157 Acide chlorhydrique et acide  
nitrique en mélange

1798 157 Acide nitrochlorhydrique

1798 157 Eau régale

1799 156 Nonyltrichlorosilane

1800 156 Octadécyltrichlorosilane

1801 156 Octyltrichlorosilane

1802 140 Acide perchlorique, contenant  
au plus 50% d'acide

1803 153 Acide phénolsulfonique, liquide

1804 156 Phényltrichlorosilane

1805 154 Acide phosphorique, en solution

1805 154 Acide phosphorique, liquide

1805 154 Acide phosphorique, solide

1806 137 Pentachlorure de phosphore

1807 137 Anhydride phosphorique

1807 137 Pentoxyde de phosphore

1808 137 Tribromure de phosphore

1809 137 Trichlorure de phosphore

1810 137 Oxychlorure de phosphore

1811	154	Hydrogénodifluorure de potassium	1827	137	Tétrachlorure d'étain
1811	154	Hydrogénodifluorure de potassium, solide	1828	137	Chlorures de soufre
1812	154	Fluorure de potassium	1829	137	Trioxyde de soufre, stabilisé
1812	154	Fluorure de potassium, solide	1830	137	Acide sulfurique
1813	154	Hydroxyde de potassium, solide	1830	137	Acide sulfurique, contenant plus de 51% d'acide
1813	154	Potasse caustique, solide	1831	137	Acide sulfurique, fumant
1814	154	Hydroxyde de potassium, en solution	1831	137	Acide sulfurique, fumant, avec au moins 30% de trioxyde de soufre libre
1814	154	Potasse caustique, en solution	1831	137	Acide sulfurique, fumant, avec moins de 30% de trioxyde de soufre libre
1815	132	Chlorure de propionyle	1832	137	Acide sulfurique, résiduaire
1816	155	Propyltrichlorosilane	1833	154	Acide sulfureux
1817	137	Chlorure de pyrosulfuryle	1834	137	Chlorure de sulfuryle
1818	157	Tétrachlorure de silicium	1835	153	Hydroxyde de tétraméthylammonium
1819	154	Aluminate de sodium, en solution	1835	153	Hydroxyde de tétraméthylammonium, en solution
1823	154	Hydroxyde de sodium, solide	1836	137	Chlorure de thionyle
1823	154	Soude caustique, solide	1837	157	Chlorure de thiophosphoryle
1824	154	Hydroxyde de sodium, en solution	1838	137	Tétrachlorure de titane
1824	154	Soude caustique, en solution	1839	153	Acide trichloracétique
1825	157	Monoxyde de sodium	1840	154	Chlorure de zinc, en solution
1826	157	Acide mixte résiduaire, contenant au plus 50% d'acide nitrique	1841	171	Aldéhydate d'ammoniaque
1826	157	Acide mixte résiduaire, contenant plus de 50% d'acide nitrique	1843	141	Dinitro-o-crésate d'ammonium
1826	157	Acide sulfonitrique résiduaire, contenant au plus 50% d'acide nitrique	1843	141	Dinitro-o-crésate d'ammonium, solide
1826	157	Acide sulfonitrique résiduaire, contenant plus de 50% d'acide nitrique	1845	120	Dioxyde de carbone, solide
1827	137	Chlorure d'étain IV, anhydre	1845	120	Glace sèche
			1845	120	Neige carbonique
			1846	151	Tétrachlorure de carbone

1847	153	Sulfure de potassium, hydraté, avec au moins 30% d'eau de cristallisation
1848	132	Acide propionique
1848	132	Acide propionique contenant au moins 10% mais moins de 90% d'acide
1849	153	Sulfure de sodium, hydraté, avec au moins 30% d'eau
1851	151	Médicament, liquide, toxique, n.s.a.
1854	135	Alliages pyrophoriques de baryum
1854	135	Baryum, alliages pyrophoriques de
1855	135	Alliages pyrophoriques de calcium
1855	135	Calcium, alliages pyrophoriques de
1855	135	Calcium, pyrophorique
1856	133	Chiffons, huilés
1857	133	Déchets textiles mouillés
1858	126	Gaz réfrigérant R-1216
1858	126	Hexafluoropropylène
1858	126	Hexafluoropropylène, comprimé
1859	125	Tétrafluorure de silicium
1859	125	Tétrafluorure de silicium, comprimé
1860	116P	Fluorure de vinyle, stabilisé
1862	130	Crotonate d'éthyle
1863	128	Carburéacteur
1865	131	Nitrate de n-propyle
1866	127	Résine, en solution
1868	134	Décaborane

1869	138	Alliages de magnésium, contenant plus de 50% de magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans
1869	138	Magnésium
1869	138	Magnésium, alliages de, contenant plus de 50% de magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans
1869	138	Magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans
1870	138	Borohydrure de potassium
1871	170	Hydruure de titane
1872	141	Dioxyde de plomb
1873	143	Acide perchlorique, contenant plus de 50% mais au maximum 72% d'acide
1884	157	Oxyde de baryum
1885	153	Benzidine
1886	156	Chlorure de benzyldène
1887	160	Bromochlorométhane
1888	151	Chloroforme
1889	157	Bromure de cyanogène
1891	131	Bromure d'éthyle
1892	151	ED
1892	151	Éthylidichlorarsine
1894	151	Hydroxyde de phénylmercure
1895	151	Nitrate de phénylmercure
1897	160	Perchloréthylène
1897	160	Tétrachloréthylène
1898	156	Iodure d'acétyle
1902	153	Phosphate acide de diisooctyle



1903	153	Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a.
1905	154	Acide sélénique
1906	153	Acide résiduaire de raffinage
1907	154	Chaux sodée, contenant plus de 4% d'hydroxyde de sodium
1908	154	Chlorite, en solution
1910	157	Oxyde de calcium
1911	119	Diborane
1911	119	Diborane, comprimé
1911	119	Diborane en mélange
1912	115	Chlorure de méthyle et chlorure de méthylène en mélange
1912	115	Chlorure de méthylène et chlorure de méthyle en mélange
1913	120	Néon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1914	130	Propionates de butyle
1915	127	Cyclohexanone
1916	152	Éther dichloréthylique
1916	152	Éther dichloro-2,2' diéthylique
1917	129P	Acrylate d'éthyle, stabilisé
1918	130	Cumène
1918	130	Isopropylbenzène
1919	129P	Acrylate de méthyle, stabilisé
1920	128	Nonanes
1921	131P	Propylèneimine, stabilisée
1922	132	Pyrrolidine
1923	135	Dithionite de calcium
1923	135	Hydrosulfite de calcium
1928	135	Bromure de méthylmagnésium dans l'éther éthylique
1929	135	Dithionite de potassium

1929	135	Hydrosulfite de potassium
1931	171	Dithionite de zinc
1931	171	Hydrosulfite de zinc
1932	135	Déchets de zirconium
1932	135	Zirconium, déchets de
1935	157	Cyanure en solution, n.s.a.
1938	156	Acide bromacétique
1938	156	Acide bromacétique, en solution
1939	137	Oxybromure de phosphore
1939	137	Oxybromure de phosphore, solide
1940	153	Acide thioglycolique
1941	171	Dibromodifluorométhane
1941	171	Gaz réfrigérant R-12B2
1942	140	Nitrate d'ammonium, contenant au plus 0,2% de matière combustible
1944	133	Allumettes de sûreté
1945	133	Allumettes-bougies
1950	126	Aérosols
1951	120	Argon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1952	126	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène
1952	126	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a.
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

1953 119 Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

1953 119 Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)

1953 119 Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)

1954 115 Gaz comprimé, inflammable, n.s.a.

1954 115 Gaz dispersant, n.s.a. (inflammable)

1954 115 Gaz réfrigérant, n.s.a. (inflammable)

1955 123 Composé de phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés

1955 123 Composé organique de phosphore en mélange avec des gaz comprimés

1955 123 Gaz comprimé, toxique, n.s.a.

1955 123 Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

1955 123 Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

1955 123 Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)

1955 123 Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)

1955 123 Phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés

1956 126 Gaz comprimé, n.s.a.

1957 115 Deutérium

1957 115 Deutérium, comprimé

1958 126 Dichloro-1,2 tétrafluoro-1,1,2,2 éthane

1958 126 Gaz réfrigérant R-114

1959 116P Difluoro-1,1 éthylène

1959 116P Gaz réfrigérant R-1132a

1961 115 Éthane, liquide réfrigéré

1961 115 Éthane-Propane en mélange, liquide réfrigéré

1961 115 Propane-Éthane en mélange, liquide réfrigéré

1962 116P Éthylène

1962 116P Éthylène, comprimé

1963 120 Hélium, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)

1964 115 Hydrocarbures gazeux en mélange, comprimé, n.s.a.

1965 115 Hydrocarbures gazeux en mélange, liquéfié, n.s.a.

1966 115 Hydrogène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)

1967 123 Gaz insecticide, toxique, n.s.a.

1967 123 Parathion et gaz comprimés en mélange

1968 126 Gaz insecticide, n.s.a.

1969 115 Isobutane

1970 120 Krypton, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)

1971 115 Gaz naturel, comprimé

1971 115 Méthane

1971 115 Méthane, comprimé

1972 115 Gaz naturel, liquéfié (liquide cryogénique)

1972 115 Gaz naturel, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)

1972	115	GNL (liquide cryogénique)	1981	121	Azote et gaz rares en mélange, comprimé
1972	115	LNG (liquide cryogénique)	1981	121	Gaz rares et azote en mélange, comprimé
1972	115	Méthane, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	1982	126	Gaz réfrigérant R-14
1973	126	Chlorodifluorométhane et chloropentafluoréthane en mélange	1982	126	Gaz réfrigérant R-14, comprimé
1973	126	Chloropentafluoréthane et chlorodifluorométhane en mélange	1982	126	Tétrafluorométhane
1973	126	Gaz réfrigérant R-502	1982	126	Tétrafluorométhane, comprimé
1974	126	Bromochlorodifluorométhane	1983	126	Chloro-1 trifluoro-2,2,2 éthane
1974	126	Gaz réfrigérant R-12B1	1983	126	Gaz réfrigérant R-133a
1975	124	Dioxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange	1984	126	Gaz réfrigérant R-23
1975	124	Monoxyde d'azote et dioxyde d'azote en mélange	1984	126	Trifluorométhane
1975	124	Monoxyde d'azote et tétroxyde d'azote en mélange	1986	131	Alcools, inflammables, toxiques, n.s.a.
1975	124	Monoxyde d'azote et tétroxyde de diazote en mélange	1987	127	Alcool dénaturé
1975	124	Tétroxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange	1987	127	Alcools, n.s.a.
1975	124	Tétroxyde de diazote et monoxyde d'azote en mélange	1988	131	Aldéhydes, inflammables, toxiques, n.s.a.
1976	126	Gaz réfrigérant RC-318	1989	129	Aldéhydes, n.s.a.
1976	126	Octafluorocyclobutane	1990	129	Benzaldéhyde
1977	120	Azote, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	1991	131P	Chloroprène, stabilisé
1978	115	Propane	1992	131	Liquide inflammable, toxique, n.s.a.
1979	121	Gaz rares en mélange, comprimé	1993	128	Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (inflammable)
1980	121	Gaz rares et oxygène en mélange, comprimé	1993	128	Composés, nettoyeurs, liquides (inflammables)
1980	121	Oxygène et gaz rares en mélange, comprimé	1993	128	Huile à diesel
			1993	128	Liquide combustible, n.s.a.
			1993	128	Liquide inflammable, n.s.a.
			1994	131	Fer pentacarbonyle
			1999	130	Asphalte
			1999	130	Goudrons, liquides

2000	<b>133</b>	Celluloïd, en blocs, barres, rouleaux, feuilles, tubes, etc., à l'exclusion des déchets
2001	<b>133</b>	Naphténates de cobalt, en poudre
2002	<b>135</b>	Celluloïd, déchets de
2002	<b>135</b>	Déchets de celluloïd
2003	<b>135</b>	Métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.
2003	<b>135</b>	Métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.
2004	<b>135</b>	Diamidemagnésium
2005	<b>135</b>	Diphénylmagnésium
2006	<b>135</b>	Matières plastiques à base de nitrocellulose, auto-échauffantes, n.s.a.
2008	<b>135</b>	Zirconium en poudre, sec
2009	<b>135</b>	Zirconium, sec, sous forme de feuilles, de bandes ou de fil
2010	<b>138</b>	Hydruure de magnésium
2011	<b>139</b>	Phosphure de magnésium
2012	<b>139</b>	Phosphure de potassium
2013	<b>139</b>	Phosphure de strontium
2014	<b>140</b>	Peroxyde d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au moins 20% mais au maximum 60% de peroxyde d'hydrogène (stabilisée selon les besoins)
2015	<b>143</b>	Peroxyde d'hydrogène, en solution aqueuse, stabilisée, contenant plus de 60% de peroxyde d'hydrogène
2015	<b>143</b>	Peroxyde d'hydrogène, stabilisé
2016	<b>151</b>	Munitions, toxiques, non explosives

2017	<b>159</b>	Munitions, lacrymogènes, non explosives
2018	<b>152</b>	Chloranilines, solides
2019	<b>152</b>	Chloranilines, liquides
2020	<b>153</b>	Chlorophénols, solides
2021	<b>153</b>	Chlorophénols, liquides
2022	<b>153</b>	Acide crésylique
2023	<b>131P</b>	Chloro-1 époxy-2,3 propane
2023	<b>131P</b>	Épichlorhydrine
2024	<b>151</b>	Composé liquide du mercure, n.s.a.
2024	<b>151</b>	Mercure, composé du, liquide, n.s.a.
2025	<b>151</b>	Composé solide du mercure, n.s.a.
2025	<b>151</b>	Mercure, composé du, solide, n.s.a.
2026	<b>151</b>	Composé phénylmercurique, n.s.a.
2027	<b>151</b>	Arsénite de sodium, solide
2028	<b>153</b>	Bombes, fumigènes, non explosives, contenant un liquide corrosif, sans dispositif d'amorçage
2029	<b>132</b>	Hydrazine, anhydre
2030	<b>153</b>	Hydrate d'hydrazine
2030	<b>153</b>	Hydrazine en solution aqueuse, contenant au moins 37% et au plus 64% d'hydrazine
2030	<b>153</b>	Hydrazine en solution aqueuse, contenant plus de 37% d'hydrazine
2031	<b>157</b>	Acide nitrique, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge, contenant au plus 70% d'acide nitrique

2031 157 Acide nitrique, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge, contenant plus de 70% d'acide nitrique

2032 157 Acide nitrique, fumant rouge

2033 154 Monoxyde de potassium

2034 115 Hydrogène et méthane en mélange, comprimé

2034 115 Méthane et hydrogène en mélange, comprimé

2035 115 Gaz réfrigérant R-143a

2035 115 Trifluoro-1,1,1 éthane

2036 121 Xénon

2036 121 Xénon, comprimé

2037 115 Cartouches à gaz

2037 115 Récipients de faible capacité, contenant du gaz

2038 152 Dinitrotoluènes

2038 152 Dinitrotoluènes, liquides

2038 152 Dinitrotoluènes, solides

2044 115 Diméthyl-2,2 propane

2045 130 Aldéhyde isobutyrique

2045 130 Isobutyraldéhyde

2046 130 Cymènes

2047 129 Dichloropropènes

2048 130 Dicyclopentadiène

2049 130 Diéthylbenzène

2050 128 Composés isomériques du diisobutylène

2050 128 Diisobutylène, composés isomériques du

2051 132 Diméthylamino-2 éthanol

2052 128 Dipentène

2053 129 Alcoool méthylamylique

2053 129 Méthylisobutylcarbinol

2053 129 M.I.B.C.

2054 132 Morpholine

2055 128P Styrène monomère, stabilisé

2056 127 Tétrahydrofuranne

2057 128 Tripropylène

2058 129 Valéraldéhyde

2059 127 Nitrocellulose, en solution, inflammable

2067 140 Engrais au nitrate d'ammonium

2068 140 Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du carbonate de calcium

2069 140 Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du sulfate d'ammonium

2070 143 Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du phosphate ou de la potasse

2071 140 Engrais au nitrate d'ammonium

2072 140 Engrais au nitrate d'ammonium, n.s.a.

2073 125 Ammoniac, en solution aqueuse, contenant plus de 35% mais au maximum 50% d'ammoniac

2074 153P Acrylamide

2074 153P Acrylamide, solide

2075 153 Chloral, anhydre, stabilisé

2076 153 Crésols, liquides

2076 153 Crésols, solides

2077 153 alpha-Naphtylamine

2077 153 Naphtylamine (alpha)

2078 156 Diisocyanate de toluène

2079 154 Diéthylènetriamine

2186	125	Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré
2187	120	Dioxyde de carbone, liquide réfrigéré
2188	119	Arsine
2188	119	SA
2189	119	Dichlorosilane
2190	124	Difluorure d'oxygène
2190	124	Difluorure d'oxygène, comprimé
2191	123	Fluorure de sulfuryle
2192	119	Germane
2193	126	Gaz réfrigérant R-116
2193	126	Gaz réfrigérant R-116, comprimé
2193	126	Hexafluoréthane
2193	126	Hexafluoréthane, comprimé
2194	125	Hexafluorure de sélénium
2195	125	Hexafluorure de tellure
2196	125	Hexafluorure de tungstène
2197	125	Iodure d'hydrogène, anhydre
2198	125	Pentafluorure de phosphore
2198	125	Pentafluorure de phosphore, comprimé
2199	119	Phosphine
2200	116P	Propadiène, stabilisé
2201	122	Protoxyde d'azote, liquide réfrigéré
2202	117	Sélieniure d'hydrogène, anhydre
2203	116	Silane
2203	116	Silane, comprimé
2204	119	Sulfure de carbonyle
2205	153	Adiponitrile

2206	155	Isocyanate, toxique en solution, n.s.a.
2206	155	Isocyanates, toxiques, n.s.a.
2208	140	Chlorure de chaux
2208	140	Hypochlorite de calcium en mélange, sec, contenant plus de 10% mais 39% au maximum de chlore actif
2209	132	Formaldéhyde, en solution (corrosif)
2209	132	Formaline (corrosif)
2210	135	Manèbe
2210	135	Manèbe, préparations de, contenant au moins 60% de Manèbe
2210	135	Préparations de manèbe, contenant au moins 60% de Manèbe
2211	133	Polymères expansibles, en granulés
2211	133	Polystyrène expansible, en granulés
2212	171	Amiante
2212	171	Amiante, bleu
2212	171	Amiante, brun
2212	171	Amiantes, amphiboles
2213	133	Paraformaldéhyde
2214	156	Anhydride phtalique
2215	156	Anhydride maléique
2215	156	Anhydride maléique, fondu
2216	171	Déchets de poisson, stabilisés
2216	171	Farine de poisson, stabilisée
2217	135	Tourteaux, contenant au plus 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum
2218	132P	Acide acrylique, stabilisé

2219	129	Éther allylglycidique	2250	156	Isocyanates de dichlorophényle
2222	128	Anisole	2251	128P	Bicyclo[2.2.1] hepta-2,5 diène, stabilisé
2224	152	Benzonitrile	2251	128P	Norbornadiène-2,5, stabilisé
2225	156	Chlorure de benzènesulfonyle	2252	127	Diméthoxy-1,2 éthane
2226	156	Chlorure de benzylidyne	2253	153	N,N-Diméthylaniline
2227	130P	Méthacrylate de n-butyle, stabilisé	2254	133	Allumettes-tisons
2232	153	Aldéhyde chloracétique	2256	130	Cyclohexène
2232	153	Chloro-2 éthanal	2257	138	Potassium
2233	152	Chloranisidines	2257	138	Potassium métallique
2234	130	Fluorures de chlorobenzylidyne	2258	132	Propylène-1,2 diamine
2235	153	Chlorures de chlorobenzyle	2259	153	Triéthylènetétramine
2235	153	Chlorures de chlorobenzyle, liquides	2260	132	Tripropylamine
2236	156	Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle	2261	153	Xylénols
2236	156	Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, liquide	2261	153	Xylénols, solides
2237	153	Chloronitranilines	2262	156	Chlorure de diméthylcarbamoyle
2238	129	Chlorotoluènes	2263	128	Diméthylcyclohexanes
2239	153	Chlorotoluidines	2264	132	N,N-Diméthylcyclohexylamine
2239	153	Chlorotoluidines, solides	2264	132	Diméthylcyclohexylamine
2240	154	Acide sulfochromique	2265	129	N,N-Diméthylformamide
2241	128	Cycloheptane	2266	132	N,N-Diméthylpropylamine
2242	128	Cycloheptène	2267	156	Chlorure de diméthylthiophosphoryle
2243	130	Acétate de cyclohexyle	2269	153	Iminobispropylamine-3,3'
2244	129	Cyclopentanol	2270	132	Éthylamine, en solution aqueuse, contenant au moins 50% mais au maximum 70% d'éthylamine
2245	128	Cyclopentanone	2271	128	Éthylamylcétone
2246	128	Cyclopentène	2272	153	N-Éthylaniline
2247	128	n-Décane	2273	153	Éthyl-2 aniline
2248	132	Di-n-butylamine	2274	153	N-Éthyl N-benzylaniline
2249	131	Éther dichlorodiméthylque, symétrique	2275	129	Éthyl-2 butanol

2276	<b>132</b>	Éthyl-2 hexylamine
2277	<b>130P</b>	Méthacrylate d'éthyle
2277	<b>130P</b>	Méthacrylate d'éthyle, stabilisé
2278	<b>128</b>	n-Heptène
2279	<b>151</b>	Hexachlorobutadiène
2280	<b>153</b>	Hexaméthylènediamine, solide
2281	<b>156</b>	Diisocyanate d'hexaméthylène
2282	<b>129</b>	Hexanols
2283	<b>130P</b>	Méthacrylate d'isobutyle, stabilisé
2284	<b>131</b>	Isobutyronitrile
2285	<b>156</b>	Fluorures d'isocyanatobenzylidyne
2286	<b>128</b>	Pentaméthylheptane
2287	<b>128</b>	Isoheptènes
2288	<b>128</b>	Isohexènes
2289	<b>153</b>	Isophoronediamine
2290	<b>156</b>	DIIP
2290	<b>156</b>	Diisocyanate d'isophorone
2291	<b>151</b>	Composé du plomb, soluble, n.s.a.
2291	<b>151</b>	Composé soluble du plomb, n.s.a.
2293	<b>128</b>	Méthoxy-4 méthyl-4 pentanone-2
2294	<b>153</b>	N-Méthylaniline
2295	<b>155</b>	Chloracétate de méthyle
2296	<b>128</b>	Méthylcyclohexane
2297	<b>128</b>	Méthylcyclohexanone
2298	<b>128</b>	Méthylcyclopentane
2299	<b>155</b>	Dichloracétate de méthyle
2300	<b>153</b>	Méthyl-2 éthyl-5 pyridine
2301	<b>128</b>	Méthyl-2 furanne

2302	<b>127</b>	Méthyl-5 hexanone-2
2303	<b>128</b>	Isopropénylbenzène
2304	<b>133</b>	Naphtalène, fondu
2305	<b>153</b>	Acide nitrobenzènesulfonique
2306	<b>152</b>	Fluorures de nitrobenzylidyne
2306	<b>152</b>	Fluorures de nitrobenzylidyne, liquides
2307	<b>152</b>	Fluorures de nitro-3 chloro-4 benzylidyne
2308	<b>157</b>	Hydrogénosulfate de nitrosyle, liquide
2308	<b>157</b>	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide
2309	<b>128P</b>	Octadiènes
2310	<b>131</b>	Pentanedione-2,4
2311	<b>153</b>	Phénétidines
2312	<b>153</b>	Phénol, fondu
2313	<b>129</b>	Picolines
2315	<b>171</b>	BPC
2315	<b>171</b>	Diphényles polychlorés
2315	<b>171</b>	Diphényles polychlorés, liquides
2315	<b>171</b>	Objets contenant des Diphényles polychlorés (PCB)
2315	<b>171</b>	PCB
2316	<b>157</b>	Cuprocyanure de sodium, solide
2317	<b>157</b>	Cuprocyanure de sodium, en solution
2318	<b>135</b>	Hydrogénosulfure de sodium, avec moins de 25% d'eau de cristallisation
2319	<b>128</b>	Hydrocarbures terpéniques, n.s.a.
2320	<b>153</b>	Tétraéthylènepentamine
2321	<b>153</b>	Trichlorobenzènes, liquides



2322	<b>152</b>	Trichlorobutène
2323	<b>130</b>	Phosphite de triéthyle
2324	<b>128</b>	Triisobutylène
2325	<b>129</b>	Triméthyl-1,3,5 benzène
2326	<b>153</b>	Triméthylcyclohexylamine
2327	<b>153</b>	Triméthylhexaméthylènediamines
2328	<b>156</b>	Diisocyanate de triméthylhexaméthylène
2329	<b>130</b>	Phosphite de triméthyle
2330	<b>128</b>	Undécane
2331	<b>154</b>	Chlorure de zinc, anhydre
2332	<b>129</b>	Acétaldoxime
2333	<b>131</b>	Acétate d'allyle
<b>2334</b>	<b>131</b>	Allylamine
2335	<b>131</b>	Éther allyléthylique
2336	<b>131</b>	Formiate d'allyle
<b>2337</b>	<b>131</b>	Mercaptan phénylique
2338	<b>127</b>	Fluorure de benzylidyne
2339	<b>130</b>	Bromo-2 butane
2340	<b>130</b>	Éther bromo-2 éthyléthylique
2341	<b>130</b>	Bromo-1 méthyl-3 butane
2342	<b>130</b>	Bromométhylpropanes
2343	<b>130</b>	Bromo-2 pentane
2344	<b>129</b>	Bromopropanes
2345	<b>130</b>	Bromo-3 propyne
2346	<b>127</b>	Butanedione
2346	<b>127</b>	Diacétyle
2347	<b>130</b>	Mercaptan butylique
2348	<b>129P</b>	Acrylates de butyle, stabilisés
2350	<b>127</b>	Éther butylméthylique
2351	<b>129</b>	Nitrites de butyle
2352	<b>127P</b>	Éther butylvinylique, stabilisé

<b>2353</b>	<b>132</b>	Chlorure de butyryle
2354	<b>131</b>	Éther chlorométhyléthylique
2356	<b>129</b>	Chloro-2 propane
2357	<b>132</b>	Cyclohexylamine
2358	<b>128P</b>	Cyclooctatétraène
2359	<b>132</b>	Diallylamine
2360	<b>131P</b>	Éther diallylique
2361	<b>132</b>	Diisobutylamine
2362	<b>130</b>	Dichloro-1,1 éthane
2363	<b>129</b>	Mercaptan éthylique
2364	<b>128</b>	n-Propylbenzène
2366	<b>128</b>	Carbonate d'éthyle
2367	<b>130</b>	alpha-Méthylvaléraldéhyde
2367	<b>130</b>	Méthylvaléraldéhyde (alpha)
2368	<b>128</b>	alpha-Pinène
2368	<b>128</b>	Pinène (alpha)
2370	<b>128</b>	Hexène-1
2371	<b>128</b>	Isopentènes
2372	<b>129</b>	Bis (Diméthylamino)-1,2 éthane
2373	<b>127</b>	Diéthoxyméthane
2374	<b>127</b>	Diéthoxy-3,3 propène
2375	<b>129</b>	Sulfure d'éthyle
2376	<b>127</b>	Dihydro-2,3 pyranne
2377	<b>127</b>	Diméthoxy-1,1 éthane
2378	<b>131</b>	Diméthylaminoacétonitrile
2379	<b>132</b>	Diméthyl-1,3 butylamine
2380	<b>127</b>	Diméthyl-diéthoxysilane
2381	<b>130</b>	Disulfure de diméthyle
<b>2382</b>	<b>131</b>	Diméthylhydrazine, symétrique
2383	<b>132</b>	Dipropylamine
2384	<b>127</b>	Éther di-n-propylique

2385	129	Isobutyrate d'éthyle
2386	132	Éthyl-1 pipéridine
2387	130	Fluorobenzène
2388	130	Fluorotoluènes
2389	128	Furanne
2390	129	Iodo-2 butane
2391	129	Iodométhylpropanes
2392	129	Iodopropanes
2393	129	Formiate d'isobutyle
2394	129	Propionate d'isobutyle
2395	132	Chlorure d'isobutyryle
2396	131P	Méthylacroléine, stabilisée
2397	127	Méthyl-3 butanone-2
2398	127	Éther méthyl tert-butylique
2399	132	Méthyl-1 pipéridine
2400	130	Isovalérate de méthyle
2401	132	Pipéridine
2402	130	Propanethiols
2403	129P	Acétate d'isopropényle
2404	131	Propionitrile
2405	129	Butyrate d'isopropyle
2406	127	Isobutyrate d'isopropyle
2407	155	Chloroformiate d'isopropyle
2409	129	Propionate d'isopropyle
2410	129	Tétrahydro-1,2,3,6 pyridine
2411	131	Butyronitrile
2412	130	Tétrahydrothiophène
2413	128	Orthotitanate de propyle
2414	130	Thiophène
2416	129	Borate de triméthyle
2417	125	Fluorure de carbonyle

2417	125	Fluorure de carbonyle, comprimé
2418	125	Tétrafluorure de soufre
2419	116	Bromotrifluoréthylène
2420	125	Hexafluoracétone
2421	124	Trioxyde d'azote
2422	126	Gaz réfrigérant R-1318
2422	126	Octafluorobutène-2
2424	126	Gaz réfrigérant R-218
2424	126	Octafluoropropane
2426	140	Nitrate d'ammonium, liquide (solution chaude concentrée)
2427	140	Chlorate de potassium, en solution aqueuse
2428	140	Chlorate de sodium, en solution aqueuse
2429	140	Chlorate de calcium, en solution aqueuse
2430	153	Alkylphénols, solides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)
2431	153	Anisidines
2431	153	Anisidines, liquides
2431	153	Anisidines, solides
2432	153	N,N-Diéthylaniline
2433	152	Chloronitrotoluènes, liquides
2433	152	Chloronitrotoluènes, solides
2434	156	Dibenzylchlorosilane
2435	156	Éthylphényldichlorosilane
2436	129	Acide thioacétique
2437	156	Méthylphényldichlorosilane
2438	132	Chlorure de triméthylacétyle
2439	154	Hydrogénodifluorure de sodium

2440	154	Chlorure d'étain IV, pentahydraté
2441	135	Trichlorure de titane en mélange, pyrophorique
2441	135	Trichlorure de titane, pyrophorique
2442	156	Chlorure de trichloracétyle
2443	137	Oxytrichlorure de vanadium
2444	137	Tétrachlorure de vanadium
2445	135	Alkylolithiums
2445	135	Alkylolithiums, liquides
2446	153	Nitrocrésols
2446	153	Nitrocrésols, solides
2447	136	Phosphore blanc, fondu
2448	133	Soufre, fondu
2451	122	Trifluorure d'azote
2451	122	Trifluorure d'azote, comprimé
2452	116P	Éthylacétylène, stabilisé
2453	115	Fluorure d'éthyle
2453	115	Gaz réfrigérant R-161
2454	115	Fluorure de méthyle
2454	115	Gaz réfrigérant R-41
2455	116	Nitrite de méthyle
2456	130P	Chloro-2 propène
2457	128	Diméthyl-2,3 butane
2458	130	Hexadiènes
2459	128	Méthyl-2 butène-1
2460	128	Méthyl-2 butène-2
2461	128	Méthylpentadiènes
2463	138	Hydruure d'aluminium
2464	141	Nitrate de béryllium
2465	140	Acide dichloroisocyanurique, sec

2465	140	Acide dichloroisocyanurique, sels de l'
2465	140	Dichloroisocyanurate de sodium
2465	140	Sels de l'acide dichloroisocyanurique
2465	140	Triazinetrione de sodium dichloro-s
2466	143	Superoxyde de potassium
2468	140	Acide trichloroisocyanurique, sec
2469	140	Bromate de zinc
2470	152	Phénylacétonitrile, liquide
2471	154	Tétroxyde d'osmium
2473	154	Arsanilate de sodium
2474	157	Thiophosgène
2475	157	Trichlorure de vanadium
2477	131	Isothiocyanate de méthyle
2478	155	Isocyanate en solution, inflammable, toxique, n.s.a.
2478	155	Isocyanates, inflammables, toxiques, n.s.a.
2480	155	Isocyanate de méthyle
2481	155	Isocyanate d'éthyle
2482	155	Isocyanate de n-propyle
2483	155	Isocyanate d'isopropyle
2484	155	Isocyanate de tert-butyle
2485	155	Isocyanate de n-butyle
2486	155	Isocyanate d'isobutyle
2487	155	Isocyanate de phényle
2488	155	Isocyanate de cyclohexyle
2490	153	Éther dichloroisopropylique
2491	153	Éthanolamine
2491	153	Éthanolamine, en solution

2491	<b>153</b>	Monoéthanolamine
2493	<b>132</b>	Hexaméthylèneimine
2495	<b>144</b>	Pentafluorure d'iode
2496	<b>156</b>	Anhydride propionique
2498	<b>129</b>	Tétrahydro-1,2,3,6 benzaldéhyde
2501	<b>152</b>	Oxyde de tris-(aziridiny-1) phosphine, en solution
2502	<b>132</b>	Chlorure de valéryle
2503	<b>137</b>	Tétrachlorure de zirconium
2504	<b>159</b>	Tétrabrométhane
2504	<b>159</b>	Tétrabromure d'acétylène
2505	<b>154</b>	Fluorure d'ammonium
2506	<b>154</b>	Hydrogénosulfate d'ammonium
2507	<b>154</b>	Acide chloroplatinique, solide
2508	<b>156</b>	Pentachlorure de molybdène
2509	<b>154</b>	Hydrogénosulfate de potassium
2511	<b>153</b>	Acide chloro-2 propionique
2511	<b>153</b>	Acide chloro-2 propionique, en solution
2511	<b>153</b>	Acide chloro-2 propionique, solide
2512	<b>152</b>	Aminophénols
2513	<b>156</b>	Bromure de bromacétyle
2514	<b>130</b>	Bromobenzène
2515	<b>159</b>	Bromoforme
2516	<b>151</b>	Tétrabromure de carbone
2517	<b>115</b>	Chloro-1 difluoro-1,1 éthane
2517	<b>115</b>	Difluorochloréthanes
2517	<b>115</b>	Gaz réfrigérant R-142b
2518	<b>153</b>	Cyclododécatriène-1,5,9
2520	<b>130P</b>	Cyclooctadiènes
2521	<b>131P</b>	Dicétène, stabilisé

2522	<b>153P</b>	Méthacrylate de 2-diméthylaminoéthyle
2524	<b>129</b>	Orthoformiate d'éthyle
2525	<b>156</b>	Oxalate d'éthyle
2526	<b>132</b>	Furfurylamine
2527	<b>129P</b>	Acrylate d'isobutyle, stabilisé
2528	<b>130</b>	Isobutyrate d'isobutyle
2529	<b>132</b>	Acide isobutyrique
2531	<b>153P</b>	Acide méthacrylique, stabilisé
2533	<b>156</b>	Trichloracétate de méthyle
2534	<b>119</b>	Méthylchlorosilane
2535	<b>132</b>	4-Méthylmorpholine
2535	<b>132</b>	N-Méthylmorpholine
2536	<b>127</b>	Méthyltétrahydrofuranne
2538	<b>133</b>	Nitronaphtalène
2541	<b>128</b>	Terpinolène
2542	<b>153</b>	Tributylamine
2545	<b>135</b>	Hafnium en poudre, sec
2546	<b>135</b>	Titane en poudre, sec
2547	<b>143</b>	Superoxyde de sodium
2548	<b>124</b>	Pentafluorure de chlore
2552	<b>151</b>	Hexafluoracétone hydraté
2552	<b>151</b>	Hydrate d'hexafluoracétone, liquide
2554	<b>130P</b>	Chlorure de méthylallyle
2555	<b>113</b>	Nitrocellulose avec au moins 25% d'eau
2556	<b>113</b>	Nitrocellulose avec au moins 25% d'alcool
2556	<b>113</b>	Nitrocellulose avec de l'alcool
2557	<b>133</b>	Nitrocellulose en mélange, avec pigment

2557 **133** Nitrocellulose en mélange, avec plastifiant

2557 **133** Nitrocellulose en mélange, sans pigment

2557 **133** Nitrocellulose en mélange, sans plastifiant

2558 **131** Épibromhydrine

2560 **129** Méthyl-2 pentanol-2

2561 **128** Méthyl-3 butène-1

2564 **153** Acide trichloracétique, en solution

2565 **153** Dicyclohexylamine

2567 **154** Pentachlorophénate de sodium

2570 **154** Cadmium, composé du

2570 **154** Composé du cadmium

2571 **156** Acides alkylsulfuriques

2572 **153** Phénylhydrazine

2573 **141** Chlorate de thallium

2574 **151** Phosphate de tricrésyle

2576 **137** Oxybromure de phosphore, fondu

2577 **156** Chlorure de phénylacétyle

2578 **157** Trioxyde de phosphore

2579 **153** Pipérazine

2580 **154** Bromure d'aluminium, en solution

2581 **154** Chlorure d'aluminium, en solution

2582 **154** Chlorure de fer III, en solution

2583 **153** Acides alkylsulfoniques, solides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre

2583 **153** Acides arylsulfoniques, solides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre

2584 **153** Acides alkylsulfoniques, liquides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre

2584 **153** Acides arylsulfoniques, liquides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre

2585 **153** Acides alkylsulfoniques, solides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre

2585 **153** Acides arylsulfoniques, solides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre

2586 **153** Acides alkylsulfoniques, liquides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre

2586 **153** Acides arylsulfoniques, liquides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre

2587 **153** Benzoquinone

2588 **151** Pesticide, solide, toxique, n.s.a.

2589 **155** Chloracétate de vinyle

2590 **171** Amiante, blanc

2590 **171** Amiante, chrysotile

2591 **120** Xénon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)

2599 **126** Chlorotrifluorométhane et trifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane

2599 **126** Gaz réfrigérant R-503

2599 **126** Trifluorométhane et chlorotrifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane

2600 **119** Hydrogène et monoxyde de carbone en mélange, comprimé

2600	119	Monoxyde de carbone et hydrogène en mélange, comprimé
2601	115	Cyclobutane
2602	126	Dichlorodifluorométhane et difluoréthane en mélange azéotrope contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane
2602	126	Difluoréthane et dichlorodifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane
2602	126	Gaz réfrigérant R-500
2603	131	Cycloheptatriène
2604	132	Éthérate diéthylique de trifluorure de bore
2605	155	Isocyanate de méthoxyméthyle
2606	155	Orthosilicate de méthyle
2607	129P	Acroléine, dimère, stabilisé
2608	129	Nitropropanes
2609	156	Borate de triallyle
2610	132	Triallylamine
2611	131	Chlorhydrine propylénique
2611	131	Chloro-1 propanol-2
2612	127	Éther méthylpropylique
2614	129	Alcool méthallylique
2615	127	Éther éthylpropylique
2616	129	Borate de triisopropyle
2617	129	Méthylcyclohexanols
2618	130P	Vinyltoluènes, stabilisés
2619	132	Benzyl diméthylamine
2620	130	Butyrates d'amyle
2621	127	Acétylméthylcarbinol

2622	131P	Glycidaldéhyde
2623	133	Allume-feu, solides, imprégnés de liquide inflammable
2624	138	Siliciure de magnésium
2626	140	Acide chlorique, en solution aqueuse, contenant au plus 10% d'acide chlorique
2627	140	Nitrites, inorganiques, n.s.a.
2628	151	Fluoracétate de potassium
2629	151	Fluoracétate de sodium
2630	151	Sélénates
2630	151	Sélérites
2642	154	Acide fluoracétique
2643	155	Bromacétate de méthyle
2644	151	Iodure de méthyle
2645	153	Bromure de phénacyle
2646	151	Hexachlorocyclopentadiène
2647	153	Malonitrile
2648	154	Dibromo-1,2 butanone-3
2649	153	Dichloro-1,3 acétone
2650	153	Dichloro-1,1 nitro-1 éthane
2651	153	Diamino-4,4' diphenylméthane
2653	156	Iodure de benzyle
2655	151	Fluorosilicate de potassium
2655	151	Silicofluorure de potassium
2656	154	Quinoléine
2657	153	Disulfure de sélénium
2659	151	Chloracétate de sodium
2660	153	Mononitrotoluidines
2660	153	Nitrotoluidines (mono)
2661	153	Hexachloracétone
2662	153	Hydroquinone

2664	160	Dibromométhane	2685	132	N,N-Diéthyléthylènediamine
2667	152	Butyltoluènes	2686	132	Diéthylamino-2 éthanol
2668	131	Chloracétonitrile	2687	133	Nitrite de dicyclohexylammonium
2669	152	Chlorocrésols	2688	159	Bromo-1 chloro-3 propane
2669	152	Chlorocrésols, en solution	2689	153	alpha-Monochlorhydrine du glycérol
2670	157	Chlorure cyanurique	2690	152	N-n-Butylimidazole
2671	153	Aminopyridines	2691	137	Pentabromure de phosphore
2672	154	Ammoniac, en solution aqueuse, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac	2692	157	Tribromure de bore
2672	154	Hydroxyde d'ammonium	2693	154	Bisulfites, solution aqueuse de, n.s.a.
2672	154	Hydroxyde d'ammonium, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac	2693	154	Hydrogénosulfites en solution aqueuse, n.s.a.
2673	151	Amino-2 chloro-4 phénol	2698	156	Anhydrides tétrahydroptaliques
2674	154	Fluorosilicate de sodium	2699	154	Acide trifluoracétique
2674	154	Silicofluorure de sodium	2705	153P	Pentol-1
2676	119	Stibine	2707	127	Diméthylidioxannes
2677	154	Hydroxyde de rubidium, en solution	2709	128	Butylbenzènes
2678	154	Hydroxyde de rubidium	2710	128	Dipropylcétone
2678	154	Hydroxyde de rubidium, solide	2713	153	Acridine
2679	154	Hydroxyde de lithium, en solution	2714	133	Résinate de zinc
2680	154	Hydroxyde de lithium	2715	133	Résinate d'aluminium
2680	154	Hydroxyde de lithium, monohydraté	2716	153	Butynediol-1,4
2681	154	Hydroxyde de césium, en solution	2717	133	Camphre
2682	157	Hydroxyde de césium	2717	133	Camphre, synthétique
2683	132	Sulfure d'ammonium, en solution	2719	141	Bromate de baryum
2684	132	3-Diéthylaminopropylamine	2720	141	Nitrate de chrome
2684	132	Diéthylaminopropylamine	2721	141	Chlorate de cuivre
			2722	140	Nitrate de lithium
			2723	140	Chlorate de magnésium
			2724	140	Nitrate de manganèse

2725	140	Nitrate de nickel
2726	140	Nitrite de nickel
2727	141	Nitrate de thallium
2728	140	Nitrate de zirconium
2729	152	Hexachlorobenzène
2730	152	Nitranisoles, liquides
2730	152	Nitranisoles, solides
2732	152	Nitrobromobenzènes, liquides
2732	152	Nitrobromobenzènes, solides
2733	132	Amines, inflammables, corrosives, n.s.a.
2733	132	Polyalkylamines, n.s.a.
2733	132	Polyamines, inflammables, corrosives, n.s.a.
2734	132	Amines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.
2734	132	Polyalkylamines, n.s.a.
2734	132	Polyamines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.
2735	153	Amines, liquides, corrosives, n.s.a.
2735	153	Polyalkylamines, n.s.a.
2735	153	Polyamines, liquides, corrosives, n.s.a.
2738	153	N-Butylaniline
2739	156	Anhydride butyrique
2740	155	Chloroformiate de n-propyle
2741	141	Hypochlorite de baryum, contenant plus de 22% de chlore actif
2742	155	Chloroformiate de sec-butyle
2742	155	Chloroformiate d'isobutyle
2742	155	Chloroformiates, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.

2743	155	Chloroformiate de n-butyle
2744	155	Chloroformiate de cyclobutyle
2745	157	Chloroformiate de chlorométhyle
2746	156	Chloroformiate de phényle
2747	156	Chloroformiate de tert-butylcyclohexyle
2748	156	Chloroformiate d'éthyl-2 hexyle
2749	130	Tétraméthylsilane
2750	153	Dichloro-1,3 propanol-2
2751	155	Chlorure de diéthylthiophosphoryle
2752	127	Époxy-1,2 éthoxy-3 propane
2753	153	N-Éthylbenzyltoluidines, liquides
2753	153	N-Éthylbenzyltoluidines, solides
2754	153	N-Éthyltoluidines
2757	151	Carbamate pesticide, solide, toxique
2758	131	Carbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique
2759	151	Pesticide arsénical, solide, toxique
2760	131	Pesticide arsénical, liquide, inflammable, toxique
2761	151	Pesticide organochloré, solide, toxique
2762	131	Pesticide organochloré, liquide, inflammable, toxique
2763	151	Triazine pesticide, solide, toxique
2764	131	Triazine pesticide, liquide, inflammable, toxique
2771	151	Thiocarbamate pesticide, solide, toxique



2772 131 Thiocarbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique

2775 151 Pesticide cuivrique, solide, toxique

2776 131 Pesticide cuivrique, liquide, inflammable, toxique

2777 151 Pesticide mercuriel, solide, toxique

2778 131 Pesticide mercuriel, liquide, inflammable, toxique

2779 153 Nitrophénol substitué pesticide, solide, toxique

2780 131 Nitrophénol substitué pesticide, liquide, inflammable, toxique

2781 151 Pesticide bipyridylique, solide, toxique

2782 131 Pesticide bipyridylique, liquide, inflammable, toxique

2783 152 Pesticide organophosphoré, solide, toxique

2784 131 Pesticide organophosphoré, liquide, inflammable, toxique

2785 152 Mercapto-3 propanal

2785 152 Méthylthio-3 propanal

2785 152 4-Thiapentanal

2785 152 Thia-4 pentanal

2786 153 Pesticide organostannique, solide, toxique

2787 131 Pesticide organostannique, liquide, inflammable, toxique

2788 153 Composé organique de l'étain, liquide, n.s.a.

2788 153 Composé organique liquide de l'étain, n.s.a.

2789 132 Acide acétique, en solution, contenant plus de 80% d'acide

2789 132 Acide acétique, glacial

2790 153 Acide acétique, en solution, contenant plus de 10% mais au plus 80% d'acide

2793 170 Rognures, copeaux, tournures ou ébarbures de métaux ferreux

2794 154 Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide acide

2795 154 Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide alcalin

2796 157 Acide sulfurique, ne contenant pas plus de 51% d'acide

2796 157 Électrolyte acide pour accumulateurs

2797 154 Électrolyte alcalin pour accumulateurs

2798 137 Dichlorophénylphosphine

2798 137 Dichlorure de benzène phosphoreux

2799 137 Dichloro(phényl)thiophosphore

2799 137 Thiodichlorure de benzène phosphoreux

2800 154 Accumulateurs électriques, inversables remplis d'électrolyte liquide

2801 154 Colorant, liquide, corrosif, n.s.a.

2801 154 Matière intermédiaire liquide pour colorant, corrosive, n.s.a.

2802 154 Chlorure de cuivre

2803 172 Gallium

2805 138 Hydrure de lithium solide, pièces coulées d'

2805 138 Pièces coulées d'hydrure de lithium solide

2806	138	Nitruure de lithium
2807	171	Masses magnétisées
2809	172	Mercure
2809	172	Mercure métallique
2810	153	Buzz
2810	153	BZ
2810	153	Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (toxique)
2810	153	CS
2810	153	DC
2810	153	GA
2810	153	GB
2810	153	GD
2810	153	GF
2810	153	H
2810	153	HD
2810	153	HL
2810	153	HN-1
2810	153	HN-2
2810	153	HN-3
2810	153	L (Lewisite)
2810	153	Lewisite
2810	153	Liquide organique, toxique, n.s.a.
2810	153	Moutarde
2810	153	Moutarde Lewisite
2810	153	Sarin
2810	153	Soman
2810	153	Tabun
2810	153	Thickened GD
2810	153	VX

2811	154	CX
2811	154	Solide organique, toxique, n.s.a.
2812	154	Aluminate de sodium, solide
2813	138	Solide hydroréactif, n.s.a.
2814	158	Matière infectieuse pour l'homme
2815	153	N-Aminoéthylpipérazine
2817	154	Bifluorure d'ammonium, en solution
2817	154	Difluorure acide d'ammonium, en solution
2818	154	Polysulfure d'ammonium, en solution
2819	153	Phosphate acide d'amyle
2820	153	Acide butyrique
2821	153	Phénol, en solution
2822	153	Chloro-2 pyridine
2823	153	Acide crotonique
2823	153	Acide crotonique, liquide
2823	153	Acide crotonique, solide
2826	155	Chlorothioformiate d'éthyle
2829	153	Acide caproïque
2829	153	Acide hexanoïque
2830	139	Silico-ferro-lithium
2831	160	Trichloro-1,1,1 éthane
2834	154	Acide phosphoreux
2835	138	Hydruure de sodium-aluminium
2837	154	Bisulfate de sodium, en solution
2837	154	Bisulfates, solution aqueuse
2837	154	Hydrogénosulfates, en solution aqueuse
2838	129P	Butyrate de vinyle, stabilisé
2839	153	Aldol

2840	129	Butyraldoxime	2862	151	Pentoxyde de vanadium
2841	131	Di-n-amylamine	2863	154	Vanadate double d'ammonium et de sodium
2842	129	Nitroéthane	2864	151	Métavanadate de potassium
2844	138	Silico-mangano-calcium	2865	154	Sulfate neutre d'hydroxylamine
2845	135	Dichlorure éthylphosphoneux, anhydre	2869	157	Trichlorure de titane en mélange
2845	135	Dichlorure méthylphosphoneux	2870	135	Borohydrure d'aluminium
2845	135	Liquide organique, pyrophorique, n.s.a.	2870	135	Borohydrure d'aluminium contenu dans des engins
2846	135	Solide organique, pyrophorique, n.s.a.	2871	170	Antimoine en poudre
2849	153	Chloro-3 propanol-1	2872	159	Dibromochloropropanes
2850	128	Tétrapropylène	2873	153	Dibutylaminoéthanol
2851	157	Trifluorure de bore, dihydraté	2874	153	Alcool furfurylique
2852	113	Sulfure de dipicryle, humidifié, avec au moins 10% d'eau	2875	151	Hexachlorophène
2853	151	Fluorosilicate de magnésium	2876	153	Résorcinol
2853	151	Silicofluorure de magnésium	2878	170	Éponge de titane, sous forme de granulés
2854	151	Fluorosilicate d'ammonium	2878	170	Éponge de titane, sous forme de poudre
2854	151	Silicofluorure d'ammonium	2878	170	Titane, éponge de, sous forme de granulés
2855	151	Fluorosilicate de zinc	2878	170	Titane, éponge de, sous forme de poudre
2855	151	Silicofluorure de zinc	2879	157	Oxychlorure de sélénium
2856	151	Fluorosilicates, n.s.a.	2880	140	Hypochlorite de calcium en mélange, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau
2856	151	Silicofluorures, n.s.a.	2880	140	Hypochlorite de calcium, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau
2857	126	Machines frigorifiques, contenant de l'ammoniac en solution (UN2672)	2881	135	Catalyseur au nickel, sec
2857	126	Machines frigorifiques, contenant des gaz, non inflammables, non toxiques	2881	135	Catalyseur métallique, sec
2858	170	Zirconium, sec, sous forme de fils enroulés, plaques métalliques ou bandes	2900	158	Matière infectieuse pour les animaux uniquement
2859	154	Métavanadate d'ammonium			
2861	151	Polyvanadate d'ammonium			

2901	124	Chlorure de brome
2902	151	Pesticide, liquide, toxique, n.s.a.
2903	131	Pesticide, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.
2904	154	Chlorophénolates, liquides
2904	154	Phénolates, liquides
2905	154	Chlorophénolates, solides
2905	154	Phénolates, solides
2907	133	Dinitrate d'isosorbide en mélange
2908	161	Matières radioactives, emballages vides comme colis exceptés
2909	161	Matières radioactives, objets manufacturés en thorium naturel en colis excepté
2909	161	Matières radioactives, objets manufacturés en uranium appauvri en colis excepté
2909	161	Matières radioactives, objets manufacturés en uranium naturel en colis excepté
2910	161	Matières radioactives, quantités limitées, en colis excepté
2911	161	Matières radioactives, appareils ou objets comme colis exceptés
2912	162	Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-I), non fissiles ou fissiles exceptés
2912	162	Matières radioactives, de faible activité spécifique (LSA-I), non fissiles ou fissiles exceptés

2913	162	Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (OCS-I), non fissiles ou fissiles exceptés
2913	162	Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (OCS-II), non fissiles ou fissiles exceptés
2913	162	Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (SCO-I), non fissiles ou fissiles exceptés
2913	162	Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (SCO-II), non fissiles ou fissiles exceptés
2915	163	Matières radioactives, en colis de Type A, non sous forme spéciale, non fissiles ou fissiles exceptés
2916	163	Matières radioactives, en colis de Type B(U), non fissiles ou fissiles exceptés
2917	163	Matières radioactives, en colis de Type B(M), non fissiles ou fissiles exceptés
2919	163	Matières radioactives, transportées sous arrangement spécial, non fissiles ou fissiles exceptés
2920	132	Liquide corrosif, inflammable, n.s.a.
2921	134	Solide corrosif, inflammable, n.s.a.
2922	154	Liquide corrosif, toxique, n.s.a.
2923	154	Solide corrosif, toxique, n.s.a.
2924	132	Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.
2925	134	Solide organique, inflammable, corrosif, n.s.a.

2926 134 Solide organique, inflammable, toxique, n.s.a.

2927 154 Dichlorure d'éthyle phosphonothioïque, anhydre

2927 154 Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a.

2927 154 Phosphorodichloridate d'éthyle

2928 154 Solide organique, toxique, corrosif, n.s.a.

2929 131 Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a.

2930 134 Solide organique, toxique, inflammable, n.s.a.

2931 151 Sulfate de vanadyle

2933 129 Chloro-2 propionate de méthyle

2934 129 Chloro-2 propionate d'isopropyle

2935 129 Chloro-2 propionate d'éthyle

2936 153 Acide thiolactique

2937 153 Alcool alpha-méthylbenzylique

2937 153 Alcool alpha-méthylbenzylique, liquide

2937 153 Alcool méthylbenzylique (alpha)

2940 135 Cyclooctadiène phosphines

2940 135 Phospha-9 bicyclononanes

2941 153 Fluoranilines

2942 153 Trifluorométhyl-2 aniline

2943 129 Tétrahydrofurfurylamine

2945 132 N-Méthylbutylamine

2946 153 Amino-2 diéthylamino-5 pentane

2947 155 Chloracétate d'isopropyle

2948 153 Trifluorométhyl-3 aniline

2949 154 Hydrogénosulfure de sodium, avec au moins 25% d'eau de cristallisation

2949 154 Hydrogénosulfure de sodium hydraté, avec au moins 25% d'eau de cristallisation

2950 138 Granulés de magnésium enrobés

2950 138 Magnésium, granulés de, enrobés

2956 149 tert-Butyl-5 trinitro-2,4,6 m-xylène

2956 149 Musc xylène

2965 139 Éthérate diméthylque de trifluorure de bore

2966 153 Thioglycol

2967 154 Acide sulfamique

2968 135 Manèbe, préparations de, stabilisées

2968 135 Manèbe, stabilisé

2968 135 Préparations de manèbe, stabilisées

2969 171 Ricin, graines de, farine de, tourteaux de ou graines en flocons

2977 166 Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, fissiles

2977 166 Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, fissiles

2978 166 Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, non fissiles ou fissiles exceptés

2978 166 Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, non fissiles ou fissiles exceptés

2983	<b>129P</b>	Oxyde de propylène et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène
2983	<b>129P</b>	Oxyde d'éthylène et oxyde de propylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène
2984	<b>140</b>	Peroxyde d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au minimum 8% mais moins de 20% de peroxyde d'hydrogène
2985	<b>155</b>	Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a.
2986	<b>155</b>	Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a.
2987	<b>156</b>	Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a.
2988	<b>139</b>	Chlorosilanes, hydroréactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a.
2989	<b>133</b>	Phosphite de plomb, dibasique
2990	<b>171</b>	Engins de sauvetage, autogonflables
2991	<b>131</b>	Carbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable
2992	<b>151</b>	Carbamate pesticide, liquide, toxique
2993	<b>131</b>	Pesticide arsénical, liquide, toxique, inflammable
2994	<b>151</b>	Pesticide arsénical, liquide, toxique
2995	<b>131</b>	Pesticide organochloré, liquide, toxique, inflammable
2996	<b>151</b>	Pesticide organochloré, liquide, toxique
2997	<b>131</b>	Triazine pesticide, liquide, toxique, inflammable
2998	<b>151</b>	Triazine pesticide, liquide, toxique

3002	<b>151</b>	Phénylurée pesticide, liquide, toxique
3005	<b>131</b>	Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable
3006	<b>151</b>	Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique
3009	<b>131</b>	Pesticide cuivrique, liquide, toxique, inflammable
3010	<b>151</b>	Pesticide cuivrique, liquide, toxique
3011	<b>131</b>	Pesticide mercuriel, liquide, toxique, inflammable
3012	<b>151</b>	Pesticide mercuriel, liquide, toxique
3013	<b>131</b>	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique, inflammable
3014	<b>153</b>	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique
3015	<b>131</b>	Pesticide bipyridylique, liquide, toxique, inflammable
3016	<b>151</b>	Pesticide bipyridylique, liquide, toxique
3017	<b>131</b>	Pesticide organophosphoré, liquide, toxique, inflammable
3018	<b>152</b>	Pesticide organophosphoré, liquide, toxique
3019	<b>131</b>	Pesticide organostannique, liquide, toxique, inflammable
3020	<b>153</b>	Pesticide organostannique, liquide, toxique
3021	<b>131</b>	Pesticide, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.
3022	<b>127P</b>	Oxyde de butylène-1,2, stabilisé
3023	<b>131</b>	2-Méthyl-2-heptanethiol
3024	<b>131</b>	Pesticide coumarinique, liquide, inflammable, toxique

3025	131	Pesticide coumarinique, liquide, toxique, inflammable
3026	151	Pesticide coumarinique, liquide, toxique
3027	151	Pesticide coumarinique, solide, toxique
3028	154	Accumulateurs électriques, secs, contenant de l'hydroxyde de potassium solide
3048	157	Pesticide au phosphore d'aluminium
3049	138	Halogénures de métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.
3049	138	Halogénures de métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.
3050	138	Hydrures de métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.
3050	138	Hydrures de métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.
3051	135	Alkylaluminiums
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium, liquides
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium, solides
3053	135	Alkylmagnésiums
3054	129	Cyclohexanethiol
3054	129	Mercaptan cyclohexylique
3055	154	(Amino-2 éthoxy)-2 éthanol
3056	129	n-Heptaldéhyde
3057	125	Chlorure de trifluoracétyle
3064	127	Nitroglycérine, en solution alcoolique, avec plus de 1% mais pas plus de 5% de nitroglycérine
3065	127	Boissons alcoolisées

3066	153	Matières apparentées aux peintures (corrosives)
3066	153	Peintures (corrosives)
3070	126	Dichlorodifluorométhane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène
3070	126	Oxyde d'éthylène et dichlorodifluorométhane en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène
3071	131	Mercaptans en mélange, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.
3071	131	Mercaptans, liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.
3072	171	Engins de sauvetage, non autogonflables
3073	131P	Vinylpyridines, stabilisées
3076	138	Hydrures d'alkylaluminium
3077	171	Déchet dangereux, solide, n.s.a.
3077	171	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.
3077	171	Matières réglementées additionnelles, solides, n.s.a.
3078	138	Cérium, copeaux ou poudre abrasive
3079	131P	Méthacrylonitrile, stabilisé
3080	155	Isocyanate, toxique, inflammable, en solution, n.s.a.
3080	155	Isocyanates, toxiques, inflammables, n.s.a.
3082	171	Déchet dangereux, liquide, n.s.a.

3082	171	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
3082	171	Matières réglementées additionnelles, liquides, n.s.a.
3083	124	Fluorure de perchlore
3084	140	Solide corrosif, comburant, n.s.a.
3085	140	Solide comburant, corrosif, n.s.a.
3086	141	Solide toxique, comburant, n.s.a.
3087	141	Solide comburant, toxique, n.s.a.
3088	135	Solide organique auto-échauffant, n.s.a.
3089	170	Poudre métallique, inflammable, n.s.a.
3090	138	Lithium métal, piles au (y compris les piles à alliage lithium)
3090	138	Piles au lithium
3090	138	Piles au lithium métal (y compris les piles à alliage lithium)
3091	138	Piles au lithium contenues dans un équipement
3091	138	Piles au lithium emballées avec un équipement
3091	138	Piles au lithium métal contenues dans un équipement (y compris les piles à alliage de lithium)
3091	138	Piles au lithium métal emballées avec un équipement (y compris les piles à alliage de lithium)
3092	129	Méthoxy-1 propanol-2

3093	140	Liquide corrosif, comburant, n.s.a.
3094	138	Liquide corrosif, hydroréactif, n.s.a.
3095	136	Solide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.
3096	138	Solide corrosif, hydroréactif, n.s.a.
3097	140	Solide inflammable, comburant, n.s.a.
3098	140	Liquide comburant, corrosif, n.s.a.
3099	142	Liquide comburant, toxique, n.s.a.
3100	135	Solide comburant, auto-échauffant, n.s.a.
3101	146	Peroxyde organique du type B, liquide
3102	146	Peroxyde organique du type B, solide
3103	146	Peroxyde organique du type C, liquide
3104	146	Peroxyde organique du type C, solide
3105	145	Peroxyde organique du type D, liquide
3106	145	Peroxyde organique du type D, solide
3107	145	Peroxyde organique du type E, liquide
3108	145	Peroxyde organique du type E, solide
3109	145	Peroxyde organique du type F, liquide
3110	145	Peroxyde organique du type F, solide



3111	148	Peroxyde organique du type B, liquide, avec régulation de température	3126	136	Solide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.
3112	148	Peroxyde organique du type B, solide, avec régulation de température	3127	135	Solide auto-échauffant, comburant, n.s.a.
3113	148	Peroxyde organique du type C, liquide, avec régulation de température	3128	136	Solide organique auto-échauffant, toxique, n.s.a.
3114	148	Peroxyde organique du type C, solide, avec régulation de température	3129	138	Liquide hydroréactif, corrosif, n.s.a.
3115	148	Peroxyde organique du type D, liquide, avec régulation de température	3130	139	Liquide hydroréactif, toxique, n.s.a.
3116	148	Peroxyde organique du type D, solide, avec régulation de température	3131	138	Solide hydroréactif, corrosif, n.s.a.
3117	148	Peroxyde organique du type E, liquide, avec régulation de température	3132	138	Solide hydroréactif, inflammable, n.s.a.
3118	148	Peroxyde organique du type E, solide, avec régulation de température	3133	138	Solide hydroréactif, comburant, n.s.a.
3119	148	Peroxyde organique du type F, liquide, avec régulation de température	3134	139	Solide hydroréactif, toxique, n.s.a.
3120	148	Peroxyde organique du type F, solide, avec régulation de température	3135	138	Solide hydroréactif, auto-échauffant, n.s.a.
3121	144	Solide comburant, hydroréactif, n.s.a.	3136	120	Trifluorométhane, liquide réfrigéré
3122	142	Liquide toxique, comburant, n.s.a.	3137	140	Solide comburant, inflammable, n.s.a.
3123	139	Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a.	3138	115	Acétylène, éthylène et propylène, en mélange liquide réfrigéré, à 71,5% au moins d'éthylène, avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène
3124	136	Solide toxique, auto-échauffant, n.s.a.	3138	115	Éthylène, acétylène et propylène, en mélange liquide réfrigéré, à 71,5% au moins d'éthylène, avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène
3125	139	Solide toxique, hydroréactif, n.s.a.			

3138 **115** Propylène, éthylène et acétylène, en mélange liquide réfrigéré, à 71,5% au moins d'éthylène, avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène

3139 **140** Liquide comburant, n.s.a.

3140 **151** Alcaloïdes, liquides, n.s.a. (toxiques)

3140 **151** Alcaloïdes, sels d', liquides, n.s.a. (toxiques)

3140 **151** Sels d'alcaloïdes, liquides, n.s.a. (toxiques)

3141 **157** Antimoine, composé inorganique liquide de l', n.s.a.

3141 **157** Composé inorganique liquide de l'antimoine, n.s.a.

3142 **151** Désinfectant, liquide, toxique, n.s.a.

3143 **151** Colorant, solide, toxique, n.s.a.

3143 **151** Matière intermédiaire solide pour colorant, toxique, n.s.a.

3144 **151** Composé liquide de la nicotine, n.s.a.

3144 **151** Nicotine, composé liquide de, n.s.a.

3144 **151** Nicotine, préparation liquide de, n.s.a.

3144 **151** Préparation liquide de la nicotine, n.s.a.

3145 **153** Alkylphénols, liquides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)

3146 **153** Composé organique solide de l'étain, n.s.a.

3146 **153** Étain, composé organique de l', solide, n.s.a.

3147 **154** Colorant, solide, corrosif, n.s.a.

3147 **154** Matière intermédiaire solide pour colorant, corrosive, n.s.a.

3148 **138** Liquide hydroréactif, n.s.a.

3149 **140** Acide peroxyacétique et peroxyde d'hydrogène en mélange, avec acide(s), eau et au plus 5% d'acide peroxyacétique, stabilisé

3149 **140** Peroxyde d'hydrogène et acide peroxyacétique en mélange, avec acide(s), eau et au plus 5% d'acide peroxyacétique, stabilisé

3150 **115** Petits appareils à hydrocarbures gazeux, avec dispositif de décharge

3150 **115** Recharges d'hydrocarbures gazeux pour petits appareils, avec dispositif de décharge

3151 **171** Diphényles polyhalogénés, liquides

3151 **171** Monométhylidiphénylméthanes halogénés liquides

3151 **171** Terphényles polyhalogénés, liquides

3152 **171** Diphényles polyhalogénés, solides

3152 **171** Monométhylidiphénylméthanes halogénés solides

3152 **171** Terphényles polyhalogénés, solides

3153 **115** Éther perfluoro (méthylvinyle)

3154 **115** Éther perfluoro (éthylvinyle)

3155 **154** Pentachlorophénol

3156 **122** Gaz comprimé, comburant, n.s.a.

3157 122	Gaz liquéfié, comburant, n.s.a.	3164 126	Objets, sous pression, pneumatique (contenant un gaz non-inflammable)
3158 120	Gaz, liquide réfrigéré, n.s.a.	3165 131	Réservoir de carburant pour moteur de circuit hydraulique d'aéronef
3159 126	Gaz réfrigérant R-134a	3166 128	Moteur à combustion interne
3159 126	Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane	3166 115	Moteur pile à combustible contenant du gaz inflammable
3160 119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a.	3166 128	Moteur pile à combustible contenant du liquide inflammable
3160 119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	3166 115	Moteurs à combustion interne, alimentés par gaz inflammables
3160 119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	3166 128	Moteurs à combustion interne, alimentés par liquides inflammables
3160 119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	3166 115	Véhicule à propulsion par gaz inflammable
3160 119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	3166 128	Véhicule à propulsion par liquide inflammable
3161 115	Gaz liquéfié, inflammable, n.s.a.	3166 115	Véhicule à propulsion par pile à combustible contenant du gaz inflammable
3162 123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a.	3166 128	Véhicule à propulsion par pile à combustible contenant du liquide inflammable
3162 123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	3167 115	Échantillon de gaz, non comprimé, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré
3162 123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	3167 115	Gaz, échantillon de, non comprimé, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré
3162 123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)		
3162 123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)		
3163 126	Gaz liquéfié, n.s.a.		
3164 126	Objets, sous pression, hydraulique (contenant un gaz non-inflammable)		

3168 119 Échantillon de gaz, non comprimé, toxique, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré

3168 119 Gaz, échantillon de, non comprimé, toxique, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré

3169 123 Échantillon de gaz, non comprimé, toxique, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré

3169 123 Gaz, échantillon de, non comprimé, toxique, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré

3170 138 Aluminium, crasses d'

3170 138 Aluminium, sous-produits de la fabrication de l'

3170 138 Aluminium, sous-produits de la refusion de l'

3170 138 Sous-produits de la fabrication de l'aluminium

3170 138 Sous-produits de la refusion de l'aluminium

3171 154 Appareil mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)

3171 147 Appareil mû par accumulateurs (batteries au lithium ionique)

3171 138 Appareil mû par accumulateurs (batteries au lithium métal)

3171 138 Appareil mû par accumulateurs (batteries au sodium)

3171 154 Chaise roulante, électrique, avec accumulateurs

3171 154 Véhicule mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)

3171 147 Véhicule mû par accumulateurs (batteries au lithium ionique)

3171 138 Véhicule mû par accumulateurs (batteries au sodium)

3172 153 Toxines extraites d'organismes vivants, liquides, n.s.a.

3172 153 Toxines extraites d'organismes vivants, solides, n.s.a.

3174 135 Disulfure de titane

3175 133 Solides contenant du liquide inflammable, n.s.a.

3176 133 Solide organique, inflammable, fondu, n.s.a.

3178 133 Poudre sans fumée, petites armes

3178 133 Solide inorganique, inflammable, n.s.a.

3179 134 Solide inorganique, inflammable, toxique, n.s.a.

3180 134 Solide inorganique, inflammable, corrosif, n.s.a.

3181 133 Sels métalliques de composés organiques, inflammables, n.s.a.

3182 170 Hydrures métalliques, inflammables, n.s.a.

3183 135 Liquide organique, auto-échauffant, n.s.a.

3184 136 Liquide organique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.

3185 136 Liquide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.

3186 135 Liquide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.

3187 136 Liquide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.

3188 136 Liquide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.

3189	135	Poudre métallique, auto-échauffante, n.s.a.	3212	140	Hypochlorites, inorganiques, n.s.a.
3190	135	Solide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.	3213	140	Bromates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.
3191	136	Solide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	3214	140	Permanganates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.
3192	136	Solide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	3215	140	Persulfates, inorganiques, n.s.a.
3194	135	Liquide inorganique, pyrophorique, n.s.a.	3216	140	Persulfates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.
3200	135	Solide inorganique, pyrophorique, n.s.a.	3218	140	Nitrates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.
3203	135	Composé organométallique, pyrophorique, hydroréactif, n.s.a.	3219	140	Nitrites, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.
3205	135	Alcoolates de métaux alcalino-terreux, n.s.a.	3220	126	Gaz réfrigérant R-125
3206	136	Alcoolates de métaux alcalins, auto-échauffants, corrosifs, n.s.a.	3220	126	Pentafluoréthane
3207	138	Composé organométallique, en dispersion, hydroréactif, inflammable, n.s.a.	3221	149	Liquide autoréactif du type B
3207	138	Composé organométallique, en solution, hydroréactif, inflammable, n.s.a.	3222	149	Solide autoréactif du type B
3207	138	Composé organométallique, hydroréactif, inflammable, n.s.a.	3223	149	Liquide autoréactif du type C
3208	138	Matière métallique, hydroréactive, n.s.a.	3224	149	Solide autoréactif du type C
3209	138	Matière métallique, hydroréactive, auto-échauffante, n.s.a.	3225	149	Liquide autoréactif du type D
3210	140	Chlorates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	3226	149	Solide autoréactif du type D
3211	140	Perchlorates inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	3227	149	Liquide autoréactif du type E
			3228	149	Solide autoréactif du type E
			3229	149	Liquide autoréactif du type F
			3230	149	Solide autoréactif du type F
			3231	150	Liquide autoréactif du type B, avec régulation de température
			3232	150	Solide autoréactif du type B, avec régulation de température
			3233	150	Liquide autoréactif du type C, avec régulation de température

3234	150	Solide autoréactif du type C, avec régulation de température	3249	151	Médicament, solide, toxique, n.s.a.
3235	150	Liquide autoréactif du type D, avec régulation de température	3250	153	Acide chloroacétique, fondu
3236	150	Solide autoréactif du type D, avec régulation de température	3251	133	Mononitrate-5 d'isosorbide
3237	150	Liquide autoréactif du type E, avec régulation de température	3252	115	Difluorométhane
3238	150	Solide autoréactif du type E, avec régulation de température	3252	115	Gaz réfrigérant R-32
3239	150	Liquide autoréactif du type F, avec régulation de température	3253	154	Trioxosilicate de disodium
3240	150	Solide autoréactif du type F, avec régulation de température	3254	135	Tributylphosphane
3241	133	Bromo-2 nitro-2 propanediol-1,3	3255	135	Hypochlorite de tert-butyle
3242	149	Azodicarbonamide	3256	128	Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 37,8°C (100°F), à une température égale ou supérieure à son point d'éclair
3243	151	Solides contenant du liquide toxique, n.s.a.	3256	128	Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 60°C (140°F), à une température égale ou supérieure à son point d'éclair
3244	154	Solides contenant du liquide corrosif, n.s.a.	3257	128	Liquide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 100°C (212°F) et inférieure à son point d'éclair
3245	171	Micro-organismes génétiquement modifiés	3258	171	Solide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 240°C (464°F)
3245	171	Organismes génétiquement modifiés	3259	154	Amines, solides, corrosives, n.s.a.
3246	156	Chlorure de méthanesulfonyle	3259	154	Polyamines, solides, corrosives, n.s.a.
3246	156	Chlorure de sulfonylméthane	3260	154	Solide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.
3247	140	Peroxyborate de sodium, anhydre	3261	154	Solide organique, corrosif, acide, n.s.a.
3248	131	Médicament, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.			

3262	154	Solide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.
3263	154	Solide organique, corrosif, basique, n.s.a.
3264	154	Liquide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.
3265	153	Liquide organique, corrosif, acide, n.s.a.
3266	154	Liquide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.
3267	153	Liquide organique, corrosif, basique, n.s.a.
3268	171	Dispositifs de gonflage de sac gonflable
3268	171	Dispositifs de sécurité
3268	171	Générateurs de gaz pour sac gonflable
3268	171	Modules de sac gonflable
3268	171	Rétracteurs de ceinture de sécurité
3269	128	Trousse de résine polyester
3269	128	Trousse de résine polyester, constituant de base liquide
3270	133	Membranes filtrantes en nitrocellulose
3270	133	Nitrocellulose, membranes filtrantes en
3271	127	Éthers, n.s.a.
3272	127	Esters, n.s.a.
3273	131	Nitriles, inflammables, toxiques, n.s.a.
3274	132	Alcoolates, en solution, n.s.a., dans l'alcool
3275	131	Nitriles, toxiques, inflammables, n.s.a.
3276	151	Nitriles, liquides, toxiques, n.s.a.

3276	151	Nitriles, toxiques, liquides, n.s.a.
3276	151	Nitriles, toxiques, n.s.a.
3277	154	Chloroformiates, toxiques, corrosifs, n.s.a.
3278	151	Composé organophosphoré, liquide, toxique, n.s.a.
3278	151	Composé organophosphoré, toxique, liquide, n.s.a.
3278	151	Composé organophosphoré, toxique, n.s.a.
3279	131	Composé organophosphoré, toxique, inflammable, n.s.a.
3280	151	Arsenic, composé organique de l', liquide, n.s.a.
3280	151	Arsenic, composé organique de l', n.s.a.
3280	151	Composé organique de l'arsenic, liquide, n.s.a.
3280	151	Composé organique de l'arsenic, n.s.a.
3281	151	Métaux-carbonyles, liquides, n.s.a.
3281	151	Métaux-carbonyles, n.s.a.
3282	151	Composé organométallique, liquide, toxique, n.s.a.
3282	151	Composé organométallique, toxique, liquide, n.s.a.
3282	151	Composé organométallique, toxique, n.s.a.
3283	151	Composé du sélénium, n.s.a.
3283	151	Composé du sélénium, solide, n.s.a.
3283	151	Sélénium, composé du, n.s.a.
3283	151	Sélénium, composé du, solide, n.s.a.
3284	151	Composé du tellure, n.s.a.

3284	151	Tellure, composé du, n.s.a.
3285	151	Composé du vanadium, n.s.a.
3285	151	Vanadium, composé du, n.s.a.
3286	131	Liquide inflammable, toxique, corrosif, n.s.a.
3287	151	Liquide inorganique, toxique, n.s.a.
3288	151	Solide inorganique, toxique, n.s.a.
3289	154	Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.
3290	154	Solide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.
3291	158	Déchet (Bio) médical, n.s.a.
3291	158	Déchet d'hôpital, non spécifié, n.s.a.
3291	158	Déchet médical, n.s.a.
3291	158	Déchet médical réglementé, n.s.a.
3292	138	Accumulateurs au sodium
3292	138	Éléments d'accumulateur au sodium
3292	138	Sodium, accumulateurs au
3293	152	Hydrazine en solution aqueuse, contenant au plus 37% d'hydrazine
3294	131	Cyanure d'hydrogène, en solution alcoolique, contenant au plus 45% de cyanure d'hydrogène
3295	128	Hydrocarbures, liquides, n.s.a.
3296	126	Gaz réfrigérant R-227
3296	126	Heptafluoropropane
3297	126	Chlorotétrafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène

3297	126	Oxyde d'éthylène et chlorotétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène
3298	126	Oxyde d'éthylène et pentafluoréthane en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène
3298	126	Pentafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène
3299	126	Oxyde d'éthylène et tétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène
3299	126	Tétrafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène
3300	119P	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène
3300	119P	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène
3301	136	Liquide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.
3302	152	Acrylate de 2-diméthylaminoéthyle
3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a.
3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)



3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3304	123	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a.
3304	123	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3304	123	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3304	123	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3304	123	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.

3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a.
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3308	123	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a.
3308	123	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3308	123	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3308	123	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)

3308 123 Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)

3309 119 Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.

3309 119 Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3309 119 Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3309 119 Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)

3309 119 Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)

3310 124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.

3310 124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3310 124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3310 124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)

3310 124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)

3311 122 Gaz, liquide réfrigéré, comburant, n.s.a.

3312 115 Gaz, liquide réfrigéré, inflammable, n.s.a.

3313 135 Pigments organiques, auto-échauffants

3314 171 Matière plastique pour moulage

3315 151 Échantillon chimique, toxique

3316 171 Trousse chimique

3316 171 Trousse de premiers secours

3317 113 2-Amino-4,6-dinitrophénol, humidifié avec au moins 20% d'eau

3318 125 Ammoniac, en solution aqueuse, contenant plus de 50% d'ammoniac

3319 113 Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, solide, n.s.a., avec plus de 2% mais au plus 10% de nitroglycérine

3320 157 Borohydrure de sodium et hydroxyde de sodium, en solution, contenant au plus 12% de borohydrure de sodium et au plus 40% d'hydroxyde de sodium

3321 162 Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-II), non fissiles ou fissiles exceptées

3321 162 Matières radioactives, de faible activité spécifique (LSA-II), non fissiles ou fissiles exceptées

3322 162 Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-III), non fissiles ou fissiles exceptées

3322 162 Matières radioactives, de faible activité spécifique (LSA-III), non fissiles ou fissiles exceptées

3323	163	Matières radioactives, en colis de Type C, non fissiles ou fissiles exceptées	3332	164	Matières radioactives, en colis de Type A, sous forme spéciale, non fissiles ou fissiles exceptées
3324	165	Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-II), fissiles	3333	165	Matières radioactives, en colis de Type A, sous forme spéciale, fissiles
3324	165	Matières radioactives, de faible activité spécifique (LSA-II), fissiles	3334	171	Matière liquide réglementée pour l'aviation, n.s.a.
3325	165	Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-III), fissiles	3334	171	Vaporisateur pour auto-défense, non-pressurisé
3325	165	Matières radioactives, de faible activité spécifique (LSA-III), fissiles	3335	171	Matière solide réglementée pour l'aviation, n.s.a.
3326	165	Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (OCS-I), fissiles	3336	130	Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, n.s.a.
3326	165	Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (OCS-II), fissiles	3336	130	Mercaptans, liquides, inflammables, n.s.a.
3326	165	Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (SCO-I), fissiles	3337	126	Gaz réfrigérant R-404A
3326	165	Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (SCO-II), fissiles	3338	126	Gaz réfrigérant R-407A
3327	165	Matières radioactives, en colis de Type A, fissiles, non sous forme spéciale	3339	126	Gaz réfrigérant R-407B
3328	165	Matières radioactives, en colis de Type B(U), fissiles	3340	126	Gaz réfrigérant R-407C
3329	165	Matières radioactives, en colis de Type B(M), fissiles	3341	135	Dioxyde de thio-urée
3330	165	Matières radioactives, en colis de Type C, fissiles	3342	135	Xanthates
3331	165	Matières radioactives, transportées sous arrangement spécial, fissiles	3343	113	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, inflammable, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine
			3344	113	Penthrite en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN
			3344	113	PETN en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN

3344	113	Tétranitrate de pentaérythrite en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN
3344	113	Tétranitrate de pentaérythritol en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN
3345	153	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, solide, toxique
3346	131	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, inflammable, toxique
3347	131	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique, inflammable
3348	153	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique
3349	151	Pyréthroïde pesticide, solide, toxique
3350	131	Pyréthroïde pesticide, liquide, inflammable, toxique
3351	131	Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique, inflammable
3352	151	Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique
3354	115	Gaz insecticide, inflammable, n.s.a.
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a.
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3356	140	Générateur chimique d'oxygène
3356	140	Générateur chimique d'oxygène, résiduaire
3357	113	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine
3358	115	Machines frigorifiques, contenant des gaz liquéfiés, inflammables, non toxiques
3359	171	Engin de transport sous fumigation
3359	171	Engin sous fumigation
3360	133	Fibres, végétales, sèches
3361	156	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, n.s.a.
3362	155	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.
3363	171	Marchandises dangereuses contenues dans des appareils
3363	171	Marchandises dangereuses contenues dans des machines
3364	113	Acide picrique, humidifié avec au moins 10% d'eau
3364	113	Trinitrophénol, humidifié avec au moins 10% d'eau
3365	113	Chlorure de picryle, humidifié avec au moins 10% d'eau
3365	113	Trinitrochlorobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau

3366	113	TNT, humidifié avec au moins 10% d'eau	3381	151	Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3366	113	Tolite, humidifié avec au moins 10% d'eau	3382	151	Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3366	113	Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 10% d'eau	3383	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3367	113	Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau	3384	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3368	113	Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 10% d'eau	3385	139	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3369	113	Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 10% d'eau	3386	139	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3370	113	Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 10% d'eau	3387	142	Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3371	129	2-Méthylbutanal	3388	142	Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3373	158	Matières biologiques, catégorie B	3389	154	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3374	116	Acétylène, sans solvant	3390	154	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3375	140	Nitrate d'ammonium en émulsion	3391	135	Matière organométallique, solide, pyrophorique
3375	140	Nitrate d'ammonium en gel	3392	135	Matière organométallique, liquide, pyrophorique
3375	140	Nitrate d'ammonium en suspension	3393	135	Matière organométallique, solide, pyrophorique, hydroréactive
3376	113	Nitro-4 phénylhydrazine contenant au moins 30% d'eau	3394	135	Matière organométallique, liquide, pyrophorique, hydroréactive
3377	140	Perborate de sodium monohydraté			
3378	140	Carbonate de sodium peroxyhydraté			
3379	128	Liquide explosible, désensibilisé, n.s.a			
3380	133	Solide explosible, désensibilisé, n.s.a.			

3395 **135** Matière organométallique, solide, hydroréactive

3396 **138** Matière organométallique, solide, hydroréactive, inflammable

3397 **138** Matière organométallique, solide, hydroréactive, auto-échauffante

3398 **135** Matière organométallique, liquide, hydroréactive

3399 **138** Matière organométallique, liquide, hydroréactive, inflammable

3400 **138** Matière organométallique, solide, auto-échauffante

3401 **138** Amalgame de métaux alcalins, solide

3401 **138** Métaux alcalins, amalgame de, solide

3402 **138** Amalgame de métaux alcalino-terreux, solide

3402 **138** Métaux alcalino-terreux, amalgame de, solide

3403 **138** Alliages métalliques de potassium, solides

3403 **138** Potassium, alliages métalliques de, solides

3404 **138** Alliages de potassium et sodium, solides

3404 **138** Potassium et sodium, alliages solides de

3404 **138** Sodium et potassium, alliages solides de

3405 **141** Chlorate de baryum, en solution

3406 **141** Perchlorate de baryum, en solution

3407 **140** Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, en solution

3407 **140** Chlorure de magnésium et chlorate en mélange, en solution

3408 **141** Perchlorate de plomb, en solution

3409 **152** Chloronitrobenzènes, liquides

3410 **153** Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine, en solution

3411 **153** bêta-Naphtylamine, en solution

3411 **153** Naphtylamine (bêta), en solution

3412 **153** Acide formique contenant au moins 5% mais moins de 10% d'acide

3412 **153** Acide formique contenant au moins 10% et au plus 85% d'acide

3413 **157** Cyanure de potassium, en solution

3414 **157** Cyanure de sodium, en solution

3415 **154** Fluorure de sodium, en solution

3416 **153** Chloracétophénone, liquide

**3416 153** CN

3417 **152** Bromure de xyllyle, solide

3418 **151** 2,4-Toluylènediamine, en solution

3418 **151** m-Toluylènediamine, en solution

3419 **157** Complexe de trifluorure de bore et d'acide acétique, solide

3419 **157** Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de, solide

3420 **157** Complexe de trifluorure de bore et d'acide propionique, solide

3420	157	Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de, solide	3441	153	Chlorodinitrobenzènes, solides
3421	154	Hydrogénodifluorure de potassium, en solution	3442	153	Dichloranilines, solides
3422	154	Fluorure de potassium, en solution	3443	152	Dinitrobenzènes, solides
3423	153	Hydroxyde de tétraméthylammonium, solide	3444	151	Chlorhydrate de nicotine, solide
3424	141	Dinitro-o-crésate d'ammonium, en solution	3445	151	Sulfate de nicotine, solide
3425	156	Acide bromacétique, solide	3446	152	Nitrotoluènes, solides
3426	153P	Acrylamide, en solution	3447	152	Nitroxylènes, solides
3427	153	Chlorures de chlorobenzyle, solides	3448	159	Matière solide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.
3428	156	Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, solide	3449	159	Cyanures de bromobenzyle, solides
3429	153	Chlorotoluidines, liquides	3450	151	Diphénylchlorarsine, solide
3430	153	Xylénols, liquides	3451	153	Toluidines, solides
3431	152	Fluorures de nitrobenzylidyne, solides	3452	153	Xylidines, solides
3432	171	Diphényles polychlorés, solides	3453	154	Acide phosphorique, solide
3433	135	Alkylolithiums, solides	3454	152	Dinitrotoluènes, solides
3434	153	Nitrocrésols, liquides	3455	153	Crésols, solides
3435	153	Hydroquinone, en solution	3456	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide
3436	151	Hydrate d'hexafluoracétone, solide	3457	152	Chloronitrotoluènes, solides
3437	152	Chlorocrésols, solides	3458	152	Nitranisoles, solides
3438	153	Alcool alpha-méthylbenzyle, solide	3459	152	Nitrobromobenzènes, solides
3439	151	Nitriles, solides, toxiques, n.s.a.	3460	153	N-Éthylbenzyltoluidines, solides
3439	151	Nitriles, toxiques, solides, n.s.a.	3461	135	Halogénures d'alkylaluminium, solides
3440	151	Composé du sélénium, liquide, n.s.a.	3462	153	Toxines extraites d'organismes vivants, solides, n.s.a.
3440	151	Sélénium, composé du, liquide, n.s.a.	3463	132	Acide propionique contenant au moins 90% d'acide
			3464	151	Composé organophosphoré, solide, toxique, n.s.a.
			3464	151	Composé organophosphoré, toxique, solide, n.s.a.

3465 151 Arsenic, composé organique de l', solide, n.s.a.

3465 151 Composé organique de l'arsenic, solide, n.s.a.

3466 151 Métaux-carbonyles, solides, n.s.a.

3467 151 Composé organométallique, solide, toxique, n.s.a.

3467 151 Composé organométallique, toxique, solide, n.s.a.

3468 115 Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique

3468 115 Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique contenu dans un équipement

3468 115 Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique emballé avec un équipement

3469 132 Matières apparentées aux peintures, inflammables, corrosives

3469 132 Peintures, inflammables, corrosives

3470 132 Matières apparentées aux peintures, corrosives, inflammables

3470 132 Peintures, corrosives, inflammables

3471 154 Hydrogénodifluorures en solution, n.s.a.

3472 153 Acide crotonique, liquide

3473 128 Cartouches pour pile à combustible, contenant des liquides inflammables

3473 128 Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des liquides inflammables

3473 128 Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des liquides inflammables

3474 113 1-Hydroxybenzotriazole anhydre, humidifié avec au moins 20% d'eau

3474 113 1-Hydroxybenzotriazole monohydraté

3475 127 Essence et éthanol en mélange contenant plus de 10% d'éthanol

3475 127 Éthanol et essence en mélange contenant plus de 10% d'éthanol

3475 127 Mélange d'essence et d'éthanol contenant plus de 10% d'éthanol

3475 127 Mélange d'éthanol et d'essence contenant plus de 10% d'éthanol

3476 138 Cartouches pour pile à combustible, contenant des matières hydroréactives

3476 138 Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des matières hydroréactives

3476 138 Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières hydroréactives

3477 153 Cartouches pour pile à combustible, contenant des matières corrosives

3477 153 Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des matières corrosives



- 3477 153 Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières corrosives
- 3478 115 Cartouches pour pile à combustible, contenant un gaz liquéfié inflammable
- 3478 115 Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable
- 3478 115 Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable
- 3479 115 Cartouches pour pile à combustible, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique
- 3479 115 Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique
- 3479 115 Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique
- 3480 147 Lithium ionique, piles au (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)
- 3480 147 Piles au lithium ionique (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)
- 3481 147 Piles au lithium ionique contenues dans un équipement (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)

- 3481 147 Piles au lithium ionique emballées avec un équipement (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)
- 3482 138 Dispersion de métaux alcalino-terreux, inflammable
- 3482 138 Dispersion de métaux alcalins, inflammable
- 3483 131 Mélange antidétonant pour carburants, inflammable
- 3484 132 Hydrazine en solution aqueuse, inflammable, contenant plus de 37% (masse) d'hydrazine
- 3485 140 Hypochlorite de calcium en mélange sec, corrosif, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)
- 3485 140 Hypochlorite de calcium sec, corrosif, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)
- 3486 140 Hypochlorite de calcium en mélange sec, corrosif, contenant plus de 10% mais 39% au maximum de chlore actif
- 3487 140 Hypochlorite de calcium en mélange hydraté, corrosif, contenant entre 5,5% et 16% d'eau
- 3487 140 Hypochlorite de calcium hydraté, corrosif, contenant entre 5,5% et 16% d'eau
- 3488 131 Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3489	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3490	155	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3491	155	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3492	131	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3493	131	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3494	131	Pétrole brut acide, inflammable, toxique
3495	154	Iode
3496	171	Piles au nickel-hydrure métallique
3497	133	Farine de krill
3498	157	Monochlorure d'iode, liquide
3499	171	Condensateur électrique à double couche
3500	126	Produit chimique sous pression, n.s.a.
3501	115	Produit chimique sous pression, inflammable, n.s.a.
3502	123	Produit chimique sous pression, toxique, n.s.a.
3503	125	Produit chimique sous pression, corrosif, n.s.a.
3504	119	Produit chimique sous pression, inflammable, toxique, n.s.a.
3505	118	Produit chimique sous pression, inflammable, corrosif, n.s.a.

3506	172	Mercure contenu dans des objets manufacturés
3507	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, en colis excepté, moins de 0,1 kg par colis, non fissiles ou fissiles exceptées
3508	171	Condensateur asymétrique
3509	171	Emballage au rebut, vide, non nettoyé
3510	174	Gaz adsorbé inflammable, n.s.a.
3511	174	Gaz adsorbé, n.s.a.
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a.
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3513	174	Gaz adsorbé comburant, n.s.a.
3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a.
3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)

3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a.
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a.
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3517	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.
3517	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3517	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3517	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3517	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3518	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a.
3518	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3518	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3518	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3518	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3519	173	Trifluorure de bore adsorbé
3520	173	Chlore adsorbé
3521	173	Tétrafluorure de silicium adsorbé
3522	173	Arsine adsorbé
3523	173	Germane adsorbé
3524	173	Pentafluorure de phosphore adsorbé
3525	173	Phosphine adsorbée

3526 173 Séléniure d'hydrogène adsorbé

3527 128P Trousse de résine polyester,  
constituant de base solide3528 128 Machine à combustion interne  
fonctionnant au liquide  
inflammable3528 128 Machine pile à combustible  
contenant du liquide  
inflammable3528 128 Moteur à combustion interne  
fonctionnant au liquide  
inflammable3528 128 Moteur pile à combustible  
contenant du liquide  
inflammable3529 115 Machine à combustion  
interne fonctionnant au gaz  
inflammable3529 115 Machine pile à combustible  
contenant du gaz inflammable3529 115 Moteur à combustion interne  
fonctionnant au gaz  
inflammable3529 115 Moteur pile à combustible  
contenant du gaz inflammable

3530 171 Machine à combustion interne

3530 171 Moteur à combustion interne

3531 149P Matière solide qui polymérise,  
stabilisée, n.s.a3532 149P Matière liquide qui polymérise,  
stabilisée, n.s.a3533 150P Matière solide qui polymérise,  
avec régulation de  
température, n.s.a3534 150P Matière liquide qui polymérise,  
avec régulation de  
température, n.s.a

8000 171 Produits de consommation

9035 123 Gaz, trousse d'identification de

9191 143 Dioxyde de chlore, hydraté, gelé

9202 168 Monoxyde de carbone,  
liquide réfrigéré (liquide  
cryogénique)

9206 137 Dichlorure méthylphosphonique

9260 169 Aluminium, fondu

9263 156 Chlorure de chloropivaloyle

9264 151 Dichloro-3,5 trifluoro-2,4,6  
pyridine

9269 132 Triméthoxysilane

9279 115 Hydrogène absorbé dans un  
hydrure métallique

**Intentionnellement laissée en blanc**

## ENTRÉES SURLIGNÉES EN VERT DANS LES PAGES À BORDURE BLEUE

Pour les entrées **surlignées en vert**, suivez les étapes suivantes :

- **S'IL N'Y A PAS D'INCENDIE :**
  - Allez directement au **Tableau 1** (**pages à bordure verte**)
  - Cherchez le numéro d'identification et le nom de la matière
  - Identifiez les distances d'isolation initiale et d'activités de protection
- **SI UN INCENDIE EST IMPLIQUÉ :**
  - Consultez également le guide orange assigné
  - Appliquez, tel qu'approprié, les données d'évacuation sous la section SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Note 1 :** Si le nom de la matière dans le **Tableau 1** est identifié par « **(lorsque déversé dans l'eau)** », ces matières dégagent de grandes quantités de gaz toxiques par inhalation (TIH) lorsque déversées dans l'eau. Quelques matières réactives à l'eau sont également des matières TIH (par exemple, le trifluorure de brome (UN1746), le chlorure de thionyle (UN1836), etc.). Dans ces cas, deux entrées apparaissent dans le **Tableau 1**, une pour les déversements sur le sol et l'autre pour les déversements dans l'eau. Lorsqu'une matière réactive à l'eau **n'est pas** une matière TIH et **n'est pas** déversée dans l'eau, le **Tableau 1** et le **Tableau 2** ne s'appliquent **PAS** et les distances de sécurité à appliquer se trouvent dans la page-guide (pages à bordure orange) appropriée.

**Note 2 :** Les **explosifs** ne sont pas énumérés individuellement par leur nom parce qu'en situation d'urgence, l'intervention sera basée uniquement sur la division de l'explosif, et non pas sur l'explosif particulier.

**Pour les divisions, 1.1, 1.2, 1.3 et 1.5, consultez le Guide 112.**

**Pour les divisions 1.4 et 1.6, consultez le Guide 114.**

<b>AC</b>	<b>117 1051</b>	Acétate d'isopropényle	<b>129P</b> 2403
Accumulateurs au sodium	<b>138</b> 3292	Acétate d'isopropyle	<b>129</b> 1220
Accumulateurs électriques, inversables remplis d'électrolyte liquide	<b>154</b> 2800	Acétates d'amyle	<b>129</b> 1104
Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide acide	<b>154</b> 2794	Acétates de butyle	<b>129</b> 1123
Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide alcalin	<b>154</b> 2795	Acétoarsénite de cuivre	<b>151</b> 1585
Accumulateurs électriques, secs, contenant de l'hydroxyde de potassium solide	<b>154</b> 3028	Acétone	<b>127</b> 1090
Acétal	<b>127</b> 1088	Acétonitrile	<b>127</b> 1648
Acétaldéhyde	<b>129P</b> 1089	Acétylène dissous	<b>116</b> 1001
Acétaldoxime	<b>129</b> 2332	Acétylène, éthylène et propylène, en mélange liquide réfrigéré, à 71,5% au moins d'éthylène, avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène	<b>115</b> 3138
Acétate d'allyle	<b>131</b> 2333	Acétylène, sans solvant	<b>116</b> 3374
Acétate de cyclohexyle	<b>130</b> 2243	Acétylméthylcarbinol	<b>127</b> 2621
Acétate de 2-éthylbutyle	<b>130</b> 1177	Acide acétique, en solution, contenant plus de 10% mais au plus 80% d'acide	<b>153</b> 2790
Acétate de l'éther monoéthylique de l'éthylèneglycol	<b>129</b> 1172	Acide acétique, en solution, contenant plus de 80% d'acide	<b>132</b> 2789
Acétate de l'éther monométhylique de l'éthylèneglycol	<b>129</b> 1189	Acide acétique, glacial	<b>132</b> 2789
Acétate de mercure	<b>151</b> 1629	Acide acrylique, stabilisé	<b>132P</b> 2218
Acétate de méthylamyle	<b>130</b> 1233	Acide arsénique, liquide	<b>154</b> 1553
Acétate de méthyle	<b>129</b> 1231	Acide arsénique, solide	<b>154</b> 1554
Acétate de phénylmercure	<b>151</b> 1674	Acide bromacétique	<b>156</b> 1938
Acétate de plomb	<b>151</b> 1616	Acide bromacétique, en solution	<b>156</b> 1938
Acétate de n-propyle	<b>129</b> 1276	Acide bromacétique, solide	<b>156</b> 3425
Acétate d'éthylbutyle	<b>130</b> 1177	Acide bromhydrique	<b>154</b> 1788
Acétate d'éthyle	<b>129</b> 1173	Acide butyrique	<b>153</b> 2820
Acétate de vinyle, stabilisé	<b>129P</b> 1301	Acide cacodylique	<b>151</b> 1572
Acétate d'isobutyle	<b>129</b> 1213	Acide caproïque	<b>153</b> 2829
		Acide chloracétique, en solution	<b>153</b> 1750

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Acide chloracétique, solide	153 1751	Acide dichloroisocyanurique, sels de l'	140 2465
Acide chlorhydrique	157 1789	Acide difluorophosphorique, anhydre	154 1768
Acide chlorhydrique et acide nitrique en mélange	157 1798	Acide fluoracétique	154 2642
Acide chlorique, en solution aqueuse, contenant au plus 10% d'acide chlorique	140 2626	Acide fluorhydrique	157 1790
Acide chloro-2 propionique	153 2511	Acide fluorhydrique et acide sulfurique en mélange	157 1786
Acide chloro-2 propionique, en solution	153 2511	Acide fluorborique	154 1775
Acide chloro-2 propionique, solide	153 2511	Acide fluorophosphorique, anhydre	154 1776
Acide chloroacétique, fondu	153 3250	Acide fluorosilicique	154 1778
Acide chloroplatinique, solide	154 2507	<b>Acide fluorosulfonique</b>	<b>137 1777</b>
<b>Acide chlorosulfonique (contenant ou non du trioxyde de soufre)</b>	<b>137 1754</b>	Acide formique	153 1779
Acide chromique, en solution	154 1755	Acide formique contenant au moins 5% mais moins de 10% d'acide	153 3412
Acide créylique	153 2022	Acide formique contenant au moins 10% et au plus 85% d'acide	153 3412
Acide crotonique	153 2823	Acide formique contenant plus de 85% d'acide	153 1779
Acide crotonique, liquide	153 2823	Acide hexafluorophosphorique	154 1782
Acide crotonique, liquide	153 3472	Acide hexanoïque	153 2829
Acide crotonique, solide	153 2823	Acide hydrofluorosilicique	154 1778
Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 5% de cyanure d'hydrogène	154 1613	Acide iodhydrique	154 1787
<b>Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène</b>	<b>154 1613</b>	Acide isobutyrique	132 2529
<b>Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant plus de 20% de cyanure d'hydrogène</b>	<b>117 1051</b>	Acide méthacrylique, stabilisé	<b>153P 2531</b>
Acide dichloracétique	153 1764	Acide mixte, contenant au plus 50% d'acide nitrique	157 1796
Acide dichloroisocyanurique, sec	140 2465	Acide mixte, contenant plus de 50% d'acide nitrique	157 1796
		Acide mixte résiduaire, contenant au plus 50% d'acide nitrique	157 1826



Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Acide mixte résiduaire, contenant plus de 50% d'acide nitrique	157 1826	Acide phosphorique, liquide	154 1805
Acide muriatique	157 1789	Acide phosphorique, solide	154 1805
Acide nitrique, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge, contenant au plus 70% d'acide nitrique	157 2031	Acide phosphorique, solide	154 3453
Acide nitrique, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge, contenant plus de 70% d'acide nitrique	157 2031	Acide picrique, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3364
<b>Acide nitrique, fumant rouge</b>	<b>157 2032</b>	Acide picrique, humidifié avec au moins 30% d'eau	113 1344
Acide nitrobenzènesulfonique	153 2305	Acide propionique	132 1848
Acide nitrochlorhydrique	157 1798	Acide propionique contenant au moins 10% mais moins de 90% d'acide	132 1848
Acide perchlorique, contenant au plus 50% d'acide	140 1802	Acide propionique contenant au moins 90% d'acide	132 3463
Acide perchlorique, contenant plus de 50% mais au maximum 72% d'acide	143 1873	Acide résiduaire de raffinage	153 1906
Acide peroxyacétique et peroxyde d'hydrogène en mélange, avec acide(s), eau et au plus 5% d'acide peroxyacétique, stabilisé	140 3149	Acide sélénique	154 1905
Acide phénolsulfonique, liquide	153 1803	Acide sulfamique	154 2967
Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, inflammable, toxique	131 3346	Acide sulfochromique	154 2240
Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique	153 3348	Acide sulfonitrique résiduaire, contenant au plus 50% d'acide nitrique	157 1826
Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique, inflammable	131 3347	Acide sulfonitrique résiduaire, contenant plus de 50% d'acide nitrique	157 1826
Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, solide, toxique	153 3345	Acide sulfonitrique, contenant au plus 50% d'acide nitrique	157 1796
Acide phosphoreux	154 2834	Acide sulfonitrique, contenant plus de 50% d'acide nitrique	157 1796
Acide phosphorique, en solution	154 1805	Acide sulfureux	154 1833
		Acide sulfurique	137 1830
		Acide sulfurique, contenant plus de 51% d'acide	137 1830
		Acide sulfurique et acide fluorhydrique en mélange	157 1786
		<b>Acide sulfurique, fumant</b>	<b>137 1831</b>
		<b>Acide sulfurique, fumant, avec au moins 30% de trioxyde de soufre libre</b>	<b>137 1831</b>

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Acide sulfurique, fumant, avec moins de 30% de trioxyde de soufre libre	137 1831	Acides arylsulfoniques, liquides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153 2584
Acide sulfurique, ne contenant pas plus de 51% d'acide	157 2796	Acides arylsulfoniques, solides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153 2585
Acide sulfurique, résiduaire	137 1832	Acides arylsulfoniques, solides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153 2583
Acide thioacétique	129 2436	Acridine	153 2713
Acide thioglycolique	153 1940	Acroléine, dimère, stabilisé	129P 2607
Acide thiolactique	153 2936	<b>Acroléine, stabilisée</b>	<b>131P 1092</b>
Acide trichloracétique	153 1839	Acrylamide	153P 2074
Acide trichloracétique, en solution	153 2564	Acrylamide, en solution	153P 3426
Acide trichloroisocyanurique, sec	140 2468	Acrylamide, solide	153P 2074
Acide trifluoracétique	154 2699	Acrylate de 2-diméthylaminoéthyle	152 3302
Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3368	Acrylate de méthyle, stabilisé	129P 1919
Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 30% d'eau	113 1355	Acrylate d'éthyle, stabilisé	129P 1917
Acides alkylsulfoniques, liquides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153 2586	Acrylate d'isobutyle, stabilisé	129P 2527
Acides alkylsulfoniques, liquides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153 2584	Acrylates de butyle, stabilisés	129P 2348
Acides alkylsulfoniques, solides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153 2585	<b>Acrylonitrile, stabilisé</b>	<b>131P 1093</b>
Acides alkylsulfoniques, solides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153 2583	<b>Adamsite</b>	<b>154 1698</b>
Acides alkylsulfuriques	156 2571	Adhésifs (inflammables)	128 1133
Acides arylsulfoniques, liquides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153 2586	Adiponitrile	153 2205
		Aérosols	126 1950
		Agent biologique	158 —
		Agent explosif, n.s.a.	112 —
		Air, comprimé	122 1002
		Air, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	122 1003
		Air, liquide réfrigéré (liquide cryogénique), non pressurisé	122 1003
		Alcaloïdes, liquides, n.s.a. (toxiques)	151 3140

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Alcaloïdes, sels d', liquides, n.s.a. (toxiques)	151 3140	Aldéhyde chloracétique	153 2232
Alcaloïdes, solides, n.s.a. (toxiques)	151 1544	Aldéhyde crotonique	131P 1143
Alcaloïdes, solides, sels d', n.s.a. (toxiques)	151 1544	Aldéhyde crotonique, stabilisé	131P 1143
Alcool allylique	131 1098	Aldéhyde éthyl-2 butyrique	130 1178
Alcool alpha-méthylbenzylique	153 2937	Aldéhyde isobutyrique	130 2045
Alcool alpha-méthylbenzylique, liquide	153 2937	Aldéhyde propionique	129 1275
Alcool alpha-méthylbenzylique, solide	153 3438	Aldéhydes, inflammables, toxiques, n.s.a.	131 1988
Alcoolates de métaux alcalino-terreux, n.s.a.	135 3205	Aldéhydes, n.s.a.	129 1989
Alcoolates de métaux alcalins, auto-échauffants, corrosifs, n.s.a.	136 3206	Aldéhydes octyliques	129 1191
Alcoolates, en solution, n.s.a., dans l'alcool	132 3274	Aldol	153 2839
Alcool dénaturé	127 1987	Alkylaluminiums	135 3051
Alcool éthylique	127 1170	Alkylolithiums	135 2445
Alcool éthylique, en solution	127 1170	Alkylolithiums, liquides	135 2445
Alcool furfurylique	153 2874	Alkylolithiums, solides	135 3433
Alcool isobutylique	129 1212	Alkylmagnésiums	135 3053
Alcool isopropylique	129 1219	Alkylphénols, liquides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)	153 3145
Alcool méthallylique	129 2614	Alkylphénols, solides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)	153 2430
Alcool méthylamylique	129 2053	Alliage de métaux alcalino-terreux, n.s.a.	138 1393
Alcool méthylbenzylique (alpha)	153 2937	Alliage liquide de métaux alcalins, n.s.a.	138 1421
Alcool méthylique	131 1230	Alliage pyrophorique, n.s.a.	135 1383
Alcool propylique normal	129 1274	Alliages de magnésium en poudre	138 1418
Alcools, inflammables, toxiques, n.s.a.	131 1986	Alliages de magnésium, contenant plus de 50% de magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans	138 1869
Alcools, n.s.a.	127 1987	Alliages de potassium et sodium	138 1422
Aldéhydate d'ammoniaque	171 1841		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Alliages de potassium et sodium, solides	138 3404	Alumino-ferro-silicium en poudre	139 1395
Alliages liquides de potassium et sodium	138 1422	Amalgame de métaux alcalino-terreux	138 1392
Alliages métalliques de potassium	138 1420	Amalgame de métaux alcalino-terreux, liquide	138 1392
Alliages métalliques de potassium, liquides	138 1420	Amalgame de métaux alcalino-terreux, solide	138 3402
Alliages métalliques de potassium, solides	138 3403	Amalgame de métaux alcalins	138 1389
Alliages pyrophoriques de baryum	135 1854	Amalgame de métaux alcalins, liquide	138 1389
Alliages pyrophoriques de calcium	135 1855	Amalgame de métaux alcalins, solide	138 3401
Allume-feu, solides, imprégnés de liquide inflammable	133 2623	Amiante	171 2212
Allumettes-bougies	133 1945	Amiante, blanc	171 2590
Allumettes de sûreté	133 1944	Amiante, bleu	171 2212
Allumettes non "de sûreté"	133 1331	Amiante, brun	171 2212
Allumettes-tisons	133 2254	Amiante, chrysotile	171 2590
Allylamine	131 2334	Amiantes, amphiboles	171 2212
Allyltrichlorosilane, stabilisé	155 1724	Amidures de métaux alcalins	139 1390
Aluminate de sodium, en solution	154 1819	Amines, inflammables, corrosives, n.s.a.	132 2733
Aluminate de sodium, solide	154 2812	Amines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.	132 2734
Aluminium, crasses d'	138 3170	Amines, liquides, corrosives, n.s.a.	153 2735
Aluminium en poudre, enrobé	170 1309	Amines, solides, corrosives, n.s.a.	154 3259
Aluminium en poudre, non enrobé	138 1396	Amino-2 chloro-4 phénol	151 2673
Aluminium en poudre, pyrophorique	135 1383	Amino-2 diéthylamino-5 pentane	153 2946
Aluminium, fondu	169 9260	2-Amino-4,6-dinitrophénol, humidifié avec au moins 20% d'eau	113 3317
Aluminium, sous-produits de la fabrication de l'	138 3170	(Amino-2 éthoxy)-2 éthanol	154 3055
Aluminium, sous-produits de la refusion de l'	138 3170	N-Aminoéthylpipérazine	153 2815
		Aminophénols	152 2512

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Aminopyridines	153 2671	Antimoine en poudre	170 2871
<b>Ammoniac, anhydre</b>	<b>125 1005</b>	Appareil mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)	154 3171
Ammoniac, en solution aqueuse, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac	154 2672	Appareil mû par accumulateurs (batteries au lithium ionique)	147 3171
Ammoniac, en solution aqueuse, contenant plus de 35% mais au maximum 50% d'ammoniac	125 2073	Appareil mû par accumulateurs (batteries au lithium métal)	138 3171
<b>Ammoniac, en solution aqueuse, contenant plus de 50% d'ammoniac</b>	<b>125 3318</b>	Appareil mû par accumulateurs (batteries au sodium)	138 3171
Amylamines	132 1106	Argon	121 1006
n-Amylène	128 1108	Argon, comprimé	121 1006
n-Amylméthylcétone	127 1110	Argon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120 1951
<b>Amylrichlorosilane</b>	<b>155 1728</b>	Arsanilate de sodium	154 2473
Anhydride acétique	137 1715	Arséniate d'ammonium	151 1546
Anhydride butyrique	156 2739	Arséniate de calcium	151 1573
Anhydride maléique	156 2215	Arséniate de calcium et arsénite de calcium en mélange, solide	151 1574
Anhydride maléique, fondu	156 2215	Arséniate de fer II	151 1608
Anhydride phosphorique	137 1807	Arséniate de fer III	151 1606
Anhydride phtalique	156 2214	Arséniate de magnésium	151 1622
Anhydride propionique	156 2496	Arséniate de mercure II	151 1623
Anhydrides tétrahydrophthaliques	156 2698	Arséniate de potassium	151 1677
Aniline	153 1547	Arséniate de sodium	151 1685
Anisidines	153 2431	Arséniate de zinc	151 1712
Anisidines, liquides	153 2431	Arséniate de zinc et arsénite de zinc en mélange	151 1712
Anisidines, solides	153 2431	Arséniates de plomb	151 1617
Anisole	128 2222	Arsenic	152 1558
Antimoine, composé inorganique liquide de I', n.s.a.	157 3141	Arsenic, composé liquide de I', n.s.a.	152 1556
Antimoine, composé inorganique solide de I', n.s.a.	157 1549		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Arsenic, composé liquide de l', n.s.a., inorganique	152 1556	Azoture de baryum, humidifié avec au moins 50% d'eau	113 1571
Arsenic, composé organique de l', liquide, n.s.a.	151 3280	Azoture de sodium	153 1687
Arsenic, composé organique de l', n.s.a.	151 3280	Baryum	138 1400
Arsenic, composé organique de l', solide, n.s.a.	151 3465	Baryum, alliages pyrophoriques de	135 1854
Arsenic, composé solide de l', n.s.a.	152 1557	Baryum, composé du, n.s.a.	154 1564
Arsenic, composé solide de l', n.s.a., inorganique	152 1557	Benzaldéhyde	129 1990
Arsénite d'argent	151 1683	Benzène	130 1114
Arsénite de calcium et arséniate de calcium en mélange, solide	151 1574	Benzidine	153 1885
Arsénite de cuivre	151 1586	Benzoate de mercure	154 1631
Arsénite de fer III	151 1607	Benzonitrile	152 2224
Arsénite de potassium	154 1678	Benzoquinone	153 2587
Arsénite de sodium, en solution aqueuse	154 1686	Benzyldiméthylamine	132 2619
Arsénite de sodium, solide	151 2027	Béryllium, composé du, n.s.a.	154 1566
Arsénite de strontium	151 1691	Béryllium en poudre	134 1567
Arsénite de zinc	151 1712	Bhusa, mouillé, humide ou souillé d'huile	133 1327
Arsénite de zinc et arséniate de zinc en mélange	151 1712	Bicyclo[2.2.1] hepta-2,5 diène, stabilisé	128P 2251
Arsénites de plomb	151 1618	Bifluorure d'ammonium, en solution	154 2817
Arsine	119 2188	Bifluorure d'ammonium, solide	154 1727
Arsine adsorbé	173 3522	Bis (Diméthylamino)-1,2 éthane	129 2372
Asphalte	130 1999	Bisulfate de sodium, en solution	154 2837
Azodicarbonamide	149 3242	Bisulfates, solution aqueuse	154 2837
Azote	121 1066	Bisulfites, solution aqueuse de, n.s.a.	154 2693
Azote, comprimé	121 1066	Boissons alcoolisées	127 3065
Azote et gaz rares en mélange, comprimé	121 1981	Bombes, fumigènes, non explosives, contenant un liquide corrosif, sans dispositif d'amorçage	153 2028
Azote, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120 1977		

Borate d'éthyle	129 1176
Borate de triallyle	156 2609
Borate de triisopropyle	129 2616
Borate de triméthyle	129 2416
Borate et chlorate en mélange	140 1458
Bornéol	133 1312
Borohydrure d'aluminium	135 2870
Borohydrure d'aluminium contenu dans des engins	135 2870
Borohydrure de lithium	138 1413
Borohydrure de potassium	138 1870
Borohydrure de sodium	138 1426
Borohydrure de sodium et hydroxyde de sodium, en solution, contenant au plus 12% de borohydrure de sodium et au plus 40% d'hydroxyde de sodium	157 3320
BPC	171 2315
Briquets (cigarettes) contenant un gaz inflammable	115 1057
Briquets, non pressurisé, contenant un liquide inflammable	128 1057
Bromacétate d'éthyle	155 1603
Bromacétate de méthyle	155 2643
<b>Bromacétone</b>	<b>131 1569</b>
Bromate de baryum	141 2719
Bromate de magnésium	140 1473
Bromate de potassium	140 1484
Bromate de sodium	141 1494
Bromate de zinc	140 2469
Bromates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	140 3213

Bromates, inorganiques, n.s.a.	141 1450
<b>Brome</b>	<b>154 1744</b>
<b>Brome, en solution</b>	<b>154 1744</b>
<b>Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone A)</b>	<b>154 1744</b>
<b>Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone B)</b>	<b>154 1744</b>
Bromobenzène	130 2514
1-Bromobutane	130 1126
Bromo-2 butane	130 2339
Bromochlorodifluorométhane	126 1974
Bromochlorométhane	160 1887
Bromo-1 chloro-3 propane	159 2688
Bromoforme	159 2515
Bromo-1 méthyl-3 butane	130 2341
Bromométhylpropanes	130 2342
Bromo-2 nitro-2 propanediol-1,3	133 3241
Bromo-2 pentane	130 2343
Bromopropanes	129 2344
Bromo-3 propyne	130 2345
Bromotrifluoréthylène	116 2419
Bromotrifluorométhane	126 1009
<b>Bromure d'acétyle</b>	<b>156 1716</b>
Bromure d'allyle	131 1099
<b>Bromure d'aluminium, anhydre</b>	<b>137 1725</b>
Bromure d'aluminium, en solution	154 2580
Bromure d'arsenic	151 1555
Bromure de benzyle	156 1737
Bromure de bromacétyle	156 2513
Bromure de n-butyle	130 1126

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Bromure de cyanogène	157 1889	N-n-Butylimidazole	152 2690
Bromure de diphénylméthyle	153 1770	Butyltoluènes	152 2667
Bromure de méthyle	123 1062	Butyltrichlorosilane	155 1747
Bromure de méthyle et chloropicrine en mélange	123 1581	tert-Butyl-5 trinitro-2,4,6 m-xylène	149 2956
Bromure de méthyle et dibromure d'éthylène en mélange, liquide	151 1647	Butynediol-1,4	153 2716
Bromure de méthylmagnésium dans l'éther éthylique	135 1928	Butyraldéhyde	129 1129
Bromure de phénacyle	153 2645	Butyraldoxime	129 2840
Bromure d'éthyle	131 1891	Butyrate de méthyle	129 1237
Bromure de vinyle, stabilisé	116P 1085	Butyrate d'éthyle	130 1180
Bromure de xyle	152 1701	Butyrate de vinyle, stabilisé	129P 2838
Bromure de xyle, liquide	152 1701	Butyrate d'isopropyle	129 2405
Bromure de xyle, solide	152 3417	Butyrates d'amyle	130 2620
Bromure d'hydrogène, anhydre	125 1048	Butyronitrile	131 2411
Bromure mercurieux	154 1634	Buzz	153 2810
Bromure mercurique	154 1634	BZ	153 2810
Bromures de mercure	154 1634	CA	159 1694
Brucine	152 1570	Cacodylate de sodium	152 1688
Butadiènes et hydrocarbures en mélange, stabilisés	116P 1010	Cadmium, composé du	154 2570
Butadiènes, stabilisés	116P 1010	Calcium	138 1401
Butane	115 1011	Calcium, alliages pyrophoriques de	135 1855
Butane	115 1075	Calcium, pyrophorique	135 1855
Butanedione	127 2346	Camphre	133 2717
Butanols	129 1120	Camphre, synthétique	133 2717
n-Butylamine	132 1125	Caoutchouc, chutes de, sous forme de poudre ou de grains	133 1345
N-Butylaniline	153 2738	Caoutchouc, déchets de, sous forme de poudre ou de grains	133 1345
Butylbenzènes	128 2709	Caoutchouc, dissolution de	127 1287
Butylène	115 1012	Carbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique	131 2758
Butylène	115 1075		



Carbamate pesticide, liquide, toxique	151 2992	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des liquides inflammables	128 3473
Carbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable	131 2991	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des matières corrosives	153 3477
Carbamate pesticide, solide, toxique	151 2757	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des matières hydrosensibles	138 3476
Carbonate de méthyle	129 1161	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des matières hydrosensibles	115 3478
Carbonate de sodium peroxyhydraté	140 3378	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable	115 3479
Carbonate d'éthyle	128 2366	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique	128 3473
Carburants pour moteur d'automobile	128 1203	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des liquides inflammables	153 3477
Carburéacteur	128 1863	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières corrosives	153 3477
Carbure d'aluminium	138 1394	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières hydrosensibles	138 3476
Carbure de calcium	138 1402	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières hydrosensibles	138 3476
Cartouches à gaz	115 2037	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable	115 3478
Cartouches pour pile à combustible, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique	115 3479	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières hydrosensibles	138 3476
Cartouches pour pile à combustible, contenant des liquides inflammables	128 3473	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières hydrosensibles	138 3476
Cartouches pour pile à combustible, contenant des matières corrosives	153 3477	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières hydrosensibles	138 3476
Cartouches pour pile à combustible, contenant des matières hydrosensibles	138 3476	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières hydrosensibles	138 3476
Cartouches pour pile à combustible, contenant un gaz liquéfié inflammable	115 3478	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières hydrosensibles	138 3476
Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique	115 3479	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable	115 3478
		Catalyseur au nickel, sec	135 2881

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Catalyseur métallique, humidifié	170 1378	<b>Chloracétonitrile</b>	<b>131 2668</b>
Catalyseur métallique, sec	135 2881	Chloracétophénone	153 1697
Celluloïd, déchets de	135 2002	Chloracétophénone, liquide	153 3416
Celluloïd, en blocs, barres, rouleaux, feuilles, tubes, etc., à l'exclusion des déchets	133 2000	Chloracétophénone, solide	153 1697
Cendres de zinc	138 1435	Chloral, anhydre, stabilisé	153 2075
Cérium, copeaux ou poudre abrasive	138 3078	Chloranilines, liquides	152 2019
Cérium, plaques, lingots ou barres	170 1333	Chloranilines, solides	152 2018
Césium	138 1407	Chloranisidines	152 2233
Cétones liquides, n.s.a.	127 1224	Chlorate de baryum	141 1445
<b>CG</b>	<b>125 1076</b>	Chlorate de baryum, en solution	141 3405
Chaise roulante, électrique, avec accumulateurs	154 3171	Chlorate de baryum, solide	141 1445
Chandelles lacrymogènes	159 1693	Chlorate de calcium	140 1452
Chandelles lacrymogènes	159 1700	Chlorate de calcium, en solution aqueuse	140 2429
Charbon, actif	133 1362	Chlorate de cuivre	141 2721
Charbon de bois	133 1361	Chlorate de magnésium	140 2723
Charbon, d'origine animale ou végétale	133 1361	Chlorate de potassium	140 1485
Charges d'extincteurs, liquide corrosif	154 1774	Chlorate de potassium, en solution aqueuse	140 2427
Chaux sodée, contenant plus de 4% d'hydroxyde de sodium	154 1907	Chlorate de sodium	140 1495
Chiffons, huilés	133 1856	Chlorate de sodium, en solution aqueuse	140 2428
Chloracétate de méthyle	155 2295	Chlorate de strontium	143 1506
Chloracétate de sodium	151 2659	Chlorate de thallium	141 2573
Chloracétate d'éthyle	155 1181	Chlorate de zinc	140 1513
Chloracétate de vinyle	155 2589	Chlorate et borate en mélange	140 1458
Chloracétate d'isopropyle	155 2947	Chlorate et chlorure de magnésium en mélange	140 1459
<b>Chloracétone, stabilisée</b>	<b>131 1695</b>	Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, en solution	140 3407
		Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, solide	140 1459

Chlorates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	140 3210	Chlorodinitrobenzènes, liquides	153 1577
Chlorates, inorganiques, n.s.a.	140 1461	Chlorodinitrobenzènes, solides	153 1577
Chlore	124 1017	Chlorodinitrobenzènes, solides	153 3441
Chlore adsorbé	173 3520	Chloro-1 époxy-2,3 propane	131P 2023
Chlorhydrate d'aniline	153 1548	Chloro-2 éthanal	153 2232
Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine	153 1579	Chloroforme	151 1888
Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine, en solution	153 3410	Chloroformiate d'allyle	155 1722
Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine, solide	153 1579	Chloroformiate de benzyle	137 1739
Chlorhydrate de nicotine	151 1656	Chloroformiate de tert-butylcyclohexyle	156 2747
Chlorhydrate de nicotine, en solution	151 1656	Chloroformiate de n-butyle	155 2743
Chlorhydrate de nicotine, liquide	151 1656	Chloroformiate de sec-butyle	155 2742
Chlorhydrate de nicotine, solide	151 3444	Chloroformiate de chlorométhyle	157 2745
Chlorhydrine propylénique	131 2611	Chloroformiate de cyclobutyle	155 2744
Chlorite de calcium	140 1453	Chloroformiate de méthyle	155 1238
Chlorite de sodium	143 1496	Chloroformiate de phényle	156 2746
Chlorite, en solution	154 1908	Chloroformiate de n-propyle	155 2740
Chlorites, inorganiques, n.s.a.	143 1462	Chloroformiate d'éthyle	155 1182
Chlorobenzène	130 1134	Chloroformiate d'éthyl-2 hexyle	156 2748
Chlorobutanes	130 1127	Chloroformiate d'isobutyle	155 2742
Chlorocarbonate d'allyle	155 1722	Chloroformiate d'isopropyle	155 2407
Chlorocrésols	152 2669	Chloroformiates, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.	155 2742
Chlorocrésols, en solution	152 2669	Chloroformiates, toxiques, corrosifs, n.s.a.	154 3277
Chlorocrésols, solides	152 3437	Chloronitranilines	153 2237
Chloro-1 difluoro-1,1 éthane	115 2517	Chloronitrobenzènes	152 1578
Chlorodifluorométhane	126 1018	Chloronitrobenzènes, liquides	152 3409
Chlorodifluorométhane et chloropentafluoréthane en mélange	126 1973	Chloronitrobenzènes, solides	152 1578
		Chloronitrotoluènes, liquides	152 2433

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Chloronitrotoluènes, solides	152 2433	Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a.	155 2985
Chloronitrotoluènes, solides	152 3457	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.	155 3362
Chloropentafluoréthane	126 1020	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, n.s.a.	156 3361
Chloropentafluoréthane et chlorodifluorométhane en mélange	126 1973	Chloro-1 tétrafluoro-1,2,2,2 éthane	126 1021
Chlorophénolates, liquides	154 2904	Chlorotétrafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène	126 3297
Chlorophénolates, solides	154 2905	Chlorothioformiate d'éthyle	155 2826
Chlorophénols, liquides	153 2021	Chlorotoluènes	129 2238
Chlorophénols, solides	153 2020	Chlorotoluidines	153 2239
Chlorophényltrichlorosilane	156 1753	Chlorotoluidines, liquides	153 3429
Chloropicrine	154 1580	Chlorotoluidines, solides	153 2239
Chloropicrine en mélange, n.s.a.	154 1583	Chloro-1 trifluoro-2,2,2 éthane	126 1983
Chloropicrine et bromure de méthyle en mélange	123 1581	Chlorotrifluorométhane	126 1022
Chloropicrine et chlorure de méthyle en mélange	119 1582	Chlorotrifluorométhane et trifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane	126 2599
Chloroprène, stabilisé	131P 1991	Chlorure cyanurique	157 2670
Chloro-1 propane	129 1278	Chlorure d'acétyle	155 1717
Chloro-2 propane	129 2356	Chlorure d'allyle	131 1100
Chloro-1 propanol-2	131 2611	Chlorure d'aluminium, anhydre	137 1726
Chloro-3 propanol-1	153 2849	Chlorure d'aluminium, en solution	154 2581
Chloro-2 propène	130P 2456	Chlorure d'amyle	129 1107
Chloro-2 propionate de méthyle	129 2933	Chlorure d'anisoyle	156 1729
Chloro-2 propionate d'éthyle	129 2935	Chlorure d'arsenic	157 1560
Chloro-2 propionate d'isopropyle	129 2934	Chlorure de benzènesulfonyle	156 2225
Chloro-2 pyridine	153 2822	Chlorure de benzoyle	137 1736
Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a.	155 2986		
Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a.	156 2987		
Chlorosilanes, hydroréactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a.	139 2988		

Chlorure de benzyle	156 1738
Chlorure de benzylidène	156 1886
Chlorure de benzylidyne	156 2226
Chlorure de brome	124 2901
Chlorure de n-butyle	130 1127
Chlorure de butyryle	132 2353
Chlorure de chaux	140 2208
Chlorure de chloracétyle	156 1752
Chlorure de chloropivaloyle	156 9263
Chlorure de chromyle	137 1758
Chlorure de cuivre	154 2802
Chlorure de cyanogène, stabilisé	125 1589
Chlorure de dichloracétyle	156 1765
Chlorure de diéthylthiophosphoryle	155 2751
Chlorure de diméthylcarbamoyle	156 2262
Chlorure de diméthylthiophosphoryle	156 2267
Chlorure de fer III, anhydre	157 1773
Chlorure de fer III, en solution	154 2582
Chlorure de fumaryle	156 1780
Chlorure de magnésium et chlorate en mélange	140 1459
Chlorure de magnésium et chlorate en mélange, en solution	140 3407
Chlorure de magnésium et chlorate en mélange, solide	140 1459
Chlorure de mercure ammoniacal	151 1630
Chlorure de mercure II	154 1624
Chlorure de méthanesulfonyle	156 3246
Chlorure de méthylallyle	130P 2554
Chlorure de méthyle	115 1063

Chlorure de méthyle et chloropicrine en mélange	119 1582
Chlorure de méthyle et chlorure de méthylène en mélange	115 1912
Chlorure de méthylène	160 1593
Chlorure de méthylène et chlorure de méthyle en mélange	115 1912
Chlorure de nitrosyle	125 1069
Chlorure de phénylacétyle	156 2577
Chlorure de phénylcarbylamine	151 1672
Chlorure de picryle, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3365
Chlorure de propionyle	132 1815
Chlorure de propyle	129 1278
Chlorure de pyrosulfuryle	137 1817
Chlorure de sulfonylméthane	156 3246
Chlorure de sulfuryle	137 1834
Chlorure d'étain IV, anhydre	137 1827
Chlorure d'étain IV, pentahydraté	154 2440
Chlorure de thionyle	137 1836
Chlorure de thiophosphoryle	157 1837
Chlorure d'éthyle	115 1037
Chlorure de trichloracétyle	156 2442
Chlorure de trifluoracétyle	125 3057
Chlorure de triméthylacétyle	132 2438
Chlorure de valéryle	132 2502
Chlorure de vinyle, stabilisé	116P 1086
Chlorure de vinylidène, stabilisé	130P 1303
Chlorure de zinc, anhydre	154 2331
Chlorure de zinc, en solution	154 1840
Chlorure d'hydrogène, anhydre	125 1050

Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré	<b>125 2186</b>
Chlorure d'isobutyriole	<b>132 2395</b>
Chlorure ferreux, en solution	<b>154 1760</b>
Chlorure ferreux, solide	<b>154 1759</b>
Chlorures de chlorobenzyle	<b>153 2235</b>
Chlorures de chlorobenzyle, liquides	<b>153 2235</b>
Chlorures de chlorobenzyle, solides	<b>153 3427</b>
Chlorures de soufre	<b>137 1828</b>
Chutes de caoutchouc, sous forme de poudre ou de grains	<b>133 1345</b>
<b>CK</b>	<b>125 1589</b>
<b>CN</b>	<b>153 1697</b>
<b>CN</b>	<b>153 3416</b>
Colorant, liquide, corrosif, n.s.a.	<b>154 2801</b>
Colorant, liquide, toxique, n.s.a.	<b>151 1602</b>
Colorant, solide, corrosif, n.s.a.	<b>154 3147</b>
Colorant, solide, toxique, n.s.a.	<b>151 3143</b>
Complexe de trifluorure de bore et d'acide acétique	<b>157 1742</b>
Complexe de trifluorure de bore et d'acide acétique, liquide	<b>157 1742</b>
Complexe de trifluorure de bore et d'acide acétique, solide	<b>157 3419</b>
Complexe de trifluorure de bore et d'acide propionique	<b>157 1743</b>
Complexe de trifluorure de bore et d'acide propionique, liquide	<b>157 1743</b>

Complexe de trifluorure de bore et d'acide propionique, solide	<b>157 3420</b>
Composé de phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	<b>123 1955</b>
Composé du baryum, n.s.a.	<b>154 1564</b>
Composé du béryllium, n.s.a.	<b>154 1566</b>
Composé du cadmium	<b>154 2570</b>
Composé du plomb, soluble, n.s.a.	<b>151 2291</b>
Composé du sélénium, liquide, n.s.a.	<b>151 3440</b>
Composé du sélénium, n.s.a.	<b>151 3283</b>
Composé du sélénium, solide, n.s.a.	<b>151 3283</b>
Composé du tellure, n.s.a.	<b>151 3284</b>
Composé du thallium, n.s.a.	<b>151 1707</b>
Composé du vanadium, n.s.a.	<b>151 3285</b>
Composé inorganique liquide de l'antimoine, n.s.a.	<b>157 3141</b>
Composé inorganique solide de l'antimoine, n.s.a.	<b>157 1549</b>
Composé liquide de la nicotine, n.s.a.	<b>151 3144</b>
Composé liquide de l'arsenic, n.s.a.	<b>152 1556</b>
Composé liquide de l'arsenic, n.s.a., inorganique	<b>152 1556</b>
Composé liquide du mercure, n.s.a.	<b>151 2024</b>
Composé, nettoyeur, liquide (corrosif)	<b>154 1760</b>
Composé organique de l'arsenic, liquide, n.s.a.	<b>151 3280</b>
Composé organique de l'arsenic, n.s.a.	<b>151 3280</b>

Composé organique de l'arsenic, solide, n.s.a. **151 3465**

Composé organique de l'étain, liquide, n.s.a. **153 2788**

Composé organique de phosphore en mélange avec des gaz comprimés **123 1955**

Composé organique liquide de l'étain, n.s.a. **153 2788**

Composé organique solide de l'étain, n.s.a. **153 3146**

Composé organométallique, en dispersion, hydroréactif, inflammable, n.s.a. **138 3207**

Composé organométallique, en solution, hydroréactif, inflammable, n.s.a. **138 3207**

Composé organométallique, hydroréactif, inflammable, n.s.a. **138 3207**

Composé organométallique, liquide, toxique, n.s.a. **151 3282**

Composé organométallique, pyrophorique, hydroréactif, n.s.a. **135 3203**

Composé organométallique, solide, toxique, n.s.a. **151 3467**

Composé organométallique, toxique, liquide, n.s.a. **151 3282**

Composé organométallique, toxique, n.s.a. **151 3282**

Composé organométallique, toxique, solide, n.s.a. **151 3467**

Composé organophosphoré, liquide, toxique, n.s.a. **151 3278**

Composé organophosphoré, solide, toxique, n.s.a. **151 3464**

Composé organophosphoré, toxique, inflammable, n.s.a. **131 3279**

Composé organophosphoré, toxique, liquide, n.s.a. **151 3278**

Composé organophosphoré, toxique, n.s.a. **151 3278**

Composé organophosphoré, toxique, solide, n.s.a. **151 3464**

Composé phénylmercurique, n.s.a. **151 2026**

Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (corrosif) **154 1760**

Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (inflammable) **128 1993**

Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (toxique) **153 2810**

Composé solide de la nicotine, n.s.a. **151 1655**

Composé solide de l'arsenic, n.s.a. **152 1557**

Composé solide de l'arsenic, n.s.a., inorganique **152 1557**

Composé solide du mercure, n.s.a. **151 2025**

Composé soluble du plomb, n.s.a. **151 2291**

Composés isomériques du diisobutylène **128 2050**

Composés, nettoyeurs, liquides (inflammables) **128 1993**

Condensateur asymétrique **171 3508**

Condensateur électrique à double couche **171 3499**

Coprah **135 1363**

Coton **133 1365**

Coton, déchets huileux de **133 1364**

Coton, humide **133 1365**

Crésols, liquides **153 2076**

Crésols, solides **153 2076**

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Crésols, solides	153 3455	Cyanure de zinc	151 1713
Crotonaldéhyde	131P 1143	Cyanure d'hydrogène, anhydre, stabilisé	117 1051
Crotonaldéhyde, stabilisé	131P 1143	Cyanure d'hydrogène, en solution alcoolique, contenant au plus 45% de cyanure d'hydrogène	131 3294
Crotonate d'éthyle	130 1862	Cyanure d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène	154 1613
Crotylène	128 1144	Cyanure d'hydrogène, stabilisé	117 1051
CS	153 2810	Cyanure d'hydrogène, stabilisé (absorbé)	152 1614
Cumène	130 1918	Cyanure double de mercure et de potassium	157 1626
Cupriéthylènediamine, en solution	154 1761	Cyanure en solution, n.s.a.	157 1935
Cuprocyanure de potassium	157 1679	Cyanure mercurique	154 1636
Cuprocyanure de sodium, en solution	157 2317	Cyanures de bromobenzyle, liquides	159 1694
Cuprocyanure de sodium, solide	157 2316	Cyanures de bromobenzyle, solides	159 1694
CX	154 2811	Cyanures de bromobenzyle, solides	159 3449
Cyanamide calcique, contenant plus de 0,1% de carbure de calcium	138 1403	Cyanures, inorganiques, solides, n.s.a.	157 1588
Cyanhydrine d'acétone, stabilisée	155 1541	Cyclobutane	115 2601
Cyanogène	119 1026	Cyclododécatène-1,5,9	153 2518
Cyanure d'argent	151 1684	Cycloheptane	128 2241
Cyanure de baryum	157 1565	Cycloheptatriène	131 2603
Cyanure de calcium	157 1575	Cycloheptène	128 2242
Cyanure de cuivre	151 1587	Cyclohexane	128 1145
Cyanure de mercure	154 1636	Cyclohexanethiol	129 3054
Cyanure de nickel	151 1653	Cyclohexanone	127 1915
Cyanure de plomb	151 1620	Cyclohexène	130 2256
Cyanure de potassium	157 1680	Cyclohexényltrichlorosilane	156 1762
Cyanure de potassium, en solution	157 3413	Cyclohexylamine	132 2357
Cyanure de potassium, solide	157 1680		
Cyanure de sodium	157 1689		
Cyanure de sodium, en solution	157 3414		
Cyanure de sodium, solide	157 1689		



Cyclohexyltrichlorosilane	156 1763
Cyclooctadiène phosphines	135 2940
Cyclooctadiènes	130P 2520
Cyclooctatétrène	128P 2358
Cyclopentane	128 1146
Cyclopentanol	129 2244
Cyclopentanone	128 2245
Cyclopentène	128 2246
Cyclopropane	115 1027
Cymènes	130 2046
DA	151 1699
DC	153 2810
Décaborane	134 1868
Décahydronaphtalène	130 1147
n-Décane	128 2247
Déchet (Bio) médical, n.s.a.	158 3291
Déchet dangereux, liquide, n.s.a.	171 3082
Déchet dangereux, solide, n.s.a.	171 3077
Déchet d'hôpital, non spécifié, n.s.a.	158 3291
Déchet médical, n.s.a.	158 3291
Déchet médical réglementé, n.s.a.	158 3291
Déchets de caoutchouc, sous forme de poudre ou de grains	133 1345
Déchets de cellulöid	135 2002
Déchets de laine, mouillés	133 1387
Déchets de poisson, non stabilisés	133 1374
Déchets de poisson, stabilisés	171 2216
Déchets de zirconium	135 1932

Déchets huileux de coton	133 1364
Déchets textiles mouillés	133 1857
Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a.	153 1903
Désinfectant, liquide, toxique, n.s.a.	151 3142
Désinfectant, solide, toxique, n.s.a.	151 1601
Deutérium	115 1957
Deutérium, comprimé	115 1957
Diacétone-alcool	129 1148
Diacétyle	127 2346
Diallylamine	132 2359
Diamidemagnésium	135 2004
Diamino-4,4' diphénylméthane	153 2651
Di-n-amylamine	131 2841
Dibenzylchlorosilane	156 2434
Diborane	119 1911
Diborane, comprimé	119 1911
Diborane en mélange	119 1911
Dibromo-1,2 butanone-3	154 2648
Dibromochloropropanes	159 2872
Dibromodifluorométhane	171 1941
Dibromométhane	160 2664
Dibromure d'éthylène	154 1605
Dibromure d'éthylène et bromure de méthyle en mélange, liquide	151 1647
Di-n-butylamine	132 2248
Dibutylaminoéthanol	153 2873
Dicétène, stabilisé	131P 2521
Dichloracétate de méthyle	155 2299
Dichloranilines, liquides	153 1590
Dichloranilines, solides	153 1590

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Dichloranilines, solides	153 3442	Dichlorure d'éthyle phosphonothioïque, anhydre	154 2927
o-Dichlorobenzène	152 1591	Dichlorure d'éthylène	131 1184
Dichloro-1,3 acétone	153 2649	Dichlorure éthylphosphoneux, anhydre	135 2845
Dichlorodifluorométhane	126 1028	Dichlorure méthylphosphoneux	135 2845
Dichlorodifluorométhane et difluoréthane en mélange azéotrope contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane	126 2602	Dichlorure méthylphosphonique	137 9206
Dichlorodifluorométhane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène	126 3070	Dichromate d'ammonium	141 1439
Dichloro-1,1 éthane	130 2362	Dicyclohexylamine	153 2565
Dichloro-1,2 éthylène	130P 1150	Dicyclopentadiène	130 2048
Dichlorofluorométhane	126 1029	Diesel	128 1202
Dichloroisocyanurate de sodium	140 2465	Diéthoxyméthane	127 2373
Dichlorométhane	160 1593	Diéthoxy-3,3 propène	127 2374
Dichloro-1,1 nitro-1 éthane	153 2650	Diéthylamine	132 1154
Dichloropentanes	130 1152	Diéthylamino-2 éthanol	132 2686
Dichlorophénylphosphine	137 2798	3-Diéthylaminopropylamine	132 2684
Dichloro(phényl) thiophosphore	137 2799	Diéthylaminopropylamine	132 2684
Dichlorophényltrichlorosilane	156 1766	N,N-Diéthylaniline	153 2432
Dichloro-1,2 propane	130 1279	Diéthylbenzène	130 2049
Dichloro-1,3 propanol-2	153 2750	Diéthylcétone	127 1156
Dichloropropènes	129 2047	Diéthylidichlorosilane	155 1767
Dichlorosilane	119 2189	Diéthylènetriamine	154 2079
Dichloro-1,2 tétrafluoro-1,1,2,2 éthane	126 1958	N,N-Diéthyléthylènediamine	132 2685
Dichloro-3,5 trifluoro-2,4,6 pyridine	151 9264	Diéthylzinc	135 1366
Dichlorure de benzène phosphoreux	137 2798	Difluoréthane et dichlorodifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane	126 2602
		Difluorochloréthanes	115 2517
		Difluoro-1,1 éthane	115 1030
		Difluoro-1,1 éthylène	116P 1959
		Difluorométhane	115 3252

Difluorure acide d'ammonium, en solution	154 2817
--	----------

Difluorure d'oxygène	124 2190
----------------------	----------

Difluorure d'oxygène, comprimé	124 2190
--------------------------------	----------

Dihydro-2,3 pyranne	127 2376
---------------------	----------

DIIP	156 2290
------	----------

Diisobutylamine	132 2361
-----------------	----------

Diisobutylcétone	128 1157
------------------	----------

Diisobutylène, composés isomériques du	128 2050
--	----------

Diisocyanate de toluène	156 2078
-------------------------	----------

Diisocyanate de triméthylhexaméthylène	156 2328
--	----------

Diisocyanate d'hexaméthylène	156 2281
------------------------------	----------

Diisocyanate d'isophorone	156 2290
---------------------------	----------

Diisopropylamine	132 1158
------------------	----------

Diméthoxy-1,1 éthane	127 2377
----------------------	----------

Diméthoxy-1,2 éthane	127 2252
----------------------	----------

Diméthylamine, anhydre	118 1032
------------------------	----------

Diméthylamine, en solution	132 1160
----------------------------	----------

Diméthylamine, en solution aqueuse	132 1160
------------------------------------	----------

Diméthylaminoacétonitrile	131 2378
---------------------------	----------

Diméthylamino-2 éthanol	132 2051
-------------------------	----------

N,N-Diméthylaniline	153 2253
---------------------	----------

Diméthyl-2,3 butane	128 2457
---------------------	----------

Diméthyl-1,3 butylamine	132 2379
-------------------------	----------

Diméthylcyclohexanes	128 2263
----------------------	----------

N,N-Diméthylcyclohexylamine	132 2264
-----------------------------	----------

Diméthylcyclohexylamine	132 2264
-------------------------	----------

Diméthylchlorosilane	155 1162
----------------------	----------

Diméthyl-diéthoxysilane	127 2380
-------------------------	----------

Diméthyl-dioxannes	127 2707
--------------------	----------

N,N-Diméthylformamide	129 2265
-----------------------	----------

Diméthyl-1,1 hydrazine	131 1163
------------------------	----------

Diméthylhydrazine, asymétrique	131 1163
--------------------------------	----------

Diméthylhydrazine, symétrique	131 2382
-------------------------------	----------

Diméthyl-2,2 propane	115 2044
----------------------	----------

N,N-Diméthylpropylamine	132 2266
-------------------------	----------

Diméthylzinc	135 1370
--------------	----------

Dinitranilines	153 1596
----------------	----------

Dinitrate d'isosorbide en mélange	133 2907
-----------------------------------	----------

Dinitrobenzènes, liquides	152 1597
---------------------------	----------

Dinitrobenzènes, solides	152 1597
--------------------------	----------

Dinitrobenzènes, solides	152 3443
--------------------------	----------

Dinitrochlorobenzènes	153 1577
-----------------------	----------

Dinitro-o-crésate d'ammonium	141 1843
------------------------------	----------

Dinitro-o-crésate d'ammonium, en solution	141 3424
---	----------

Dinitro-o-crésate d'ammonium, solide	141 1843
--------------------------------------	----------

Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3369
--	----------

Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 15% d'eau	113 1348
--	----------

Dinitro-o-crésol	153 1598
------------------	----------

Dinitrophénates, humidifiés avec au moins 15% d'eau	113 1321
---	----------

Dinitrophénol, en solution	153 1599
----------------------------	----------

Dinitrophénol, humidifié avec au moins 15% d'eau	113 1320
--	----------

Dinitrorésorcinol, humidifié avec au moins 15% d'eau	113 1322
--	----------

Dinitrotoluènes	152 2038
-----------------	----------

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Dinitrotoluènes, fondus	152 1600	Dipentène	128 2052
Dinitrotoluènes, liquides	152 2038	Diphénylaminechlorarsine	154 1698
Dinitrotoluènes, solides	152 2038	Diphénylchlorarsine, liquide	151 1699
Dinitrotoluènes, solides	152 3454	Diphénylchlorarsine, solide	151 1699
Dioxanne	127 1165	Diphénylchlorarsine, solide	151 3450
Dioxolanne	127 1166	<b>Diphényldichlorosilane</b>	<b>156 1769</b>
<b>Dioxyde d'azote</b>	<b>124 1067</b>	Diphényles polychlorés	171 2315
<b>Dioxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange</b>	<b>124 1975</b>	Diphényles polychlorés, liquides	171 2315
Dioxyde de carbone	120 1013	Diphényles polychlorés, solides	171 3432
Dioxyde de carbone, comprimé	120 1013	Diphényles polyhalogénés, liquides	171 3151
Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène	126 1952	Diphényles polyhalogénés, solides	171 3152
Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène	115 1041	Diphénylmagnésium	135 2005
<b>Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène</b>	<b>119P 3300</b>	Dipropylamine	132 2383
Dioxyde de carbone et oxygène en mélange, comprimé	122 1014	Dipropylcétone	128 2710
Dioxyde de carbone et protoxyde d'azote en mélange	126 1015	Dispersion de métaux alcalino-terreux	138 1391
Dioxyde de carbone, liquide réfrigéré	120 2187	Dispersion de métaux alcalino-terreux, inflammable	138 3482
Dioxyde de carbone, solide	120 1845	Dispersion de métaux alcalins	138 1391
<b>Dioxyde de chlore, hydraté, gelé</b>	<b>143 9191</b>	Dispersion de métaux alcalins, inflammable	138 3482
Dioxyde de plomb	141 1872	Dispositifs de gonflage de sac gonflable	171 3268
<b>Dioxyde de soufre</b>	<b>125 1079</b>	Dispositifs de sécurité	171 3268
Dioxyde de thio-urée	135 3341	Dissolution de caoutchouc	127 1287
		Distillats de goudron de houille, inflammables	128 1136
		Distillats de pétrole, n.s.a.	128 1268
		Disulfure de carbone	131 1131
		Disulfure de diméthyle	130 2381

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Disulfure de sélénium	153 2657	Engin sous fumigation	171 3359
Disulfure de titane	135 3174	Engins de sauvetage, autogonflables	171 2990
Dithionite de calcium	135 1923	Engins de sauvetage, non autogonflables	171 3072
Dithionite de potassium	135 1929	Engrais au nitrate d'ammonium	140 2067
Dithionite de sodium	135 1384	Engrais au nitrate d'ammonium	140 2071
Dithionite de zinc	171 1931	Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du carbonate de calcium	140 2068
Dithiopyrophosphate de tétraéthyle	153 1704	Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du phosphate ou de la potasse	143 2070
DM	154 1698	Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du sulfate d'ammonium	140 2069
Dodécyltrichlorosilane	156 1771	Engrais au nitrate d'ammonium, n.s.a.	140 2072
DP	125 1076	Engrais, en solution, contenant de l'ammoniac non combiné	125 1043
Eau régale	157 1798	Épibromhydrine	131 2558
Échantillon chimique, toxique	151 3315	Épichlorhydrine	131P 2023
Échantillon de gaz, non comprimé, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	115 3167	Éponge de titane, sous forme de granulés	170 2878
Échantillon de gaz, non comprimé, toxique, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	119 3168	Éponge de titane, sous forme de poudre	170 2878
Échantillon de gaz, non comprimé, toxique, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	123 3169	Époxy-1,2 éthoxy-3 propane	127 2752
ED	151 1892	Essence	128 1203
Électrolyte acide pour accumulateurs	157 2796	Essence de térébenthine	128 1299
Électrolyte alcalin pour accumulateurs	154 2797	Essence de térébenthine, succédané d'	128 1300
Éléments d'accumulateur au sodium	138 3292	Essence et éthanol en mélange contenant plus de 10% d'éthanol	127 3475
Emballage au rebut, vide, non nettoyé	171 3509	Esters, n.s.a.	127 3272
Encres d'imprimerie, inflammables	129 1210		
Engin de transport sous fumigation	171 3359		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Étain, composé organique de l', solide, n.s.a.	153 3146	Éther éthylique	127 1155
Éthane	115 1035	Éther éthylpropylique	127 2615
Éthane, comprimé	115 1035	Éther éthylvinylique, stabilisé	127P 1302
Éthane, liquide réfrigéré	115 1961	Éther isobutylvinylique, stabilisé	127P 1304
Éthane-Propane en mélange, liquide réfrigéré	115 1961	Éther isopropylique	127 1159
Éthanol	127 1170	Éther méthyl tert-butylque	127 2398
Éthanol, en solution	127 1170	Éther méthyléthylque	115 1039
Éthanolamine	153 2491	Éther méthylque	115 1033
Éthanolamine, en solution	153 2491	Éther méthylque monochloré	131 1239
Éthanol et essence en mélange contenant plus de 10% d'éthanol	127 3475	Éther méthylpropylique	127 2612
Éther allyléthylque	131 2335	Éther méthylvinylique, stabilisé	116P 1087
Éther allylglycidique	129 2219	Éther monoéthylque de l'éthylèneglycol	127 1171
Éthérate diéthylque de trifluorure de bore	132 2604	Éther monométhylque de l'éthylèneglycol	127 1188
Éthérate diméthylque de trifluorure de bore	139 2965	Éther perfluoro (éthylvinylique)	115 3154
Éther bromo-2 éthyléthylque	130 2340	Éther perfluoro (méthylvinylique)	115 3153
Éther butylméthylque	127 2350	Éther vinylique, stabilisé	128P 1167
Éther butylvinylique, stabilisé	127P 2352	Éthers butylques	128 1149
Éther chlorométhyléthylque	131 2354	Éthers dibutylques	128 1149
Éther diallylique	131P 2360	Éthers, n.s.a.	127 3271
Éther dichloréthylque	152 1916	Éthylacétylène, stabilisé	116P 2452
Éther dichloro-2,2' diéthylque	152 1916	Éthylamine	118 1036
Éther dichlorodiméthylque, symétrique	131 2249	Éthylamine, en solution aqueuse, contenant au moins 50% mais au maximum 70% d'éthylamine	132 2270
Éther dichloroisopropylique	153 2490	Éthylamylcétone	128 2271
Éther diéthylque	127 1155	Éthyl-2 aniline	153 2273
Éther diéthylque de l'éthylèneglycol	127 1153	N-Éthylaniline	153 2272
Éther di-n-propylique	127 2384	Éthylbenzène	130 1175
Éther éthylbutylque	127 1179		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
N-Éthyl N-benzylaniline	153 2274	Extraits, liquides, pour aromatiser	127 1197
N-Éthylbenzyltoluidines, liquides	153 2753	Farine de krill	133 3497
N-Éthylbenzyltoluidines, solides	153 2753	Farine de poisson, non stabilisée	133 1374
N-Éthylbenzyltoluidines, solides	153 3460	Farine de poisson, stabilisée	171 2216
Éthyl-2 butanol	129 2275	<b>Fer pentacarbonyle</b>	<b>131 1994</b>
<b>Éthylidichlorarsine</b>	<b>151 1892</b>	Ferrocérium	170 1323
<b>Éthylidichlorosilane</b>	<b>139 1183</b>	Ferrosilicium	139 1408
Éthylène	116P 1962	Fibres, animales ou végétales, brûlées, mouillées ou légèrement humides	133 1372
Éthylène, acétylène et propylène, en mélange liquide réfrigéré, à 71,5% au moins d'éthylène, avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène	115 3138	Fibres, d'origine animale, synthétique ou végétale, n.s.a., imprégnées d'huile	133 1373
Éthylène, comprimé	116P 1962	Fibres imprégnées de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.	133 1353
Éthylène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115 1038	Fibres, végétales, sèches	133 3360
Éthylènediamine	132 1604	Films à support nitrocellulosique	133 1324
<b>Éthylèneimine, stabilisée</b>	<b>131P 1185</b>	<b>Fluor</b>	<b>124 1045</b>
Éthyl-2 hexylamine	132 2276	<b>Fluor, comprimé</b>	<b>124 1045</b>
Éthylméthylcétone	127 1193	Fluoracétate de potassium	151 2628
<b>Éthylphényldichlorosilane</b>	<b>156 2435</b>	Fluoracétate de sodium	151 2629
Éthyl-1 pipéridine	132 2386	Fluoranilines	153 2941
N-Éthyltoluidines	153 2754	Fluorobenzène	130 2387
<b>Éthyltrichlorosilane</b>	<b>155 1196</b>	Fluorosilicate d'ammonium	151 2854
Explosifs, division 1.1, 1.2, 1.3 ou 1.5	112 —	Fluorosilicate de magnésium	151 2853
Explosifs, division 1.4 ou 1.6	114 —	Fluorosilicate de potassium	151 2655
Extincteurs avec un gaz comprimé	126 1044	Fluorosilicate de sodium	154 2674
Extincteurs avec un gaz liquéfié	126 1044	Fluorosilicate de zinc	151 2855
Extraits aromatiques liquides	127 1169	Fluorosilicates, n.s.a.	151 2856
		Fluorotoluènes	130 2388
		Fluorure d'ammonium	154 2505

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Fluorure de benzylidyne	127 2338	Formaldéhyde, en solution, inflammable	132 1198
Fluorure de carbonyle	125 2417	Formaline (corrosif)	132 2209
Fluorure de carbonyle, comprimé	125 2417	Formaline (inflammable)	132 1198
Fluorure de chrome III, en solution	154 1757	Formiate d'allyle	131 2336
Fluorure de chrome III, solide	154 1756	Formiate de n-butyle	129 1128
Fluorure de méthyle	115 2454	Formiate d'éthyle	129 1190
Fluorure de perchlore	124 3083	Formiate de méthyle	129 1243
Fluorure de potassium	154 1812	Formiate d'isobutyle	129 2393
Fluorure de potassium, en solution	154 3422	Formiates d'amyle	129 1109
Fluorure de potassium, solide	154 1812	Formiates de propyle	129 1281
Fluorure de sodium	154 1690	Furaldéhydes	132P 1199
Fluorure de sodium, en solution	154 3415	Furanne	128 2389
Fluorure de sodium, solide	154 1690	Furfural	132P 1199
Fluorure de sulfuryle	123 2191	Furfurylamine	132 2526
Fluorure d'éthyle	115 2453	Fusée (ferroviaire ou routière)	133 1325
Fluorure de vinyle, stabilisé	116P 1860	GA	153 2810
Fluorure d'hydrogène, anhydre	125 1052	Gallium	172 2803
Fluorures de chlorobenzylidyne	130 2234	Gasohol	128 1203
Fluorures de nitro-3 chloro-4 benzylidyne	152 2307	Gaz adsorbé comburant, n.s.a	174 3513
Fluorures de nitrobenzylidyne	152 2306	Gaz adsorbé inflammable, n.s.a	174 3510
Fluorures de nitrobenzylidyne, liquides	152 2306	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	173 3518
Fluorures de nitrobenzylidyne, solides	152 3431	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	173 3518
Fluorures d'isocyanatobenzylidyne	156 2285	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	173 3518
Foin, mouillé, humide ou souillé d'huile	133 1327	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	173 3518
Formaldéhyde, en solution (corrosif)	132 2209		



Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	173 3518
Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a.	173 3515
Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	173 3515
Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	173 3515
Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	173 3515
Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	173 3515
Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a.	173 3516
Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	173 3516
Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	173 3516
Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	173 3516
Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	173 3516
Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	173 3517
Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	173 3517
Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	173 3517
Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	173 3517

Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	173 3517
Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	173 3517
Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a.	173 3514
Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	173 3514
Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	173 3514
Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	173 3514
Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	173 3514
Gaz adsorbé toxique, n.s.a.	173 3512
Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	173 3512
Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	173 3512
Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	173 3512
Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	173 3512
Gaz adsorbé, n.s.a.	174 3511
Gaz comprimé, comburant, n.s.a.	122 3156
Gaz comprimé et tétraphosphate d'hexaéthyle en mélange	123 1612

Gaz comprimé, inflammable, n.s.a.	<b>115 1954</b>
Gaz comprimé, n.s.a.	<b>126 1956</b>
Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	<b>124 3306</b>
Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	<b>124 3306</b>
Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	<b>124 3306</b>
Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	<b>124 3306</b>
Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	<b>124 3306</b>
Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a.	<b>124 3303</b>
Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	<b>124 3303</b>
Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	<b>124 3303</b>
Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	<b>124 3303</b>
Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	<b>124 3303</b>
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a.	<b>123 3304</b>
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	<b>123 3304</b>
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	<b>123 3304</b>

Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	<b>123 3304</b>
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	<b>123 3304</b>
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	<b>119 3305</b>
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	<b>119 3305</b>
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	<b>119 3305</b>
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	<b>119 3305</b>
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	<b>119 3305</b>
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a.	<b>119 1953</b>
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	<b>119 1953</b>
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	<b>119 1953</b>
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	<b>119 1953</b>
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	<b>119 1953</b>
Gaz comprimé, toxique, n.s.a.	<b>123 1955</b>
Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	<b>123 1955</b>
Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	<b>123 1955</b>

Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	123 1955
Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	123 1955
Gaz de houille	119 1023
Gaz de houille, comprimé	119 1023
Gaz de pétrole	119 1071
Gaz de pétrole, comprimé	119 1071
Gaz de pétrole, liquéfiés	115 1075
Gaz dispersant, n.s.a.	126 1078
Gaz dispersant, n.s.a. (inflammable)	115 1954
Gaz, échantillon de, non comprimé, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	115 3167
Gaz, échantillon de, non comprimé, toxique, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	119 3168
Gaz, échantillon de, non comprimé, toxique, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	123 3169
Gaz frigorifique, n.s.a.	126 1078
Gaz insecticide, inflammable, n.s.a.	115 3354
Gaz insecticide, n.s.a.	126 1968
Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a.	119 3355
Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119 3355
Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119 3355
Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119 3355

Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119 3355
Gaz insecticide, toxique, n.s.a.	123 1967
Gaz lacrymogènes, engins contenant des	159 1700
Gaz liquéfié, comburant, n.s.a.	122 3157
Gaz liquéfié, inflammable, n.s.a.	115 3161
Gaz liquéfié, n.s.a.	126 3163
Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	124 3310
Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	124 3310
Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	124 3310
Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	124 3310
Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	124 3310
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a.	124 3307
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	124 3307
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	124 3307
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	124 3307
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	124 3307

Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a.	<b>123 3308</b>
Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	<b>123 3308</b>
Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	<b>123 3308</b>
Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	<b>123 3308</b>
Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	<b>123 3308</b>
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	<b>119 3309</b>
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	<b>119 3309</b>
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	<b>119 3309</b>
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	<b>119 3309</b>
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	<b>119 3309</b>
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a.	<b>119 3160</b>
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	<b>119 3160</b>
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	<b>119 3160</b>
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	<b>119 3160</b>
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	<b>119 3160</b>

Gaz liquéfié, toxique, n.s.a.	<b>123 3162</b>
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	<b>123 3162</b>
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	<b>123 3162</b>
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	<b>123 3162</b>
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	<b>123 3162</b>
Gaz liquéfiés de pétrole	<b>115 1075</b>
Gaz liquéfiés, ininflammables, additionnés d'azote, de dioxyde de carbone ou d'air	<b>120 1058</b>
Gaz, liquide réfrigéré, comburant, n.s.a.	<b>122 3311</b>
Gaz, liquide réfrigéré, inflammable, n.s.a.	<b>115 3312</b>
Gaz, liquide réfrigéré, n.s.a.	<b>120 3158</b>
Gaz naturel, comprimé	<b>115 1971</b>
Gaz naturel, liquéfié (liquide cryogénique)	<b>115 1972</b>
Gaz naturel, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	<b>115 1972</b>
Gazole	<b>128 1202</b>
Gaz rares en mélange, comprimé	<b>121 1979</b>
Gaz rares et azote en mélange, comprimé	<b>121 1981</b>
Gaz rares et oxygène en mélange, comprimé	<b>121 1980</b>
Gaz réfrigérant, n.s.a.	<b>126 1078</b>
Gaz réfrigérant, n.s.a. (inflammable)	<b>115 1954</b>
Gaz réfrigérant R-12	<b>126 1028</b>
Gaz réfrigérant R-12B1	<b>126 1974</b>

Gaz réfrigérant R-12B2	171 1941	Gaz réfrigérant R-502	126 1973
Gaz réfrigérant R-13	126 1022	Gaz réfrigérant R-503	126 2599
Gaz réfrigérant R-13B1	126 1009	<b>Gaz réfrigérant R-1113</b>	<b>119P 1082</b>
Gaz réfrigérant R-14	126 1982	Gaz réfrigérant R-1132a	116P 1959
Gaz réfrigérant R-14, comprimé	126 1982	Gaz réfrigérant R-1216	126 1858
Gaz réfrigérant R-21	126 1029	Gaz réfrigérant R-1318	126 2422
Gaz réfrigérant R-22	126 1018	Gaz réfrigérant RC-318	126 1976
Gaz réfrigérant R-23	126 1984	Gaz, trousse d'identification de	123 9035
Gaz réfrigérant R-32	115 3252	<b>GB</b>	<b>153 2810</b>
Gaz réfrigérant R-40	115 1063	<b>GD</b>	<b>153 2810</b>
Gaz réfrigérant R-41	115 2454	Générateur chimique d'oxygène	140 3356
Gaz réfrigérant R-114	126 1958	Générateur chimique d'oxygène, résiduaire	140 3356
Gaz réfrigérant R-115	126 1020	Générateurs de gaz pour sac gonflable	171 3268
Gaz réfrigérant R-116	126 2193	<b>Germane</b>	<b>119 2192</b>
Gaz réfrigérant R-116, comprimé	126 2193	<b>Germane adsorbé</b>	<b>173 3523</b>
Gaz réfrigérant R-124	126 1021	<b>GF</b>	<b>153 2810</b>
Gaz réfrigérant R-125	126 3220	Glace sèche	120 1845
Gaz réfrigérant R-133a	126 1983	Gluconate de mercure	151 1637
Gaz réfrigérant R-134a	126 3159	Glycidaldéhyde	131P 2622
Gaz réfrigérant R-142b	115 2517	GNL (liquide cryogénique)	115 1972
Gaz réfrigérant R-143a	115 2035	Goudron de houille, distillats de, inflammables	128 1136
Gaz réfrigérant R-152a	115 1030	Goudrons, liquides	130 1999
Gaz réfrigérant R-161	115 2453	GPL	115 1075
Gaz réfrigérant R-218	126 2424	Granulés de magnésium enrobés	138 2950
Gaz réfrigérant R-227	126 3296	<b>H</b>	<b>153 2810</b>
Gaz réfrigérant R-404A	126 3337	Hafnium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau	170 1326
Gaz réfrigérant R-407A	126 3338	Hafnium en poudre, sec	135 2545
Gaz réfrigérant R-407B	126 3339		
Gaz réfrigérant R-407C	126 3340		
Gaz réfrigérant R-500	126 2602		

Halogénures d'alkylaluminium, liquides	<b>135 3052</b>
Halogénures d'alkylaluminium, solides	<b>135 3052</b>
Halogénures d'alkylaluminium, solides	<b>135 3461</b>
Halogénures de métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.	<b>138 3049</b>
Halogénures de métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.	<b>138 3049</b>
HD	<b>153 2810</b>
Hélium	<b>121 1046</b>
Hélium, comprimé	<b>121 1046</b>
Hélium, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	<b>120 1963</b>
Heptafluoropropane	<b>126 3296</b>
n-Heptaldéhyde	<b>129 3056</b>
Heptanes	<b>128 1206</b>
Heptasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	<b>139 1339</b>
n-Heptène	<b>128 2278</b>
Hexachloracétone	<b>153 2661</b>
Hexachlorobenzène	<b>152 2729</b>
Hexachlorobutadiène	<b>151 2279</b>
Hexachlorocyclopentadiène	<b>151 2646</b>
Hexachlorophène	<b>151 2875</b>
Hexadécyltrichlorosilane	<b>156 1781</b>
Hexadiènes	<b>130 2458</b>
Hexafluoracétone	<b>125 2420</b>
Hexafluoracétone hydraté	<b>151 2552</b>
Hexafluoréthane	<b>126 2193</b>
Hexafluoréthane, comprimé	<b>126 2193</b>
Hexafluoropropylène	<b>126 1858</b>
Hexafluoropropylène, comprimé	<b>126 1858</b>

Hexafluorure de sélénium	<b>125 2194</b>
Hexafluorure de soufre	<b>126 1080</b>
Hexafluorure de tellure	<b>125 2195</b>
Hexafluorure de tungstène	<b>125 2196</b>
Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, en colis excepté, moins de 0,1 kg par colis, non fissiles ou fissiles exceptées	<b>166 3507</b>
Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, fissiles	<b>166 2977</b>
Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, non fissiles ou fissiles exceptés	<b>166 2978</b>
Hexaldéhyde	<b>130 1207</b>
Hexaldéhydes d'éthyle	<b>129 1191</b>
Hexaméthylènediamine, en solution	<b>153 1783</b>
Hexaméthylènediamine, solide	<b>153 2280</b>
Hexaméthylèneimine	<b>132 2493</b>
Hexaméthylènetétramine	<b>133 1328</b>
Hexanes	<b>128 1208</b>
Hexanols	<b>129 2282</b>
Hexène-1	<b>128 2370</b>
Hexyltrichlorosilane	<b>156 1784</b>
HL	<b>153 2810</b>
HN-1	<b>153 2810</b>
HN-2	<b>153 2810</b>
HN-3	<b>153 2810</b>
Huile à diesel	<b>128 1993</b>
Huile à diesel	<b>128 1202</b>
Huile de camphre	<b>128 1130</b>
Huile de chauffe, légère	<b>128 1202</b>
Huile de colophane	<b>127 1286</b>
Huile de fusel	<b>127 1201</b>

Huile de pétrole	128 1270	Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique	115 3468
Huile de pin	129 1272		
Huile de schiste	128 1288	Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique contenu dans un équipement	115 3468
Huiles d'acétone	127 1091		
Hydrate d'hexafluoracétone, liquide	151 2552	Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique emballé avec un équipement	115 3468
Hydrate d'hexafluoracétone, solide	151 3436		
Hydrate d'hydrazine	153 2030	Hydrogène et méthane en mélange, comprimé	115 2034
Hydrazine, anhydre	132 2029		
Hydrazine en solution aqueuse, contenant au moins 37% et au plus 64% d'hydrazine	153 2030	Hydrogène et monoxyde de carbone en mélange, comprimé	119 2600
Hydrazine en solution aqueuse, contenant au plus 37% d'hydrazine	152 3293	Hydrogène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115 1966
Hydrazine en solution aqueuse, contenant plus de 37% d'hydrazine	153 2030	Hydrogénodifluorure d'ammonium, solide	154 1727
Hydrazine en solution aqueuse, inflammable, contenant plus de 37% (masse) d'hydrazine	132 3484	Hydrogénodifluorure de potassium	154 1811
Hydrocarbures et butadiènes en mélange, stabilisé	116P 1010	Hydrogénodifluorure de potassium, en solution	154 3421
Hydrocarbures gazeux en mélange, comprimé, n.s.a.	115 1964	Hydrogénodifluorure de potassium, solide	154 1811
Hydrocarbures gazeux en mélange, liquéfié, n.s.a.	115 1965	Hydrogénodifluorure de sodium	154 2439
Hydrocarbures, liquides, n.s.a.	128 3295	Hydrogénodifluorures en solution, n.s.a.	154 3471
Hydrocarbures terpéniques, n.s.a.	128 2319	Hydrogénodifluorures, n.s.a.	154 1740
Hydrogène	115 1049	Hydrogénodifluorures, solides, n.s.a.	154 1740
Hydrogène absorbé dans un hydrure métallique	115 9279	Hydrogénosulfate d'ammonium	154 2506
Hydrogène, comprimé	115 1049	Hydrogénosulfate de nitrosyle, liquide	157 2308
		Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide	157 2308
		Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide	157 3456

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Hydrogénosulfate de potassium	154 2509	Hydroxyde de phénylmercure	151 1894
Hydrogénosulfates, en solution aqueuse	154 2837	Hydroxyde de potassium, en solution	154 1814
Hydrogénosulfites en solution aqueuse, n.s.a.	154 2693	Hydroxyde de potassium, solide	154 1813
Hydrogénosulfure de sodium, avec au moins 25% d'eau de cristallisation	154 2949	Hydroxyde de rubidium	154 2678
Hydrogénosulfure de sodium, avec moins de 25% d'eau de cristallisation	135 2318	Hydroxyde de rubidium, en solution	154 2677
Hydrogénosulfure de sodium hydraté, avec au moins 25% d'eau de cristallisation	154 2949	Hydroxyde de rubidium, solide	154 2678
Hydroquinone	153 2662	Hydroxyde de sodium, en solution	154 1824
Hydroquinone, en solution	153 3435	Hydroxyde de sodium, solide	154 1823
Hydrosulfite de calcium	135 1923	Hydroxyde de tétraméthylammonium	153 1835
Hydrosulfite de potassium	135 1929	Hydroxyde de tétraméthylammonium, en solution	153 1835
Hydrosulfite de sodium	135 1384	Hydroxyde de tétraméthylammonium, solide	153 3423
Hydrosulfite de zinc	171 1931	Hydruure d'aluminium	138 2463
1-Hydroxybenzotriazole anhydre, humidifié avec au moins 20% d'eau	113 3474	Hydruure de calcium	138 1404
1-Hydroxybenzotriazole monohydraté	113 3474	Hydruure de lithium	138 1414
Hydroxyde d'ammonium	154 2672	Hydruure de lithium-aluminium	138 1410
Hydroxyde d'ammonium, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac	154 2672	Hydruure de lithium-aluminium dans l'éther	138 1411
Hydroxyde de césium	157 2682	Hydruure de lithium solide, pièces coulées d'	138 2805
Hydroxyde de césium, en solution	154 2681	Hydruure de magnésium	138 2010
Hydroxyde de lithium	154 2680	Hydruure de sodium	138 1427
Hydroxyde de lithium, en solution	154 2679	Hydruure de sodium-aluminium	138 2835
Hydroxyde de lithium, monohydraté	154 2680	Hydruure de titane	170 1871
		Hydruure de zirconium	138 1437
		Hydruures d'alkylaluminium	138 3076
		Hydruures de métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.	138 3050



Hydrures de métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.	138 3050	Hypochlorite de calcium sec, corrosif, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)	140 3485
Hydrures métalliques hydroréactifs, n.s.a.	138 1409	Hypochlorite de calcium sec en mélange, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)	140 1748
Hydrures métalliques, inflammables, n.s.a.	170 3182	Hypochlorite de lithium en mélange	140 1471
Hypochlorite de baryum, contenant plus de 22% de chlore actif	141 2741	Hypochlorite de lithium en mélange, sec	140 1471
Hypochlorite de tert-butyle	135 3255	Hypochlorite de lithium, sec	140 1471
Hypochlorite de calcium en mélange, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau	140 2880	Hypochlorite de sodium	154 1791
Hypochlorite de calcium en mélange hydraté, corrosif, contenant entre 5,5% et 16% d'eau	140 3487	Hypochlorite, en solution	154 1791
Hypochlorite de calcium en mélange, sec, contenant plus de 10% mais 39% au maximum de chlore actif	140 2208	Hypochlorites, inorganiques, n.s.a.	140 3212
Hypochlorite de calcium en mélange sec, corrosif, contenant plus de 10% mais 39% au maximum de chlore actif	140 3486	Iminobispropylamine-3,3'	153 2269
Hypochlorite de calcium en mélange sec, corrosif, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)	140 3485	Iode	154 3495
Hypochlorite de calcium, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau	140 2880	Iodo-2 butane	129 2390
Hypochlorite de calcium hydraté, corrosif, contenant entre 5,5% et 16% d'eau	140 3487	Iodométhylpropanes	129 2391
Hypochlorite de calcium, sec	140 1748	Iodopropanes	129 2392
		Iodure d'acétyle	156 1898
		Iodure d'allyle	132 1723
		Iodure de benzyle	156 2653
		Iodure de mercure	151 1638
		Iodure de méthyle	151 2644
		Iodure d'hydrogène, anhydre	125 2197
		Iodure double de mercure et de potassium	151 1643
		Isobutane	115 1075
		Isobutane	115 1969
		Isobutanol	129 1212
		Isobutylamine	132 1214
		Isobutylène	115 1055
		Isobutylène	115 1075

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Isobutyraldéhyde	130 2045	Isohexènes	128 2288
Isobutyrate d'éthyle	129 2385	Isooctane	128 1262
Isobutyrate d'isobutyle	130 2528	Isooctènes	128 1216
Isobutyrate d'isopropyle	127 2406	Isopentane	128 1265
Isobutyronitrile	131 2284	Isopentènes	128 2371
Isocyanate de n-butyle	155 2485	Isophoronediamine	153 2289
Isocyanate de tert-butyle	155 2484	Isoprène, stabilisé	130P 1218
Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle	156 2236	Isopropanol	129 1219
Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, liquide	156 2236	Isopropénylbenzène	128 2303
Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, solide	156 3428	Isopropylamine	132 1221
Isocyanate de cyclohexyle	155 2488	Isopropylbenzène	130 1918
Isocyanate de méthoxyméthyle	155 2605	Isothiocyanate d'allyle, stabilisé	155 1545
Isocyanate de méthyle	155 2480	Isothiocyanate de méthyle	131 2477
Isocyanate de phényle	155 2487	Isovalérate de méthyle	130 2400
Isocyanate de n-propyle	155 2482	Kérosène	128 1223
Isocyanate d'éthyle	155 2481	Krypton	121 1056
Isocyanate d'isobutyle	155 2486	Krypton, comprimé	121 1056
Isocyanate d'isopropyle	155 2483	Krypton, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120 1970
Isocyanate en solution, inflammable, toxique, n.s.a.	155 2478	L (Lewisite)	153 2810
Isocyanate, toxique en solution, n.s.a.	155 2206	Lactate d'antimoine	151 1550
Isocyanate, toxique, inflammable, en solution, n.s.a.	155 3080	Lactate d'éthyle	129 1192
Isocyanates de dichlorophényle	156 2250	Lewisite	153 2810
Isocyanates, inflammables, toxiques, n.s.a.	155 2478	Liquide alcalin caustique, n.s.a.	154 1719
Isocyanates, toxiques, inflammables, n.s.a.	155 3080	Liquide autoréactif du type B	149 3221
Isocyanates, toxiques, n.s.a.	155 2206	Liquide autoréactif du type B, avec régulation de température	150 3231
Isoheptènes	128 2287	Liquide autoréactif du type C	149 3223
		Liquide autoréactif du type C, avec régulation de température	150 3233

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Liquide autoréactif du type D	149 3225	Liquide inflammable, n.s.a.	128 1993
Liquide autoréactif du type D, avec régulation de température	150 3235	Liquide inflammable, toxique, corrosif, n.s.a.	131 3286
Liquide autoréactif du type E	149 3227	Liquide inflammable, toxique, n.s.a.	131 1992
Liquide autoréactif du type E, avec régulation de température	150 3237	Liquide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136 3188
Liquide autoréactif du type F	149 3229	Liquide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.	135 3186
Liquide autoréactif du type F, avec régulation de température	150 3239	Liquide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	136 3187
Liquide comburant, corrosif, n.s.a.	140 3098	Liquide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.	154 3264
Liquide comburant, n.s.a.	140 3139	Liquide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.	154 3266
Liquide comburant, toxique, n.s.a.	142 3099	Liquide inorganique, pyrophorique, n.s.a.	135 3194
Liquide combustible, n.s.a.	128 1993	Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.	154 3289
Liquide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.	136 3301	Liquide inorganique, toxique, n.s.a.	151 3287
Liquide corrosif, comburant, n.s.a.	140 3093	Liquide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136 3185
Liquide corrosif, hydroréactif, n.s.a.	138 3094	Liquide organique, auto-échauffant, n.s.a.	135 3183
Liquide corrosif, inflammable, n.s.a.	132 2920	Liquide organique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	136 3184
Liquide corrosif, n.s.a.	154 1760	Liquide organique, corrosif, acide, n.s.a.	153 3265
Liquide corrosif, toxique, n.s.a.	154 2922	Liquide organique, corrosif, basique, n.s.a.	153 3267
Liquide explosible, désensibilisé, n.s.a.	128 3379	Liquide organique, pyrophorique, n.s.a.	135 2845
Liquide hydroréactif, corrosif, n.s.a.	138 3129	Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a.	154 2927
Liquide hydroréactif, n.s.a.	138 3148	Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a.	131 2929
Liquide hydroréactif, toxique, n.s.a.	139 3130	Liquide organique, toxique, n.s.a.	153 2810
Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.	132 2924		

Liquide toxique, comburant, n.s.a.	<b>142 3122</b>
Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a.	<b>139 3123</b>
Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	<b>142 3387</b>
Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	<b>142 3388</b>
Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	<b>131 3492</b>
Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	<b>131 3493</b>
Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	<b>154 3389</b>
Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	<b>154 3390</b>
Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	<b>155 3490</b>
Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	<b>155 3491</b>
Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	<b>139 3385</b>
Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	<b>139 3386</b>
Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	<b>131 3488</b>
Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	<b>131 3489</b>

Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	<b>131 3383</b>
Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	<b>131 3384</b>
Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	<b>151 3381</b>
Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	<b>151 3382</b>
Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 37,8°C (100°F), à une température égale ou supérieure à son point d'éclair	<b>128 3256</b>
Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 60°C (140°F), à une température égale ou supérieure à son point d'éclair	<b>128 3256</b>
Liquide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 100°C (212°F) et inférieure à son point d'éclair	<b>128 3257</b>
Lithium	<b>138 1415</b>
Lithium ionique, piles au (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	<b>147 3480</b>
Lithium métal, piles au (y compris les piles à alliage lithium)	<b>138 3090</b>
LNG (liquide cryogénique)	<b>115 1972</b>
LPG	<b>115 1075</b>
Machine à combustion interne	<b>171 3530</b>

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Machine à combustion interne fonctionnant au gaz inflammable	115 3529	Manèbe, préparations de, stabilisées	135 2968
Machine à combustion interne fonctionnant au liquide inflammable	128 3528	Manèbe, stabilisé	135 2968
Machine pile à combustible contenant du gaz inflammable	115 3529	Marchandises dangereuses contenues dans des appareils	171 3363
Machine pile à combustible contenant du liquide inflammable	128 3528	Marchandises dangereuses contenues dans des machines	171 3363
Machines frigorifiques, contenant de l'ammoniac en solution (UN2672)	126 2857	Masses magnétisées	171 2807
Machines frigorifiques, contenant des gaz liquéfiés, inflammables, non toxiques	115 3358	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.	171 3082
Machines frigorifiques, contenant des gaz, non inflammables, non toxiques	126 2857	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.	171 3077
Magnésium	138 1869	Matière infectieuse pour les animaux uniquement	158 2900
Magnésium, alliages de, contenant plus de 50% de magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans	138 1869	Matière infectieuse pour l'homme	158 2814
Magnésium en poudre	138 1418	Matière intermédiaire liquide pour colorant, corrosive, n.s.a.	154 2801
Magnésium en poudre, alliages de	138 1418	Matière intermédiaire liquide pour colorant, toxique, n.s.a.	151 1602
Magnésium, granulés de, enrobés	138 2950	Matière intermédiaire solide pour colorant, corrosive, n.s.a.	154 3147
Magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans	138 1869	Matière intermédiaire solide pour colorant, toxique, n.s.a.	151 3143
Malonitrile	153 2647	Matière liquide qui polymérise, avec régulation de température, n.s.a	150P 3534
Manèbe	135 2210	Matière liquide qui polymérise, stabilisée, n.s.a	149P 3532
Manèbe, préparations de, contenant au moins 60% de Manèbe	135 2210	Matière liquide réglementée pour l'aviation, n.s.a.	171 3334

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Matière liquide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.	159 1693	Matière solide réglementée pour l'aviation, n.s.a.	171 3335
Matière métallique, hydroréactive, auto-échauffante, n.s.a.	138 3209	Matière solide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.	159 1693
Matière métallique, hydroréactive, n.s.a.	138 3208	Matière solide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.	159 3448
Matière organométallique, liquide, hydroréactive	135 3398	Matières apparentées aux encres d'imprimerie	129 1210
Matière organométallique, liquide, hydroréactive, inflammable	138 3399	Matières apparentées aux peintures (corrosives)	153 3066
Matière organométallique, liquide, pyrophorique	135 3392	Matières apparentées aux peintures, corrosives, inflammables	132 3470
Matière organométallique, liquide, pyrophorique, hydroréactive	135 3394	Matières apparentées aux peintures (inflammables)	128 1263
Matière organométallique, solide, auto-échauffante	138 3400	Matières apparentées aux peintures, inflammables, corrosives	132 3469
Matière organométallique, solide, hydroréactive	135 3395	Matières biologiques, catégorie B	158 3373
Matière organométallique, solide, hydroréactive, auto-échauffante	138 3397	Matières plastiques à base de nitrocellulose, auto-échauffantes, n.s.a.	135 2006
Matière organométallique, solide, hydroréactive, inflammable	138 3396	Matières radioactives, appareils ou objets en colis excepté	161 2911
Matière organométallique, solide, pyrophorique	135 3391	Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-I), non fissiles ou fissiles exceptés	162 2912
Matière organométallique, solide, pyrophorique, hydroréactive	135 3393	Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-II), fissiles	165 3324
Matière plastique pour moulage	171 3314	Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-II), non fissiles ou fissiles exceptées	162 3321
Matière solide qui polymérise, avec régulation de température, n.s.a	150P 3533	Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-III), fissiles	165 3325
Matière solide qui polymérise, stabilisée, n.s.a	149P 3531		

Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-III), non fissiles ou fissiles exceptées **162 3322**

Matières radioactives, de faible activité spécifique (LSA-I), non fissiles ou fissiles exceptés **162 2912**

Matières radioactives, de faible activité spécifique (LSA-II), fissiles **165 3324**

Matières radioactives, de faible activité spécifique (LSA-II), non fissiles ou fissiles exceptées **162 3321**

Matières radioactives, de faible activité spécifique (LSA-III), fissiles **165 3325**

Matières radioactives, de faible activité spécifique (LSA-III), non fissiles ou fissiles exceptées **162 3322**

Matières radioactives, emballages vides comme colis exceptés **161 2908**

Matières radioactives, en colis de Type A, fissiles, non sous forme spéciale **165 3327**

Matières radioactives, en colis de Type A, non sous forme spéciale, non fissiles ou fissiles exceptés **163 2915**

Matières radioactives, en colis de Type A, sous forme spéciale, fissiles **165 3333**

Matières radioactives, en colis de Type A, sous forme spéciale, non fissiles ou fissiles exceptées **164 3332**

Matières radioactives, en colis de Type B(M), fissiles **165 3329**

Matières radioactives, en colis de Type B(M), non fissiles ou fissiles exceptés **163 2917**

Matières radioactives, en colis de Type B(U), fissiles **165 3328**

Matières radioactives, en colis de Type B(U), non fissiles ou fissiles exceptés **163 2916**

Matières radioactives, en colis de Type C, fissiles **165 3330**

Matières radioactives, en colis de Type C, non fissiles ou fissiles exceptées **163 3323**

Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, fissiles **166 2977**

Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, non fissiles ou fissiles exceptés **166 2978**

Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (OCS-I), fissiles **165 3326**

Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (OCS-I), non fissiles ou fissiles exceptés **162 2913**

Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (OCS-II), fissiles **165 3326**

Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (OCS-II), non fissiles ou fissiles exceptés **162 2913**

Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (SCO-I), fissiles **165 3326**

Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (SCO-I), non fissiles ou fissiles exceptés **162 2913**

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (SCO-II), fissiles	165 3326	Mélange antidétonant pour carburants	131 1649
Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (SCO-II), non fissiles ou fissiles exceptés	162 2913	Mélange antidétonant pour carburants, inflammable	131 3483
Matières radioactives, objets manufacturés en thorium naturel en colis excepté	161 2909	Mélange d'essence et d'éthanol contenant plus de 10% d'éthanol	127 3475
Matières radioactives, objets manufacturés en uranium appauvri en colis excepté	161 2909	Mélange d'éthanol et d'essence contenant plus de 10% d'éthanol	127 3475
Matières radioactives, objets manufacturés en uranium naturel en colis excepté	161 2909	Membranes filtrantes en nitrocellulose	133 3270
Matières radioactives, quantités limitées, en colis excepté	161 2910	Mercaptan amylique	130 1111
Matières radioactives, transportées sous arrangement spécial, fissiles	165 3331	Mercaptan butylique	130 2347
Matières radioactives, transportées sous arrangement spécial, non fissiles ou fissiles exceptés	163 2919	Mercaptan cyclohexylique	129 3054
Matières réglementées additionnelles, liquides, n.s.a.	171 3082	Mercaptan éthylique	129 2363
Matières réglementées additionnelles, solides, n.s.a.	171 3077	Mercaptan méthylique	117 1064
MD	152 1556	Mercaptan méthylique perchloré	157 1670
Médicament, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	131 3248	Mercaptan phénylique	131 2337
Médicament, liquide, toxique, n.s.a.	151 1851	Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, n.s.a.	130 3336
Médicament, solide, toxique, n.s.a.	151 3249	Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	131 1228
		Mercaptans en mélange, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.	131 3071
		Mercaptans, liquides, inflammables, n.s.a.	130 3336
		Mercaptans, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	131 1228
		Mercaptans, liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	131 3071
		Mercapto-3 propanal	152 2785
		Mercure	172 2809



Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Mercure, composé du, liquide, n.s.a.	151 2024	Métavanadate de potassium	151 2864
Mercure, composé du, solide, n.s.a.	151 2025	Méthacrylate de n-butyle, stabilisé	130P 2227
Mercure contenu dans des objets manufacturés	172 3506	Méthacrylate d'éthyle	130P 2277
Mercure métallique	172 2809	Méthacrylate d'éthyle, stabilisé	130P 2277
Métaldéhyde	133 1332	Méthacrylate d'isobutyle, stabilisé	130P 2283
Métal pyrophorique, n.s.a.	135 1383	Méthacrylate de 2-diméthylaminoéthyle	153P 2522
Métaux alcalino-terreux, alliage de, n.s.a.	138 1393	Méthacrylate de méthyle monomère, stabilisé	129P 1247
Métaux alcalino-terreux, amalgame de	138 1392	Méthacrylonitrile, stabilisé	131P 3079
Métaux alcalino-terreux, amalgame de, liquide	138 1392	Méthane	115 1971
Métaux alcalino-terreux, amalgame de, solide	138 3402	Méthane, comprimé	115 1971
Métaux alcalino-terreux, dispersion de	138 1391	Méthane et hydrogène en mélange, comprimé	115 2034
Métaux alcalins, alliage liquide de, n.s.a.	138 1421	Méthane, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115 1972
Métaux alcalins, amalgame de	138 1389	Méthanol	131 1230
Métaux alcalins, amalgame de, liquide	138 1389	Méthoxy-4 méthyl-4 pentanone-2	128 2293
Métaux alcalins, amalgame de, solide	138 3401	Méthoxy-1 propanol-2	129 3092
Métaux alcalins, amidures de	139 1390	Méthylacétylène et propadiène en mélange, stabilisé	116P 1060
Métaux alcalins, dispersion de	138 1391	Méthylacroléine, stabilisée	131P 2396
Métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.	135 2003	Méthylal	127 1234
Métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.	135 2003	Méthylamine, anhydre	118 1061
Métaux-carbonyles, liquides, n.s.a.	151 3281	Méthylamine, en solution aqueuse	132 1235
Métaux-carbonyles, n.s.a.	151 3281	Méthylamylcétone	127 1110
Métaux-carbonyles, solides, n.s.a.	151 3466	N-Méthylaniline	153 2294
Métavanadate d'ammonium	154 2859	Méthylate de sodium	138 1431
		Méthylate de sodium, en solution dans l'alcool	132 1289

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Méthylate de sodium, sec	138 1431	Méthylthio-3 propanal	152 2785
2-Méthylbutanal	129 3371	Méthyltrichlorosilane	155 1250
Méthyl-3 butanone-2	127 2397	alpha-Méthylvaléraldéhyde	130 2367
Méthyl-2 butène-1	128 2459	Méthylvaléraldéhyde (alpha)	130 2367
Méthyl-2 butène-2	128 2460	Méthylvinylcétone, stabilisée	131P 1251
Méthyl-3 butène-1	128 2561	M.I.B.C.	129 2053
N-Méthylbutylamine	132 2945	Micro-organismes génétiquement modifiés	171 3245
Méthylchlorosilane	119 2534	Modules de sac gonflable	171 3268
Méthylcyclohexane	128 2296	alpha-Monochlorhydrine du glycérol	153 2689
Méthylcyclohexanols	129 2617	Monochlorhydrine du glycol	131 1135
Méthylcyclohexanone	128 2297	Monochlorure d'iode, liquide	157 3498
Méthylcyclopentane	128 2298	Monochlorure d'iode, solide	157 1792
Méthylchlorarsine	152 1556	Monoéthanolamine	153 2491
Méthylchlorosilane	139 1242	Monométhyl-diphénylméthane halogénés liquides	171 3151
Méthyléthylcétone	127 1193	Monométhyl-diphénylméthane halogénés solides	171 3152
Méthyl-2 éthyl-5 pyridine	153 2300	Mononitrate-5 d'isosorbide	133 3251
Méthyl-2 furanne	128 2301	Mononitrotoluidines	153 2660
2-Méthyl-2-heptanethiol	131 3023	Monoxyde d'azote	124 1660
Méthyl-5 hexanone-2	127 2302	Monoxyde d'azote, comprimé	124 1660
Méthylhydrazine	131 1244	Monoxyde d'azote et dioxyde d'azote en mélange	124 1975
Méthylisobutylcarbinol	129 2053	Monoxyde d'azote et tétroxyde d'azote en mélange	124 1975
Méthylisobutylcétone	127 1245	Monoxyde d'azote et tétroxyde de diazote en mélange	124 1975
Méthylisopropénylcétone, stabilisée	127P 1246	Monoxyde de carbone	119 1016
4-Méthylmorpholine	132 2535	Monoxyde de carbone, comprimé	119 1016
N-Méthylmorpholine	132 2535	Monoxyde de carbone et hydrogène en mélange, comprimé	119 2600
Méthylpentadiènes	128 2461	Monoxyde de carbone, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	168 9202
Méthyl-2 pentanol-2	129 2560		
Méthylphényldichlorosilane	156 2437		
Méthyl-1 pipéridine	132 2399		
Méthylpropylcétone	127 1249		
Méthyltétrahydrofuranne	127 2536		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Monoxyde de potassium	154 2033	Naphthénates de cobalt, en poudre	133 2001
Monoxyde de sodium	157 1825	alpha-Naphtylamine	153 2077
Morpholine	132 2054	bêta-Naphtylamine	153 1650
Moteur à combustion interne	128 3166	bêta-Naphtylamine, en solution	153 3411
Moteur à combustion interne	171 3530	bêta-Naphtylamine, solide	153 1650
Moteur à combustion interne fonctionnant au gaz inflammable	115 3529	Naphtylamine (alpha)	153 2077
Moteur à combustion interne fonctionnant au liquide inflammable	128 3528	Naphtylamine (bêta)	153 1650
Moteur pile à combustible contenant du gaz inflammable	115 3166	Naphtylamine (bêta), en solution	153 3411
Moteur pile à combustible contenant du gaz inflammable	115 3529	Naphtylamine (bêta), solide	153 1650
Moteur pile à combustible contenant du liquide inflammable	128 3166	Naphtylthio-urée	153 1651
Moteur pile à combustible contenant du liquide inflammable	128 3528	Naphtylurée	153 1652
Moteurs à combustion interne, alimentés par gaz inflammables	115 3166	Nécessaires de produits chimiques	154 1760
Moteurs à combustion interne, alimentés par liquides inflammables	128 3166	Neige carbonique	120 1845
Moutarde	153 2810	Néohehexane	128 1208
Moutarde Lewisite	153 2810	Néon	121 1065
Munitions, lacrymogènes, non explosives	159 2017	Néon, comprimé	121 1065
Munitions, toxiques, non explosives	151 2016	Néon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120 1913
Musc xylène	149 2956	Nickel-tétracarbonyle	131 1259
Naphtalène, brut	133 1334	Nicotine	151 1654
Naphtalène, fondu	133 2304	Nicotine, composé liquide de, n.s.a.	151 3144
Naphtalène, raffiné	133 1334	Nicotine, composé solide de, n.s.a.	151 1655
		Nicotine, préparation liquide de, n.s.a.	151 3144
		Nicotine, préparation solide de, n.s.a.	151 1655
		Nitranilines	153 1661
		Nitranisoles, liquides	152 2730
		Nitranisoles, solides	152 2730

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Nitranoles, solides	152 3458	Nitrate de potassium et nitrite de sodium en mélange	140 1487
Nitrate d'aluminium	140 1438	Nitrate de n-propyle	131 1865
Nitrate d'ammonium, contenant au plus 0,2% de matière combustible	140 1942	Nitrate de sodium	140 1498
Nitrate d'ammonium en émulsion	140 3375	Nitrate de sodium et nitrate de potassium en mélange	140 1499
Nitrate d'ammonium en gel	140 3375	Nitrate de strontium	140 1507
Nitrate d'ammonium en suspension	140 3375	Nitrate de thallium	141 2727
Nitrate d'ammonium, liquide (solution chaude concentrée)	140 2426	Nitrate de zinc	140 1514
Nitrate d'ammonium-Huile à diesel en mélange	112 —	Nitrate de zirconium	140 2728
Nitrate d'argent	140 1493	Nitrate d'isopropyle	130 1222
Nitrate de baryum	141 1446	Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3370
Nitrate de béryllium	141 2464	Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 20% d'eau	113 1357
Nitrate de calcium	140 1454	Nitrates d'amyle	140 1112
Nitrate de césium	140 1451	Nitrates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	140 3218
Nitrate de chrome	141 2720	Nitrates, inorganiques, n.s.a.	140 1477
Nitrate de didyme	140 1465	Nitriles, inflammables, toxiques, n.s.a.	131 3273
Nitrate de fer III	140 1466	Nitriles, liquides, toxiques, n.s.a.	151 3276
Nitrate de guanidine	143 1467	Nitriles, solides, toxiques, n.s.a.	151 3439
Nitrate de lithium	140 2722	Nitriles, toxiques, inflammables, n.s.a.	131 3275
Nitrate de magnésium	140 1474	Nitriles, toxiques, liquides, n.s.a.	151 3276
Nitrate de manganèse	140 2724	Nitriles, toxiques, n.s.a.	151 3276
Nitrate de mercure I	141 1627	Nitriles, toxiques, solides, n.s.a.	151 3439
Nitrate de mercure II	141 1625	Nitrite de dicyclohexylammonium	133 2687
Nitrate de nickel	140 2725	Nitrite de méthyle	116 2455
Nitrate de phénylmercure	151 1895	Nitrite de nickel	140 2726
Nitrate de plomb	141 1469	Nitrite de potassium	140 1488
Nitrate de potassium	140 1486	Nitrite de sodium	140 1500
Nitrate de potassium et nitrate de sodium en mélange	140 1499		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Nitrite de sodium et nitrate de potassium en mélange	140 1487	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, inflammable, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine	113 3343
Nitrite d'éthyle, en solution	131 1194	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine	113 3357
Nitrite de zinc ammoniacal	140 1512	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, solide, n.s.a., avec plus de 2% mais au plus 10% de nitroglycérine	113 3319
Nitrites d'amyle	129 1113	Nitroglycérine, en solution alcoolique, avec au plus 1% de nitroglycérine	127 1204
Nitrites de butyle	129 2351	Nitroglycérine, en solution alcoolique, avec plus de 1% mais pas plus de 5% de nitroglycérine	127 3064
Nitrites, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	140 3219	Nitroguanidine, humidifiée avec au moins 20% d'eau	113 1336
Nitrites, inorganiques, n.s.a.	140 2627	Nitrométhane	129 1261
Nitroamidon, humidifié avec au moins 20% d'eau	113 1337	Nitronaphtalène	133 2538
Nitrobenzène	152 1662	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, inflammable, toxique	131 2780
Nitrobromobenzènes, liquides	152 2732	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique	153 3014
Nitrobromobenzènes, solides	152 2732	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique, inflammable	131 3013
Nitrobromobenzènes, solides	152 3459	Nitrophénol substitué pesticide, solide, toxique	153 2779
Nitrocellulose avec au moins 25% d'alcool	113 2556	Nitrophénols	153 1663
Nitrocellulose avec au moins 25% d'eau	113 2555	Nitro-4 phénylhydrazine contenant au moins 30% d'eau	113 3376
Nitrocellulose avec de l'alcool	113 2556	Nitropropanes	129 2608
Nitrocellulose en mélange, avec pigment	133 2557	p-Nitrosodiméthylaniline	135 1369
Nitrocellulose en mélange, avec plastifiant	133 2557	Nitrotoluènes, liquides	152 1664
Nitrocellulose en mélange, sans pigment	133 2557		
Nitrocellulose en mélange, sans plastifiant	133 2557		
Nitrocellulose, en solution, inflammable	127 2059		
Nitrocellulose, membranes filtrantes en	133 3270		
Nitrocrésols	153 2446		
Nitrocrésols, liquides	153 3434		
Nitrocrésols, solides	153 2446		
Nitroéthane	129 2842		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Nitrotoluènes, solides	152 1664	Oxybromure de phosphore, fondu	137 2576
Nitrotoluènes, solides	152 3446	Oxybromure de phosphore, solide	137 1939
Nitrotoluidines (mono)	153 2660	Oxychlorure de phosphore	137 1810
Nitroxyliènes, liquides	152 1665	Oxychlorure de sélénium	157 2879
Nitroxyliènes, solides	152 1665	Oxycyanure de mercure, désensibilisé	151 1642
Nitroxyliènes, solides	152 3447	Oxycyanure mercurique	151 1642
Nitruure de lithium	138 2806	Oxyde de baryum	157 1884
Nonanes	128 1920	Oxyde de butylène-1,2, stabilisé	127P 3022
Nonyltrichlorosilane	156 1799	Oxyde de calcium	157 1910
Norbornadiène-2,5, stabilisé	128P 2251	Oxyde de fer, résiduaire	135 1376
Nucléinate de mercure	151 1639	Oxyde de mercure	151 1641
Objets contenant des Diphényles polychlorés (PCB)	171 2315	Oxyde de mésityle	129 1229
Objets, sous pression, hydraulique (contenant un gaz non-inflammable)	126 3164	Oxyde de propylène	127P 1280
Objets, sous pression, pneumatique (contenant un gaz non-inflammable)	126 3164	Oxyde de propylène et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène	129P 2983
Octadécyltrichlorosilane	156 1800	Oxyde d'éthylène	119P 1040
Octadiènes	128P 2309	Oxyde d'éthylène avec de l'azote	119P 1040
Octafluorobutène-2	126 2422	Oxyde d'éthylène et chlorotétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène	126 3297
Octafluorocyclobutane	126 1976	Oxyde d'éthylène et dichlorodifluorométhane en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène	126 3070
Octafluoropropane	126 2424	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène	126 1952
Octanes	128 1262		
Octyltrichlorosilane	156 1801		
Oléate de mercure	151 1640		
Organismes génétiquement modifiés	171 3245		
Orthoformiate d'éthyle	129 2524		
Orthosilicate de méthyle	155 2606		
Orthotitanate de propyle	128 2413		
Oxalate d'éthyle	156 2525		
Oxybromure de phosphore	137 1939		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène	115 1041	Parathion et gaz comprimés en mélange	123 1967
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène	119P 3300	PCB	171 2315
Oxyde d'éthylène et oxyde de propylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène	129P 2983	PD	152 1556
Oxyde d'éthylène et pentafluoréthane en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène	126 3298	Peintures (corrosives)	153 3066
Oxyde d'éthylène et tétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène	126 3299	Peintures, corrosives, inflammables	132 3470
Oxyde de tri-(aziridinyl-1) phosphine, en solution	152 2501	Peintures (inflammables)	128 1263
Oxyde nitrique, comprimé	124 1660	Peintures, inflammables, corrosives	132 3469
Oxygène	122 1072	Pentaborane	135 1380
Oxygène, comprimé	122 1072	Pentabromure de phosphore	137 2691
Oxygène et dioxyde de carbone en mélange, comprimé	122 1014	Pentachloréthane	151 1669
Oxygène et gaz rares en mélange, comprimé	121 1980	Pentachlorophénate de sodium	154 2567
Oxygène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	122 1073	Pentachlorophénol	154 3155
Oxytrichlorure de vanadium	137 2443	Pentachlorure d'antimoine, en solution	157 1731
Paille, mouillée, humide ou souillée d'huile	133 1327	Pentachlorure d'antimoine, liquide	157 1730
Papier, traité avec des huiles non saturées	133 1379	Pentachlorure de molybdène	156 2508
Paraformaldéhyde	133 2213	Pentachlorure de phosphore	137 1806
Paraldéhyde	129 1264	Pentafluoréthane	126 3220
		Pentafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène	126 3298
		Pentafluorure d'antimoine	157 1732
		Pentafluorure de brome	144 1745
		Pentafluorure de chlore	124 2548
		Pentafluorure de phosphore	125 2198
		Pentafluorure de phosphore adsorbé	173 3524
		Pentafluorure de phosphore, comprimé	125 2198
		Pentafluorure d'iode	144 2495
		Pentaméthylheptane	128 2286

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Pentanedione-2,4	131 2310	Perchloréthylène	160 1897
Pentanes	128 1265	Permanganate de baryum	141 1448
Pentanols	129 1105	Permanganate de calcium	140 1456
Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139 1340	Permanganate de potassium	140 1490
Pentène-1	128 1108	Permanganate de sodium	140 1503
Penthrite en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN	113 3344	Permanganate de zinc	140 1515
Pentol-1	153P 2705	Permanganates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	140 3214
Pentoxyde d'arsenic	151 1559	Permanganates, inorganiques, n.s.a.	140 1482
Pentoxyde de phosphore	137 1807	Peroxyborate de sodium, anhydre	140 3247
Pentoxyde de vanadium	151 2862	Peroxyde de baryum	141 1449
Perborate de sodium monohydraté	140 3377	Peroxyde de calcium	140 1457
Perchlorate d'ammonium	143 1442	Peroxyde de lithium	143 1472
Perchlorate de baryum	141 1447	Peroxyde de magnésium	140 1476
Perchlorate de baryum, en solution	141 3406	Peroxyde de potassium	144 1491
Perchlorate de baryum, solide	141 1447	Peroxyde de sodium	144 1504
Perchlorate de calcium	140 1455	Peroxyde de strontium	143 1509
Perchlorate de magnésium	140 1475	Peroxyde de zinc	143 1516
Perchlorate de plomb	141 1470	Peroxyde d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au minimum 8% mais moins de 20% de peroxyde d'hydrogène	140 2984
Perchlorate de plomb, en solution	141 3408	Peroxyde d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au moins 20% mais au maximum 60% de peroxyde d'hydrogène (stabilisée selon les besoins)	140 2014
Perchlorate de plomb, solide	141 1470	Peroxyde d'hydrogène, en solution aqueuse, stabilisée, contenant plus de 60% de peroxyde d'hydrogène	143 2015
Perchlorate de potassium	140 1489		
Perchlorate de sodium	140 1502		
Perchlorate de strontium	140 1508		
Perchlorates inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	140 3211		
Perchlorates, inorganiques, n.s.a.	140 1481		



Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Peroxyde d'hydrogène et acide peroxyacétique en mélange, avec acide(s), eau et au plus 5% d'acide peroxyacétique, stabilisé	140 3149	Peroxyde organique du type E, solide	145 3108
Peroxyde d'hydrogène, stabilisé	143 2015	Peroxyde organique du type E, solide, avec régulation de température	148 3118
Peroxyde organique du type B, liquide	146 3101	Peroxyde organique du type F, liquide	145 3109
Peroxyde organique du type B, liquide, avec régulation de température	148 3111	Peroxyde organique du type F, liquide, avec régulation de température	148 3119
Peroxyde organique du type B, solide	146 3102	Peroxyde organique du type F, solide	145 3110
Peroxyde organique du type B, solide, avec régulation de température	148 3112	Peroxyde organique du type F, solide, avec régulation de température	148 3120
Peroxyde organique du type C, liquide	146 3103	Peroxydes, inorganiques, n.s.a.	140 1483
Peroxyde organique du type C, liquide, avec régulation de température	148 3113	Persulfate d'ammonium	140 1444
Peroxyde organique du type C, solide	146 3104	Persulfate de potassium	140 1492
Peroxyde organique du type C, solide, avec régulation de température	148 3114	Persulfate de sodium	140 1505
Peroxyde organique du type D, liquide	145 3105	Persulfates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	140 3216
Peroxyde organique du type D, liquide, avec régulation de température	148 3115	Persulfates, inorganiques, n.s.a.	140 3215
Peroxyde organique du type D, solide	145 3106	Pesticide arsénical, liquide, inflammable, toxique	131 2760
Peroxyde organique du type D, solide, avec régulation de température	148 3116	Pesticide arsénical, liquide, toxique	151 2994
Peroxyde organique du type E, liquide	145 3107	Pesticide arsénical, liquide, toxique, inflammable	131 2993
Peroxyde organique du type E, liquide, avec régulation de température	148 3117	Pesticide arsénical, solide, toxique	151 2759
		Pesticide au phosphore d'aluminium	157 3048
		Pesticide bipyridylique, liquide, inflammable, toxique	131 2782
		Pesticide bipyridylique, liquide, toxique	151 3016

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Pesticide bipyridylique, liquide, toxique, inflammable	131 3015	Pesticide organochloré, liquide, toxique	151 2996
Pesticide bipyridylique, solide, toxique	151 2781	Pesticide organochloré, liquide, toxique, inflammable	131 2995
Pesticide coumarinique, liquide, inflammable, toxique	131 3024	Pesticide organochloré, solide, toxique	151 2761
Pesticide coumarinique, liquide, toxique	151 3026	Pesticide organophosphoré, liquide, inflammable, toxique	131 2784
Pesticide coumarinique, liquide, toxique, inflammable	131 3025	Pesticide organophosphoré, liquide, toxique	152 3018
Pesticide coumarinique, solide, toxique	151 3027	Pesticide organophosphoré, liquide, toxique, inflammable	131 3017
Pesticide cuivrique, liquide, inflammable, toxique	131 2776	Pesticide organophosphoré, solide, toxique	152 2783
Pesticide cuivrique, liquide, toxique	151 3010	Pesticide organostannique, liquide, inflammable, toxique	131 2787
Pesticide cuivrique, liquide, toxique, inflammable	131 3009	Pesticide organostannique, liquide, toxique	153 3020
Pesticide cuivrique, solide, toxique	151 2775	Pesticide organostannique, liquide, toxique, inflammable	131 3019
Pesticide, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	131 3021	Pesticide organostannique, solide, toxique	153 2786
Pesticide, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.	131 2903	Pesticide, solide, toxique, n.s.a.	151 2588
Pesticide, liquide, toxique, n.s.a.	151 2902	Petits appareils à hydrocarbures gazeux, avec dispositif de décharge	115 3150
Pesticide mercuriel, liquide, inflammable, toxique	131 2778	PETN en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN	113 3344
Pesticide mercuriel, liquide, toxique	151 3012	Pétrole brut	128 1267
Pesticide mercuriel, liquide, toxique, inflammable	131 3011	Pétrole brut acide, inflammable, toxique	131 3494
Pesticide mercuriel, solide, toxique	151 2777	Pétrole, distillats de, n.s.a.	128 1268
Pesticide organochloré, liquide, inflammable, toxique	131 2762	Pétrole, huile de	128 1270

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Phénétidines	153 2311	Phosphore blanc, recouvert d'eau	136 1381
Phénol, en solution	153 2821	Phosphore blanc, sec	136 1381
Phénol, fondu	153 2312	Phosphore blanc, sec ou recouvert d'eau ou en solution	136 1381
Phénol, solide	153 1671	Phosphore jaune, en solution	136 1381
Phénolates, liquides	154 2904	Phosphore jaune, recouvert d'eau	136 1381
Phénolates, solides	154 2905	Phosphore jaune, sec	136 1381
Phénylacétonitrile, liquide	152 2470	Phosphore jaune, sec ou recouvert d'eau ou en solution	136 1381
Phénylènediamines	153 1673	Phosphore rouge	133 1338
Phénylhydrazine	153 2572	Phosphorodichloridate d'éthyle	154 2927
Phényltrichlorosilane	156 1804	Phosphure d'aluminium	139 1397
Phénylurée pesticide, liquide, toxique	151 3002	Phosphure de calcium	139 1360
Phosgène	125 1076	Phosphure de magnésium	139 2011
Phospha-9 bicyclononanes	135 2940	Phosphure de magnésium-aluminium	139 1419
Phosphate acide d'amyle	153 2819	Phosphure de potassium	139 2012
Phosphate acide de butyle	153 1718	Phosphure de sodium	139 1432
Phosphate acide de diisooctyle	153 1902	Phosphure de strontium	139 2013
Phosphate acide d'isopropyle	153 1793	Phosphure de zinc	139 1714
Phosphate de butyle acide	153 1718	Phosphures stanniques	139 1433
Phosphate de tricrésyle	151 2574	Picolines	129 2313
Phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	123 1955	Picramate de sodium, humidifié avec au moins 20% d'eau	113 1349
Phosphine	119 2199	Picramate de zirconium, humidifié avec au moins 20% d'eau	113 1517
Phosphine adsorbée	173 3525	Picrate d'ammonium, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 1310
Phosphite de plomb, dibasique	133 2989	Picrate d'argent, humidifié avec au moins 30% d'eau	113 1347
Phosphite de triéthyle	130 2323		
Phosphite de triméthyle	130 2329		
Phosphore, amorphe	133 1338		
Phosphore blanc, en solution	136 1381		
Phosphore blanc, fondu	136 2447		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Picrite, humidifiée avec au moins 20% d'eau	113 1336	Polyalkylamines, n.s.a.	132 2733
Pièces coulées d'hydrure de lithium solide	138 2805	Polyalkylamines, n.s.a.	132 2734
Pigments organiques, auto-échauffants	135 3313	Polyalkylamines, n.s.a.	153 2735
Piles au lithium	138 3090	Polyamines, inflammables, corrosives, n.s.a.	132 2733
Piles au lithium contenues dans un équipement	138 3091	Polyamines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.	132 2734
Piles au lithium emballées avec un équipement	138 3091	Polyamines, liquides, corrosives, n.s.a.	153 2735
Piles au lithium ionique (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	147 3480	Polyamines, solides, corrosives, n.s.a.	154 3259
Piles au lithium ionique contenues dans un équipement (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	147 3481	Polymères expansibles, en granulés	133 2211
Piles au lithium ionique emballées avec un équipement (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	147 3481	Polystyrène expansible, en granulés	133 2211
Piles au lithium métal (y compris les piles à alliage lithium)	138 3090	Polysulfure d'ammonium, en solution	154 2818
Piles au lithium métal contenues dans un équipement (y compris les piles à alliage de lithium)	138 3091	Polyvanadate d'ammonium	151 2861
Piles au lithium métal emballées avec un équipement (y compris les piles à alliage de lithium)	138 3091	Potasse caustique, en solution	154 1814
alpha-Pinène	128 2368	Potasse caustique, solide	154 1813
Pinène (alpha)	128 2368	Potassium	138 2257
Pipérazine	153 2579	Potassium, alliages métalliques de	138 1420
Pipéridine	132 2401	Potassium, alliages métalliques de, solides	138 3403
		Potassium et sodium, alliages de	138 1422
		Potassium et sodium, alliages de, liquides	138 1422
		Potassium et sodium, alliages solides de	138 3404
		Potassium métallique	138 2257
		Potassium métallique, alliages liquides de	138 1420
		Poudre métallique, auto-échauffante, n.s.a.	135 3189

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Poudre métallique, inflammable, n.s.a.	170 3089	Propane	115 1978
Poudre sans fumée, petites armes	133 3178	Propane-Éthane en mélange, liquide réfrigéré	115 1961
Pourpre de Londres	151 1621	Propanethiols	130 2402
Poussière arsénicale	152 1562	n-Propanol	129 1274
Préparation liquide de la nicotine, n.s.a.	151 3144	Propionate de méthyle	129 1248
Préparation solide de la nicotine, n.s.a.	151 1655	Propionate d'éthyle	129 1195
Préparations de manèbe, contenant au moins 60% de Manèbe	135 2210	Propionate d'isobutyle	129 2394
Préparations de manèbe, stabilisées	135 2968	Propionate d'isopropyle	129 2409
Produit chimique sous pression, corrosif, n.s.a.	125 3503	Propionates de butyle	130 1914
Produit chimique sous pression, inflammable, corrosif, n.s.a.	118 3505	Propionitrile	131 2404
Produit chimique sous pression, inflammable, n.s.a.	115 3501	Propylamine	132 1277
Produit chimique sous pression, inflammable, toxique, n.s.a.	119 3504	n-Propylbenzène	128 2364
Produit chimique sous pression, n.s.a.	126 3500	Propylène	115 1075
Produit chimique sous pression, toxique, n.s.a.	123 3502	Propylène	115 1077
Produits de consommation	171 8000	Propylène-1,2 diamine	132 2258
Produits de préservation des bois, liquides	129 1306	Propylène, éthylène et acétylène, en mélange liquide réfrigéré, à 71,5% au moins d'éthylène, avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène	115 3138
Produits pétroliers, n.s.a.	128 1268	Propylèneimine, stabilisée	131P 1921
Produits pour parfumerie, contenant des solvants inflammables	127 1266	<b>Propyltrichlorosilane</b>	<b>155 1816</b>
Propadiène et méthylacétylène en mélange, stabilisé	116P 1060	Protoxyde d'azote	122 1070
Propadiène, stabilisé	116P 2200	Protoxyde d'azote, comprimé	122 1070
Propane	115 1075	Protoxyde d'azote et dioxyde de carbone en mélange	126 1015
		Protoxyde d'azote, liquide réfrigéré	122 2201
		Pyréthroïde pesticide, liquide, inflammable, toxique	131 3350
		Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique	151 3352
		Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique, inflammable	131 3351

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Pyréthroïde pesticide, solide, toxique	151 3349	Salicylate de nicotine	151 1657
Pyridine	129 1282	Sarin	153 2810
Pyrrolidine	132 1922	Séléniates	151 2630
Quinoléine	154 2656	Sélénités	151 2630
Recharges d'hydrocarbures gazeux pour petits appareils, avec dispositif de décharge	115 3150	Sélénium, composé du, liquide, n.s.a.	151 3440
Recharges pour briquets (cigarettes) contenant un gaz inflammable	115 1057	Sélénium, composé du, n.s.a.	151 3283
Récipients de faible capacité, contenant du gaz	115 2037	Sélénium, composé du, solide, n.s.a.	151 3283
Réservoir de carburant pour moteur de circuit hydraulique d'aéronef	131 3165	Séléniure d'hydrogène adsorbé	173 3526
Résinate d'aluminium	133 2715	Séléniure d'hydrogène, anhydre	117 2202
Résinate de calcium	133 1313	Sels d'alkaloïdes solides, n.s.a. (toxiques)	151 1544
Résinate de calcium, fondu	133 1314	Sels d'alkaloïdes, liquides, n.s.a. (toxiques)	151 3140
Résinate de cobalt, précipité	133 1318	Sels de l'acide dichloroisocyanurique	140 2465
Résinate de manganèse	133 1330	Sels de strychnine	151 1692
Résinate de zinc	133 2714	Sels métalliques de composés organiques, inflammables, n.s.a.	133 3181
Résine, en solution	127 1866	Sesquisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139 1341
Résorcinol	153 2876	Silane	116 2203
Rétracteurs de ceinture de sécurité	171 3268	Silane, comprimé	116 2203
Ricin, graines de, farine de, tourteaux de ou graines en flocons	171 2969	Silicate de tétraéthyle	129 1292
Rognures, copeaux, tournures ou ébarbures de métaux ferreux	170 2793	Silicate d'éthyle	129 1292
Rubidium	138 1423	Silicium en poudre, amorphe	170 1346
Rubidium métallique	138 1423	Siliciure de calcium	138 1405
SA	119 2188	Siliciure de magnésium	138 2624
Salicylate de mercure	151 1644	Silico-aluminium en poudre, non enrobé	138 1398
		Silico-ferro-lithium	139 2830
		Silicofluorure d'ammonium	151 2854

Silicofluorure de magnésium	151 2853	Solide comburant, auto-échauffant, n.s.a.	135 3100
Silicofluorure de potassium	151 2655	Solide comburant, corrosif, n.s.a.	140 3085
Silicofluorure de sodium	154 2674	Solide comburant, hydroréactif, n.s.a.	144 3121
Silicofluorure de zinc	151 2855	Solide comburant, inflammable, n.s.a.	140 3137
Silicofluorures, n.s.a.	151 2856	Solide comburant, n.s.a.	140 1479
Silico-lithium	138 1417	Solide comburant, toxique, n.s.a.	141 3087
Silico-mangano-calcium	138 2844	Solide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.	136 3095
Sodium	138 1428	Solide corrosif, comburant, n.s.a.	140 3084
Sodium, accumulateurs au	138 3292	Solide corrosif, hydroréactif, n.s.a.	138 3096
Sodium et potassium, alliages de	138 1422	Solide corrosif, inflammable, n.s.a.	134 2921
Sodium et potassium, alliages de, liquides	138 1422	Solide corrosif, n.s.a.	154 1759
Sodium et potassium, alliages solides de	138 3404	Solide corrosif, toxique, n.s.a.	154 2923
Solide auto-échauffant, comburant, n.s.a.	135 3127	Solide explosible, désensibilisé, n.s.a.	133 3380
Solide autoréactif du type B	149 3222	Solide hydroréactif, auto-échauffant, n.s.a.	138 3135
Solide autoréactif du type B, avec régulation de température	150 3232	Solide hydroréactif, comburant, n.s.a.	138 3133
Solide autoréactif du type C	149 3224	Solide hydroréactif, corrosif, n.s.a.	138 3131
Solide autoréactif du type C, avec régulation de température	150 3234	Solide hydroréactif, inflammable, n.s.a.	138 3132
Solide autoréactif du type D	149 3226	Solide hydroréactif, n.s.a.	138 2813
Solide autoréactif du type D, avec régulation de température	150 3236	Solide hydroréactif, toxique, n.s.a.	139 3134
Solide autoréactif du type E	149 3228	Solide inflammable, comburant, n.s.a.	140 3097
Solide autoréactif du type E, avec régulation de température	150 3238	Solide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136 3192
Solide autoréactif du type F	149 3230		
Solide autoréactif du type F, avec régulation de température	150 3240		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Solide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.	135 3190	Solide organique, pyrophorique, n.s.a.	135 2846
Solide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	136 3191	Solide organique, toxique, corrosif, n.s.a.	154 2928
Solide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.	154 3260	Solide organique, toxique, inflammable, n.s.a.	134 2930
Solide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.	154 3262	Solide organique, toxique, n.s.a.	154 2811
Solide inorganique, inflammable, corrosif, n.s.a.	134 3180	Solide toxique, auto-échauffant, n.s.a.	136 3124
Solide inorganique, inflammable, n.s.a.	133 3178	Solide toxique, comburant, n.s.a.	141 3086
Solide inorganique, inflammable, toxique, n.s.a.	134 3179	Solide toxique, hydroréactif, n.s.a.	139 3125
Solide inorganique, pyrophorique, n.s.a.	135 3200	Solide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 240°C (464°F)	171 3258
Solide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.	154 3290	Solides contenant du liquide corrosif, n.s.a.	154 3244
Solide inorganique, toxique, n.s.a.	151 3288	Solides contenant du liquide inflammable, n.s.a.	133 3175
Solide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136 3126	Solides contenant du liquide toxique, n.s.a.	151 3243
Solide organique auto-échauffant, n.s.a.	135 3088	Solution d'enrobage	127 1139
Solide organique auto-échauffant, toxique, n.s.a.	136 3128	Soman	153 2810
Solide organique, corrosif, acide, n.s.a.	154 3261	Soude caustique, en solution	154 1824
Solide organique, corrosif, basique, n.s.a.	154 3263	Soude caustique, solide	154 1823
Solide organique, inflammable, corrosif, n.s.a.	134 2925	Soufre	133 1350
Solide organique, inflammable, fondu, n.s.a.	133 3176	Soufre, fondu	133 2448
Solide organique, inflammable, n.s.a.	133 1325	Sous-produits de la fabrication de l'aluminium	138 3170
Solide organique, inflammable, toxique, n.s.a.	134 2926	Sous-produits de la refusion de l'aluminium	138 3170
		Stibine	119 2676
		Strychnine	151 1692
		Strychnine, sels de	151 1692
		Styrène monomère, stabilisé	128P 2055



Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Succédané d'essence de térébenthine	128 1300	Superoxyde de potassium	143 2466
Sulfate de diéthyle	152 1594	Superoxyde de sodium	143 2547
Sulfate de diméthyle	156 1595	Tabun	153 2810
Sulfate de mercure	151 1645	Tartrate d'antimoine et de potassium	151 1551
Sulfate de nicotine, en solution	151 1658	Tartrate de nicotine	151 1659
Sulfate de nicotine, solide	151 1658	Teintures médicinales	127 1293
Sulfate de nicotine, solide	151 3445	Tellure, composé du, n.s.a.	151 3284
Sulfate de plomb, contenant plus de 3% d'acide libre	154 1794	Terphényles polyhalogénés, liquides	171 3151
Sulfate de vanadyde	151 2931	Terphényles polyhalogénés, solides	171 3152
Sulfate mercurique	151 1645	Terpinolène	128 2541
Sulfate neutre d'hydroxylamine	154 2865	Tétrabrométhane	159 2504
Sulfure d'ammonium, en solution	132 2683	Tétrabromure d'acétylène	159 2504
Sulfure de carbonyle	119 2204	Tétrabromure de carbone	151 2516
Sulfure de dipicryle, humidifié, avec au moins 10% d'eau	113 2852	1,1,1,2-Tétrachloréthane	151 1702
Sulfure de méthyle	130 1164	Tétrachloréthane	151 1702
Sulfure de potassium, anhydre	135 1382	Tétrachloréthylène	160 1897
Sulfure de potassium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation	135 1382	Tétrachlorure de carbone	151 1846
Sulfure de potassium, hydraté, avec au moins 30% d'eau de cristallisation	153 1847	Tétrachlorure de silicium	157 1818
Sulfure de sodium, anhydre	135 1385	Tétrachlorure d'étain	137 1827
Sulfure de sodium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation	135 1385	Tétrachlorure de titane	137 1838
Sulfure de sodium, hydraté, avec au moins 30% d'eau	153 1849	Tétrachlorure de vanadium	137 2444
Sulfure d'éthyle	129 2375	Tétrachlorure de zirconium	137 2503
Sulfure d'hydrogène	117 1053	Tétraéthylènepentamine	153 2320
		Tétrafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène	126 3299
		Tétrafluoréthylène, stabilisé	116P 1081
		Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane	126 3159
		Tétrafluorométhane	126 1982

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Tétrafluorométhane, comprimé	126 1982	4-Thiapentanal	152 2785
Tétrafluorure de silicium	125 1859	Thia-4 pentanal	152 2785
Tétrafluorure de silicium adsorbé	173 3521	Thickened GD	153 2810
Tétrafluorure de silicium, comprimé	125 1859	Thiocarbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique	131 2772
Tétrafluorure de soufre	125 2418	Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique	151 3006
Tétrahydro-1,2,3,6 benzaldéhyde	129 2498	Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable	131 3005
Tétrahydrofuranne	127 2056	Thiocarbamate pesticide, solide, toxique	151 2771
Tétrahydrofurfurylamine	129 2943	Thiocyanate de mercure	151 1646
Tétrahydro-1,2,3,6 pyridine	129 2410	Thiodichlorure de benzène phosphoreux	137 2799
Tétrahydrothiophène	130 2412	Thioglycol	153 2966
Tétraméthylsilane	130 2749	Thiophène	130 2414
Tétranitrate de pentaérythrite en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN	113 3344	Thiophosgène	157 2474
Tétranitrate de pentaérythritol en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN	113 3344	Tissus, d'origine animale, synthétique ou végétale, n.s.a., imprégnés d'huile	133 1373
Tétranitrométhane	143 1510	Tissus imprégnés de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.	133 1353
Tétraphosphate d'hexaéthyle	151 1611	Titane en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau	170 1352
Tétraphosphate d'hexaéthyle et gaz comprimé en mélange	123 1612	Titane en poudre, sec	135 2546
Tétrapropylène	128 2850	Titane, éponge de, sous forme de granulés	170 2878
Téroxide d'azote et monoxyde d'azote en mélange	124 1975	Titane, éponge de, sous forme de poudre	170 2878
Téroxide de diazote	124 1067	TNT, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3366
Téroxide de diazote et monoxyde d'azote en mélange	124 1975	TNT, humidifié avec au moins 30% d'eau	113 1356
Téroxide d'osmium	154 2471	Tolite, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3366
Thallium, composé du, n.s.a.	151 1707		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Tolite, humidifié avec au moins 30% d'eau	113 1356	Triazine pesticide, solide, toxique	151 2763
Toluène	130 1294	Triazinetrione de sodium dichloro-s	140 2465
2,4-Toluènediamine, solide	151 1709	Tribromure de bore	157 2692
Toluidines, liquides	153 1708	Tribromure de phosphore	137 1808
Toluidines, solides	153 1708	Tributylamine	153 2542
Toluidines, solides	153 3451	Tributylphosphane	135 3254
2,4-Toluylènediamine	151 1709	Trichloracétate de méthyle	156 2533
2,4-Toluylènediamine, en solution	151 3418	Trichloréthylène	160 1710
m-Toluylènediamine, en solution	151 3418	Trichlorobenzènes, liquides	153 2321
2,4-Toluylènediamine, solide	151 1709	Trichlorobutène	152 2322
m-Toluylènediamine, solide	151 1709	Trichloro-1,1,1 éthane	160 2831
Tournure de fer, résiduaire	135 1376	Trichlorosilane	139 1295
Tourteaux, contenant au plus 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum	135 2217	Trichlorure d'antimoine	157 1733
Tourteaux, contenant plus de 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum	135 1386	Trichlorure d'antimoine, liquide	157 1733
Toxines	153 —	Trichlorure d'antimoine, solide	157 1733
Toxines extraites d'organismes vivants, liquides, n.s.a.	153 3172	Trichlorure d'arsenic	157 1560
Toxines extraites d'organismes vivants, solides, n.s.a.	153 3172	Trichlorure de bore	125 1741
Toxines extraites d'organismes vivants, solides, n.s.a.	153 3462	Trichlorure de phosphore	137 1809
Triallylamine	132 2610	Trichlorure de titane en mélange	157 2869
Triazine pesticide, liquide, inflammable, toxique	131 2764	Trichlorure de titane en mélange, pyrophorique	135 2441
Triazine pesticide, liquide, toxique	151 2998	Trichlorure de titane, pyrophorique	135 2441
Triazine pesticide, liquide, toxique, inflammable	131 2997	Trichlorure de vanadium	157 2475
		Triéthylamine	132 1296
		Triéthylènetétramine	153 2259
		Trifluorochloréthylène, stabilisé	119P 1082
		Trifluoro-1,1,1 éthane	115 2035
		Trifluorométhane	126 1984

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Trifluorométhane et chlorotrifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane	126 2599	<b>Triméthylchlorosilane</b>	<b>155 1298</b>
Trifluorométhane, liquide réfrigéré	120 3136	Triméthylcyclohexylamine	153 2326
Trifluorométhyl-2 aniline	153 2942	Triméthylhexaméthylènediamines	153 2327
Trifluorométhyl-3 aniline	153 2948	Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3367
Trifluorure d'azote	122 2451	Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 30% d'eau	113 1354
Trifluorure d'azote, comprimé	122 2451	Trinitrochlorobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3365
<b>Trifluorure de bore</b>	<b>125 1008</b>	Trinitrophénol, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3364
<b>Trifluorure de bore adsorbé</b>	<b>173 3519</b>	Trinitrophénol, humidifié avec au moins 30% d'eau	113 1344
<b>Trifluorure de bore, comprimé</b>	<b>125 1008</b>	Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3366
Trifluorure de bore, dihydraté	157 2851	Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 30% d'eau	113 1356
Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de	157 1742	Trioxosilicate de disodium	154 3253
Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de, liquide	157 1742	Trioxyde d'arsenic	151 1561
Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de, solide	157 3419	<b>Trioxyde d'azote</b>	<b>124 2421</b>
Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de	157 1743	Trioxyde de chrome, anhydre	141 1463
Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de, liquide	157 1743	Trioxyde de phosphore	157 2578
Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de, solide	157 3420	<b>Trioxyde de soufre, stabilisé</b>	<b>137 1829</b>
<b>Trifluorure de brome</b>	<b>144 1746</b>	Tripopylamine	132 2260
<b>Trifluorure de chlore</b>	<b>124 1749</b>	Tripopylène	128 2057
Triisobutylène	128 2324	Trisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139 1343
<b>Triméthoxysilane</b>	<b>132 9269</b>	Trousse chimique	171 3316
Triméthylamine, anhydre	118 1083	Trousse de premiers secours	171 3316
Triméthylamine, en solution aqueuse	132 1297	Trousse de résine polyester	128 3269
Triméthyl-1,3,5 benzène	129 2325	Trousse de résine polyester, constituant de base liquide	128 3269
		Trousse de résine polyester, constituant de base solide	128P 3527
		Undécane	128 2330

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Urée-Peroxyde d'hydrogène	140 1511	Xylénols, liquides	153 3430
Valéraldéhyde	129 2058	Xylénols, solides	153 2261
Vanadate double d'ammonium et de sodium	154 2863	Xylidines, liquides	153 1711
Vanadium, composé du, n.s.a.	151 3285	Xylidines, solides	153 1711
Vaporisateur pour auto-défense, non-pressurisé	171 3334	Xylidines, solides	153 3452
Véhicule à propulsion par gaz inflammable	115 3166	Zinc, cendres de	138 1435
Véhicule à propulsion par liquide inflammable	128 3166	Zinc, écumes de	138 1435
Véhicule à propulsion par pile à combustible contenant du gaz inflammable	115 3166	Zinc en poudre	138 1436
Véhicule à propulsion par pile à combustible contenant du liquide inflammable	128 3166	Zinc en poussière	138 1436
Véhicule mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)	154 3171	Zinc, résidus de	138 1435
Véhicule mû par accumulateurs (batteries au lithium ionique)	147 3171	Zinc, scories de	138 1435
Véhicule mû par accumulateurs (batteries au sodium)	138 3171	Zirconium, déchets de	135 1932
Vinylpyridines, stabilisées	131P 3073	Zirconium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau	170 1358
Vinytoluènes, stabilisés	130P 2618	Zirconium en poudre, sec	135 2008
Vinyltrichlorosilane	155P 1305	Zirconium, sec, sous forme de feuilles, de bandes ou de fil	135 2009
Vinyltrichlorosilane, stabilisé	155P 1305	Zirconium, sec, sous forme de fils enroulés, plaques métalliques ou bandes	170 2858
VX	153 2810	Zirconium, suspension dans un liquide inflammable	170 1308
Xanthates	135 3342		
Xénon	121 2036		
Xénon, comprimé	121 2036		
Xénon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120 2591		
Xylènes	130 1307		
Xylénols	153 2261		



# PAGES GUIDES

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la chaleur, le choc, la friction ou la contamination.
- Peut réagir violemment ou explosivement au contact de l'air, de l'eau ou de mousses.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

#### SANTÉ

- L'inhalation, l'ingestion ou le contact à cette substance peut causer de graves blessures, l'infection, la maladie ou la mort.
- Une forte concentration de gaz peut provoquer l'asphyxie sans avertissement.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu ou le contact avec l'eau peut produire des gaz irritants, toxiques et/ou corrosifs.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles sont à conseiller pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils peuvent être inefficaces en cas de déversements.

#### ÉVACUATION

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



## MESURES D'URGENCE

**INCENDIE**

**ATTENTION: La substance pourrait réagir avec l'agent d'extinction.**

**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière.

**Incendie majeur**

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

**Incendie Impliquant des Citernes**

- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

**Petit déversement**

- Ramasser avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et transférer dans un contenant pour en disposer plus tard.

**Déversement majeur**

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Se savonner soigneusement sous la douche.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- PEUT EXPLOSER ET PROJETER DES ÉCLATS À 1600 MÈTRES OU PLUS SI LE FEU REJOINT LA CARGAISON.
- Pour plus d'information sur les lettres indiquant les "Groupes de Compatibilité", référer à la section Glossaire.

#### SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER** le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, **COMPOSER** le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Isoler immédiatement dans un rayon minimum de 500 mètres autour du site du déversement.
- Déplacer les gens hors du champs de vision direct de la scène et loin des fenêtres.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation dans un périmètre de 800 mètres de rayon.

##### Incendie

- Si un wagon ou une remorque est impliquée dans un incendie, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; envisager une première évacuation, incluant les intervenants d'urgence, pour 1600 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).

**\* POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES LETTRES INDICANT LES "GROUPES DE COMPATIBILITÉ", RÉFÉRER À LA SECTION GLOSSAIRE.**

## MESURES D'URGENCE

## INCENDIE

## Incendie de CARGAISON

- **NE PAS combattre l'incendie lorsqu'il implique la cargaison! RISQUE D'EXPLOSION!**
- Arrêter toute circulation, évacuer dans un périmètre d'au moins 1600 mètres de rayon et laisser brûler.
- **Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.**

## Incendie de PNEUS ou VÉHICULE

- **Utiliser de l'eau - NOYER le feu! À défaut d'eau, utiliser du CO<sub>2</sub>, poudre chimique sèche ou de la terre.**
- Si possible et SANS RISQUE, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés pour empêcher le feu d'atteindre la cargaison.
- Attention aux feux de pneus car ils peuvent se rallumer. Se tenir en alerte, à une distance sécuritaire, muni d'extincteurs, au cas où ils se rallument.

## DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- **NE PAS UTILISER D'ÉMETTEURS RADIO DANS UN RAYON INFÉRIEUR À 100 MÈTRES DE DÉTONATEURS ÉLECTRIQUES.**
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

## PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.

\* **POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES LETTRES INDICANT LES "GROUPES DE COMPATIBILITÉ", RÉFÉRER À LA SECTION GLOSSAIRE.**

## RISQUES POTENTIELS

### INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- **Lorsque SÉCHÉE, la substance peut exploser sous l'effet de la chaleur, des flammes, de la friction ou d'un choc. Traiter comme un explosif (GUIDE 112).**
- **Garder la substance mouillée à l'aide d'eau ou traiter comme un explosif (GUIDE 112).**
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.

### SANTÉ

- Certaines sont toxiques et peuvent être fatales par inhalation, ingestion ou absorption cutanée.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Isoler immédiatement dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

### ÉVACUATION

#### Déversement majeur

- **Envisager une première évacuation dans un périmètre de 500 mètres de rayon.**

#### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).

## MESURES D'URGENCE

### INCENDIE

#### Incendie de CARGAISON

- **NE PAS combattre l'incendie lorsqu'il implique la cargaison! RISQUE D'EXPLOSION!**
- Arrêter toute circulation, évacuer dans un périmètre d'au moins 1600 mètres de rayon et laisser brûler.
- **Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.**

#### Incendie de PNEUS ou VÉHICULE

- **Utiliser de l'eau - NOYER le feu! À défaut d'eau, utiliser du CO<sub>2</sub>, poudre chimique sèche ou de la terre.**
- Si possible et SANS RISQUE, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés pour empêcher le feu d'atteindre la cargaison.
- Attention aux feux de pneus car ils peuvent se rallumer. Se tenir en alerte, à une distance sécuritaire, muni d'extincteurs, au cas où ils se rallument.

### DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.

#### Petit déversement

- Rincer le site à grande eau.

#### Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- GARDER LES PRODUITS "HUMIDES" MOUILLÉS EN AJOUTANT LENTEMENT UN EXCÈS D'EAU.

### PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- PEUT EXPLOSER ET PROJETER DES ÉCLATS À 500 MÈTRES OU PLUS SI LE FEU REJOINT LA CARGAISON.
- Pour plus d'information sur les lettres indiquant les "Groupes de Compatibilité", référer à la section Glossaire.

#### SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER** le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, **COMPOSER** le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Isoler immédiatement dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement.
- Déplacer les gens hors du champs de vision direct de la scène et loin des fenêtres.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation dans un périmètre de 250 mètres de rayon.

##### Incendie

- Si un wagon ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 500 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation, incluant les intervenants d'urgence, pour 500 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).

**\* POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES LETTRES INDIQUANT LES "GROUPES DE COMPATIBILITÉ", RÉFÉRER À LA SECTION GLOSSAIRE.**

**MESURES D'URGENCE****INCENDIE****Incendie de CARGAISON**

- **NE PAS combattre l'incendie lorsqu'il implique la cargaison! RISQUE D'EXPLOSION!**
- Arrêter toute circulation, évacuer dans un périmètre d'au moins 500 mètres de rayon et laisser brûler.
- **Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.**

**Incendie de PNEUS ou VÉHICULE**

- **Utiliser de l'eau - NOYER le feu! À défaut d'eau, utiliser du CO<sub>2</sub>, poudre chimique sèche ou de la terre.**
- Si possible et SANS RISQUE, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés pour empêcher le feu d'atteindre la cargaison.
- Attention aux feux de pneus car ils peuvent se rallumer. Se tenir en alerte, à une distance sécuritaire, muni d'extincteurs, au cas où ils se rallument.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- **NE PAS UTILISER D'ÉMETTEURS RADIO DANS UN RAYON INFÉRIEUR À 100 MÈTRES DE DÉTONATEURS ÉLECTRIQUES.**
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.

**INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE**

- Les colis étiquetés 1.4S ou qui contiennent des substances classifiées 1.4S, sont conçus ou emballés de façon telle que lorsqu'en feu, ils peuvent brûler violemment entraînant des détonations et projections qui seront limitées au voisinage immédiat des colis.
- Les risques sont normalement limités au voisinage immédiat des colis.
- Si le feu menace une cargaison d'explosifs portant des étiquettes 1.4S ou contenant des matières classées 1.4S, évacuer au moins 15 mètres dans toutes directions. Combattre le feu d'une distance sécuritaire en suivant les précautions habituelles.

\* **POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES LETTRES INDIQUANT LES "GROUPES DE COMPATIBILITÉ", RÉFÉRER À LA SECTION GLOSSAIRE.**

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.**

- S'enflamme facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Forme des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.

**ATTENTION: L'hydrogène (UN1049), le deutérium (UN1957), l'hydrogène, liquide réfrigéré (UN1966) et le méthane (UN1971) sont plus légers que l'air et auront tendance à monter dans l'air. Un feu d'hydrogène ou de deutérium est difficile à détecter car ils brûlent avec une flamme invisible. Utiliser une méthode alternative de détection (caméra thermique, manche à balais, etc.)**

- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

#### SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Certaines peuvent être irritantes si inhalées à fortes concentrations.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures. • Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées. • Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/cryogéniques.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent.

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.
- Pour des feux impliquants du gaz liquéfié de pétrole (GLP) (UN1075); butane, (UN1011); butylène, (UN1012); isobutylène, (UN1055); propylène, (UN1077); isobutane, (UN1969); et propane, (UN1978), consultez également BLEVE – PRÉCAUTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ (Page 356).



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).



## MESURES D'URGENCE

### INCENDIE

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.**

**ATTENTION:** L'hydrogène (UN1049), le deutérium (UN1957) et l'hydrogène, liquide réfrigéré (UN1966) brûlent avec une flamme invisible. L'hydrogène et méthane en mélange, comprimé (UN2034) peut brûler avec une flamme invisible.

#### Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO<sub>2</sub>.

#### Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

#### Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

### DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Empêcher la dispersion de vapeurs aux égouts, aux systèmes de ventilation et aux endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

**ATTENTION:** Lors d'un contact avec des liquides réfrigérés/cryogéniques, plusieurs matériaux deviennent fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

### PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégelé les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.**
- S'enflamme facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Forme des mélanges explosifs avec l'air.
- Le silane (UN2203) s'enflammera spontanément à l'air.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

#### SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Certaines peuvent être toxiques si inhalées à fortes concentrations.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent.

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).

## MESURES D'URGENCE

### INCENDIE

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.**

#### Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO<sub>2</sub>.

#### Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

#### Incendie impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

### DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

### PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- **TOXIQUE; Extrêmement dangereux.**
- L'inhalation ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- L'odeur initiale peut être irritante ou désagréable et peut affaiblir le sens de l'odorat.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances sont extrêmement inflammables.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le [Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection](#).

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).

## MESURES D'URGENCE

## INCENDIE

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.**

## Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière.

## Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

## Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

## DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.
- Envisager d'enflammer la fuite afin d'éliminer les dangers associés au gaz toxique.

## PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.**
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

#### SANTÉ

- L'inhalation peut causer des effets toxiques.
- Les vapeurs sont extrêmement irritantes.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent.

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).

## MESURES D'URGENCE

**INCENDIE**

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.**

**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche ou CO<sub>2</sub>.

**Incendie majeur**

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

**Incendie Impliquant des Citerne**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.

## RISQUES POTENTIELS

### SANTÉ

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé ou absorbé par la peau.**
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

### INCENDIE OU EXPLOSION

- Inflammable; peut s'enflammer sous l'action de la chaleur, des étincelles ou de flammes.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

### ÉVACUATION

#### Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection** pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

#### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).



## MESURES D'URGENCE

## INCENDIE

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.**

## Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

## Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- **POUR LES CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU;** utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

## Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- **TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

## DÉVERSEMENT OU FUITE

- **ÉLIMINER** du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **POUR LES CHLOROSILANES**, utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne pour réduire l'émanation de vapeurs.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

## PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Garder la victime sous observation. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- **Gaz ininflammables.**
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides ou solides réfrigérés/ cryogéniques.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

## MESURES D'URGENCE

## INCENDIE

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

**Incendie Impliquant des Citernes**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

## DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer.
- Aérer la zone.

**ATTENTION: Lors d'un contact avec des liquides réfrigérés/cryogéniques, plusieurs matériaux deviennent fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.**

## PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- **Gaz ininflammables.**
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

**MESURES D'URGENCE****INCENDIE**

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

**Incendie Impliquant des Citernes**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer.
- Aérer la zone.

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance ne brûle pas mais supportera la combustion.
- Certaines réagissent explosivement avec les hydrocarbures.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

#### SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/cryogéniques.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 500 mètres sous le vent.

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



## MESURES D'URGENCE

### INCENDIE

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.

#### Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO<sub>2</sub>.

#### Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

#### Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

### DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

**ATTENTION: Lors d'un contact avec des liquides réfrigérés/cryogéniques, plusieurs matériaux deviennent fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.**

### PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé ou absorbé par la peau.**
- Les vapeurs peuvent être irritantes.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et/ou corrosifs par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection** pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).



## MESURES D'URGENCE

**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche ou CO<sub>2</sub>.

**Incendie majeur**

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

**Incendie Impliquant des Citernes**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé ou absorbé par la peau.**
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance ne brûle pas mais supportera la combustion.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Oxydants puissants, ils réagissent vigoureusement ou explosivement avec plusieurs substances incluant les carburants.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Certaines réagissent violemment à l'air, à l'air humide et/ou à l'eau.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et/ou corrosifs par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection.**

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).

## MESURES D'URGENCE

## INCENDIE

## Incendie mineur

**ATTENTION** : Ces substances ne brûlent pas mais supportent la combustion. Certaines réagiront violemment au contact de l'eau.

- Contenir l'incendie et laisser brûler. S'il doit être combattu, l'eau en brouillard ou pulvérisée est recommandée.
- **Uniquement de l'eau; aucune poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub> ou Halon®.**
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

## Incendie impliquant des Citerne

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- **TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

## DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.
- Aérer la zone.

## PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé, ingéré ou absorbé par la peau.**
- Les vapeurs sont extrêmement irritantes et corrosives.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et/ou corrosifs par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.
- Pour UN1005: l'ammoniac, anhydre, à haute concentration dans un espace clos, présente un risque d'inflammabilité si une source d'ignition est introduite.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection** pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).

## MESURES D'URGENCE

## INCENDIE

**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche ou CO<sub>2</sub>.

**Incendie majeur**

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

**Incendie Impliquant des Citernes**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

## DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

## PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- **En cas de contact avec le Fluorure d'hydrogène anhydre (UN1052),** rincer avec une grande quantité d'eau. Pour une exposition cutanée, si un gel de calcium gluconate est disponible, rincer pour 5 minutes et ensuite, appliquer le gel. Autrement, continuer de rincer jusqu'à ce qu'un traitement médical soit disponible. Pour les yeux, rincer avec de l'eau ou une solution saline pour 15 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

#### SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 500 mètres sous le vent.

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

## MESURES D'URGENCE

### INCENDIE

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.

#### Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO<sub>2</sub>.

#### Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

#### Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Certaines de ces substances, si déversées, peuvent s'évaporer en laissant un résidu inflammable.

### DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer.
- Aérer la zone.

### PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE:** S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

#### SANTÉ

- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.





## MESURES D'URGENCE

## INCENDIE

**ATTENTION:** Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

**ATTENTION:** Incendie avec UN1170, UN1987 ou UN3475, une mousse antialcool devrait être utilisée.

**Incendie mineur.**

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

**Incendie majeur**

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- **Ne pas employer de jet d'eau direct.**
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

**Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

## DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

**Déversement majeur**

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne préviendra pas l'ignition dans les endroits clos.

## PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE:** S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.
- La substance peut être transportée chaude.
- Pour les véhicules hybrides, GUIDE 147 (piles au lithium ionique) ou GUIDE 138 (accumulateurs au sodium) devrait également être consulté.
- **Si l'aluminium fondu est impliqué, se référer au GUIDE 169.**

#### SANTÉ

- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).

## MESURES D'URGENCE

## INCENDIE

**ATTENTION:** Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

**ATTENTION:** Pour des mélanges contenant un alcool ou autre solvant polaire, une mousse antialcool pourrait être plus efficace.

**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière.

**Incendie majeur**

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- **Ne pas employer de jet d'eau direct.**
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

**Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

## DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

**Déversement majeur**

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

## PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

## RISQUES POTENTIELS

### INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE:** S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

### SANTÉ

- L'inhalation ou l'absorption cutanée peut causer des effets toxiques.
- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

### ÉVACUATION

#### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

#### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



## MESURES D'URGENCE

## INCENDIE

**ATTENTION:** Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse antialcool.
- **Ne pas utiliser d'extincteurs à poudre chimique sèche pour éteindre des feux impliquant du nitrométhane (UN1261) ou nitroéthane (UN2842).**

**Incendie majeur**

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- **Ne pas employer de jet d'eau direct.**
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

**Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

## DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

**Déversement majeur**

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

## PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité. • Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

## RISQUES POTENTIELS

### INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE:** S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

### SANTÉ

- L'inhalation ou l'absorption cutanée peut causer des effets toxiques.
- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

### ÉVACUATION

#### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

#### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



## MESURES D'URGENCE

## INCENDIE

**ATTENTION:** Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière.

**Incendie majeur**

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- **Ne pas employer de jet d'eau direct.**
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

**Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

## DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

**Déversement majeur**

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

## PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé, ingéré ou absorbé par la peau.**
- L'inhalation ou le contact avec certaines de ces substances irritera ou brûlera la peau et les yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE: S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.**
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque toxique et explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection** pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).



## MESURES D'URGENCE

## INCENDIE

**ATTENTION: Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.**

**Incendie mineur** • Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

**Incendie majeur**

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau direct.

**Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

## DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.

**Petit déversement**

- Absorber à l'aide de terre, de sable ou autre substance non combustible; transférer dans un récipient pour en disposer plus tard.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

**Déversement majeur**

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne préviendra pas l'ignition dans les endroits clos.

## PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

#### SANTÉ

- L'inhalation ou l'ingestion peut causer des effets toxiques.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection** pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).

## MESURES D'URGENCE

**INCENDIE**

Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.

**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

**Incendie majeur**

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.

**Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants (sauf pour l'hydrazine).
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

**Déversement majeur**

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

## RISQUES POTENTIELS

### INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la friction, la chaleur, des étincelles ou par des flammes.
- Certaines peuvent brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Poudres, poussières, copeaux, rognures, tournures ou ébarbures peuvent exploser ou brûler avec violence explosive.
- La substance peut être transportée sous une forme fondue à une température qui pourrait être supérieure à son point d'éclair.
- Peut se rallumer après extinction.

### SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.

### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

### ÉVACUATION

#### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

#### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



## MESURES D'URGENCE

**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, sable, terre, eau pulvérisée ou mousse régulière.

**Incendie majeur**

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

**Incendie Impliquant une Pâte ou Pigment Métallique (par exemple une "Pâte d'aluminium")**

- Un incendie de Pâte d'aluminium devrait être traité comme un incendie de métal combustible. Utiliser du sable SEC, du graphite en poudre, des extincteurs à base de chlorure de sodium sec, de la poudre G-1® ou Met-L-X®. Aussi, consultez le GUIDE 170.

**Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**

- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.

**Petit déversement sec**

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

**Déversement majeur**

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Lorsque chauffées, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts.
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

#### SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact cutané avec la substance peut causer de graves blessures ou la mort.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer et être corrosives et/ou toxiques.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



## MESURES D'URGENCE

## INCENDIE

**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

**Incendie majeur**

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau direct.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

**Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

## DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

## PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance inflammable/combustible.
- Peut s'enflammer au contact de l'air humide ou de l'humidité.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Certaines réagissent violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut se rallumer après extinction.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

#### SANTÉ

- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'inhalation des produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Éloignez les personnes non autorisées.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection** pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.





## MESURES D'URGENCE

## INCENDIE

- NE PAS UTILISER D'EAU, DE MOUSSE OU DE CO<sub>2</sub> SUR LA SUBSTANCE.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.

**ATTENTION: Pour un feu de Xanthates, UN3342 ou de Dithionites (Hydrosulfites) UN1384, UN1923 et UN1929, INONDER A L'AIDE D'EAU TOUT FEU, mineur ou majeur, afin d'enrayer la réaction qui autogène son propre oxygène. Couvrir le feu est inefficace car ces substances ne requièrent pas d'air pour brûler.**

## Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable SEC, **EXCEPTÉ** pour UN1384, UN1923, UN1929 et UN3342.

## Incendie majeur

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium ou chaux éteinte **EXCEPTÉ** pour UN1384, UN1923, UN1929 et UN3342, ou s'éloigner et laisser brûler.
- **ATTENTION: UN3342** lorsqu'inondé à l'aide d'eau, continuera de générer des vapeurs inflammables de disulfure de carbone.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

## Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants ou d'entrer en contact avec la substance.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

## DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

## Petit déversement

**ATTENTION: Pour les déversements de xanthates, UN3342 et de dithionites (Hydrosulfites), UN1384, UN1923 et UN1929, dissoudre dans 5 parties d'eau et récupérer pour élimination appropriée.**

- **ATTENTION: UN3342** lorsqu'inondé à l'aide d'eau, continuera de générer des vapeurs inflammables de disulfure de carbone.
- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

## PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Extrêmement inflammable, s'enflammera spontanément à l'air.
- Brûle rapidement en dégageant une fumée blanche, dense et irritante.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.
- Peut se rallumer après extinction.
- Les substances corrosives peuvent produire de l'hydrogène, un gaz inflammable, au contact avec des métaux.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

#### SANTÉ

- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- **TOXIQUE**; l'ingestion de la substance ou l'inhalation des produits de décomposition causera de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Certains effets peuvent se manifester suite à l'absorption cutanée.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer et être corrosives et/ou toxiques.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Éloignez les personnes non autorisées.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.
- **Pour le Phosphore, UN1381: Un vêtement de protection spécial aluminisé devrait être utilisé lorsqu'un contact direct avec la substance est possible.**

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).

## MESURES D'URGENCE

**INCENDIE****Incendie mineur**

- Eau pulvérisée, sable mouillé ou terre mouillée.

**Incendie majeur**

- Eau pulvérisée ou en brouillard.
- **Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression.**
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

**Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

**Petit déversement**

- Couvrir d'eau, de sable ou de terre. Placer le produit dans un contenant en métal et recouvrir d'eau.

**Déversement majeur**

- Endiguer afin d'en disposer plus tard et recouvrir de terre ou de sable mouillé.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, garder sous l'eau ou appliquer un bandage mouillé sur la peau affectée jusqu'à l'obtention de soins médicaux.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis déposer dans un contenant de métal rempli d'eau. Risque d'incendie si laissé à sécher.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- CORROSIF et/ou TOXIQUE; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec des vapeurs, des poussières ou la substance peut causer des blessures sérieuses, des brûlures ou la mort.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXCEPTÉ POUR L'ANHYDRIDE ACÉTIQUE (UN1715), QUI EST INFLAMMABLE**, certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- La substance réagit à l'eau (certaines violemment) dégageant des ruissellements et des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Des gaz inflammables/toxiques peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons-citernes ou trémies, etc.).
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection** pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).

## MESURES D'URGENCE

**INCENDIE**

- Lorsque la substance n'est pas impliquée dans l'incendie, ne pas lui appliquer d'eau.

**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche ou CO<sub>2</sub>.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

**Incendie majeur**

- Inonder la zone en feu à l'aide d'eau tout en rabattant les vapeurs avec un brouillard d'eau. Si la quantité d'eau est insuffisante, seulement rabattre les vapeurs.

**Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**

- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser l'eau en brouillard pour réduire les émanations; ne pas appliquer d'eau directement sur la fuite, sur le déversement ou à l'intérieur du contenant.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.

**Petit déversement**

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiéclaboussures propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Produisent des gaz inflammables au contact de l'eau.
- Peut s'enflammer au contact de l'eau ou de l'air humide.
- Certaines réagissent violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut se rallumer après extinction.
- Certaines sont transportées dans des liquides très inflammables.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

#### SANTÉ

- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des solutions corrosives au contact de l'eau.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer la zone avant d'y accéder.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection** pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



## MESURES D'URGENCE

### INCENDIE

- **NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE.**

#### Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable.

#### Incendie majeur

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte; sinon, s'éloigner et laisser brûler.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

#### Incendie Impliquant des Métaux ou des Poudres (Aluminium, Lithium, Magnésium, etc.)

- Utiliser de la poudre chimique sèche, sable SEC, chlorure de sodium en poudre, graphite en poudre ou poudre Met-L-X®; de plus, pour le Lithium vous pouvez utiliser de la poudre Lith-X® ou de la poudre de cuivre. Aussi, consultez le GUIDE 170.

#### Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

### DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**

#### Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Endiguer afin d'en disposer adéquatement; ne pas appliquer d'eau à moins d'avis contraire.

#### Déversement de poudre

- Couvrir à l'aide d'une bâche de plastique afin d'éviter la dispersion et de conserver la poudre sèche.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

### PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, nettoyer la peau immédiatement; rincer les yeux ou la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Produisent des gaz inflammables et toxiques au contact de l'eau.
- Peut s'enflammer au contact de l'eau ou de l'air humide.
- Certaines réagissent violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut se rallumer après extinction.
- Certaines sont transportées dans des liquides très inflammables.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

#### SANTÉ

- Très toxique, le contact avec l'eau produira des gaz toxiques, l'inhalation peut être fatale.
- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des solutions corrosives au contact de l'eau.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer la zone avant d'y accéder.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection** pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.





## MESURES D'URGENCE

### INCENDIE

- **NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE. (LES MOUSSES PEUVENT ÊTRE UTILISÉES POUR LES CHLOROSILANES, VOIR CI-DESSOUS)**

#### Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable.

#### Incendie majeur

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte; sinon, s'éloigner et laisser brûler.
- **POUR CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU**; UTILISER la mousse antialcool AFFE expansion moyenne; **NE PAS UTILISER** de poudre chimique sèche, carbonate de sodium ou chaux éteinte sur un feu de chlorosilane; ceci dégage de l'hydrogène qui pourrait exploser.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

#### Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

### DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **POUR LES CHLOROSILANES**, utiliser de la mousse antialcool AFFE à expansion moyenne pour réduire l'émanation de vapeurs.

#### Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Endiguer afin d'en disposer adéquatement; ne pas appliquer d'eau à moins d'avis contraire.

#### Déversement de poudre

- Couvrir à l'aide d'une bâche de plastique afin d'éviter la dispersion et de conserver la poudre sèche.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

### PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, nettoyer la peau immédiatement; rincer les yeux ou la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

#### SANTÉ

- L'inhalation, l'ingestion ou le contact (peau, yeux) à cette substance ou à ses vapeurs, peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



## MESURES D'URGENCE

### INCENDIE

#### Incendie mineur

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO<sub>2</sub> ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

#### Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

#### Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

### DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.

#### Petit déversement sec

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

#### Petit déversement liquide

- Absorber avec une substance non combustible telle que vermiculite ou sable; placer dans un récipient pour en disposer plus tard.

#### Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- **Suite à la récupération du produit, rincer la zone à grande eau.**

### PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

## RISQUES POTENTIELS

### INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Certaines peuvent brûler rapidement.
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

### SANTÉ

- Toxique par ingestion.
- L'inhalation des poussières est toxique.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

### ÉVACUATION

#### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

#### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



**MESURES D'URGENCE****INCENDIE****Incendie mineur**

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO<sub>2</sub> ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

**Incendie majeur**

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

**Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

**Petit déversement sec**

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

**Déversement majeur**

- Endiguer à une bonne distance du déversement pour en disposer plus tard.

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

#### SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Des vapeurs toxiques/inflammables peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons, etc.).
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection** pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).

**MESURES D'URGENCE****INCENDIE****Incendie mineur**

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO<sub>2</sub> ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

**Incendie majeur**

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

**Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser l'eau pulvérisée pour détourner ou réduire les émanations.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.

**Petit déversement liquide**

- Absorber avec une substance non combustible telle que vermiculite ou sable; placer dans un récipient pour en disposer plus tard.

**Déversement majeur**

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la friction, de la chaleur ou de la contamination.
- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

#### SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.
- Vapeurs et poussières toxiques peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons, etc.).
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection** pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).



**MESURES D'URGENCE****INCENDIE****Incendie mineur**

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO<sub>2</sub> ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

**Incendie majeur**

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants; une réaction violente pourrait se produire.

**Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**

- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Utiliser l'eau pulvérisée pour détourner ou réduire les émanations.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

**Petit déversement**

- Nettoyer le site à grande eau.

**Déversement majeur**

- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Réagissent vigoureusement et/ou explosivement avec l'eau.
- Produisent des substances toxiques et/ou corrosives au contact de l'eau.
- Des gaz inflammables/toxiques peuvent s'accumuler dans les wagons-citernes ou trémies.
- Certaines peuvent produire de l'hydrogène, un gaz inflammable, au contact avec des métaux.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

#### SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation ou le contact avec la vapeur, la substance, ou les produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection** pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



## MESURES D'URGENCE

**INCENDIE**

- **NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE.**

**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium ou chaux éteinte.

**Incendie majeur**

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte; sinon, s'éloigner et laisser brûler.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

**Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**

**Petit déversement**

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.

**Déversement majeur**

- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.

**RISQUES POTENTIELS****INCENDIE OU EXPLOSION**

- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

**SANTÉ**

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec la substance peut causer de graves blessures ou des brûlures.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.

**VÊTEMENTS DE PROTECTION**

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

**ÉVACUATION****Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres dans toutes les directions.

**Incendie**

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

## MESURES D'URGENCE

### INCENDIE

#### Incendie mineur

- L'eau pulvérisée ou en brouillard est préférable; si l'eau n'est pas disponible utiliser la poudre chimique sèche, le CO<sub>2</sub> ou la mousse régulière.

#### Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau direct.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

#### Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

### DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Garder la substance mouillée à l'aide d'eau pulvérisée.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

#### Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles propres et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.

#### Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

### PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- Nettoyer la peau immédiatement.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la chaleur, le choc, la friction ou la contamination.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

#### SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec la substance peut causer de graves blessures ou des brûlures.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres dans toutes les directions.

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



## MESURES D'URGENCE

### INCENDIE

#### Incendie mineur

- L'eau pulvérisée ou en brouillard est préférable; si l'eau n'est pas disponible utiliser la poudre chimique sèche, le CO<sub>2</sub> ou la mousse régulière.

#### Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau direct.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

#### Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

### DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Garder la substance mouillée à l'aide d'eau pulvérisée.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

#### Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles propres et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.

#### Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

### PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- Nettoyer la peau immédiatement.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Les piles au lithium ionique contiennent un électrolyte liquide inflammable qui peut se ventiler, s'enflammer et produire des étincelles lorsque soumises à de hautes températures (> 150 °C), lorsqu'endommagées ou abusées (dommage mécanique ou surcharge électrique).
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Peut enflammer d'autres piles situées à proximité.

#### SANTÉ

- Le contact avec l'électrolyte des piles peut être irritant pour la peau, les yeux et les muqueuses.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Un incendie impliquant des piles peut dégager du fluorure d'hydrogène, un gaz toxique (Consulter le GUIDE 125).
- La fumée peut causer des étourdissements ou la suffocation.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

##### Incendie

- Si un wagon ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 500 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation, incluant les intervenants d'urgence, pour 500 mètres dans toutes les directions.



## MESURES D'URGENCE

### INCENDIE

#### Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière.

#### Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

### DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible.
- Les piles qui perdent du liquide ainsi que tout matériel absorbant devraient être placés dans des contenants en métal.

### PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la chaleur, de la contamination ou de la perte du contrôle de température.
- Ces substances sont particulièrement sensibles aux élévations de température. Au-dessus de leur "température de contrôle", ils se décomposent violemment et s'enflamment.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

#### SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec la substance peut causer de graves blessures ou des brûlures.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- **NE PAS laisser la substance se réchauffer. Refroidir à l'aide d'azote liquide (porter des vêtements de protection thermique, voir GUIDE 120), de glace sèche ou de glace. Si non-disponibles ou si la manoeuvre est impossible, évacuer immédiatement les environs.**

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres dans toutes les directions.

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



**MESURES D'URGENCE**

**INCENDIE**

- **La température de la substance doit être maintenue égale ou inférieure à la "température de contrôle" en tout temps.**

**Incendie mineur**

- L'eau pulvérisée ou en brouillard est préférable; si l'eau n'est pas disponible utiliser la poudre chimique sèche, le CO<sub>2</sub> ou la mousse régulière.

**Incendie majeur**

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau direct.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

**Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- **ATTENTION, LE CONTENANT POURRAIT EXPLOSER.**
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

**Petit déversement**

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles propres et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.

**Déversement majeur**

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- Nettoyer la peau immédiatement.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- **Une autodécomposition, auto-polymérisation, ou auto-allumage peut être induit par la chaleur, une réaction chimique, la friction ou un impact.**
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut brûler violemment. La décomposition ou polymérisation peut s'auto-accélérer et dégager de grandes quantités de gaz.
- Les vapeurs ou poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

#### SANTÉ

- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des gaz irritants, toxiques et/ou corrosifs.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres dans toutes les directions.

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



**MESURES D'URGENCE****INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière.

**Incendie majeur**

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

**Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons****• ATTENTION, LE CONTENANT POURRAIT EXPLOSER.**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

**Petit déversement**

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles propres et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- **Une autodécomposition, auto-polymérisation, ou auto-allumage peut être induit par la chaleur, une réaction chimique, la friction ou un impact.**
- Une décomposition auto-accélérée peut avoir lieu si la température de contrôle spécifiée n'est pas maintenue.
- Ces substances sont particulièrement sensibles aux élévations de température. Au-dessus de leur "température de contrôle", ils se décomposent ou polymérisent violemment et peuvent s'enflammer.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut brûler violemment. La décomposition ou polymérisation peut s'auto-accélérer et dégager de grandes quantités de gaz.
- Les vapeurs ou poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

#### SANTÉ

- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des gaz irritants, toxiques et/ou corrosifs.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- **NE PAS laisser la substance se réchauffer. Refroidir à l'aide d'azote liquide (porter des vêtements de protection thermique, voir GUIDE 120), de glace sèche ou de glace. Si non-disponibles ou si la manoeuvre est impossible, évacuer immédiatement les environs.**

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres dans toutes les directions.

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).

## MESURES D'URGENCE

### INCENDIE

- La température de la substance doit être maintenue égale ou inférieure à la "température de contrôle" en tout temps.

#### Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière.

#### Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

#### Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- **ATTENTION, LE CONTENANT POURRAIT EXPLOSER.**
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

### DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

#### Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles propres et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

### PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- **Très toxique**, l'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer et être corrosives et/ou toxiques.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection** pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.





## MESURES D'URGENCE

**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub> ou eau pulvérisée.

**Incendie majeur**

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau direct.

**Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- **EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.**

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- **Très toxique**, l'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer et être corrosives et/ou toxiques.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance combustible; peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection** pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



**MESURES D'URGENCE****INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub> ou eau pulvérisée.

**Incendie majeur**

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau direct.

**Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact cutané avec la substance peut causer de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer et être corrosives et/ou toxiques.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance combustible; peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement.
- Lorsque chauffées, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection** pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).

## MESURES D'URGENCE

**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub> ou eau pulvérisée.

**Incendie majeur**

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, mousse antialcool ou eau pulvérisée.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

**Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact cutané avec la substance peut causer de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer et être corrosives et/ou toxiques.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Certaines sont oxydantes et peuvent enflammer des matières combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Pour les véhicules et équipements électriques, GUIDE 147 (piles au lithium ionique) ou GUIDE 138 (accumulateurs au sodium) devrait également être consulté.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection** pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).

## MESURES D'URGENCE

### INCENDIE

#### Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub> ou eau pulvérisée.

#### Incendie majeur

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, mousse antialcool ou eau pulvérisée.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

#### Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

### DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.

### PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE:** S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs forment des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- La substance réagit à l'eau (certaines violemment) dégageant des gaz et des ruissellements inflammables, toxiques ou corrosifs.
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.

#### SANTÉ

- **TOXIQUE;** l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- **Les bromoacétates et chloroacétates sont extrêmement irritants/lacrymogènes.**
- La réaction avec l'eau ou l'air humide produira des gaz toxiques, corrosifs ou inflammables.
- La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer et être corrosives et/ou toxiques.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont. • Aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection** pour les matières surignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).



## MESURES D'URGENCE

### INCENDIE

- Note: La plupart des mousses réagiront avec la substance et produiront des gaz corrosifs/toxiques.

**ATTENTION: Pour le Chlorure d'acétyle (UN1717), utiliser seulement du CO<sub>2</sub> ou une poudre chimique sèche.**

**Incendie mineur** • CO<sub>2</sub>, poudre chimique sèche, sable sec, mousse antialcool.

#### Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- **POUR LES CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU;** utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau direct.

#### Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

### DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
  - Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- **POUR LES CHLOROSILANES,** utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne pour réduire l'émanation de vapeurs.
- **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

#### Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

### PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
  - Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance combustible; peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement.
- La substance réagit à l'eau (certaines violemment) dégageant des gaz et des ruissellements inflammables, toxiques ou corrosifs.
- Lorsque chauffées, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.

#### SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- La réaction avec l'eau ou l'air humide produira des gaz toxiques, corrosifs ou inflammables.
- La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer et être corrosives et/ou toxiques.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection** pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).

## MESURES D'URGENCE

### INCENDIE

- Note: La plupart des mousses réagiront avec la substance et produiront des gaz corrosifs/toxiques.

#### Incendie mineur

- CO<sub>2</sub>, poudre chimique sèche, sable sec, mousse antialcool.

#### Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- POUR LES CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU;** utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau direct.

#### Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

### DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- POUR LES CHLOROSILANES,** utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne pour réduire l'émanation de vapeurs.
- EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

#### Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

### PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- La réaction avec l'eau ou l'air humide peut produire des gaz toxiques, corrosifs ou inflammables.
- La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer et être corrosives et/ou toxiques.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Pour UN1796, UN1826, UN2031 à fortes concentrations et pour UN2032, ces derniers peuvent agir comme substances comburantes, se référer également au GUIDE 140.
- Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons citernes/trémies, etc.).
- La substance peut réagir à l'eau (certaines violemment) dégageant des ruissellements et des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection** pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).

## MESURES D'URGENCE

### INCENDIE

- Note: Certaines mousses réagiront avec la substance et produiront des gaz corrosifs/toxiques.

#### Incendie mineur

- CO<sub>2</sub> (sauf pour les cyanures), poudre chimique sèche, sable sec, mousse antialcool.

#### Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau direct.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

#### Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

### DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
  - Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

#### Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

### PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
  - Transporter la victime à l'air frais.
  - Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
  - Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- **En cas de contact avec l'acide fluorhydrique (UN1790), rincer avec une grande quantité d'eau.** Pour une exposition cutanée, si un gel de calcium gluconate est disponible, rincer pour 5 minutes et ensuite, appliquer le gel. Autrement, continuer de rincer jusqu'à ce qu'un traitement médical soit disponible. Pour les yeux, rincer avec de l'eau ou une solution saline pour 15 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- L'inhalation ou le contact avec la substance peut causer l'infection, la maladie ou la mort.
- Les matières infectieuses de Catégorie A (UN2814 ou UN2900) sont plus dangereuses, ou sont sous une forme plus dangereuses, que des matières infectieuses expédiées en tant que Matière biologique, Catégorie B (UN3373) ou déchet d'hôpital / déchet médical (UN3291).
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.
- **Note: Des colis endommagés contenant du CO<sub>2</sub> solide comme réfrigérant peuvent produire de l'eau ou du givre par condensation. Ne pas toucher ce solide ou liquide car il pourrait être contaminé par le contenu du colis.**
- Le contact avec le CO<sub>2</sub> solide peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Certaines peuvent être transportées dans des liquides inflammables.

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Obtenir l'identité de la substance impliquée.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter une protection respiratoire, tel qu'un appareil respiratoire testé N95 (au moins), un appareil de protection respiratoire avec un système de ventilation motorisé, ou un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter une protection corporelle complète (p. ex., un ensemble Tyvek), un écran facial, ainsi que des gants jetables imperméables (p. ex., en latex ou en nitrile).
- Porter des chaussures appropriées; des chaussons jetables peuvent être portés pour prévenir les contaminations.
- Des gants résistants aux perforations et aux coupures devraient être portés par-dessus des gants imperméables si des objets tranchants (p. ex., verre brisé, aiguilles) sont présents.
- Porter des gants isolants (p. ex. gants de cryoprotection) par-dessus des gants imperméables lorsque manipulant de la neige carbonique (UN1845).
- Décontaminer les vêtements de protection et les équipements de protection personnelle après usage et avant de les nettoyer ou de les jeter en utilisant un désinfectant chimique approprié (p. ex., une solution de javellisant à 10%, équivalent à 0,5% d'hypochlorite de sodium) ou au moyen d'une technologie ou d'un processus de décontamination validé (p. ex., autoclavage).
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.



## MESURES D'URGENCE

**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable.

**Incendie majeur**

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.
- Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible.
- Recouvrir le colis endommagé ou la substance déversée avec un matériau absorbant tel que des essuie-tout ou un linge. Partant de la périphérie, verser du javellisant liquide ou autre désinfectant chimique pour saturer. Garder le matériau absorbant imbibé avec un excès de javellisant désinfectant (javelisant ou autre).
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à un endroit sécuritaire et isolé.

**ATTENTION: La victime pourrait être une source de contamination.**

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion, injection ou inoculation ou contact avec la peau) peuvent être retardés. La victime devrait consulter un professionnel de la santé pour de l'information concernant les symptômes et les traitements.
- **Pour plus d'information, contacter votre Centre anti-poison.**

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- L'inhalation des vapeurs ou poussières est extrêmement irritant.
- Peut causer des brûlures aux yeux et le larmolement.
- Peut provoquer la toux, des difficultés respiratoires et la nausée.
- Les effets d'une exposition brève ne dureront que quelques minutes.
- L'exposition dans un endroit clos peut être très dommageable.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection** pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.





**MESURES D'URGENCE****INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière.

**Incendie majeur**

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

**Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.

**Petit déversement**

- Ramasser avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et transférer dans un contenant pour en disposer plus tard.

**Déversement majeur**

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets devraient disparaître suite à une exposition à l'air frais d'environ dix minutes.

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- Toxique par ingestion.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- L'exposition dans un endroit clos peut être très dommageable.
- Le contact peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air.
- Les mélanges air/vapeurs peuvent exploser lors de l'ignition.
- Le contenant peut exploser sous la chaleur de l'incendie.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

## MESURES D'URGENCE

**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub> ou eau pulvérisée.

**Incendie majeur**

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, mousse antialcool ou eau pulvérisée.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

**Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Si sans risque, arrêter la fuite.

**Petit déversement liquide**

- Ramasser à l'aide de sable, de terre ou autre type d'absorbant non combustible.

**Déversement majeur**

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Laver la peau au savon et à l'eau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- La radioactivité représente un risque faible pour les travailleurs du transport, le personnel d'intervention d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des emballages augmente avec le potentiel de risque de la substance.
- De faibles quantités et de faibles niveaux de rayonnement à l'extérieur des colis résultent en un faible risque pour les gens. Les colis endommagés peuvent libérer des quantités mesurables de matières radioactives mais les risques seront faibles.
- Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles.
- Les colis n'affichent pas d'étiquettes RADIOACTIVE I, II ou III. Certains peuvent afficher une étiquette VIDE ou peuvent indiquer le mot "Radioactif".

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais la plupart ne s'enflamment pas facilement.
- Plusieurs possèdent un emballage externe cartonné; le contenu (physiquement grand ou petit) peut avoir plusieurs formes physiques différentes.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

##### Incendie

- Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

**MESURES D'URGENCE****INCENDIE**

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière.

**Incendie majeur**

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible.
- Couvrir l'épanchement de poudre avec une bâche de plastique pour minimiser la dispersion.

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- La radioactivité représente un risque faible pour les travailleurs du transport, le personnel d'intervention d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des emballages augmente avec le potentiel de risque de la substance.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut causer une exposition au rayonnement externe plus élevée ou interne et externe si le contenu est déversé.
- Faible risque de rayonnement lorsqu'à l'intérieur du contenant. Si la substance est libérée du colis ou du contenant en vrac, le niveau de risque variera de faible à moyen. Ce niveau de danger dépendra du type et de la quantité de rayonnement, du genre de matériau dans lequel il est contenu, et/ou les surfaces où il se trouve.
- Certaines matières peuvent être déversées lors d'accidents de sévérité moyenne mais le risque est minime pour les personnes.
- Les matières radioactives libérées ou les objets contaminés seront normalement visibles si l'emballage se brise.
- Certaines expéditions de matières en vrac ou emballées à usage exclusif n'affichent pas d'étiquettes RADIOACTIVE. Les plaques, les indications de danger et les documents d'expédition identifient la matière.
- Certains colis étiquetés RADIOACTIVE possèdent aussi une étiquette indiquant un danger secondaire. Ce dernier excède habituellement le danger de radioactivité; consulter ce GUIDE ainsi que celui couvrant le danger secondaire.
- Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles.
- Les eaux de contrôle d'incendie de cargaison peuvent causer une pollution de faible niveau.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais la plupart ne s'enflamment pas facilement.
- Les ébarbures ou granules métalliques d'uranium et de thorium peuvent s'enflammer spontanément à l'air (Consulter le GUIDE 136).
- Les nitrates sont oxydants et peuvent enflammer les matières combustibles (Consulter le GUIDE 141).

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont. Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

##### Incendie

- Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

## MESURES D'URGENCE

### INCENDIE

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

#### Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière.

#### Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement.

### DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible.
- Endiguer afin de recueillir les grands déversements de liquide.
- Couvrir l'épanchement de poudre avec une bâche de plastique pour minimiser la dispersion.

### PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, nettoyer la peau immédiatement; rincer les yeux ou la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.



### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- La radioactivité représente un risque faible pour les travailleurs du transport, le personnel d'intervention d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des emballages augmente avec le potentiel de risque de la substance.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut causer une exposition au rayonnement externe plus élevée ou interne et externe si le contenu est déversé.
- Les colis de Type A (boîtes, barils, articles, etc.) identifiés comme "Type A" sur l'emballage ou sur les documents d'expédition ne contiennent pas de quantités dangereuses pour la vie. Une partie du contenu peut être libéré si des colis de "Type A" sont endommagés lors d'accidents de sévérité moyenne.
- Les colis de Type B et de Type C (petits et larges, normalement en métal) contiennent les quantités les plus dangereuses. Les colis peuvent être identifiés grâce à l'emballage ou avec les documents d'expédition. Le danger pour la vie pourrait survenir si le contenu est déversé ou si le blindage fait défaut. La conception, l'évaluation et l'épreuve des colis font en sorte que ceci ne pourrait se produire que lors d'accidents d'ultime sévérité.
- Les envois plutôt rares "Arrangement Spécial" peuvent être des colis de Type A, B ou C. Le type de colis sera identifié sur l'emballage et les détails de l'envoi seront indiqués sur les documents d'expédition.
- Les étiquettes blanches Radioactive-I indiquent que le niveau de rayonnement à l'extérieur d'un colis isolé et non-endommagé est très faible (moins de 0,005 mSv/h (0,5 mrem/h)).
- Les colis étiquetés jaunes Radioactive-II ou Radioactive-III possèdent un niveau de rayonnement plus élevé. L'index de transport (IT) sur l'étiquette indique le rayonnement maximum en mrem/h à un mètre de distance d'un colis isolé et non-endommagé.
- Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles.
- L'eau du combat de l'incendie de cargaison peut causer la pollution.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais la plupart ne s'inflamment pas facilement.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.
- Les colis de Type B sont conçus et évalués pour résister à un engouffrement total par les flammes à une température de 800°C pour une période de 30 minutes.

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. • Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Éloignez les personnes non autorisées. • Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate contre une exposition radioactive interne, mais non à une exposition externe.

#### ÉVACUATION

- **Déversement majeur** • Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.
- **Incendie** • Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.



## MESURES D'URGENCE

### INCENDIE

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

#### Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière.

#### Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement.

### DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Une surface légèrement endommagée ou mouillée indique rarement une défaillance de l'emballage. La plupart des colis contenant un liquide possèdent un contenant interne et/ou des absorbants.
- Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible.

### PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- La radioactivité représente un risque faible pour les travailleurs du transport, le personnel d'intervention d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des emballages augmente avec le potentiel de risque de la substance.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut présenter un risque de rayonnement externe, et une exposition externe plus élevée si le contenu (capsules sources) est déversé.
- La contamination et le danger de rayonnement interne ne sont pas prévus, mais ne sont pas impossibles.
- Les colis de Type A (boîtes, barils, articles, etc.) identifiés comme "Type A" sur l'emballage ou sur les documents d'expédition ne contiennent pas de quantités dangereuses pour la vie. Des sources radioactives peuvent être libérées si des colis de "Type A" sont endommagés lors d'accidents modérément graves.
- Les colis de Type B et de Type C (petits et larges, normalement en métal) contiennent les quantités les plus dangereuses. Les colis peuvent être identifiés grâce à l'emballage ou avec les documents d'expédition. Le danger pour la vie pourrait survenir si le contenu est déversé ou si le blindage fait défaut. La conception, l'évaluation et l'épreuve des colis font en sorte que ceci ne pourrait se produire que lors d'accidents d'ultime sévérité.
- Les étiquettes blanches Radioactive-I indiquent que le niveau de rayonnement à l'extérieur d'un colis isolé et non-endommagé est très faible (moins de 0,005 mSv/h (0,5 mrem/h)).
- Les colis étiquetés jaunes Radioactive-II ou Radioactive-III possèdent un niveau de rayonnement plus élevé. L'index de transport (IT) sur l'étiquette indique le rayonnement maximum en mrem/h à un mètre de distance d'un colis isolé et non-endommagé.
- La radioactivité provenant du contenu du colis, habituellement des capsules métalliques durables, peut être détectée par la majorité des instruments de détection de radioactivité.
- La pollution par l'eau du combat de l'incendie de cargaison n'est pas anticipée.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Les emballages peuvent brûler totalement sans risque de libérer le contenu des capsules scellées.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.
- Les sources radioactives en capsules et les colis de type B sont conçus et évalués afin de résister à un engouffrement complet par les flammes à des températures de 800°C pour une période de 30 minutes.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Obtenir l'avis de l'Autorité responsable en matière de radioactivité avant d'effectuer le nettoyage.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate contre une exposition radioactive interne, mais non à une exposition externe.

#### ÉVACUATION

- **Déversement majeur** • Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.
- **Incendie** • Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

## MESURES D'URGENCE

### INCENDIE

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

#### Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière.

#### Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).

### DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Une surface mouillée sur un colis endommagé légèrement ou non-endommagé indique rarement une défaillance de l'emballage. Le contenu est rarement liquide et est habituellement une capsule métallique facilement visible si déversée de l'emballage.
- Si la source est hors de l'emballage, **NE PASTOUCHER**; demeurer à distance et obtenir l'avis de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

### PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- Il est peu probable que les personnes exposées à des sources de matière radioactive sous forme spéciale soient contaminées.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- La radioactivité présente un risque faible pour les travailleurs du transport, les intervenants d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des colis augmente avec les risques de radioactivité et de criticité de la substance.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut causer une exposition au rayonnement externe plus élevée ou interne et externe si le contenu est déversé.
- Les colis identifiés Type AF ou IF sur l'emballage contiennent des substances en quantités qui ne posent pas de danger pour la vie. L'intensité du rayonnement externe est faible et les colis sont conçus, évalués, et testés afin de contrôler les fuites et prévenir la fission en chaîne sous conditions extrêmes de transport.
- Les colis de Types B(U)F, B(M)F et CF (identifiés sur l'emballage ou sur les documents d'expédition) contiennent des substances en quantités qui peuvent présenter un danger pour la vie. La conception, l'évaluation et l'épreuve des colis font en sorte que la fission en chaîne est prévenue et les déversements ne poseront pas de danger pour la vie sauf pour les accidents d'ultime sévérité.
- Les envois plutôt rares "Arrangement Spécial" peuvent être des colis de Type AF, BF ou CF. Le type de colis sera identifié sur l'emballage et les détails de l'envoi seront indiqués sur les documents d'expédition.
- L'index de transport (IT) sur l'étiquette ou documents d'expédition peut ne pas indiquer le niveau de rayonnement à un mètre d'un colis isolé et non-endommagé; plutôt, il peut indiquer les contrôles requis lors du transport dû aux propriétés fissiles de la substance. Alternativement, la nature fissile du contenu peut être indiquée par un index de criticité sécuritaire (CSI) sur une étiquette FISSILE spéciale ou sur les documents d'expédition.
- Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles.
- La pollution par l'eau du combat de l'incendie de cargaison n'est pas anticipée.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances sont rarement inflammables. Les emballages sont conçus pour supporter un feu sans causer de dommage à leur contenu.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.
- Les colis de Type AF, IF, B(U)F, B(M)F et CF sont conçus et évalués pour résister à un engouffrement total par les flammes à une température de 800°C pour une période de 30 minutes.

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont. • Éloignez les personnes non autorisées.
- Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate contre une exposition radioactive interne, mais non à une exposition externe.

#### ÉVACUATION

- **Déversement majeur** • Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.
- **Incendie** • Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

## MESURES D'URGENCE

### INCENDIE

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

#### Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière.

#### Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).

### DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Une surface légèrement endommagée ou mouillée indique rarement une défaillance de l'emballage. La plupart des colis contenant un liquide possèdent un contenant interne et/ou des absorbants.

#### Déversement liquide

- Le contenu du colis est rarement liquide. Si une contamination radioactive résulte d'un liquide déversé, elle sera probablement de faible niveau.

### PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.



### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- La radioactivité présente un risque faible pour les travailleurs du transport, les intervenants d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des colis augmente avec les risques de radioactivité et de criticité de la substance.
- **Le risque chimique est de beaucoup supérieur au risque posé par la radioactivité.**
- La substance réagit à la vapeur d'eau et à l'eau pour former du **fluorure d'hydrogène, un gaz toxique et corrosif**, ainsi qu'un résidu blanc soluble à l'eau très irritant et corrosif.
- Lorsqu'inhalé, peut être fatal.
- Le contact causera des brûlures à la peau, aux yeux et aux voies respiratoires.
- Substance à faible niveau de radioactivité; niveau de risque très faible pour les personnes.
- Les eaux de contrôle d'incendie de cargaison peuvent causer une pollution de faible niveau.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance ne brûle pas.
- Cette substance peut réagir violemment avec les carburants.
- La substance va se décomposer et produire des vapeurs toxiques et/ou corrosives.
- Les contenants placés dans des suremballages (forme cylindrique horizontale avec pattes courtes), aussi identifiés par "AF", "B(U)F" ou "H(U)" sur les colis ou sur les documents, sont conçus et évalués pour résister à de sévères conditions incluant un engouffrement total par les flammes à une température de 800°C pour une période de 30 minutes.
- Les cylindres pleins, identifiés avec UN2978 (pouvant aussi être marqués H(U) ou H(M)), peuvent subir une rupture sous la chaleur d'un feu engouffrant; les cylindres vides (sauf pour les résidus) ne subiront pas de rupture dans un feu.
  - La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le [Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection](#).

##### Incendie

- Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

## MESURES D'URGENCE

### INCENDIE

- NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE DIRECTEMENT SUR LA SUBSTANCE.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

#### Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO<sub>2</sub>.

#### Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Si cela est impossible, se retirer immédiatement et laisser brûler.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

### DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.
- Sans feu ni fumée, la fuite sera évidente par la formation d'un résidu ainsi que de vapeurs visibles et irritantes au point de fuite.
- Utiliser un fin brouillard d'eau pour réduire les vapeurs; ne pas appliquer d'eau directement au point de fuite du contenant.
- Une accumulation de résidu peut auto-sceller les petites fuites.
- Endiguer loin en aval du déversement pour collecter les eaux de ruissellement.

### PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- **En cas de contact avec l'acide fluorhydrique (UN1790)**, rincer avec une grande quantité d'eau. Pour une exposition cutanée, si un gel de calcium gluconate est disponible, rincer pour 5 minutes et ensuite, appliquer le gel. Autrement, continuer de rincer jusqu'à ce qu'un traitement médical soit disponible. Pour les yeux, rincer avec de l'eau ou un solution saline pour 15 minutes.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).

**Intentionnellement laissée en blanc**



**Intentionnellement laissée en blanc**

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- **TOXIQUE; Extrêmement dangereux.**
- L'inhalation est extrêmement dangereuse; elle peut être fatale.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Inodore, ne sera pas détecté par le sens de l'odorat.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.**
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les flammes peuvent être invisibles.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les vapeurs posent un risque toxique et explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/cryogéniques.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le [Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection](#).

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

## MESURES D'URGENCE

**INCENDIE**

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.**

**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub> ou eau pulvérisée.

**Incendie majeur**

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

**Incendie impliquant des Citernes**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance est transportée à l'état fondu à une température supérieure à 705°C.
- Réaction violente avec l'eau, le contact peut causer une explosion ou produire un gaz inflammable.
- Enflammera les matières combustibles (bois, papier, huile, débris, etc.).
- Le contact avec des nitrates ou autres oxydants peut causer une explosion.
- Le contact avec les contenants ou autres substances, incluant des outils froids, humides ou souillés, peut causer une explosion.
- Le contact avec le béton produira des pétélements et des éclaboussures.

#### SANTÉ

- Le contact causera de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection ignifuge pour feu d'immeuble, incluant visière, casque et gants, ceci fournira une protection thermique limitée.

**MESURES D'URGENCE****INCENDIE**

- **Ne pas utiliser d'eau, sauf lorsque des vies sont en danger, à ce moment, utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard.**
- **Ne pas utiliser d'agents extincteurs halogénés ou de la mousse.**
- Déplacer les combustibles du trajet de la nappe déversée si cela peut se faire sans risque.
- Combattre les feux causés par des substances fondues avec la méthode appropriée au matériel en feu; garder l'eau, les agents extincteurs halogénés ou les mousses hors de contact avec la substance fondue.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas tenter d'arrêter la fuite à cause du risque d'explosion.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- La substance est très fluide, elle se répandra rapidement et peut éclabousser. Ne tentez pas de l'arrêter à l'aide de pelles ou d'autres objets.
- Endiguer loin en aval du déversement; utiliser du sable sec pour contrôler l'écoulement du produit.
- Lorsque possible, laisser la substance fondue se solidifier naturellement.
- Éviter de toucher la substance même solidifiée. L'aluminium chaud ou froid possède la même apparence; ne pas toucher sans certitude.
- Nettoyer sous la supervision de spécialistes une fois la substance solidifiée.

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de brûlure sévère, une attention médicale immédiate est requise.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut réagir violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Certaines sont transportées dans des liquides inflammables.
- Peut être allumée par la friction, la chaleur, des étincelles ou par des flammes.
- Certaines de ces substances vont brûler en dégageant une chaleur intense.
- Les poussières ou vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Peut se rallumer après extinction.

#### SANTÉ

- Les oxydes produits lors d'un feu de métal présentent un danger très sérieux pour la santé.
- Le contact ou l'inhalation de cette substance ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Éloignez les personnes non autorisées.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 50 mètres sous le vent.

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



## MESURES D'URGENCE

### INCENDIE

- **NE PAS UTILISER D'EAU, DE MOUSSE OU DE CO<sub>2</sub>.**
- Un feu de métal aspergé d'eau produira de l'hydrogène, un gaz extrêmement explosif, particulièrement à l'intérieur d'un espace clos (bâtiment, cale de navire, etc.).
- Utiliser du sable SEC, du graphite en poudre, des extincteurs à base de chlorure de sodium sec, de la poudre G-1® ou Met-L-X®.
- Il est préférable de confiner et d'éteindre les feux de métaux plutôt que de leur appliquer de l'eau.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

### Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Lorsqu'impossible d'éteindre le feu, protéger les environs et laisser le s'éteindre par lui-même.

### DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

### PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Certaines peuvent être transportées chaudes.
- Pour UN3508, soyez prudent du risque de court-circuit, car ce produit est transporté dans un état chargé.

#### SANTÉ

- L'inhalation de la substance peut être nocif.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- L'inhalation de poussières d'amiante peuvent avoir un effet dommageable sur les poumons.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Certains liquides dégagent des vapeurs qui peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection** pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

##### Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



## MESURES D'URGENCE

**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière.

**Incendie majeur**

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement.

**Incendie Impliquant des Citernes**

- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

**DÉVERSEMENT OU FUITE**

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Prévenir la formation de nuages de poussières.
- Éviter d'inhaler la poussière d'amiante.

**Petit déversement sec**

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

**Petit déversement**

- Ramasser avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et transférer dans un contenant pour en disposer plus tard.

**Déversement majeur**

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Couvrir l'épanchement de poudre avec une bâche de plastique pour minimiser la dispersion.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

**PREMIERS SOINS**

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- L'inhalation de vapeurs ou le contact avec la substance causera une contamination et des effets potentiellement dangereux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut réagir sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Éloignez les personnes non autorisées.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

##### Incendie

- Lorsqu'un grand contenant est impliqué dans un incendie, envisager une première évacuation dans un périmètre de 500 mètres de rayon.

## MESURES D'URGENCE

## INCENDIE

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.
- **Ne pas appliquer d'eau sur le métal chauffé.**

## DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Ne pas utiliser d'équipement ou d'outils fabriqués en acier ou en aluminium.
- Couvrir de terre, de sable ou tout produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour réduire la dispersion et protéger de la pluie.
- Pour le mercure, utiliser une trousse de récupération spécialisée.
- Après nettoyage, un site contaminé au mercure peut être repris avec du sulfure de calcium ou du thiosulfate de sodium pour éliminer toute trace de mercure résiduel.

## PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

### RISQUES POTENTIELS

#### SANTÉ

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé ou absorbé par la peau.**
- Les vapeurs peuvent être irritantes.
- Le contact avec le gaz peut causer des brûlures et blessures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains gaz peuvent brûler ou s'enflammer sous l'action de la chaleur, des étincelles ou de flammes mais PAS facilement en raison des faibles pressions lors du transport.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les oxydants peuvent enflammer des produits combustibles (bois, papier, huile, vêtements, etc.) mais PAS facilement en raison des faibles pressions lors du transport.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

#### ÉVACUATION

##### Déversement

- Voir le [Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection](#).

##### Incendie

- Si plusieurs petits contenants (wagons ou remorques) sont impliqués dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 381).

\* **CERTAINES SUBSTANCES PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE INFLAMMABLE, CORROSIVE, ET/OU OXYDANTES.**

## MESURES D'URGENCE

## INCENDIE

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.**

## Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse antialcool.
- Pour UN3515, UN3518, UN3520, **utiliser uniquement de l'eau; aucune poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub> ou Halon®.**

## Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

## Incendie impliquant plusieurs petits contenants (wagons ou remorques)

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- **TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

## DÉVERSEMENT OU FUITE

- Certains gaz peuvent être inflammable. ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Pour les gaz inflammables, tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Pour les gaz oxydants, garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin du produit déversé.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

## PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.

### RISQUES POTENTIELS

#### INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains gaz s'enflamment sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes mais PAS facilement en raison des faibles pressions lors du transport.
- La substance ne brûle pas mais supportera la combustion.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsqu'ils sont exposés à une projection de flammes directe prolongée.

#### SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Certains gaz peuvent être irritants si inhalés à fortes concentrations.
- Le contact avec le gaz peut causer des brûlures et blessures.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

#### VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

#### ÉVACUATION

##### Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent.

##### Incendie

- Si plusieurs petits contenants (wagons ou remorques) sont impliqués dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

## MESURES D'URGENCE

## INCENDIE

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.**
- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.

## Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>.

## Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

## Incendie impliquant plusieurs petits contenants (wagons ou remorques)

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

## DÉVERSEMENT OU FUITE

- Pour les gaz inflammables, ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Pour les gaz oxydants, garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin du produit déversé.
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Empêcher la dispersion de vapeurs aux égouts, aux systèmes de ventilation et aux endroits clos.
- Aérer la zone.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

## PREMIERS SOINS

- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

## NOTES



## INTRODUCTION AUX TABLEAUX VERTS - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

**Le Tableau 1** - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection contient les distances suggérées pour la protection du public dans les zones de déversement de marchandises dangereuses considérées comme toxiques par inhalation (TIH), les agents de guerre chimique et les matières qui dégagent des gaz toxiques au contact de l'eau. Ces données indiquent aux premiers intervenants les mesures à prendre avant l'arrivée du personnel technique d'urgence.

La **Zone d'Isolation Initiale** définit une aire AUTOUR du lieu d'incident, à l'intérieur de laquelle les personnes peuvent être exposées à des concentrations de matières présentant un risque (dans la direction opposée au vent (en amont du vent)) et constituant un danger de mort sous le vent (en aval du vent). La **Zone d'Activités de Protection** désigne une aire SOUS LE VENT, en aval du lieu d'incident, à l'intérieur de laquelle les personnes peuvent être frappées d'incapacité et incapables de prendre des mesures de protection et/ou courent des risques de problèmes de santé graves ou irréversibles. Le Tableau 1 donne des indications concernant des déversements de faible ou grande importance, se produisant de jour ou de nuit.

L'ajustement des distances pour un incident spécifique fait intervenir un nombre de variables interdépendantes et ne devrait être effectué que par le personnel ayant les compétences techniques adéquates. C'est pourquoi ce document ne peut pas fournir d'indications précises sur l'ajustement des distances du Tableau. Les recommandations suivantes peuvent cependant être formulées.

### Facteurs pouvant affecter les distances pour activités de protection

**La page-guide à bordure orange associée à une matière** indique clairement, sous la rubrique ÉVACUATION – Incendie, la superficie à évacuer afin de se protéger contre le danger de fragmentation d'un grand contenant. En cas d'**INCENDIE**, le risque lié à la toxicité peut être moins important que le risque lié à l'incendie ou à l'explosion. Lors de ces situations, les distances « **Incendie** » devraient être utilisées.

Les distances d'isolation initiales et d'activités de protection présentées dans ce guide sont dérivées à partir de données historiques d'accidents et de l'utilisation de modèles statistiques. Dans le cas de scénarios impliquant la pire des situations possibles entraînant le déversement instantané de tout le contenu d'un contenant (par exemple découlant d'un acte terroriste, sabotage ou accident catastrophique) ces distances pourraient augmenter de manière substantielle. Pour ce type d'événement, l'augmentation peut être estimée en multipliant les distances existantes par un facteur de 2 en l'absence d'information plus spécifique.

Si l'incident et la fuite mettent en cause plus d'un wagon-citerne, un réservoir de cargaison, une citerne amovible ou un grand cylindre, il convient peut-être d'augmenter les distances associées aux GRANDS DÉVERSEMENTS.

Pour les matières nécessitant une distance d'activités de protection de plus de 11,0 km, la véritable distance peut être supérieure dans des conditions de grands vents. Si le panache de matières dangereuses se propage dans une vallée ou entre plusieurs immeubles de

grande hauteur, les distances peuvent être plus grandes que celles indiquées dans le Tableau 1 car le mélange dans l'atmosphère est réduit. Les déversements se produisant le jour dans des régions connues pour leurs fortes inversions, fortes chutes de neige ou se produisant au coucher du soleil peuvent nécessiter l'augmentation des distances d'activités de protection parce que les contaminants aériens se mélangent et se dispersent plus lentement et peuvent se déplacer beaucoup plus loin sous le vent. Sous ces conditions, il pourrait être plus approprié d'appliquer les distances d'activités de protection de nuit. De plus, les distances d'activités de protection peuvent être plus grandes pour des déversements liquides lorsque la température de ces matières ou la température externe excède 30°C.

Les matières qui produisent de grandes quantités de gaz toxiques au contact de l'eau sont incluses dans le Tableau 1 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection. Certaines matières qui sont des TIH peuvent également produire des gaz toxiques additionnels au contact de l'eau (Trifluorure de brome (UN1746), Chlorure de thionyle (UN1836), etc.). Pour ces dernières, deux entrées apparaissent dans le Tableau 1, une pour les déversements sur le sol et une pour les déversements dans l'eau. **Si vous ne pouvez pas déterminer si le déversement a lieu sur le sol ou dans l'eau ou si le déversement est à la fois sur le sol et dans l'eau, il faut choisir la plus grande distance d'activités de protection.**

Suivant le Tableau 1, vous trouverez le **Tableau 2** – Matières qui dégagent des gaz toxiques par inhalation lorsque déversées dans l'eau. On y liste les matières qui réagissent au contact de l'eau ainsi qu'une description des gaz toxiques qui sont produits.

Lorsqu'une matière réactive au contact de l'eau et générant des gaz toxiques par inhalation (TIH) se déverse dans une rivière ou un ruisseau, la source de gaz toxique peut se déplacer avec le courant ou s'étendre à partir du point de déversement sur une distance importante en aval.

Finalement, le **Tableau 3** présente les distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour des matières toxiques par inhalation qui pourraient être plus couramment impliquées.

Les matières sont :

- Ammoniac, anhydre (UN1005)
- Chlore (UN1017)
- Chlorure d'hydrogène, anhydre (UN1050) et Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré (UN2186)
- Dioxyde de soufre (UN1079)
- Fluorure d'hydrogène, anhydre (UN1052)
- Oxyde d'éthylène (UN1040)

Les matières sont présentées en ordre alphabétique et fournissent les distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour de grands déversements (plus de 208 litres) impliquant des contenants de capacités variées et ce, pour des situations se produisant le jour ou la nuit ainsi qu'à des vitesses de vent différentes.

## **FACTEURS INFLUENÇANT LE CHOIX DES ACTIVITÉS DE PROTECTION**

Le choix des activités de protection pour une situation donnée dépend de nombreux facteurs. Dans certains cas, l'évacuation est la meilleure option; dans d'autres cas, une protection sur place (mise à l'abri) est préférable. Parfois, ces deux possibilités sont combinées. Dans toute situation d'urgence, les personnes responsables doivent rapidement transmettre les instructions au public. Qu'elle soit évacuée ou protégée sur place, la population aura constamment besoin de renseignements et d'instructions.

L'efficacité des mesures d'évacuation ou de protection sur place dépend de l'évaluation appropriée des facteurs énumérés ci-dessous. L'importance de ces paramètres peut varier selon les conditions de l'incident. Dans certains cas spécifiques, l'identification et la prise en considération d'autres facteurs peuvent être nécessaire. La liste suivante indique le type de renseignements pouvant déterminer les décisions initiales.

### **Les matières dangereuses**

- Degré du risque pour la santé
- Propriétés chimiques et physiques
- Quantité en cause
- Retenue/maîtrise de la fuite
- Vitesse de déplacement des vapeurs

### **La population menacée**

- Emplacement
- Nombre de personnes exposées
- Temps d'évacuation ou protection sur place (mise à l'abri)
- Capacité de contrôler l'évacuation ou la protection sur place (mise à l'abri)
- Types de bâtiments et disponibilité
- Établissements ou populations particuliers, comme les centres d'hébergement, hôpitaux, prisons

### **Conditions atmosphériques**

- Effets sur le déplacement des vapeurs ou du nuage
- Possibilités de variation
- Effets sur l'évacuation ou la protection sur place (mise à l'abri)

## **ACTIVITÉS ET MESURES DE PROTECTION**

**Les activités et mesures de protection** désignent les actions destinées à préserver la santé et la sécurité des intervenants d'urgence et du public lors d'un incident impliquant le rejet de matières dangereuses. Le Tableau 1 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection (pages à bordure verte) indique les périmètres sous le vent pouvant être touchés par un nuage de gaz dangereux. Le public de cette zone devrait être évacué et/ou protégé sur place, à l'intérieur des bâtiments (mise à l'abri).

**Isoler la zone de danger et en interdire l'accès.** Il s'agit d'empêcher toute personne étrangère à l'équipe d'intervention d'urgence de pénétrer dans le périmètre de sécurité. Les intervenants ne portant pas d'équipement de protection ne devraient pas être autorisés dans la zone d'isolation. Cette étape d'isolation vise d'abord à établir la zone d'intervention et constitue la première mesure de protection mise en œuvre. Pour obtenir de plus amples renseignements sur des matières spécifiques, consulter le Tableau 1 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection (pages à bordure verte).

**L'évacuation** consiste à déplacer tout le public d'une zone menacée vers un lieu plus sûr. Pour mettre en place cette mesure, il faut que les personnes concernées aient le temps d'être averties, de se préparer et de quitter les lieux. Si on dispose du temps nécessaire, l'évacuation est la meilleure mesure de protection. Commencer par évacuer les personnes à proximité et ceux à l'extérieur ayant une vue directe sur la situation. À l'arrivée du personnel d'intervention d'urgence supplémentaire, étendre la zone d'évacuation aux périmètres sous le vent (en aval du vent) et dans la direction transversale au vent, au moins équivalents à ceux indiqués dans ce manuel. Même après s'être déplacées aux distances recommandées, les personnes ne sont peut-être pas complètement hors de danger, aussi ne devraient-elles pas être autorisées à se rassembler dans ces périmètres. Il convient donc de les transférer dans un lieu défini, suivant un itinéraire spécifique, et assez éloigné pour éviter une nouvelle évacuation en cas de changement de la direction du vent.

Les mesures de **protection sur place** (mise à l'abri) signifient que le public devrait chercher abri à l'intérieur d'un bâtiment et y rester jusqu'à la disparition du danger. **La protection sur place est utilisée lorsque l'évacuation du public présenterait plus de risques ou ne peut pas être effectuée.** Avertir le public à l'intérieur de **fermer toutes les portes et les fenêtres et éteindre tous les systèmes de ventilation, de chauffage et de refroidissement.** La protection sur place (mise à l'abri) peut ne pas être la meilleure option si (a) les vapeurs sont inflammables; (b) l'évacuation du gaz du périmètre sera longue; ou (c) les bâtiments ne peuvent être fermés hermétiquement. Les véhicules peuvent offrir une certaine protection pendant une durée limitée si les fenêtres sont fermées et les systèmes de ventilation éteints. Les véhicules sont cependant moins sûrs que les bâtiments pour la protection sur place.

**Il est essentiel de rester en communication avec des personnes compétentes à l'intérieur du bâtiment** pour les informer des changements de conditions. **Les personnes protégées sur place devraient être invitées à se tenir à l'écart des fenêtres** en raison des risques de projection de débris de verre et de métal en cas d'incendie et/ou d'explosion.

Tous les incidents mettant en cause des matières dangereuses sont différents. Chacun comporte des problèmes et des risques spécifiques. C'est pourquoi les mesures de protection du public devraient être choisies soigneusement. Le présent document peut aider à prendre les décisions **initiales** pour protéger le public. Les personnes responsables doivent continuer à rassembler les renseignements et à surveiller la situation jusqu'à l'élimination du danger.

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION**

Aux fins du présent Guide, les distances d'isolation initiales et les activités de protection d'urgence ont été déterminées pour de petits et grands déversements se produisant le jour ou la nuit. L'analyse statistique a été exécutée grâce à l'utilisation des modèles de pointe de taux d'émission et de dispersion des nuages de vapeur, des données statistiques en provenance de la base de données du Hazardous Materials Information System (HMIS) du Département des Transports des États-Unis, des observations météorologiques de plus de 120 sites aux États-Unis, au Canada et au Mexique et les directives les plus récentes en matière d'exposition toxicologique.

Pour chaque matière, des milliers de fuites hypothétiques ont été modélisées afin de représenter statistiquement les variations dans les quantités déversées et les variations de conditions atmosphériques. Suite à cette analyse, les distances résultantes représentant le 90<sup>ème</sup> percentile ont été retenues pour chaque matière ou catégorie et ajoutées au Tableau 1 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection. Une brève description de cette analyse est décrite ci-dessous. Un rapport détaillé de la méthodologie et des données utilisées pour l'établissement des distances d'isolation initiales et d'activités de protection est disponible auprès de PHMSA (« Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration ») du Département des Transports des États-Unis.

Les **quantités déversées et les taux d'émission dans l'atmosphère** ont été modélisés de manière statistique selon (1) la base de données du HMIS du Département des Transports des États-Unis, (2) le format autorisé des emballages utilisés pour le transport des marchandises dangereuses sous le CFR 49 172.101 et 173, (3) les propriétés physiques des matières impliquées, et (4) les conditions atmosphériques historique d'une base de données. Le modèle a calculé l'émission de vapeurs par évaporation à partir d'une flaque de liquide, par l'émission directe de vapeurs gazeuses dans l'atmosphère à partir d'un emballage, ou une combinaison de ces deux derniers tel que cela se produirait lorsqu'un gaz liquéfié est impliqué pour former un mélange de vapeurs/aérosols ainsi qu'une flaque en évaporation. De plus, le modèle a été utilisé afin de calculer des distances pour l'émission de gaz toxiques générés lorsque certaines matières sont déversées dans l'eau. Un déversement est considéré comme petit lorsqu'approximativement 208 litres (300 kg pour les solides) ou moins sont impliqués tandis qu'une quantité supérieure à 208 litres (300 kg pour les solides) est considérée comme un grand déversement. Une exception à cette règle s'applique en ce qui concerne les agents de guerre chimique où un petit déversement implique une quantité de 2 kilogrammes ou moins et où une grande quantité peut impliquer une quantité pouvant aller jusqu'à 25 kilogrammes. Ces agents sont le BZ, CX, GA, GB, GD, GF, HD, HL, HN1, HN2, HN3, L et VX.

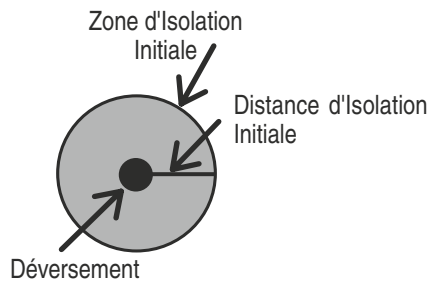
Les **dispersions de vapeurs en aval du vent** pour chaque cas modélisé furent estimées. Les paramètres atmosphériques affectant la dispersion et le taux d'évaporation furent sélectionnés statistiquement selon des données météorologiques quotidiennes (pour chaque heure) en provenance de 120 villes des États-Unis, du Canada et du Mexique. Le modèle de dispersion prend en considération les effets des gaz lourds sur la dispersion des panaches de vapeur ainsi que l'effet du taux d'émission à partir de la source. Étant donné que le mélange atmosphérique est moins efficace pour la dispersion des panaches de vapeur pendant la nuit, les mesures de protection diurnes et les mesures de protection nocturnes furent séparées. Aux fins du Tableau 1, "JOUR" indique tout incident se produisant entre le lever et le coucher du soleil, et "NUIT" indique tout incident se produisant entre le coucher et le lever du soleil.

Des **directives concernant l'exposition toxicologique à court terme** pour les matières furent appliquées. Ceci permet de déterminer les distances où les gens qui se trouvent dans la direction du vent (en aval du vent) peuvent devenir incapables et incapables de prendre des mesures de protection et/ou subir des effets sérieux sur la santé suite à une rare exposition ou « exposition unique ». Lorsque disponibles, des valeurs de AEGL-2 ou de ERPG-2 ont été utilisées avec une préférence pour les valeurs de AEGL-2. Pour les matières ne possédant pas ces valeurs, des directives concernant les mesures d'urgence, estimées à partir de concentrations mortelles dérivées d'études sur les animaux, tel que recommandé par un groupe d'experts en toxicologie, ont été utilisées.

## MODE D'EMPLOI DU TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

- (1) L'intervenant devrait déjà:
- connaître le nom et le numéro d'identification de la matière (sinon, le numéro d'identification peut être trouvé à l'aide du nom figurant dans l'index des matières, dans les pages à bordure bleue),
  - avoir localisé la page-guide associée à la matière en cause afin d'en consulter les recommandations et être prêt à les utiliser conjointement avec le Tableau 1,
  - **avoir noté la direction du vent.**
- (2) Chercher dans le Tableau 1 (pages à bordure verte) le numéro d'identification et le nom de la matière en cause dans l'incident. Comme certains numéros d'identification correspondent à plusieurs appellations réglementaires, il faut chercher le nom spécifique de la matière. (Si l'appellation réglementaire n'est pas connue et que le Tableau 1 énumère plus d'un nom pour le même numéro d'identification, utilisez la plus grande distance de protection).
- (3) Déterminer si l'incident met en cause un PETIT ou un GRAND déversement et s'il s'agit du JOUR ou de la NUIT. Un PETIT DÉVERSEMENT correspond à une fuite de moins de 208 litres (55 gallons américains). Cela correspond généralement à un déversement provenant d'un seul contenant à faible volume (par exemple un fût ou baril), un petit cylindre ou une petite fuite d'un grand contenant. Un GRAND DÉVERSEMENT correspond à une fuite de plus de 208 litres (55 gallons américains). Cela implique généralement un déversement d'un grand contenant ou de plusieurs petits contenants. Un incident de JOUR survient à toute heure entre le lever et le coucher du soleil. Un incident de NUIT survient à toute heure entre le coucher et le lever du soleil.

- (4) Vérifier la DISTANCE D'ISOLATION INITIALE. Cette distance définit le rayon d'une zone (zone d'isolation initiale) entourant le déversement dans toutes les directions. À l'intérieur de cette zone, tout public devrait être évacué (les vêtements de protection et une protection respiratoire est nécessaire dans cette zone). Les personnes doivent être dirigées à se déplacer hors de la zone dans une direction perpendiculaire à la direction du vent (transversale au vent), et s'éloigner du déversement, jusqu'à une distance minimale prescrite par la distance d'isolation initiale.

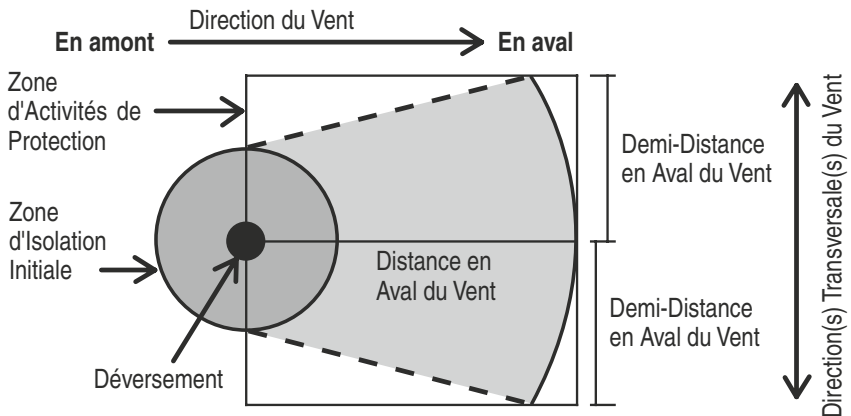


- (5) Vérifier ensuite la DISTANCE D'ACTIVITÉS DE PROTECTION initiale. Le Tableau 1 donne, pour une matière dangereuse donnée, et selon l'importance et le caractère diurne ou nocturne du déversement, la distance sous le vent de la source du déversement/fuite - en kilomètres - sur laquelle des activités et mesures de protection devraient être mises en place. D'un point

de vue pratique, le périmètre de protection (c'est-à-dire la zone dont la population est en danger) consiste en un carré dont les côtés égalent la distance indiquée dans le Tableau 1. Les activités de protection sont les mesures qui sont prises pour préserver la santé et la sécurité des intervenants et le public. Les gens à l'intérieur de cette région devraient être évacués et/ou mis à l'abri.

- (6) Dans la mesure du possible, mettre en place les activités et mesures de protection en commençant à proximité du lieu du déversement et en s'en éloignant en suivant la direction du vent. Lorsqu'une matière réactive dans l'eau et générant un produit toxique (TIH) se déverse dans une rivière ou un ruisseau, la source de gaz toxique peut se déplacer avec le courant ou s'étendre à partir du point de déversement sur une longue distance sous le vent.

La forme de la zone qui devrait donner lieu à des activités et mesures de protection (périmètre de protection) est illustrée dans la figure ci-dessous. Le déversement est situé au centre du petit cercle. Le plus grand cercle représente la zone d'ISOLATION INITIALE.



**NOTE 1:** Voir la section "Introduction aux Tableaux verts - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection" sous la section "Facteurs pouvant faire modifier les distances pour activités de protection" (page 287).

**NOTE 2:** Lorsqu'un produit énuméré dans le Tableau 1 a la référence « lorsque déversé dans l'eau », référez au Tableau 2 – Matières qui dégagent des gaz toxiques lorsque déversées dans l'eau, pour une liste des gaz générés lorsqu'en contact avec l'eau.

Composer le numéro de téléphone d'urgence figurant sur le document d'expédition ou appeler l'organisme d'intervention d'urgence approprié le plus tôt possible pour obtenir plus de renseignements sur la matière en cause, les mesures de sécurité et les procédures de réduction des risques.

**TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION**

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
			D'abord <b>ISOLER</b> dans toutes les Directions mètres	Ensuite <b>PROTÉGER</b> les personnes en aval du vent pendant- <b>JOUR</b> kilomètres	<b>NUIT</b> kilomètres	D'abord <b>ISOLER</b> dans toutes les Directions mètres	Ensuite <b>PROTÉGER</b> les personnes en aval du vent pendant- <b>JOUR</b> kilomètres	<b>NUIT</b> kilomètres
1005	125	Ammoniac, anhydre	30 m	0,1 km	0,2 km	<b>Consultez le Tableau 3</b>		
1008	125	Trifluorure de bore	30 m	0,1 km	0,7 km	400 m	2,2 km	4,8 km
1008	125	Trifluorure de bore, comprimé						
1016	119	Monoxyde de carbone	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	1,2 km	4,4 km
1016	119	Monoxyde de carbone, comprimé						
1017	124	Chlore	60 m	0,3 km	1,1 km	<b>Consultez le Tableau 3</b>		
1026	119	Cyanogène	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,3 km	1,1 km
1040	119P	Oxyde d'éthylène						
1040	119P	Oxyde d'éthylène avec de l'azote	30 m	0,1 km	0,2 km	<b>Consultez le Tableau 3</b>		
1045	124	Fluor	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,5 km	2,2 km
1045	124	Fluor, comprimé						
1048	125	Bromure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,9 km	2,6 km
1050	125	Chlorure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,3 km	<b>Consultez le Tableau 3</b>		
1051	117	AC (comme arme chimique)	60 m	0,3 km	1,0 km	1000 m	3,7 km	8,4 km



1051	117	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant plus de 20% de cyanure d'hydrogène	60 m	0,2 km	0,9 km	300 m	1,1 km	2,4 km
1051	117	Cyanure d'hydrogène, anhydre, stabilisé						
1051	117	Cyanure d'hydrogène, stabilisé						
1052	125	Fluorure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,4 km	<b>Consultez le Tableau 3</b>		
1053	117	Sulfure d'hydrogène	30 m	0,1 km	0,4 km	400 m	2,1 km	5,4 km
1061	118	Méthylamine, anhydre	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	0,6 km	1,9 km
1062	123	Bromure de méthyle	30 m	0,1 km	0,1 km	150 m	0,3 km	0,7 km
1064	117	Mercaptan méthylique	30 m	0,1 km	0,3 km	200 m	1,1 km	3,1 km
1067	124	Dioxyde d'azote	30 m	0,1 km	0,4 km	400 m	1,2 km	3,0 km
1067	124	Téroxide de diazote						
1069	125	Chlorure de nitrosyle	30 m	0,2 km	1,0 km	500 m	3,4 km	8,3 km
1076	125	CG (comme arme chimique)	150 m	0,8 km	3,2 km	1000 m	7,5 km	11,0+ km
1076	125	DP (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,7 km	200 m	1,0 km	2,4 km
1076	125	Phosgène	100 m	0,6 km	2,5 km	500 m	3,0 km	9,0 km
1079	125	Dioxyde de soufre	100 m	0,7 km	2,2 km	<b>Consultez le Tableau 3</b>		
1082	119P	Gaz réfrigérant R-1113						
1082	119P	Trifluorochloréthylène, stabilisé	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,7 km
1092	131P	Acroléine, stabilisée	100 m	1,3 km	3,4 km	500 m	6,1 km	11,0 km
1093	131P	Acrylonitrile, stabilisé	30 m	0,2 km	0,5 km	100 m	1,1 km	2,1 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT				GRAND DÉVERSEMENT			
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		D'abord		Ensuite	
			ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		
1098	131	Alcool allylique	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,7 km	1,2 km		
1135	131	Monochlorhydrine du glycol	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	0,6 km		
1143	131P	Aldéhyde crotonique								
1143	131P	Aldéhyde crotonique, stabilisé	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km		
1143	131P	Crotonaldéhyde								
1143	131P	Crotonaldéhyde, stabilisé								
1162	155	Diméthylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,7 km		
1163	131	Diméthyl-1,1 hydrazine	30 m	0,2 km	0,5 km	100 m	1,0 km	1,8 km		
1163	131	Diméthylhydrazine, asymétrique								
1182	155	Chloroformiate d'éthyle	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,5 km		
1183	139	Éthylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	2,0 km		
1185	131P	Éthylèneimine, stabilisée	30 m	0,2 km	0,4 km	150 m	0,9 km	1,7 km		
1196	155	Éthylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	0,7 km	150 m	1,9 km	5,6 km		
1238	155	Chloroformiate de méthyle	30 m	0,2 km	0,6 km	150 m	1,1 km	2,1 km		
1239	131	Éther méthylique monochloré	60 m	0,5 km	1,4 km	300 m	3,0 km	5,6 km		

1242	139	Méthylchlorosilane <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,7 km	2,2 km
1244	131	Méthylhydrazine	30 m	0,3 km	0,6 km	100 m	1,3 km	2,1 km
1250	155	Méthyltrichlorosilane <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,8 km	2,4 km
1251	131P	Méthylvinylbétone, stabilisée	100 m	0,3 km	0,7 km	800 m	1,5 km	2,6 km
1259	131	Nickel-tétracarbonyle	100 m	1,4 km	4,9 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
1295	139	Trichlorosilane <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	2,0 km
1298	155	Triméthylchlorosilane <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,4 km
1305	155P	Vinyltrichlorosilane <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	1,8 km
1305	155P	Vinyltrichlorosilane, stabilisé <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,3 km	1,3 km
1340	139	Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,3 km	1,3 km
1360	139	Phosphure de calcium <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,2 km	0,6 km	300 m	1,0 km	3,7 km
1380	135	Pentaborane	60 m	0,5 km	1,9 km	150 m	2,0 km	4,7 km
1384	135	Dithionite de sodium <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,2 km	0,5 km	60 m	0,6 km	2,2 km
1384	135	Hydrosulfitte de sodium <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,2 km	0,5 km	60 m	0,6 km	2,2 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

**TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION**

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
			D'abord <b>ISOLER</b> dans toutes les Directions mètres	<b>PROTÉGER</b> les personnes en aval du vent pendant- <b>JOUR</b> kilomètres	Ensuite <b>PROTÉGER</b> les personnes en aval du vent pendant- <b>NUIT</b> kilomètres	D'abord <b>ISOLER</b> dans toutes les Directions mètres	<b>PROTÉGER</b> les personnes en aval du vent pendant- <b>JOUR</b> kilomètres	Ensuite <b>PROTÉGER</b> les personnes en aval du vent pendant- <b>NUIT</b> kilomètres
1397	139	Phosphure d'aluminium (lorsque déversé dans l'eau)	60 m	0,2 km	0,9 km	500 m	2,0 km	7,1 km
1419	139	Phosphure de magnésium- aluminium (lorsque déversé dans l'eau)	60 m	0,2 km	0,8 km	500 m	1,8 km	6,2 km
1432	139	Phosphure de sodium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	0,6 km	300 m	1,3 km	4,0 km
1510	143	Tétranitrométhane	30 m	0,2 km	0,3 km	30 m	0,4 km	0,7 km
1541	155	Cyanhydride d'acétone, stabilisée (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	100 m	0,3 km	1,0 km
1556	152	MD (comme arme chimique)	300 m	1,6 km	4,3 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
1556	152	Méthylchlorarsine	100 m	1,3 km	2,0 km	300 m	3,2 km	4,2 km
1556	152	PD (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	0,4 km	300 m	1,6 km	1,6 km
1560	157	Chlorure d'arsenic	30 m	0,2 km	0,3 km	100 m	1,0 km	1,4 km
1560	157	Trichlorure d'arsenic	30 m	0,4 km	1,2 km	150 m	1,8 km	3,4 km
1569	131	Bromacétone	60 m	0,5 km	1,2 km	200 m	2,2 km	3,6 km
1580	154	Chloropicrine						

1581	123	Bromure de méthyle et chloropicrine en mélange	30 m	0,1 km	0,6 km	300 m	2,1 km	5,9 km	
1581	123	Chloropicrine et bromure de méthyle en mélange	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,4 km	1,7 km	
1582	119	Chloropicrine et chlorure de méthyle en mélange	60 m	0,5 km	1,2 km	200 m	2,2 km	3,6 km	
1582	119	Chlorure de méthyle et chloropicrine en mélange	300 m	1,8 km	6,2 km	1000 m	9,4 km	11,0+ km	
1583	154	Chloropicrine en mélange, n.s.a.	800 m	5,3 km	11,0+ km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km	
1589	125	Chlorure de cyanogène, stabilisé	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,6 km	
1589	125	OK (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,2 km	
1595	156	Sulfate de diméthyle	30 m	0,8 km	2,7 km	400 m	3,5 km	8,1 km	
1605	154	Dibromure d'éthylène	100 m	0,1 km	0,1 km	100 m	0,5 km	1,1 km	
1612	123	Gaz comprimé et tétraphosphate d'hexaéthyle en mélange	30 m	0,2 km	0,1 km	150 m	0,5 km	1,6 km	
1612	123	Tétraphosphate d'hexaéthyle et gaz comprimé en mélange	60 m	0,2 km	0,6 km				
1613	154	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène	30 m	0,1 km	0,1 km				
1613	154	Cyanure d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène	60 m	0,2 km	0,6 km				
1614	152	Cyanure d'hydrogène, stabilisé (absorbé)							

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

**TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION**

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT				GRAND DÉVERSEMENT			
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		Ensuite		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		Ensuite	
			D'abord <b>ISOLER</b> Directions mètres	les personnes en aval du vent pendant- <b>PROTÉGER</b> JOUR kilomètres	<b>PROTÉGER</b> NUIT kilomètres	D'abord <b>ISOLER</b> Directions mètres	les personnes en aval du vent pendant- <b>PROTÉGER</b> JOUR kilomètres	<b>PROTÉGER</b> NUIT kilomètres		
1647	151	Bromure de méthyle et dibromure d'éthylène en mélange, liquide	30 m	0,1 km	0,1 km	150 m	0,3 km	0,7 km		
1647	151	Dibromure d'éthylène et bromure de méthyle en mélange, liquide	30 m	0,1 km	0,5 km	100 m	0,5 km	2,2 km		
1660	124	Monoxyde d'azote	30 m	0,2 km	0,3 km	100 m	0,6 km	1,1 km		
1660	124	Monoxyde d'azote, comprimé	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km		
1660	124	Oxyde nitrique, comprimé	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,3 km	1,2 km		
1670	157	Mercaptan méthylique perchloré	30 m							
1672	151	Chlorure de phénylcarbylamine	30 m							
1680	157	Cyanure de potassium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,3 km	1,2 km		
1680	157	Cyanure de potassium, solide (lorsque déversé dans l'eau)	30 m							
1689	157	Cyanure de sodium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,4 km	1,4 km		
1689	157	Cyanure de sodium, solide (lorsque déversé dans l'eau)	30 m							
1694	159	CA (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,4 km	100 m	0,5 km	2,6 km		
1695	131	Chloracétone, stabilisée	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	0,6 km		
1697	153	CN (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,3 km	1,2 km		

1698	154	Adamsite (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,3 km	1,4 km
1698	154	DM (comme arme chimique)						
1699	151	DA (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,8 km	300 m	1,9 km	7,5 km
1716	156	Bromure d'acétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	0,9 km
1717	155	Chlorure d'acétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,9 km	2,5 km
1722	155	Chlorocarbonate d'allyle	100 m	0,3 km	0,8 km	400 m	1,4 km	2,4 km
1722	155	Chloroformiate d'allyle						
1724	155	Allyltrichlorosilane, stabilisé (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,7 km
1725	137	Bromure d'aluminium, anhydre (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,4 km
1726	137	Chlorure d'aluminium, anhydre (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,5 km	2,0 km
1728	155	Amyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,7 km
1732	157	Pentafluorure d'antimoine (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	100 m	1,0 km	3,8 km
1741	125	Trichlorure de bore (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,6 km	1,3 km
1741	125	Trichlorure de bore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	100 m	1,1 km	3,5 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

**TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION**

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT			
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
			D'abord <b>ISOLER</b> Directions mètres	Ensuite <b>PROTÉGER</b> les personnes en aval du vent pendant- <b>JOUR</b> kilomètres	<b>NUIT</b> kilomètres	D'abord <b>ISOLER</b> Directions mètres	Ensuite <b>PROTÉGER</b> les personnes en aval du vent pendant- <b>JOUR</b> kilomètres	<b>NUIT</b> kilomètres	
1744	154	Brome							
1744	154	Brome, en solution	60 m	0,8 km	2,3 km	300 m	3,7 km	7,5 km	
1744	154	Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone A)							
1744	154	Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	0,5 km	
1745	144	Pentafluorure de brome (lorsque déversé sur le sol)	60 m	0,8 km	2,4 km	400 m	4,9 km	10,2 km	
1745	144	Pentafluorure de brome (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	100 m	1,1 km	3,9 km	
1746	144	Trifluorure de brome (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	0,5 km	
1746	144	Trifluorure de brome (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	100 m	1,0 km	3,7 km	
1747	155	Butyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km	
1749	124	Trifluorure de chlore	60 m	0,3 km	1,1 km	300 m	1,4 km	4,1 km	
1752	156	Chlorure de chloracétyle (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,3 km	0,6 km	100 m	1,1 km	1,9 km	



1752	156	Chlorure de chloracétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,8 km
1753	156	Chlorophényltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,9 km
1754	137	Acide chlorosulfonique (contenant ou non du trioxyde de soufre) (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,3 km
1754	137	Acide chlorosulfonique (contenant ou non du trioxyde de soufre) (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,7 km	2,2 km
1758	137	Chlorure de chromyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,7 km
1762	156	Cyclohexényltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,2 km
1763	156	Cyclohexényltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,3 km
1765	156	Chlorure de dichloracétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,9 km
1766	156	Dichlorophényltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	1,9 km
1767	155	Diéthylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,0 km
1769	156	Diphényltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,2 km
1771	156	Dodécyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,3 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

**TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION**

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT				GRAND DÉVERSEMENT			
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		D'abord		Ensuite	
			ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		
1777	137	Acide fluorosulfonique (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,7 km		
1781	156	Hexadécyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,6 km		
1784	156	Hexyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,4 km		
1799	156	Nonyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,4 km		
1800	156	Octadécyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,4 km		
1801	156	Octyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,5 km		
1804	156	Phényltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,4 km		
1806	137	Pentachlorure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,4 km		
1808	137	Tribromure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	30 m	0,4 km	1,3 km		
1809	137	Trichlorure de phosphore (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,2 km	0,5 km	100 m	1,1 km	2,2 km		

1809	137	Trichlorure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,7 km	2,3 km
1810	137	Oxychlorure de phosphore (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,3 km	0,6 km	100 m	1,0 km	1,8 km
1810	137	Oxychlorure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	2,0 km
1815	132	Chlorure de propionyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,7 km
1816	155	Propyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	1,8 km
1818	157	Tétrachlorure de silicium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,8 km	2,5 km
1828	137	Chlorures de soufre (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,4 km
1828	137	Chlorures de soufre (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	1,1 km
1829	137	Trioxyde de soufre, stabilisé	60 m	0,4 km	1,0 km	300 m	2,9 km	5,7 km
1831	137	Acide sulfurique, fumant						
1831	137	Acide sulfurique, fumant, avec au moins 30% de trioxyde de soufre libre	60 m	0,4 km	1,0 km	300 m	2,9 km	5,7 km
1834	137	Chlorure de sulfuryle (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,2 km	0,4 km	60 m	0,8 km	1,5 km
1834	137	Chlorure de sulfuryle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
			D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
1836	137	Chlorure de thionyle ( <b>lorsque déversé sur le sol</b> )	30 m	0,2 km	0,6 km	60 m	0,7 km	1,5 km
1836	137	Chlorure de thionyle ( <b>lorsque déversé dans l'eau</b> )	100 m	0,9 km	2,4 km	600 m	7,9 km	11,0+ km
1838	137	Tétrachlorure de titane ( <b>lorsque déversé sur le sol</b> )	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,2 km
1838	137	Tétrachlorure de titane ( <b>lorsque déversé dans l'eau</b> )	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
1859	125	Tétrafluorure de silicium	30 m	0,2 km	0,7 km	100 m	0,5 km	1,8 km
1859	125	Tétrafluorure de silicium, comprimé	30 m	0,2 km	0,7 km	100 m	0,5 km	1,8 km
1892	151	ED ( <b>comme arme chimique</b> )	150 m	2,0 km	2,9 km	1000 m	10,4 km	11,0+ km
1892	151	Éthyldichlorarsine	150 m	1,4 km	2,1 km	400 m	4,6 km	6,3 km
1898	156	Iodure d'acétylène ( <b>lorsque déversé dans l'eau</b> )	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,0 km
1911	119	Diborane						
1911	119	Diborane, comprimé	60 m	0,3 km	1,0 km	200 m	1,3 km	4,0 km
1911	119	Diborane en mélange						

1923	135	Dithionite de calcium <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,2 km	0,5 km	60 m	0,6 km	2,2 km
1923	135	Hydrosulfite de calcium <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,5 km	60 m	0,6 km	2,0 km
1929	135	Dithionite de potassium <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,5 km	60 m	0,6 km	2,0 km
1929	135	Hydrosulfite de potassium <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,5 km	60 m	0,6 km	2,0 km
1931	171	Dithionite de zinc <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,5 km	60 m	0,6 km	2,0 km
1931	171	Hydrosulfite de zinc <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,5 km	60 m	0,6 km	2,0 km
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a.	150 m	1,0 km	3,8 km	1000 m	5,6 km	10,2 km
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,4 km	200 m	1,2 km	2,6 km
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,9 km	2,4 km
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,7 km	1,9 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

**TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION**

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT				GRAND DÉVERSEMENT			
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		D'abord		Ensuite	
			ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		
1955	123	Composé de phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	100 m	1,0 km	3,4 km	500 m	4,4 km	9,6 km		
1955	123	Composé organique de phosphore en mélange avec des gaz comprimés	100 m	0,5 km	2,5 km	1000 m	5,6 km	10,2 km		
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a.	30 m	0,2 km	0,8 km	300 m	1,4 km	4,1 km		
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,9 km	2,4 km		
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,7 km	1,9 km		
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	100 m	1,0 km	3,4 km	500 m	4,4 km	9,6 km		
1967	123	Gaz insecticide, toxique, n.s.a.	100 m	1,0 km	3,4 km	500 m	4,4 km	9,6 km		
1967	123	Parathion et gaz comprimés en mélange								

1975	124	Dioxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange							
1975	124	Monoxyde d'azote et dioxyde d'azote en mélange							
1975	124	Monoxyde d'azote et tétroxyde d'azote en mélange							
1975	124	Monoxyde d'azote et tétroxyde de diazote en mélange	30 m	0,1 km	0,5 km	100 m	0,5 km	2,2 km	
1975	124	Tétroxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange							
1975	124	Tétroxyde de diazote et monoxyde d'azote en mélange							
1994	131	Fer pentacarbonyle	100 m	0,9 km	2,0 km	400 m	4,5 km	7,4 km	
2004	135	Diamidemagnésium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	60 m	0,6 km	2,1 km	
2011	139	Phosphure de magnésium (lorsque déversé dans l'eau)	60 m	0,2 km	0,8 km	400 m	1,7 km	5,7 km	
2012	139	Phosphure de potassium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,6 km	300 m	1,2 km	3,8 km	
2013	139	Phosphure de strontium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	300 m	1,1 km	3,7 km	
2032	157	Acide nitrique, fumant rouge	30 m	0,1 km	0,1 km	150 m	0,2 km	0,4 km	
2186	125	Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré	30 m	0,1 km	0,3 km	<b>Consultez le Tableau 3</b>			
2188	119	Arsine	150 m	1,0 km	3,8 km	1000 m	5,6 km	10,2 km	
2188	119	SA (comme arme chimique)	300 m	1,9 km	5,7 km	1000 m	8,9 km	11,0+ km	

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

**TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION**

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
			D'abord <b>ISOLER</b> Directions mètres	Ensuite <b>PROTÉGER</b> les personnes en aval du vent pendant- <b>JOUR</b> kilomètres	<b>NUIT</b> kilomètres	D'abord <b>ISOLER</b> Directions mètres	Ensuite <b>PROTÉGER</b> les personnes en aval du vent pendant- <b>JOUR</b> kilomètres	<b>NUIT</b> kilomètres
2189	119	Dichlorosilane	30 m	0,1 km	0,4 km	200 m	1,2 km	2,6 km
2190	124	Difluorure d'oxygène	300 m	1,6 km	6,7 km	1000 m	9,8 km	11,0+ km
2190	124	Difluorure d'oxygène, comprimé						
2191	123	Fuorure de sulfuryle	30 m	0,1 km	0,5 km	300 m	1,9 km	4,4 km
2192	119	Germane	150 m	0,7 km	3,0 km	500 m	2,9 km	6,7 km
2194	125	Hexafluorure de sélénium	200 m	1,1 km	3,4 km	600 m	3,4 km	7,8 km
2195	125	Hexafluorure de tellure	600 m	3,6 km	8,6 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
2196	125	Hexafluorure de tungstène	30 m	0,2 km	0,7 km	150 m	0,9 km	2,8 km
2197	125	Iodure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,9 km	2,4 km
2198	125	Pentafluorure de phosphore						
2198	125	Pentafluorure de phosphore, comprimé	30 m	0,2 km	0,8 km	150 m	0,8 km	2,9 km
2199	119	Phosphine	60 m	0,2 km	1,0 km	300 m	1,3 km	3,8 km
2202	117	Séléniure d'hydrogène, anhydre	300 m	1,7 km	5,9 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
2204	119	Sulfure de carbonyle	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	1,3 km	3,2 km
2232	153	Aldéhyde chloracétique	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,6 km	1,1 km
2232	153	Chloro-2 éthanal						



2285	156	Fluorures d'isocyanatobenzylidène	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	0,6 km
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, liquide <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,4 km	300 m	1,0 km	2,8 km
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,2 km	0,5 km	150 m	1,4 km	2,5 km
2334	131	Allylamine	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,4 km
2337	131	Mercaptan phénolique	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,9 km
2353	132	Chlorure de butyle <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,7 km	1,3 km
2382	131	Diméthylhydrazine, symétrique	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,6 km
2395	132	Chlorure d'isobutyle <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,9 km
2407	155	Chloroformiate d'isopropyle	30 m	0,6 km	2,2 km	600 m	3,6 km	8,1 km
2417	125	Fluorure de carbonyle	100 m	0,5 km	2,4 km	400 m	2,1 km	6,0 km
2417	125	Fluorure de carbonyle, comprimé	100 m	0,6 km	2,6 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
2418	125	Tétrafluorure de soufre	100 m	0,3 km	1,1 km	150 m	0,9 km	3,0 km
2420	125	Hexafluoracétone	100 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,6 km
2421	124	Trioxyde d'azote	60 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,6 km
2434	156	Dibenzylchlorosilane <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	1,0 km
2435	156	Éthylphényldichlorosilane <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	1,0 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

**TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION**

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT				GRAND DÉVERSEMENT			
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		D'abord		Ensuite	
			ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		
2437	156	Méthylphényldichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,3 km		
2438	132	Chlorure de triméthylacétyle	60 m	0,5 km	1,0 km	150 m	2,0 km	3,2 km		
2442	156	Chlorure de trichloracétyle	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,6 km	1,0 km		
2474	157	Thiophosgène	60 m	0,6 km	1,7 km	200 m	2,2 km	4,1 km		
2477	131	isothiocyanate de méthyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,3 km		
2478	155	isocyanate en solution, inflammable, toxique, n.s.a.	60 m	0,8 km	1,8 km	400 m	4,3 km	7,0 km		
2478	155	isocyanates, inflammables, toxiques, n.s.a.	60 m	0,8 km	1,8 km	400 m	4,3 km	7,0 km		
2480	155	isocyanate de méthyle	150 m	1,5 km	4,4 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km		
2481	155	isocyanate d'éthyle	150 m	2,0 km	5,1 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km		
2482	155	isocyanate de n-propyle	100 m	1,3 km	2,7 km	600 m	7,1 km	10,8 km		
2483	155	isocyanate d'isopropyle	100 m	1,4 km	3,0 km	800 m	8,4 km	11,0+ km		
2484	155	isocyanate de tert-butyle	60 m	0,8 km	1,8 km	400 m	4,3 km	7,0 km		
2485	155	isocyanate de n-butyle	60 m	0,6 km	1,2 km	200 m	2,6 km	4,0 km		
2486	155	isocyanate d'isobutyle	60 m	0,6 km	1,1 km	200 m	2,5 km	4,0 km		
2487	155	isocyanate de phényle	60 m	0,8 km	1,3 km	300 m	3,1 km	4,6 km		

2488	155	Isocyanate de cyclohexyle	30 m	0,3 km	0,4 km	100 m	0,9 km	1,3 km
2495	144	Pentafluorure d'iode <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,5 km	100 m	1,1 km	4,1 km
2521	131P	Dicétène, stabilisé	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,4 km
2534	119	Méthylchlorosilane	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,6 km	1,4 km
2548	124	Pentafluorure de chlore	100 m	0,5 km	2,5 km	800 m	5,2 km	11,0+ km
2600	119	Hydrogène et monoxyde de carbone en mélange, comprimé						
2600	119	Monoxyde de carbone et hydrogène en mélange, comprimé	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	1,2 km	4,4 km
2605	155	Isocyanate de méthoxyméthyle	30 m	0,3 km	0,5 km	100 m	1,0 km	1,5 km
2606	155	Orthosilicate de méthyle	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,6 km	0,9 km
2644	151	Iodure de méthyle	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,3 km	0,6 km
2646	151	Hexachlorocyclopentadiène	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,4 km
2668	131	Chloracétonitrile	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,4 km
2676	119	Sitbine	60 m	0,3 km	1,6 km	200 m	1,2 km	4,2 km
2691	137	Pentabromure de phosphore <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,7 km
2692	157	Tribromure de bore <b>(lorsque déversé sur le sol)</b>	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,2 km	0,4 km
2692	157	Tribromure de bore <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,5 km	1,7 km
2740	155	Chloroformiate de n-propyle	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,5 km	1,0 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

**TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION**

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT				GRAND DÉVERSEMENT			
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		D'abord		Ensuite	
			ISOLER Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	ISOLER Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		
2742	155	Chloroformiate de sec-butyle	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	0,5 km		
2742	155	Chloroformiate d'isobutyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,4 km		
2742	155	Chloroformiates, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	0,5 km		
2743	155	Chloroformiate de n-butyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,4 km		
2806	138	Nitruure de lithium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,6 km	1,9 km		
2810	153	Buzz (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	1,7 km	400 m	2,2 km	8,1 km		
2810	153	BZ (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,6 km	100 m	0,4 km	1,9 km		
2810	153	CS (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,6 km	60 m	0,4 km	1,8 km		
2810	153	DC (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,2 km	100 m	0,5 km	0,6 km		
2810	153	GA (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	1,1 km	400 m	2,1 km	4,9 km		
2810	153	GD (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	0,7 km	300 m	1,8 km	2,7 km		
2810	153	GF (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,3 km	150 m	0,8 km	1,0 km		
2810	153	H (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,4 km		
2810	153	HD (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,4 km		

2810	153	HL (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,5 km	1,0 km
2810	153	HN-1 (comme arme chimique)	60 m	0,3 km	0,5 km	200 m	1,1 km	1,8 km
2810	153	HN-2 (comme arme chimique)	60 m	0,3 km	0,6 km	300 m	1,3 km	2,1 km
2810	153	HN-3 (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,3 km
2810	153	L (Lewisite) (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,5 km	1,0 km
2810	153	Lewisite (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,3 km	0,4 km
2810	153	Moutarde (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,4 km
2810	153	Moutarde Lewisite (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,5 km	1,0 km
2810	153	Sarin (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	1,1 km	400 m	2,1 km	4,9 km
2810	153	Soman (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	0,7 km	300 m	1,8 km	2,7 km
2810	153	Tabun (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,2 km	100 m	0,5 km	0,6 km
2810	153	Thickened GD (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	0,7 km	300 m	1,8 km	2,7 km
2810	153	VX (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,4 km	0,3 km
2811	154	CX (comme arme chimique)	60 m	0,2 km	1,1 km	200 m	1,2 km	5,1 km
2826	155	Chloroformiate d'éthyle	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	0,5 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
			D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres
2845	135	Dichlorure éthyphosphoneux, anhydride	30 m	0,3 km	0,7 km	100 m	1,3 km	2,3 km
2845	135	Dichlorure méthylphosphoneux	30 m	0,4 km	1,0 km	150 m	1,9 km	3,5 km
2901	124	Chlorure de brome	100 m	0,5 km	1,8 km	800 m	4,5 km	10,0 km
2927	154	Dichlorure d'éthyle phosphonothioïque, anhydride	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,2 km
2927	154	Phosphorodichloridate d'éthyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,3 km
2977	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, fissiles (lorsque déversé dans l'eau)						
2977	166	Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, fissiles (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,5 km	2,1 km
2978	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, non fissiles ou fissiles exceptés (lorsque déversé dans l'eau)						
2978	166	Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, non fissiles ou fissiles exceptés (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,5 km	2,1 km

2985	155	Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a. <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
2986	155	Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a. <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
2987	156	Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a. <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
2988	139	Chlorosilanes, hydrotréactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a. <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
3023	131	2-Méthyl-2-heptanethiol	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
3048	157	Pesticide au phosphore d'aluminium <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	60 m	0,2 km	0,9 km	500 m	2,0 km	7,0 km
3049	138	Halogénures de métaux-alkyles, hydrotréactifs, n.s.a. <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	1,3 km
3049	138	Halogénures de métaux-aryles, hydrotréactifs, n.s.a. <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	1,3 km
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium, liquides <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	1,3 km
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium, solides <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	1,3 km
3057	125	Chlorure de trifluoracétyle	30 m	0,2 km	0,9 km	600 m	4,0 km	9,5 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

**TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION**

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT				GRAND DÉVERSEMENT			
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		D'abord		Ensuite	
			ISOLER Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	ISOLER Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		
3079	131P	Méthacrylonitrile, stabilisé	30 m	0,3 km	0,7 km	150 m	1,4 km	2,5 km		
3083	124	Fluorure de perchloryle	30 m	0,2 km	1,1 km	800 m	4,5 km	9,6 km		
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a.	150 m	1,0 km	3,8 km	1000 m	5,6 km	10,2 km		
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,4 km	200 m	1,2 km	2,6 km		
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,9 km	2,4 km		
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,7 km	1,9 km		
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,5 km	1000 m	5,6 km	10,2 km		
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,2 km	0,8 km	300 m	1,4 km	4,1 km		



3162	<b>123</b>	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,9 km	2,4 km
3162	<b>123</b>	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,7 km	1,9 km
3246	<b>156</b>	Chlorure de méthanesulfonyle	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,6 km	0,8 km
3246	<b>156</b>	Chlorure de sulfonylméthane	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,6 km	0,8 km
3275	<b>131</b>	Nitriles, toxiques, inflammables, n.s.a.	30 m	0,3 km	0,7 km	150 m	1,4 km	2,5 km
3276	<b>151</b>	Nitriles, liquides, toxiques, n.s.a.						
3276	<b>151</b>	Nitriles, toxiques, liquides, n.s.a.	30 m	0,3 km	0,7 km	150 m	1,4 km	2,5 km
3276	<b>151</b>	Nitriles, toxiques, n.s.a.						
3278	<b>151</b>	Composé organophosphoré, liquide, toxique, n.s.a.						
3278	<b>151</b>	Composé organophosphoré, toxique, liquide, n.s.a.	30 m	0,4 km	1,0 km	150 m	1,9 km	3,5 km
3278	<b>151</b>	Composé organophosphoré, toxique, n.s.a.						
3279	<b>131</b>	Composé organophosphoré, toxique, inflammable, n.s.a.	30 m	0,4 km	1,0 km	150 m	1,9 km	3,5 km
3280	<b>151</b>	Arsenic, composé organique de l', liquide, n.s.a.						
3280	<b>151</b>	Arsenic, composé organique de l', n.s.a.	30 m	0,2 km	0,7 km	150 m	1,5 km	3,5 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

**TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION**

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT				GRAND DÉVERSEMENT			
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		D'abord		Ensuite	
			ISOLER Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	ISOLER Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		
3280	151	Composé organique de l'arsenic, liquide, n.s.a.	30 m	0,2 km	0,7 km	150 m	1,5 km	3,5 km		
3280	151	Composé organique de l'arsenic, n.s.a.								
3281	151	Métaux-carbonyles, liquides, n.s.a.	100 m	1,4 km	4,9 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km		
3281	151	Métaux-carbonyles, n.s.a.								
3294	131	Cyanure d'hydrogène, en solution alcoolique, contenant au plus 45% de cyanure d'hydrogène	30 m	0,1 km	0,3 km	200 m	0,5 km	1,9 km		
3300	119P	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,7 km	1,9 km		
3300	119P	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène								
3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,5 km	800 m	5,2 km	11,0+ km		
3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)								

3303	<b>124</b> Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,3 km	1,1 km	800 m	4,5 km	9,6 km
3303	<b>124</b> Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,9 km	2,4 km
3303	<b>124</b> Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,7 km	1,9 km
3304	<b>123</b> Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a.						
3304	<b>123</b> Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	100 m	0,6 km	2,5 km	500 m	3,0 km	9,0 km
3304	<b>123</b> Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	1,0 km	400 m	2,2 km	4,8 km
3304	<b>123</b> Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,4 km	150 m	0,9 km	2,6 km
3304	<b>123</b> Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,7 km	1,9 km
3305	<b>119</b> Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.						
3305	<b>119</b> Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	150 m	1,0 km	3,8 km	1000 m	5,6 km	10,2 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

**TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION**

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
			D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,4 km	200 m	1,2 km	2,6 km
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,9 km	2,4 km
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,7 km	1,9 km
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.						
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	100 m	0,5 km	2,5 km	800 m	5,2 km	11,0+ km
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,3 km	1,1 km	800 m	4,5 km	9,6 km
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,9 km	2,4 km
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,7 km	1,9 km

3307	<b>124</b> Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,5 km	800 m	5,2 km	11,0+ km
3307	<b>124</b> Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,3 km	1,1 km	800 m	4,5 km	9,6 km
3307	<b>124</b> Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,9 km	2,4 km
3307	<b>124</b> Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,7 km	1,9 km
3308	<b>123</b> Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a.	100 m	0,6 km	2,5 km	500 m	3,0 km	9,0 km
3308	<b>123</b> Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,2 km	1,0 km	400 m	2,2 km	4,8 km
3308	<b>123</b> Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,4 km	150 m	0,9 km	2,6 km
3308	<b>123</b> Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,7 km	1,9 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

**TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION**

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
			D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	150 m	1,0 km	3,8 km	1000 m	5,6 km	10,2 km
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,4 km	200 m	1,2 km	2,6 km
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,9 km	2,4 km
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,7 km	1,9 km
3310	124	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,5 km	800 m	5,2 km	11,0+ km
3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,3 km	1,1 km	800 m	4,5 km	9,6 km

3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,9 km	2,4 km
3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,7 km	1,9 km
3318	125	Ammoniac, en solution aqueuse, contenant plus de 50% d'ammoniac	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,7 km	1,9 km
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a.						
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	150 m	1,0 km	3,8 km	1000 m	5,6 km	10,2 km
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,4 km	200 m	1,2 km	2,6 km
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,9 km	2,4 km
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,7 km	1,9 km
3361	156	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, n.s.a. <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
3362	155	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a. <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

**TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION**

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT				GRAND DÉVERSEMENT			
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		D'abord		Ensuite	
			ISOLER Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	ISOLER Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		
3381	151	Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,4 km	1,2 km	200 m	2,5 km	4,0 km		
3382	151	Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km		
3383	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,5 km	1,4 km	150 m	2,0 km	4,7 km		
3384	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km		
3385	139	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,4 km	1,2 km	200 m	2,5 km	4,0 km		
3386	139	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km		
3387	142	Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,4 km	1,2 km	200 m	2,5 km	4,0 km		



3388	<b>142</b> Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	0,5 km
3389	<b>154</b> Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,3 km	0,7 km	300 m	1,5 km	2,6 km
3390	<b>154</b> Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,6 km
3416	<b>153</b> CN (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,3 km	1,2 km
3456	<b>157</b> Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide (lorsque déversé dans l'eau)	60 m	0,2 km	0,6 km	300 m	0,8 km	2,8 km
3461	<b>135</b> Halogénures d'aluminium, solides (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	1,3 km
3488	<b>131</b> Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	100 m	0,9 km	2,0 km	400 m	4,5 km	7,4 km
3489	<b>131</b> Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km
3490	<b>155</b> Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,5 km	1,4 km	150 m	2,0 km	4,7 km
3491	<b>155</b> Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

**TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION**

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT				GRAND DÉVERSEMENT			
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		D'abord		Ensuite	
			ISOLER Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	ISOLER Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		
3492	131	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	100 m	0,9 km	2,0 km	400 m	4,5 km	7,4 km		
3493	131	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km		
3494	131	Pétrole brut acide, inflammable, toxique	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km		
3507	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, en colis excepté, moins de 0,1 kg par colis, non fissiles ou fissiles exceptées (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km		
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a.	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,1 km	0,4 km		
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,1 km	0,4 km		
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km		
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km		
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)								

3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a.	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,1 km	0,4 km
3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,1 km	0,4 km
3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)						
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a.	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,1 km	0,4 km
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,1 km	0,4 km
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)						
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)						

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

**TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION**

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
			D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a.	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,1 km	0,4 km
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,1 km	0,4 km
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,1 km	0,4 km
3517	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,1 km	0,4 km
3517	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,1 km	0,4 km

3517	<b>173</b> Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)								
3517	<b>173</b> Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km			0,1 km
3517	<b>173</b> Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)								
3518	<b>173</b> Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a.								
3518	<b>173</b> Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,1 km			0,4 km
3518	<b>173</b> Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)								
3518	<b>173</b> Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km			0,1 km
3518	<b>173</b> Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)								
3519	<b>173</b> Trifluorure de bore adsorbé	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km			0,1 km
3520	<b>173</b> Chlore adsorbé	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km			0,1 km
3521	<b>173</b> Tétrafuorure de silicium adsorbé	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km			0,1 km
3522	<b>173</b> Arsine adsorbé	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,1 km			0,4 km
3523	<b>173</b> Germane adsorbé	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,1 km			0,4 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
			D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
3524	173	Pentafluorure de phosphore adsorbé	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3525	173	Phosphine adsorbée	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,2 km
3526	173	Séléniure d'hydrogène adsorbé	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,1 km	0,4 km
9191	143	Dioxyde de chlore, hydraté, gelé <b>(lorsque déversé dans l'eau)</b>	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,5 km
9202	168	Monoxyde de carbone, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	1,2 km	4,4 km
9206	137	Dichlorure méthylphosphonique	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	0,5 km
9263	156	Chlorure de chloropivaloyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,3 km
9264	151	Dichloro-3,5 trifluoro-2,4,6 pyridine	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,3 km
9269	132	Triméthoxysilane	30 m	0,2 km	0,6 km	100 m	1,3 km	2,4 km

(VOIR LA PAGE SUIVANTE POUR LA LISTE DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU)

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

## COMMENT UTILISER LE TABLEAU 2 – MATIÈRES QUI RÉAGISSENT À L'EAU EN DÉGAGEANT DES GAZ TOXIQUES

Le Tableau 2 liste les matières qui dégagent de grandes quantités de gaz toxiques par inhalation (TIH) lorsque déversées dans l'eau ainsi que les gaz toxiques qui sont produits.

Les matières sont présentées en ordre numérique de numéro d'identification.

Ces matières qui réagissent à l'eau sont facilement identifiables dans le Tableau 1 car leur nom est immédiatement suivi par (**lorsque déversé dans l'eau**).

**Note 1:** Quelques matières qui réagissent à l'eau sont également des matières TIH (par exemple, le trifluorure de brome (UN1746), le chlorure de thionyle (UN1836), etc.). Dans ces cas, deux entrées apparaissent dans le **Tableau 1**, une pour les déversements sur le sol et l'autre pour les déversements dans l'eau. Lorsqu'une matière réactive à l'eau **n'est pas** une matière TIH et **n'est pas** déversée dans l'eau, le **Tableau 1** et le **Tableau 2** ne s'appliquent **PAS** et les distances de sécurité à appliquer se trouvent dans la page-guide (pages à bordure orange) appropriée.

**Note 2:** Les matières classifiées comme une division 4.3 sont des matières qui, au contact de l'eau, sont susceptibles de devenir spontanément **INFLAMMABLE** ou dégager des gaz **INFLAMMABLES** ou parfois dégager des gaz **TOXIQUES** en quantités dangereuses. Aux fins de ce tableau, les matières qui réagissent à l'eau sont des matières qui génèrent des quantités importantes de gaz **TOXIQUES** rapidement après un déversement dans l'eau. Par conséquent, une matière classifiée comme une division 4.3 ne sera pas toujours inclus dans le Tableau 2.



## TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

Matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH)  
lorsque déversées dans l'eau

NIP	Guide No.	Nom de la Matière	Gaz toxique(s) (TIH) Généré(s)
1162	155	Diméthylchlorosilane	HCl
1183	139	Éthylchlorosilane	HCl
1196	155	Éthyltrichlorosilane	HCl
1242	139	Méthylchlorosilane	HCl
1250	155	Méthyltrichlorosilane	HCl
1295	139	Trichlorosilane	HCl
1298	155	Triméthylchlorosilane	HCl
1305	155P	Vinyltrichlorosilane	HCl
1305	155P	Vinyltrichlorosilane, stabilisé	HCl
1340	139	Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	H <sub>2</sub> S
1360	139	Phosphure de calcium	PH <sub>3</sub>
1384	135	Dithionite de sodium	H <sub>2</sub> S SO <sub>2</sub>
1384	135	Hydrosulfite de sodium	H <sub>2</sub> S SO <sub>2</sub>
1397	139	Phosphure d'aluminium	PH <sub>3</sub>
1419	139	Phosphure de magnésium-aluminium	PH <sub>3</sub>
1432	139	Phosphure de sodium	PH <sub>3</sub>
1541	155	Cyanhydrine d'acétone, stabilisée	HCN
1680	157	Cyanure de potassium	HCN
1680	157	Cyanure de potassium, solide	HCN

### Description des gaz TIH:

Br <sub>2</sub>	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH <sub>3</sub>	Ammoniac
Cl <sub>2</sub>	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO <sub>2</sub>	Di oxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH <sub>3</sub>	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H <sub>2</sub> S	Sulfure d'hydrogène	SO <sub>2</sub>	Di oxyde de soufre

Utilisez cette liste uniquement lorsque la matière est déversée dans l'eau.

## TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

Matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH)  
lorsque déversées dans l'eau

NIP	Guide No.	Nom de la Matière	Gaz toxique(s) (TIH) Généré(s)	
1689	157	Cyanure de sodium	HCN	
1689	157	Cyanure de sodium, solide	HCN	
1716	156	Bromure d'acétylène	HBr	
1717	155	Chlorure d'acétylène	HCl	
1724	155	Allyltrichlorosilane, stabilisé	HCl	
1725	137	Bromure d'aluminium, anhydre	HBr	
1726	137	Chlorure d'aluminium, anhydre	HCl	
1728	155	Amyltrichlorosilane	HCl	
1732	157	Pentafluorure d'antimoine	HF	
1741	125	Trichlorure de bore	HCl	
1745	144	Pentafluorure de brome	HF	Br <sub>2</sub>
1746	144	Trifluorure de brome	HF	Br <sub>2</sub>
1747	155	Butyltrichlorosilane	HCl	
1752	156	Chlorure de chloracétylène	HCl	
1753	156	Chlorophényltrichlorosilane	HCl	
1754	137	Acide chlorosulfonique (contenant ou non du trioxyde de soufre)	HCl	
1758	137	Chlorure de chromyle	HCl	
1762	156	Cyclohexényltrichlorosilane	HCl	
1763	156	Cyclohexyltrichlorosilane	HCl	
1765	156	Chlorure de dichloracétylène	HCl	

### Description des gaz TIH:

Br <sub>2</sub>	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH <sub>3</sub>	Ammoniac
Cl <sub>2</sub>	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO <sub>2</sub>	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH <sub>3</sub>	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H <sub>2</sub> S	Sulfure d'hydrogène	SO <sub>2</sub>	Dioxyde de soufre

## TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

Matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH)  
lorsque déversées dans l'eau

NIP	Guide No.	Nom de la Matière	Gaz toxique(s) (TIH) Généré(s)		
1766	156	Dichlorophényltrichlorosilane	HCl		
1767	155	Diéthyldichlorosilane	HCl		
1769	156	Diphényldichlorosilane	HCl		
1771	156	Dodécyltrichlorosilane	HCl		
1777	137	Acide fluorosulfonique	HF		
1781	156	Hexadécyltrichlorosilane	HCl		
1784	156	Hexyltrichlorosilane	HCl		
1799	156	Nonyltrichlorosilane	HCl		
1800	156	Octadécyltrichlorosilane	HCl		
1801	156	Octyltrichlorosilane	HCl		
1804	156	Phényltrichlorosilane	HCl		
1806	137	Pentachlorure de phosphore	HCl		
1808	137	Tribromure de phosphore	HBr		
1809	137	Trichlorure de phosphore	HCl		
1810	137	Oxychlorure de phosphore	HCl		
1815	132	Chlorure de propionyle	HCl		
1816	155	Propyltrichlorosilane	HCl		
1818	157	Tétrachlorure de silicium	HCl		
1828	137	Chlorures de soufre	HCl	SO <sub>2</sub>	H <sub>2</sub> S
1834	137	Chlorure de sulfuryle	HCl		

### Description des gaz TIH:

Br <sub>2</sub>	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH <sub>3</sub>	Ammoniac
Cl <sub>2</sub>	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO <sub>2</sub>	Di oxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH <sub>3</sub>	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H <sub>2</sub> S	Sulfure d'hydrogène	SO <sub>2</sub>	Di oxyde de soufre

Utilisez cette liste uniquement lorsque la matière est déversée dans l'eau.

## TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

Matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH)  
lorsque déversées dans l'eau

NIP	Guide No.	Nom de la Matière	Gaz toxique(s) (TIH) Généré(s)	
1836	137	Chlorure de thionyle	HCl	SO <sub>2</sub>
1838	137	Tétrachlorure de titane	HCl	
1898	156	Iodure d'acétyle	HI	
1923	135	Dithionite de calcium	H <sub>2</sub> S	SO <sub>2</sub>
1923	135	Hydrosulfite de calcium	H <sub>2</sub> S	SO <sub>2</sub>
1929	135	Dithionite de potassium	H <sub>2</sub> S	SO <sub>2</sub>
1929	135	Hydrosulfite de potassium	H <sub>2</sub> S	SO <sub>2</sub>
1931	171	Dithionite de zinc	H <sub>2</sub> S	SO <sub>2</sub>
1931	171	Hydrosulfite de zinc	H <sub>2</sub> S	SO <sub>2</sub>
2004	135	Diamidemagnésium	NH <sub>3</sub>	
2011	139	Phosphure de magnésium	PH <sub>3</sub>	
2012	139	Phosphure de potassium	PH <sub>3</sub>	
2013	139	Phosphure de strontium	PH <sub>3</sub>	
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, liquide	NO <sub>2</sub>	
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide	NO <sub>2</sub>	
2353	132	Chlorure de butyryle	HCl	
2395	132	Chlorure d'isobutyryle	HCl	
2434	156	Dibenzylchlorosilane	HCl	
2435	156	Éthylphényldichlorosilane	HCl	
2437	156	Méthylphényldichlorosilane	HCl	

### Description des gaz TIH:

Br <sub>2</sub>	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH <sub>3</sub>	Ammoniac
Cl <sub>2</sub>	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO <sub>2</sub>	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH <sub>3</sub>	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H <sub>2</sub> S	Sulfure d'hydrogène	SO <sub>2</sub>	Dioxyde de soufre

## TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

Matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH)  
lorsque déversées dans l'eau

NIP	Guide No.	Nom de la Matière	Gaz toxique(s) (TIH) Généré(s)
2495	144	Pentafluorure d'iode	HF
2691	137	Pentabromure de phosphore	HBr
2692	157	Tribromure de bore	HBr
2806	138	Nitride de lithium	NH <sub>3</sub>
2977	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, fissiles	HF
2977	166	Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, fissiles	HF
2978	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, non fissiles ou fissiles exceptés	HF
2978	166	Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, non fissiles ou fissiles exceptés	HF
2985	155	Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a.	HCl
2986	155	Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a.	HCl
2987	156	Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a.	HCl
2988	139	Chlorosilanes, hydroréactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a.	HCl
3048	157	Pesticide au phosphore d'aluminium	PH <sub>3</sub>
3049	138	Halogénures de métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.	HCl
3049	138	Halogénures de métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.	HCl
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium, liquides	HCl
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium, solides	HCl
3361	156	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, n.s.a.	HCl

### Description des gaz TIH:

Br <sub>2</sub>	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH <sub>3</sub>	Ammoniac
Cl <sub>2</sub>	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO <sub>2</sub>	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH <sub>3</sub>	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H <sub>2</sub> S	Sulfure d'hydrogène	SO <sub>2</sub>	Dioxyde de soufre

Utilisez cette liste uniquement lorsque la matière est déversée dans l'eau.

## TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

Matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH)  
lorsque déversées dans l'eau

NIP	Guide No.	Nom de la Matière	Gaz toxique(s) (TIH) Généré(s)
3362	155	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.	HCl
3456	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide	NO <sub>2</sub>
3461	135	Halogénures d'alkylaluminium, solides	HCl
3507	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, en colis excepté, moins de 0,1 kg par colis, non fissiles ou fissiles exceptées	HF
9191	143	Dioxyde de chlore, hydraté, gelé	Cl <sub>2</sub>

### Description des gaz TIH :

Br <sub>2</sub>	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH <sub>3</sub>	Ammoniac
Cl <sub>2</sub>	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO <sub>2</sub>	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH <sub>3</sub>	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H <sub>2</sub> S	Sulfure d'hydrogène	SO <sub>2</sub>	Dioxyde de soufre

Utilisez cette liste uniquement lorsque la matière est déversée dans l'eau.

## NOTES

## COMMENT UTILISER LE TABLEAU 3 – DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION POUR DE GRANDS DÉVERSEMENTS POUR DIFFÉRENTES QUANTITÉS DE SIX GAZ TOXIQUES PAR INHALATION LES PLUS COURANTS

Le Tableau 3 présente les distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour des matières toxiques par inhalation qui pourraient être plus couramment impliquées.

Les matières choisies sont:

- Ammoniac, anhydre (UN1005)
- Chlore (UN1017)
- Chlorure d'hydrogène, anhydre (UN1050) et Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré (UN2186)
- Dioxyde de soufre (UN1079)
- Fluorure d'hydrogène, anhydre (UN1052)
- Oxyde d'éthylène (UN1040)

Les matières sont présentées en ordre alphabétique et fournissent les distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour **DE GRANDS DÉVERSEMENTS** (plus de 208 litres) impliquant des contenants de capacités variées et ce, pour des situations se produisant de jour ou de nuit ainsi qu'à des vitesses de vent différentes.

### **Estimation de la vitesse du vent grâce aux indices environnementaux**

km/h	Description du vent	Caractéristiques
< 10	Vent faible	On sent le vent sur le visage; les feuilles frémissent et les girouettes bougent
10 - 20	Vent modéré	Poussières et bouts de papier s'envolent. Les petites branches sont agitées.
>20	Grand vent	Les grosses branches sont agitées. On entend le vent siffler dans les fils téléphoniques et l'usage du parapluie devient difficile.



**TABLEAU 3 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour de grands déversements pour différentes quantités de six gaz toxiques par inhalation (TIH) les plus courants**

	D'abord isoler dans toutes les directions	Puis <b>PROTÉGER</b> les personnes en aval du vent pendant la nuit / le jour					
		JOUR			NUIT		
		Vent faible (< 10 km/h) Km	Vent modéré (10 - 20 km/h) Km	Grand vent (> 20 km/h) Km	Vent faible (< 10 km/h) Km	Vent modéré (10 - 20 km/h) Km	Grand vent (> 20 km/h) Km
<b>UN1005 Ammoniac, anhydre : Grands déversements</b>							
Contenant de TRANSPORT	Mètres						
Wagon citerne	300	1,7	1,3	1,0	4,3	2,3	1,3
Citerne routière ou remorque	150	0,9	0,5	0,4	2,0	0,8	0,6
Réservoir ravitailleur agricole	60	0,5	0,3	0,3	1,3	0,3	0,3
Plusieurs petites bouteilles à gaz	30	0,3	0,2	0,1	0,7	0,3	0,2
<b>UN1017 Chlore : Grands déversements</b>							
Contenant de TRANSPORT	Mètres						
Wagon citerne	1000	9,9	6,4	5,1	11+	9,0	6,7
Citerne routière ou remorque	600	5,8	3,4	2,9	6,7	5,0	4,1
Plusieurs bouteilles à gaz d'une tonne	300	2,1	1,3	1,0	4,0	2,4	1,3
Plusieurs petites bouteilles à gaz ou bouteille à gaz unique d'une tonne	150	1,5	0,8	0,5	2,9	1,3	0,6

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

**TABLEAU 3 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour de grands déversements pour différentes quantités de six gaz toxiques par inhalation (TIH) les plus courants**

	D'abord isoler dans toutes les directions	Puis PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant la nuit / le jour					
		JOUR			NUIT		
		Vent faible (< 10 km/h) Km	Vent modéré (10 - 20 km/h) Km	Grand vent (> 20 km/h) Km	Vent faible (< 10 km/h) Km	Vent modéré (10 - 20 km/h) Km	Grand vent (> 20 km/h) Km
<b>Contenant de TRANSPORT</b>	Mètres	<b>UN1050 Chlorure d'hydrogène, anhydre : Grands déversements</b> <b>UN2186 Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré : Grands déversements</b>					
Wagon citerne	500	3,7	2,0	1,7	9,9	3,4	2,3
Citerne routière ou remorque	200	1,5	0,8	0,6	3,8	1,5	0,8
Plusieurs bouteilles à gaz d'une tonne	30	0,4	0,2	0,1	1,1	0,3	0,2
Plusieurs petites bouteilles à gaz ou bouteille à gaz unique d'une tonne	30	0,3	0,2	0,1	0,9	0,3	0,2
<b>Contenant de TRANSPORT</b>		<b>UN1079 Dioxyde de soufre : Grands déversements</b>					
Wagon citerne	1000	11+	11+	7,0	11+	11+	9,8
Citerne routière ou remorque	1000	11+	5,8	5,0	11+	8,0	6,1
Plusieurs bouteilles à gaz d'une tonne	500	5,2	2,4	1,8	7,5	4,0	2,8
Plusieurs petites bouteilles à gaz ou bouteille à gaz unique d'une tonne	200	3,1	1,5	1,1	5,6	2,4	1,5

**TABLEAU 3 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour de grands déversements pour différentes quantités de six gaz toxiques par inhalation (TIH) les plus courants**

	D'abord isoler dans toutes les directions	Puis PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant la nuit / le jour					
		JOUR			NUIT		
		Vent faible (< 10 km/h)	Vent modéré (10 - 20 km/h)	Grand vent (> 20 km/h)	Vent faible (< 10 km/h)	Vent modéré (10 - 20 km/h)	Grand vent (> 20 km/h)
	Mètres	Km	Km	Km	Km	Km	Km
<b>UN1052 Fluorure d'hydrogène, anhydride : Grands déversements</b>							
Contenant de TRANSPORT							
Wagon citerne	400	3,1	1,9	1,6	6,1	2,9	1,9
Citerne routière ou remorque	200	1,9	1,0	0,9	3,4	1,6	0,9
Plusieurs petites bouteilles à gaz ou bouteille à gaz unique d'une tonne	100	0,8	0,4	0,3	1,6	0,5	0,3
<b>UN1040 Oxyde d'éthylène : Grands déversements</b>							
Contenant de TRANSPORT							
Wagon citerne	200	1,6	0,8	0,7	3,3	1,4	0,8
Citerne routière ou remorque	100	0,9	0,5	0,4	2,0	0,7	0,4
Plusieurs petites bouteilles à gaz ou bouteille à gaz unique d'une tonne	30	0,4	0,2	0,1	0,9	0,3	0,2

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

## GMU2016 GUIDE DE L'UTILISATEUR

Le Guide des mesures d'urgence 2016 (GMU2016) a été élaboré conjointement par Transports Canada, le Département des Transports des États-Unis (US DOT), le Secrétariat aux Communications et aux Transports du Mexique (SCT) ainsi qu'avec la collaboration du Centre d'Information pour Urgences Chimiques de l'Argentine (CIQUIME). Il est destiné aux pompiers, aux services de police et au personnel d'autres services d'urgence qui peuvent être les premiers à arriver sur les lieux d'un incident mettant en cause des marchandises dangereuses. **Le GMU2016 est avant tout un Guide pouvant aider les premiers intervenants à déterminer rapidement les dangers précis ou généraux de la (des) matière(s) visée(s), et à se protéger et à protéger le grand public au cours de la phase d'intervention initiale.** Aux fins de ce Guide, la "phase d'intervention initiale" est la période qui suit l'arrivée des premiers intervenants sur les lieux d'un incident, pendant laquelle la présence et/ou l'identification de marchandises dangereuses est confirmée, des mesures de protection de la zone affectée et de la population concernée sont prises, et l'aide d'un personnel qualifié est demandée. Ce guide n'est pas destiné à fournir des données physiques et chimiques sur les marchandises dangereuses.

Le Guide assistera les premiers intervenants à prendre les décisions initiales lorsqu'ils arriveront sur les lieux d'un incident mettant en cause des marchandises dangereuses. Ils ne doivent pas le considérer comme pouvant remplacer leur formation personnelle en matière d'intervention d'urgence, leurs propres connaissances ou leur bon jugement. Le GMU2016 ne peut pas couvrir toutes les éventualités que peut comporter un tel incident. Il vise avant tout les incidents qui se produisent sur les routes ou les voies ferroviaires. N'oubliez pas que dans les installations fixes, il peut avoir une utilité limitée.

Le GMU2016 contient des listes de marchandises dangereuses provenant des Recommandations des Nations Unies les plus récentes ainsi que d'autres règlements internationaux et nationaux. Les explosifs ne sont pas énumérés individuellement, ni au moyen de leur appellation réglementaire ni à l'aide de leur numéro d'identification. Ils figurent toutefois sous le titre général "Explosifs" sur la première page de l'index numérique (les pages à bordure jaune) et alphabétiquement dans le répertoire des noms de matières (les pages à bordure bleue). La lettre (P) qui suit le numéro de la page-guide énuméré dans les pages à bordure jaune et à bordure bleue indique les matières qui risquent de se polymériser sous certaines conditions. Un exemple d'un tel produit est Acoléine, stabilisée **131P**.

À titre de premier intervenant sur les lieux d'un accident mettant en cause des marchandises dangereuses, cherchez à obtenir le plus tôt possible des renseignements supplémentaires et plus précis sur n'importe laquelle de ces marchandises. Les renseignements que vous recevrez en téléphonant à l'organisme d'intervention d'urgence approprié ou en composant le numéro d'intervention d'urgence qui figure sur le document d'expédition, ou encore en consultant les renseignements sur les dangers et sur l'intervention que contient ou qui accompagne ce dernier, seront souvent plus précis et plus exacts que ceux du Guide dans le cas des matières visées.

**FAMILIARISEZ-VOUS AVEC LE PRÉSENT GUIDE AVANT UNE SITUATION D'URGENCE!** Aux États-Unis, conformément au U.S. Occupational Safety and Health Administration (OSHA, 29 CFR 1910.120) et le règlement du U.S. Environmental Protection Agency (EPA, 40 CFR Part 311), les intervenants doivent recevoir de la formation dans l'utilisation du présent Guide avant de s'en servir.

## Contenu du guide

**1 - Section jaune:** Liste des matières dangereuses indexées selon leur numéro d'identification (NIP). Cette section identifie rapidement la page-guide à consulter à partir du numéro d'identification de la matière concernée. Cette liste présente le numéro d'identification à quatre chiffres de la matière en premier suivi par le numéro de la page-guide correspondante pour les interventions d'urgence et par le nom de la matière.

<b>Par exemple:</b>	<b>NIP</b> 1090	<b>GUIDE</b> 127	<b>Nom de la Matière</b> Acétone
---------------------	--------------------	---------------------	-------------------------------------

**2 - Section bleue:** Liste des matières dangereuses indexées par ordre alphabétique selon le nom de la matière. Cette section identifie rapidement la page-guide à consulter lorsqu'on connaît le nom de la matière concernée. La liste présente le nom de la matière en premier suivi du numéro de la page-guide correspondante pour les interventions d'urgence et le numéro d'identification à quatre chiffres qui lui est attribué.

<b>Par exemple:</b>	<b>Nom de la Matière</b> Acide sulfurique	<b>GUIDE</b> 137	<b>NIP</b> 1830
---------------------	--	---------------------	--------------------

**3 - Section orange:** Il s'agit de la section principale du Guide, car toutes les mesures de sécurité recommandées y sont consignées. Elle comprend en tout 63 pages-guides qui renferment les précautions recommandées ainsi que de l'information sur les mesures d'urgence en vue de protéger les intervenants et le grand public. La page de gauche donne des renseignements sur la sécurité tandis que la page de droite fournit des renseignements sur les mesures d'urgence et les interventions en cas d'incendie, de déversement ou de fuite, ainsi que sur les premiers soins. Chaque page-guide est conçue de façon à s'appliquer à un groupe de matières qui possèdent des caractéristiques chimiques et toxicologiques similaires.

Le titre de la page-guide indique le type de la matière et les risques généraux qui y sont associés.

**Par exemple:** **GUIDE 124 - Gaz - Toxiques et/ou Corrosifs - Oxydants.**

Chaque page-guide est divisée en trois sections principales: la première décrit les **risques potentiels** d'une matière en termes d'inflammabilité ou d'explosion et les effets éventuels sur la santé si on y est exposé. La caractéristique qui représente le plus haut risque apparaît en premier. L'intervenant d'urgence devrait la consulter en premier. Cela lui permet de prendre des décisions en matière de protection de l'équipe d'intervention d'urgence ainsi que de la population avoisinante.

La deuxième section indique les mesures de **sécurité publique** recommandées en fonction de la situation réelle. Elle fournit des renseignements généraux en matière d'interdiction d'accès au site ainsi qu'au sujet des vêtements de protection personnels et niveau de protection respiratoire recommandés. Elle énumère les distances d'évacuation suggérées lors de déversements mineurs et importants ou d'incendies (dangers de fragmentation). Elle dirige également l'utilisateur à consulter les tableaux qui énumèrent les matières Toxiques par Inhalation (TIH), les agents de guerre chimique et les matières qui produisent des gaz toxiques au contact de l'eau (pages à bordure verte) lorsque le nom de la matière est surligné en vert dans la section jaune et bleue.

La troisième section porte sur les **mesures d'urgence** et sur les premiers soins. Elle fait état des précautions spéciales à prendre lors d'un incendie, d'un déversement ou d'une exposition chimique. Chacune de ces parties contient plusieurs recommandations qui faciliteront encore le processus décisionnel. Les renseignements sur les premiers soins sont d'ordre général et sont utiles avant d'obtenir une aide médicale formelle.

**4 - Section verte:** Cette section est constituée de trois tableaux.

Le **Tableau 1** énumère, par ordre de numéro d'identification (NIP), les matières qui sont toxiques par inhalation (TIH), les agents de guerre chimique et les matières qui produisent des gaz toxiques au contact de l'eau. On y recommande deux types de distances sûres: les "distances d'isolation initiales" et les "distances d'activités de protection". Les matières sont surlignées en vert de façon qu'elles puissent être retrouvées facilement dans les listes par ordre numérique (pages à bordure jaune) et alphabétique (pages à bordure bleue) du GMU2016. Ce tableau donne les distances pour les petits déversements (approximativement 208 litres ou moins pour les liquides et 300 kilogrammes ou moins pour les solides lorsque déversés dans l'eau) et les grands déversements (plus de 208 litres pour les liquides et plus de 300 kilogrammes pour les solides lorsque déversés dans l'eau) pour toutes les matières surlignées. Le Tableau 1 est subdivisé pour des situations se produisant le jour ou la nuit, car les variations dans les conditions atmosphériques peuvent influencer grandement la superficie de la zone dangereuse. Pendant la nuit, l'air est généralement plus calme et la dispersion ainsi que le mélange des matières est moins important, ce qui résulte en des zones de toxicité plus grandes que celles qui seraient produites durant le jour. Pendant le jour, les mouvements d'air plus énergétiques causeront une plus grande dispersion de la matière résultant en une concentration moins élevée dans l'air ambiant. Il est important de noter que c'est la quantité de matière en un point particulier qui est importante pour déterminer la toxicité et non pas seulement la présence de cette matière.

La "distance d'isolation initiale" désigne la zone qui devrait être considérée pour l'évacuation de toutes les personnes, dans toutes les directions, par rapport au lieu de déversement ou de la fuite. Cette distance (rayon) définit une circonférence (zone d'isolation initiale) à l'intérieur de laquelle les personnes peuvent être exposées à des concentrations dangereuses en amont du vent (au-dessus du vent) et constituant un danger de mort sous le vent (en aval du déversement). Par exemple, dans le cas d'un gaz comprimé, toxique, n.s.a., UN1955, Danger par inhalation Zone A, la distance d'isolation pour les petits déversements est de 100 mètres, ce qui représente un périmètre d'évacuation de 200 mètres de diamètre.

Pour la même matière, la "distance d'activités de protection" pour un petit déversement est de 0,5 kilomètre pour un incident se produisant le jour et de 2,5 kilomètres pour un incident de nuit. Cette distance désigne une aire sous le vent, en aval du lieu du déversement ou de la fuite, à l'intérieur de laquelle des activités de protection pourraient être entreprises. On entend par activités de protection des mesures prises pour protéger la santé et la sécurité des intervenants d'urgence et du grand public. Les personnes dans cette zone pourraient être évacuées ou protégées sur place à l'intérieur d'immeubles. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, il suffit de consulter les pages 287 à 293.

## Matières Toxiques par Inhalation (TIH)

Une matière TIH est un gaz ou un liquide volatil connu pour être tellement toxique pour les humains qu'il présente un risque pour la santé durant le transport ou, en l'absence de données adéquates sur la toxicité chez l'homme, est présumé toxique pour les humains parce que lors de tests en laboratoire chez des animaux, sa concentration létale moyenne (CL50) ne dépasse pas 5000 ppm.

Il importe de noter que même si l'on utilise le terme zone, ces zones dangereuses ne correspondent d'aucune façon à une superficie ou à une distance réelle. Les zones sont déterminées uniquement en fonction de la concentration létale moyenne (CL50) du produit (par exemple, une zone A pour une matière TIH est plus dangereuse qu'une zone D). Toutes les distances énumérées dans la section verte sont en fait calculées à l'aide de modèles mathématiques pour chaque matière TIH. Pour l'assignation des zones de danger par inhalation, consulter le Glossaire.

Le **Tableau 2** énumère, par ordre de numéro d'identification (NIP), les matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques lorsque déversées dans l'eau ainsi que les gaz TIH respectifs qui sont générés. Ces matières qui réagissent à l'eau sont facilement identifiables dans le **Tableau 1** car leur nom est immédiatement suivi par le texte (**lorsque déversé dans l'eau**). Quelques matières réactives à l'eau sont également des matières TIH (par exemple, le trifluorure de brome (UN1746), le chlorure de thionyle (UN1836), etc.). Dans ces cas, deux entrées apparaissent dans le **Tableau 1**, une pour les déversements sur le sol et l'autre pour les déversements dans l'eau. Lorsqu'une matière réactive à l'eau **n'est pas** une matière TIH et **n'est pas** déversée dans l'eau, le **Tableau 1** et le **Tableau 2** ne s'appliquent pas et les distances de sécurité à appliquer se trouvent dans la page-guide (pages à bordure orange) appropriée.

Le **Tableau 3** présente les distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour des matières toxiques par inhalation qui pourraient être plus couramment impliquées.

Les matières choisies sont :

- Ammoniac, anhydre (UN1005)
- Chlore (UN1017)
- Chlorure d'hydrogène, anhydre (UN1050) et Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré (UN2186)
- Dioxyde de soufre (UN1079)
- Fluorure d'hydrogène, anhydre (UN1052)
- Oxyde d'éthylène (UN1040)

Les matières sont présentées en ordre alphabétique et fournissent les distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour de grands déversements (plus de 208 litres) impliquant des contenants de capacités variées et ce, pour des situations se produisant le jour ou la nuit ainsi qu'à des vitesses de vent différentes.

## Distances d'Isolation et d'Évacuation

Des distances d'isolation ou d'évacuation sont indiquées dans les pages-guides (pages à bordure orange) ainsi que dans le Tableau 1 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection (pages à bordure verte), ce qui peut créer une certaine confusion chez l'utilisateur qui ne connaît pas bien le GMU2016.

Il convient de noter que certaines des pages-guides font uniquement référence à des matières non-TIH (37 guides), certaines réfèrent à la fois à des matières TIH et non-TIH (21 guides) et certaines réfèrent uniquement à des matières TIH ou qui produisent des gaz toxiques au contact de l'eau (5 guides). Une page-guide réfère à la fois à des matières TIH et non-TIH (voir le GUIDE 131 par exemple) seulement lorsque la phrase suivante figure sous la rubrique ÉVACUATION - Déversement: "Voir le Tableau

1 - Distances d'Isolation Initiales et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE". Une page-guide réfère uniquement à des matières TIH ou qui produisent des gaz toxiques au contact de l'eau (voir le GUIDE 124 par exemple) lorsque la phrase suivante figure sous la rubrique ÉVACUATION - Déversement: "Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection." Donc, si les phrases précédentes n'apparaissent pas dans la page-guide, c'est à dire qu'on fait référence uniquement à des matières non-TIH (voir le GUIDE 128 par exemple).

Afin de déterminer les distances d'isolation et d'activités de protection appropriées, il est important d'utiliser les informations suivantes:

Si une matière **TIH/agent de guerre chimique/matière réagissant à l'eau** est impliquée (entrées surlignées dans les index), les distances d'isolation et de protection sont données directement dans la section verte. La page-guide (pages à bordure orange) rappelle à l'utilisateur de se référer aux pages à bordure verte pour avoir des renseignements plus précis sur l'évacuation en cas de déversement de matières surlignées.

Si l'incident implique une matière **non-TIH, mais que la page-guide fait référence à la fois à des matières TIH et non-TIH**, une distance d'isolation immédiate, comme mesure préventive afin de réduire les blessures, est indiquée sous la rubrique "SÉCURITÉ PUBLIQUE" et s'applique uniquement aux matières non-TIH. En outre, aux fins de l'évacuation, la page-guide recommande à l'utilisateur sous la rubrique ÉVACUATION - Déversement d'accroître au besoin pour les matières non surlignées, la distance d'isolation immédiate sous le vent, indiquée à la rubrique "SÉCURITÉ PUBLIQUE". Par exemple, le GUIDE 131 – Liquides Inflammables – Toxiques, recommande à l'utilisateur: "Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite". Dans le cas d'un grand déversement, la zone d'isolation pourrait dépasser le 50 mètres à une distance jugée sécuritaire par le commandant sur place et les intervenants d'urgence.

Si l'incident implique un déversement d'une matière **non-TIH et que la page-guide fait référence uniquement à des matières non-TIH**, les distances d'isolation immédiate et d'évacuation qui sont mentionnées dans la page-guide (pages à bordure orange) sont les distances à utiliser et aucune référence n'est faite à la section verte.

**Note 1 :** Si une entrée dans les pages à bordure jaune ou bleue est surlignée en vert et QU'IL N'Y A PAS D'INCENDIE, allez directement au Tableau 1 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection (pages à bordure verte) pour obtenir les distances d'isolation et d'évacuation et cherchez le numéro d'identification et le nom de la matière. SI UN INCENDIE EST IMPLIQUÉ, CONSULTEZ ÉGALEMENT la page-guide assignée (pages à bordure orange) et appliquez, tel qu'approprié, les données d'évacuation sous la section SÉCURITÉ PUBLIQUE.

**Note 2 :** Si une matière est identifiée par « **(lorsque déversé dans l'eau)** » dans le Tableau 1, ces matières génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH) lorsque déversées dans l'eau. Quelques matières réactives à l'eau sont également des matières TIH (par exemple, le trifluorure de brome (UN1746), le chlorure de thionyle (UN1836), etc.). Dans ces cas, deux entrées apparaissent dans le **Tableau 1**, une pour des déversements sur le sol et l'autre pour des déversements dans l'eau. Lorsqu'une matière réactive à l'eau **n'est pas** une matière TIH et **n'est pas** déversée dans l'eau, le **Tableau 1** et le **Tableau 2** ne s'appliquent pas et les distances de sécurité à appliquer se trouvent dans la page-guide (pages à bordure orange) approprié.



## VÊTEMENTS DE PROTECTION

**Vêtements de ville et uniformes de travail.** Ces vêtements, comme les uniformes que portent les policiers et le personnel des services médicaux d'urgence, n'assurent pratiquement pas de protection contre les effets toxiques des marchandises dangereuses.

**Vêtements de protection pour feux d'immeubles (VPFI).** Cette catégorie de vêtements, appelée souvent «tenue de feu» ou «tenue d'intervention», désigne les vêtements de protection que portent généralement les pompiers lorsqu'ils combattent un incendie d'immeuble. Elle comprend un casque, une veste, un pantalon, des bottes, des gants et une cagoule couvrant les parties de la tête qui ne sont pas protégées par le casque et la partie faciale (le plus souvent un masque). Ces vêtements protecteurs doivent être utilisés avec un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) à pression positive avec masque couvre-visage. Ils doivent au minimum satisfaire à la 'Fire Brigades Standard' (29CFR 1910.156) (Norme régissant les corps de pompiers) de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) du Secrétariat au Travail des États-Unis. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée contre la chaleur et le froid, mais ils n'assurent peut-être pas une protection suffisante contre les vapeurs ou les liquides toxiques avec lesquels les intervenants peuvent être en contact lors d'un accident mettant en cause des matières dangereuses. Chaque page-guide comprend une déclaration au sujet de leur utilisation dans le cas d'un accident relatif aux matières auxquelles elle fait référence. Certaines pages déclarent que ces VPFI offrent une protection limitée. L'intervenant qui les portent et qui est muni d'un APRA peut alors être en mesure de mener une opération qui consiste à «entrer et sortir» rapidement. Toutefois, celle-ci peut lui faire risquer une exposition, une blessure ou la mort. Le directeur des opérations ne doit prendre la décision d'autoriser cette initiative que si les avantages peuvent être déterminants (c.-à-d. permettre d'effectuer un sauvetage immédiat, de fermer une soupape pour mettre fin à une fuite, etc.). Les vêtements protecteurs du type combinaison que portent habituellement les pompiers appelés à combattre des incendies de forêt ou qui font rage dans des régions sauvages ne sont pas des VPFI et **ne sont pas** recommandés ni mentionnés ailleurs dans le présent guide.

**Appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA).** Cet appareil assure une pression constante et positive ainsi que la régulation d'air à l'intérieur du masque, même si la personne inhale profondément en faisant un travail difficile. Utilisez l'appareil certifié par le NIOSH et la Mine Safety and Health Administration conformément à la 42 CFR, partie 84. Utilisez-le conformément aux exigences de protection respiratoire précisées dans l'OSHA (29 CFR 1910.134) et/ou dans le « Fire Brigades Standard » (29 CFR 1910.156 (f)) (Norme régissant les corps de pompiers). Les appareils respiratoires à cartouche chimique, ou autres masques filtrants, ne sont pas des substituts acceptables à l'appareil respiratoire autonome à pression positive. Les APRA pulmo-commandés ne répondent pas au « Fire Brigades Standard » de l'OSHA (29 CFR 1910.156 (f)(1)(i)). Si on soupçonne qu'un agent de guerre chimique pourrait être impliqué, l'utilisation de protection respiratoire approuvée CBRN par le NIOSH est fortement recommandée.

**Appareils de protection respiratoire.** Le masque N95 est le plus commun des sept types d'appareils de protection respiratoire (APR) à pièce faciale filtrante. Ce masque filtre au moins 95% des particules en suspension dans l'air (de plus de 0.3 microns de taille), mais n'est pas résistant à l'huile. Les APR à pièce faciale filtrante N95 ne fournissent pas de protection contre les gaz et les vapeurs. Les appareils de protection respiratoire avec un système de ventilation

motorisé (PAPR en anglais) sont des respirateurs à épuration d'air qui utilisent une soufflante pour forcer l'air ambiant à travers des cartouches ou filtres d'épuration d'air jusque dans la pièce faciale. Un PAPR ne fournit pas d'oxygène ou d'air à partir d'une source autonome (p. ex. des cylindres).

**Vêtements et matériel étanches aux produits chimiques.** L'utilisation sécuritaire de ce genre de vêtements et de matériel de protection exige des compétences acquises grâce à la formation et à l'expérience. Ces vêtements spéciaux ne sont généralement pas à la disposition des premiers intervenants, ni utilisés par eux. Ils peuvent protéger contre un produit chimique donné, mais ils risquent d'être pénétrés facilement par les produits chimiques pour lesquels ils n'ont pas été conçus. Par conséquent, les vêtements de protection doivent seulement être utilisés lorsqu'ils sont compatibles avec le produit chimique en question. Ils n'offrent que peu de protection contre la chaleur et/ou le froid. Ce sont par exemple (1) les combinaisons étanches aux vapeurs (NFPA1991), également connues sous le nom de «combinaisons entièrement étanches aux agents chimiques» (CEEAC) (protection de niveau A\*, OSHA 29 CFR 1910.120 Annexe A & B), et (2) les «tenues de protection contre les projections liquides» (NFPA 1992) (protection de niveau B\*ou C\*, OSHA 29 CFR 1910.120, Annexe A & B) ou les ensembles pour incidents terroristes chimiques/biologiques (NFPA 1994), ensembles classe 1, 2 ou 3 ainsi que la norme CAN/CGSB/CSA-Z1610-11 – Protection des premiers intervenants en cas d'incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) (2011). Aucune de ces combinaisons ne vous protégera contre toutes les marchandises dangereuses. Ne tenez pas pour acquis que tous les vêtements de protection résistent à la chaleur et/ou au froid ou aux flammes, à moins que cela ne soit certifié par le fabricant (NFPA 1991 5-3 Tests de résistance au feu et 5-6 Tests de performance aux températures froides).

\* Consultez la définition de "Équipement de protection" dans le glossaire pour une explication des autres niveaux de protection.

## **CONTRÔLE DES INCENDIES ET DES DÉVERSEMENTS**

### **CONTRÔLE DES INCENDIES**

L'eau est l'agent d'extinction des incendies le plus courant et, en général, le plus facile à obtenir. Faites preuve de prudence en choisissant un mode d'extinction des incendies, puisque dans chaque cas, il faut tenir compte de nombreux facteurs. L'eau risque d'être inefficace lorsqu'il faut combattre des incendies mettant en cause certaines matières; l'efficacité dépend grandement du mode d'application.

Les incendies suivant un déversement de liquides inflammables sont généralement maîtrisés au moyen d'une mousse extinctrice appliquée à la surface de la matière en feu. La lutte contre les feux de liquides inflammables exige une mousse extinctrice chimiquement compatible avec ces derniers, le mélange approprié de cette mousse avec l'eau et l'air, ainsi que l'application et le maintien de la couche de mousse. Il y a en général deux types de mousse extinctrice: régulière et anti-alcool. Des exemples de mousses régulières sont la mousse protéinée, la mousse fluoroprotéinée et la mousse aqueuse qui forme un film flottant (mousse AFFF). Certains liquides inflammables, notamment un bon nombre de produits pétroliers, peuvent être maîtrisés au moyen de la mousse régulière. D'autres, notamment les solvants "polaires" (des liquides qui sont solubles à l'eau) comme les alcools et les cétones, ont des propriétés chimiques différentes. Un incendie mettant en cause ces matières ne peut être facilement maîtrisé avec de la mousse régulière et exige l'application d'une mousse qui résiste à l'alcool. Les incendies qui se rapportent à des solvants polaires (liquides inflammables solubles dans l'eau) peuvent être difficiles à maîtriser et exigent l'application d'une plus grande quantité de mousse que les autres feux de liquides inflammables (voir les normes 11 et 11A de la NFPA/ANSI pour de plus amples renseignements). Reportez-vous à la page-guide appropriée pour déterminer quel type de mousse est recommandé. Même s'il est impossible de faire des recommandations précises au sujet des liquides inflammables qui présentent des risques de corrosion ou d'intoxication secondaires, la mousse qui résiste à l'alcool peut être efficace pour bon nombre de ces matières. Il faut composer le plus tôt possible le numéro de téléphone d'intervention d'urgence qui figure sur le document d'expédition, ou communiquer avec l'organisme d'intervention d'urgence approprié, pour obtenir les renseignements nécessaires et déterminer l'agent extincteur à utiliser. Le choix définitif de ce dernier et du mode d'utilisation est tributaire d'une foule de facteurs, comme l'endroit où l'accident s'est produit, les risques d'explosion, l'ampleur de l'incendie, les préoccupations environnementales ainsi que la disponibilité sur place d'agents et de matériel extincteurs.

### **MATIÈRES QUI RÉAGISSENT AVEC L'EAU**

On utilise parfois l'eau pour rincer les déversements et réduire ou orienter les vapeurs dans les situations où cela s'impose. Certaines des substances visées par le Guide peuvent réagir violemment, ou même exploser, au contact de l'eau. Lorsqu'elles sont en cause, envisagez de laisser le feu brûler ou de ne pas vous attaquer au déversement (sauf pour endiguer le produit pour réduire sa dispersion) tant que vous n'aurez pas obtenu les conseils techniques appropriés. Les pages-guides appropriées vous avertissent clairement de ces réactions potentiellement dangereuses. Les substances en question justifient l'obtention de conseils techniques, parce que :

- (1) l'eau qui pénètre dans un contenant qui s'est brisé ou qui fuit peut provoquer une explosion;

- (2) l'eau peut être nécessaire pour refroidir des contenants adjacents afin d'en empêcher la rupture (ou l'explosion) ou de ralentir la propagation des incendies;
- (3) l'eau peut être efficace pour atténuer la gravité d'un incident mettant en cause une matière qui réagit à l'eau, mais seulement si on peut assurer un débit suffisant pendant une longue période; et
- (4) les substances qui résultent de la réaction avec l'eau peuvent être encore plus toxiques, corrosives ou indésirables que celles qui découlent d'un incendie pour lequel on n'a pas utilisé d'eau.

Lorsque vous intervenez à la suite d'un incident mettant en cause des produits chimiques qui réagissent avec l'eau, tenez compte des conditions ambiantes comme le vent, les précipitations, l'endroit et le degré d'accessibilité, ainsi que de la disponibilité des agents nécessaires pour contrôler l'incendie ou le déversement. À cause du grand nombre de variables, la décision d'utiliser de l'eau pour combattre les incendies ou les déversements de substances qui réagissent avec l'eau doit être prise par une personne ou un organisme autorisé, par exemple le fabricant, avec qui on peut communiquer grâce au numéro de téléphone en cas d'urgence ou à l'organisme d'intervention d'urgence approprié.

## **CONTRÔLE DES VAPEURS**

Les mesures visant à limiter la quantité de vapeurs dégagées par une flaque ou une mare de liquides inflammables ou corrosifs sont une préoccupation bien réelle. Elles exigent l'utilisation de vêtements de protection appropriés, d'équipements spéciaux, d'agents chimiques appropriés et de personnels compétents. Avant d'essayer de contrôler les vapeurs, obtenez les conseils d'une personne ou d'un organisme expérimenté dans les tactiques à employer.

Il y a plusieurs façons de réduire au minimum la quantité de vapeurs qui sont dégagées d'une flaque ou d'une mare de liquides déversés, comme les mousses spéciales, les agents absorbants/adsorbants et les agents de neutralisation (neutralisants). Pour être efficace, chaque méthode de contrôle des vapeurs doit être choisie en fonction de la substance en cause, et mise en oeuvre d'une façon qui atténuera les conséquences de l'incident plutôt que de les aggraver.

Lorsqu'on connaît spécifiquement les matières impliquées, comme celles qui sont dans des usines ou des entrepôts, il est souhaitable que l'équipe d'intervenants d'urgence prenne des arrangements, au préalable, avec les exploitants de ces installations pour choisir et entreposer les agents de contrôle en question avant qu'un déversement se produise. Sur le terrain, les premiers intervenants risquent de ne pas avoir avec eux le meilleur agent de contrôle pour des vapeurs dégagées par une substance donnée. Ils ne pourront vraisemblablement se servir que de l'eau et d'un genre de mousse extinctrice quelconque. Il est donc probable qu'ils n'utiliseront que de l'eau pulvérisée. Comme l'eau sert à former un joint d'étanchéité, il faut prendre soin de ne pas agiter le déversement ou de ne pas l'étendre davantage. Les vapeurs qui ne réagissent pas avec l'eau peuvent être éloignées du site au moyen des courants d'air entourant l'eau pulvérisée. Avant d'utiliser l'eau pulvérisée ou une autre méthode sécuritaire de contrôle d'émission de vapeurs ou pour supprimer l'ignition, obtenez un avis technique basé sur l'identification spécifique du nom de produit chimique.

## **BLEVE** (Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion)

La section suivante présente, en format de deux pages, des renseignements généraux au sujet du phénomène de BLEVE ainsi qu'un tableau qui fournit d'importantes informations sécuritaires à considérer lorsque confronté à une situation qui implique des Gaz de Pétrole Liquéfiés (GPL), UN1075. Les GPLs incluent les gaz inflammables suivants: Butane, UN1011; Butylène, UN1012; Isobutylène, UN1055; Propylène, UN1077; Isobutane, UN1969; et le Propane, UN1978.

### **Quels sont les principaux dangers que présente un BLEVE ?**

Les principaux dangers posés par un BLEVE de GPL sont :

- le feu;
- le rayonnement thermique du feu;
- l'onde de choc;
- les projectiles.

Ces dangers diminuent à mesure que vous vous écartez du centre d'un BLEVE. Les dangers les plus menaçants sont les projectiles.

Cette information a été développée pour Transports Canada, l'Association canadienne des chefs de pompiers et l'Association canadienne du gaz propane par le Dr. A. M. Birk, Université Queen's, Kingston (Ontario) Canada.

Pour une vidéo présentant de l'information au sujet d'éléments de sécurité importants par rapport aux BLEVEs, veuillez visiter : <https://www.tc.gc.ca/fra/tmd/publications-menu-1238.html>. Cette vidéo peut être visionnée directement sur le site web. Pour commander une copie DVD de la vidéo veuillez nous contacter par courriel à l'adresse suivante: [TDG-RD-TMD@tc.gc.ca](mailto:TDG-RD-TMD@tc.gc.ca).

## **BLEVE – PRÉCAUTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ**

**Utilisez avec précaution.** Le tableau qui suit fournit un sommaire des caractéristiques des réservoirs, des délais critiques, des distances critiques et des débits d'eau de refroidissement pour des réservoirs de différentes capacités. Ce tableau se veut un guide pour les équipes d'intervention, mais il doit être utilisé avec discernement.

**Les dimensions des réservoirs sont approximatives** et peuvent varier en fonction de leur conception et de leur usage.

**Le délai minimal jusqu'à la défaillance** est approximatif et basé sur l'exposition de la partie d'un réservoir en bon état qui est occupée par la phase gazeuse à la **flamme intense d'un chalumeau**. Les réservoirs endommagés ou rouillés peuvent subir une défaillance précoce. La défaillance du réservoir peut survenir quelques minutes ou des heures après ce délai, tout dépendant des conditions. Ce délai est fondé sur l'hypothèse que les réservoirs ne sont équipés ni d'une barrière thermique ni d'un dispositif de refroidissement par jet d'eau.

**Le délai minimal de vidange complète** est fondé sur un feu enveloppant et sur une soupape de sûreté à pression de grosseur appropriée. Si le réservoir n'est que partiellement enveloppé par le feu, le délai de vidange augmentera (si le feu n'enveloppe que la moitié du réservoir, ce dernier prendra deux fois plus de temps à se vider). Là encore, il est présumé que le réservoir n'est équipé ni d'une barrière thermique ni d'un dispositif d'arrosage.

**Si le réservoir est équipé d'une barrière thermique ou d'un dispositif de refroidissement par jet d'eau**, les délais de défaillance et de vidange complète augmentent considérablement. Une barrière thermique peut réduire par un facteur de dix ou plus l'apport calorifique au réservoir. Il faudrait donc dix fois plus de temps pour que le réservoir se vide complètement par la soupape de sûreté.

**Le rayon de la boule de feu et le rayon d'intervention d'urgence** sont basés sur des équations mathématiques et sont approximatifs. Les valeurs fournies correspondent à une boule de feu sphérique, mais ce n'est pas toujours le cas.

**Deux rayons de sécurité sont indiqués pour l'évacuation du public.** Le rayon minimal s'applique aux réservoirs dont les morceaux seraient projetés depuis un angle d'élévation relativement faible (quelques degrés au-dessus de l'horizontale). C'est généralement le cas des réservoirs horizontaux. Le rayon d'évacuation préférable comporte une plus grande marge de sécurité puisqu'il suppose que les débris du réservoir sont projetés depuis un angle de 45 degrés par rapport à l'horizontale, ce qui pourrait mieux convenir aux cylindres verticaux.

Il est certain que ces rayons sont très vastes et peuvent être inapplicables dans une zone densément peuplée. Toutefois, il faut aussi considérer que les risques augmentent rapidement à mesure qu'on se rapproche d'une explosion de rupture (BLEVE). Il faut aussi se rappeler que c'est dans les zones situées à 45 degrés de chaque côté des extrémités du réservoir que les débris sont projetés le plus loin.

**Le débit d'eau est basé sur l'équation suivante (règle empirique) :**

**$5 (\sqrt{\text{capacité (gal.US)}}) = \text{gal.US/min requis pour refroidir le métal du réservoir.}$**

**Avertissement :** les chiffres fournis sont approximatifs et doivent être utilisés de façon extrêmement prudente. Par exemple, les délais indiqués jusqu'à la défaillance du réservoir ou jusqu'à la vidange complète par la soupape de sûreté sont typiques, mais ils peuvent varier d'une situation à une autre. Donc, ne risquez jamais de vies humaines en vous fiant à ces délais.

**ATTENTION :**

Les chiffres fournis sont approximatifs et doivent être utilisés de façon extrêmement prudente. Ces délais peuvent varier d'une situation à une autre. Des réservoirs de GPL ont subi des BLEVES en quelques minutes seulement. Donc, ne risquez jamais des vies humaines en vous fiant à ces délais.

**BLEVE  
(UTILISEZ AVEC PRÉCAUTION)**

Capacité	Diamètre	Longueur	Masse de propane	Délai minimal avant défaillance à la flamme d'un chalumeau enveloppant)	Délai approximatif jusqu'à la vidange complète (Feu enveloppant)	Rayon de la boule de feu	Rayon d'intervention d'urgence	Rayon minimal d'évacuation	Rayon d'évacuation préférable	Débit d'eau de refroidissement	
										Litres/min	USgal/min
100	0,3	1,5	40	4	8	10	90	154	307	94,6	25
400	0,61	1,5	160	4	12	16	90	244	488	189,3	50
2000	0,96	3	800	5	18	28	111	417	834	424	112
4000	1	4,9	1600	5	20	35	140	525	1050	598	158
8000	1,25	6,5	3200	6	22	44	176	661	1323	848	224
22000	2,1	6,7	8800	7	28	62	247	926	1852	1404	371
42000	2,1	11,8	16800	7	32	77	306	1149	2200	1938	512
82000	2,75	13,7	32800	8	40	96	383	1435	2200	2710	716
140000	3,3	17,2	56000	9	45	114	457	1715	2200	3539	935

## USAGE À BUT CRIMINEL OU TERRORISTE DES AGENTS CHIMIQUES/BIOLOGIQUES/RADIOLOGIQUES (CBRN)

L'information qui suit a pour but d'aider les intervenants d'urgence à effectuer une évaluation préliminaire d'une situation soupçonnée d'impliquer l'usage criminel ou terroriste des agents chimiques, biologiques ou de matières radioactives (agents CBRN). Pour les aider à évaluer la situation, une liste d'indices observables indiquant la présence et/ou l'utilisation des agents biologiques/chimiques ou de matière radioactive est fournie ci-dessous. Cette section est complétée par un tableau présentant des distances sécuritaires pour diverses menaces lorsque des incidents impliquent un engin explosif improvisé.

### **DIFFÉRENCE ENTRE UN AGENT CHIMIQUE, BIOLOGIQUE OU RADIOLOGIQUE**

Les agents chimiques et biologiques ainsi que des matières radioactives peuvent être dispersés dans l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, ou recouvrir les surfaces que nous touchons. Les méthodes de dispersion peuvent être aussi simples que l'ouverture d'un contenant, l'utilisation d'un dispositif conventionnel d'arrosage pour le jardin, ou aussi élaboré que la détonation d'un dispositif explosif improvisé.

**Incidents chimiques :** Ceux-ci se caractérisent par l'apparition rapide de symptômes médicaux (une question de minutes ou d'heures) et par des signes facilement observables (résidu coloré, feuillage mort, odeur forte, et insectes et animaux morts).

**Incidents biologiques :** Ceux-ci se caractérisent par l'apparition de symptômes en termes d'heures et de jours. Typiquement, il n'y aura aucun signe parce que les agents biologiques sont généralement inodores et incolores. Étant donné que les symptômes apparaissent avec un certain retard, la zone affectée pourrait être plus vaste en raison de la migration des individus infectés.

**Incidents radiologiques :** Les incidents radiologiques se caractérisent par l'apparition de symptômes, s'il y a lieu, après quelques jours, semaines ou même plus tard. Il n'y aura typiquement pas de signes caractéristiques parce que les matières radioactives sont généralement inodores et incolores. Un équipement spécialisé est requis afin de déterminer la dimension de la zone affectée et si le niveau de radioactivité représente un risque immédiat ou à long terme pour la santé. Étant donné que la radioactivité n'est détectable qu'avec des instruments spécialisés, la zone affectée pourrait augmenter en raison de la migration des personnes contaminées.

En tenant compte des niveaux de contamination provenant des sources les plus probables, il n'y aurait pas suffisamment de radiation générée pour provoquer la mort ou causer une maladie sérieuse. Lors d'un incident radiologique impliquant un engin explosif « bombe sale/dirty bomb », ou un Dispositif de Dispersion Radiologique (DDR), dans lesquels un explosif conventionnel est détoné afin de disperser la matière radiologique contaminante, le danger principal est causé par l'explosion elle-même. Toutefois, certaines matières radioactives dispersées dans l'air pourraient contaminer plusieurs pâtés de maison, créant par le fait même un sentiment de peur et de panique, nécessitant un processus de décontamination potentiellement coûteux.



## INDICES D'UN INCIDENT CHIMIQUE POSSIBLE

<b>Animaux, oiseaux, poissons morts</b>	Pas seulement un cas isolé d'animal tué sur la route, mais de nombreux animaux (sauvages et domestiques, petits et grands), oiseaux et poissons dans la même région.
<b>Absence d'insectes vivants</b>	S'il y a un manque d'activité normale des insectes (sur terre, dans l'air ou l'eau), il faut vérifier les surfaces de terre et d'eau, ainsi que les bordures des côtes en quête d'insectes morts. Si on est près de l'eau, il faut vérifier s'il y a des poissons ou des oiseaux aquatiques morts.
<b>Odeurs non expliquées</b>	Les odeurs peuvent varier de fruitée à un parfum de fleurs en passant par une odeur forte ou acide jusqu'à l'odeur d'ail ou de raifort ou même des noyaux d'amande amère ou de foin fraîchement coupé. Il est important de noter si une telle odeur est absolument hors contexte avec l'environnement.
<b>Nombre inhabituel de personnes mourantes ou malades (pertes massives)</b>	Des problèmes de santé y compris la nausée, la désorientation, la difficulté à respirer, les convulsions, la transpiration localisée, la conjonctivite (la rougeur de l'oeil est un symptôme des agents neurotoxiques), l'érythème (la rougeur de la peau est un symptôme des agents vésicants) et la mort.
<b>Tendance des pertes humaines</b>	Les pertes seront probablement distribuées dans la direction du vent ou si à l'intérieur, près du système de ventilation de l'air.
<b>Cloques, éruption cutanée</b>	Un certain nombre de personnes souffriront de blessures ressemblant à des cloques d'eau, des papules œdémateuses (ressemblant à des piqûres d'abeille) ou des éruptions cutanées inexplicables.
<b>Maladies dans des espaces clos</b>	Le taux des pertes variera selon que les personnes travaillaient à l'intérieur ou à l'extérieur et dépendra de l'endroit où l'agent a été relâché.
<b>Gouttelettes inhabituelles</b>	De nombreuses surfaces présenteront des gouttelettes huileuses ou une pellicule; de nombreuses surfaces d'eau auront une mince couche huileuse. (Pas de pluie récente.)
<b>Zones d'apparence anormale</b>	Pas seulement une plaque de mauvaises herbes mortes, mais des arbres, des arbustes, des buissons, des cultures vivrières, et des pelouses qui sont mortes, décolorées ou flétries. (Pas de sécheresse récente.)
<b>Nuages bas</b>	Des conditions atmosphériques de nuages bas ou de brume qui ne sont pas compatibles avec les conditions environnantes.
<b>Débris métalliques inhabituels</b>	Du matériel inexplicable, ressemblant à des bombes ou à des munitions, particulièrement s'il contient un liquide.

## INDICES D'UN INCIDENT BIOLOGIQUE POSSIBLE

- Nombre inhabituel de personnes ou d'animaux mourants ou malades** Un certain nombre de symptômes peuvent apparaître. Des pertes peuvent se produire, des heures, même des jours après qu'un incident se soit produit. Le temps requis avant de reconnaître les symptômes dépend de l'agent utilisé.
- Arrosage non planifié et inhabituel** Surtout si l'arrosage se produit à l'extérieur pendant la nuit.
- Dispositifs d'arrosage abandonnés** Les dispositifs peuvent ne pas avoir d'odeur distincte.

## INDICES D'UN INCIDENT RADIOLOGIQUE POSSIBLE

- Symboles radiologiques** Les contenants peuvent être identifiés par le symbole radiologique.
- Déchets métalliques inhabituels** Présence inexplicable de matériel semblables aux bombes ou munitions.
- Matériel émettant de la chaleur** Matériel chaud ou qui semble émettre de la chaleur sans signe apparent de source de chaleur externe.
- Matériel rayonnant** Des matières fortement radioactives peuvent émettre ou causer de la radioluminescence.
- Personnes/animaux malades** Dans un scénario très improbable, il pourrait y avoir un nombre inhabituel de personnes ou d'animaux malades ou mourants. L'incident peut faire des victimes des heures, des jours, voire des semaines après qu'il ait eu lieu. Le temps requis pour que des symptômes soient observés dépend de la matière radioactive utilisée et de la dose reçue lors de l'exposition. Des symptômes potentiels peuvent inclure des rougeurs sur la peau ou des vomissements.

## CONSIDÉRATIONS RELATIVES À VOTRE PROPRE SÉCURITÉ

Lorsque vous approchez d'un lieu pouvant mettre en cause des agents chimiques, biologiques ou des matières radioactives, la considération la plus importante est votre propre sécurité et celle des autres intervenants. Il faut mettre des vêtements de protection et des appareils respiratoires appropriés au niveau de danger en cause. Lorsqu'on soupçonne qu'un incident pourrait impliquer une matière CBRN comme arme chimique, l'utilisation de protection respiratoire de niveau CBRN approuvée par le NIOSH est fortement recommandée. Soyez conscient que la présence et l'identification des agents chimiques, biologiques ou radiologiques puissent ne pas être vérifiables, en particulier dans le cas des agents biologiques ou radiologiques. Les mesures suivantes sont valides à la fois en cas d'incident chimique, biologique ou radiologique. Les directives sont générales et ne sont pas exhaustives et la possibilité de les appliquer devrait être évaluée cas par cas.

**Stratégies d'approche et d'intervention.** Protégez-vous et soyez prudent lorsque vous approchez (réduisez le temps d'exposition et maximisez la distance qui vous sépare de l'objet qui pourrait vous mettre en danger, utilisez un abri pour vous protéger et portez de l'équipement de protection individuel et un appareil respiratoire). Identifiez et évaluez le danger en utilisant les

indices présentés plus haut. Isolez la zone et interdisez-en l'accès; toute personne pouvant avoir été contaminée devrait être isolée et décontaminée le plus tôt possible. Autant que possible, prenez des mesures afin de limiter la propagation de la contamination. Dans le cas d'un incident chimique, la disparition des odeurs de produits chimiques n'indique pas nécessairement des concentrations de vapeur réduites. Certains produits chimiques annihilent les sens en donnant une fausse sensation que le produit chimique a disparu.

Dans le cas où des indices semblent indiquer qu'une zone a été contaminée par des matières radioactives, incluant le site d'une explosion non-accidentelle, le personnel d'intervention devrait utiliser de l'équipement de détection de radioactivité qui pourrait les alerter en cas d'environnement contaminé radiologiquement et devrait avoir reçu la formation appropriée pour son utilisation. Cet équipement devrait d'ailleurs être conçu de manière à alerter les intervenants lorsqu'en présence d'un débit de dose inacceptable ou qu'une certaine dose ambiante ait été atteinte.

**Actions initiales** à considérer lors d'un incident potentiellement CBRN/Terroriste :

- Éviter l'utilisation de téléphones cellulaires, radios, etc., à l'intérieur d'une zone de 100 mètres d'un dispositif suspect.
- AVISER la police locale en contactant le 911.
- Instaurer un centre de commandement en amont du vent et en un lieu élevé par rapport au site de l'incident.
- NE PAS toucher ou déplacer des colis ou contenants suspects.
- Exercer de la prudence concernant la présence possible d'engins explosifs improvisés secondaires (EEI).
- Éviter toute contamination.
- Limiter l'accès uniquement au personnel responsable du sauvetage des victimes ou pour l'évaluation de matières ou d'engins inconnus.
- Évacuer et isoler les personnes potentiellement exposés aux marchandises dangereuses.
- Isoler les zones contaminées et sécuriser la scène pour l'analyse de la ou des matière(s).









**Mesures de décontamination.** Les intervenants d'urgence devraient suivre les procédures normales de décontamination (rincer, se déshabiller, rincer). La décontamination en masse de nombreux blessés devrait commencer le plus tôt possible en déshabillant les personnes (à nu) et en les rinçant (avec de l'eau et du savon). **Si des agents biologiques sont en cause, ou soupçonnés**, il est plus efficace de laver soigneusement et d'utiliser une brosse. **Si des agents chimiques sont soupçonnés**, la décontamination la plus importante et efficace sera celle effectuée au cours de la première ou deuxième minute. Si possible, poursuivre la décontamination en utilisant une solution à 0,5% d'hypochlorite (une part de javellisant ménager mélangé à 9 parts d'eau). **Si des agents biologiques sont soupçonnés**, un temps de contact de 10 à 15 minutes devrait être prévu avant le rinçage. La solution peut être utilisée sur les parties tendres d'une blessure, mais ne doit pas être utilisée dans les yeux ou sur les blessures ouvertes de l'abdomen, de la poitrine, de la tête ou de la colonne. Pour de plus amples informations veuillez communiquer avec les organismes indiqués dans le présent Guide.

**Pour des personnes contaminées par des matières radioactives**, déplacez ces personnes dans une zone de faible radioactivité si nécessaire. Enlevez les vêtements et placez-les dans des contenants scellés et clairement identifiés, tel qu'un sac de plastique par exemple, pour analyse future. Utilisez les méthodes de décontamination mentionnées ci-dessus mais évitez de briser la surface de la peau, par exemple par rasage ou par un brossage trop vigoureux. Une contamination radiologique externe sur la peau intacte cause rarement une exposition ou dose suffisamment élevée pour poser un risque à la fois pour la personne contaminée et pour l'intervenant d'urgence. Pour cette raison, sauf dans quelques circonstances très inhabituelles, une personne blessée qui est également contaminée radiologiquement devrait d'abord être stabilisée médicalement, en prenant soin d'éviter la propagation de la contamination, avant que des mesures de décontamination soient entreprises.

**Note:** Cette information fut développée en partie par le Ministère de la Défense Nationale du Canada, le Ministère de l'Armée américaine, Aberdeen Proving Ground et le Bureau d'Investigation Fédéral (FBI).

## NOTES

## Engin explosif improvisé (EEI) PERIMETRE DE SECURITE

Description de la menace		Potentiel explosif <sup>1</sup>	Distance d'évacuation obligatoire <sup>2</sup>	Zone de protection sur place	Distance d'évacuation préférable <sup>3</sup>
	Bombe tuyau	2,3 kg	21 m	22 - 365 m	366 m
	Attentat-suicide à la bombe	9 kg	34 m	35 - 518 m	519 m
	Valise	23 kg	46 m	47 - 563 m	564 m
	Voiture	227 kg	98 m	99 - 579 m	580 m
	Mini-fourgonnette	454 kg	122 m	123 - 731 m	732 m
	Camionnette de livraison	1 814 kg	195 m	196 - 1 158 m	1 159 m
	Camion-citerne	4 536 kg	263 m	264 - 1 554 m	1 555 m
	Semi-remorque	27 216 kg	475 m	476 - 2 834 m	2 835 m

Explosifs brisants (équivalent TNT)

<sup>1</sup> Basé sur la quantité maximale de matériel que pourrait raisonnablement contenir un contenant ou un véhicule. Variations possibles.

<sup>2</sup> Déterminé par la capacité d'un immeuble non armé de résister à des dommages sérieux ou à un effondrement.

<sup>3</sup> Déterminé par la distance de projection des éclats ou la distance à laquelle les vitres sont cassées avec chute de verre. Ces distances peuvent être réduites pour les membres du personnel portant une protection balistique. Note: les bombes tuyaux, les attentats-suicide à la bombe et les valises explosives peuvent présenter une caractéristique de fragmentation qui nécessite des périmètres de sécurité plus grands que lorsqu'une quantité d'explosifs équivalente se trouve dans un véhicule.

## Engin explosif improvisé (EEI) PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

Description de la menace	Masse/Volume de GPL <sup>1</sup>	Diamètre de la boule de feu <sup>2</sup>	Distance sécuritaire <sup>3</sup>
Petite citerne de GPL	9 kg / 19 L	12 m	48 m
Grande citerne de GPL	45 kg / 95 L	21 m	84 m
Citerne de GPL commerciale ou résidentielle	907 kg / 1 893 L	56 m	224 m
Petit camion de GPL	3 630 kg / 7 570 L	89 m	356 m
Semi-transporteur de GPL	18 144 kg / 37 850 L	152 m	608 m

GPL - butane ou propane

<sup>1</sup> Basé sur la quantité maximale de matériel que pourrait raisonnablement contenir un contenant ou un véhicule. Variations possibles.

<sup>2</sup> Supposant un mélange efficace du gaz inflammable et de l'air ambiant.

<sup>3</sup> Déterminé par les pratiques américaines de lutte contre l'incendie selon lesquelles les distances sécuritaires sont environ quatre fois plus grandes que la hauteur des flammes.  
Note: une citerne GPL remplie d'explosifs détonants nécessiterait un paramètre de sécurité beaucoup plus grand que si elle était remplie de GPL.

## GLOSSAIRE

<b>Adsorption</b>	Dans ce guide, correspond à un procédé par lequel un gaz adhère à la surface d'un support solide mais n'y pénètre pas, tel que l'adsorption des gaz sur charbon activé.
<b>AEGL(s)</b>	Acute Exposure Guideline Level(s) - Directives de seuils d'exposition aiguë, les AEGLs correspondent à des seuils limites d'exposition pour la population générale suite à une rare exposition ou « exposition unique » applicables pour des expositions en situations d'urgence de 10 minutes à 8 heures. Trois niveaux de seuils - AEGL-1, AEGL-2, AEGL-3 - sont déterminés pour cinq durées d'exposition (10 et 30 minutes, 1, 4 et 8 heures), chacun correspondant à des niveaux différents de sévérité d'effets toxiques; voir AEGL-1, AEGL-2 et AEGL-3.
<b>AEGL-1</b>	AEGL-1: concentration d'une substance chimique dans l'air (exprimée en ppm ou mg/m <sup>3</sup> ) au-dessus de laquelle la population générale, individus sensibles inclus, pourrait présenter des signes d'inconfort notable, d'irritation ou tout autre signe non-sensoriel et asymptomatique. Ces effets sont transitoires, non-invalidants et réversibles après cessation de l'exposition.
<b>AEGL-2</b>	AEGL-2: concentration d'une substance chimique dans l'air (exprimée en ppm ou mg/m <sup>3</sup> ) au-dessus de laquelle des effets irréversibles, des effets nocifs sévères ou des effets adverses à long terme pourraient être observés au sein de la population générale, individus sensibles inclus.
<b>AEGL-3</b>	AEGL-3: concentration d'une substance chimique dans l'air (exprimée en ppm ou mg/m <sup>3</sup> ) au-dessus de laquelle des effets potentiellement mortels ou des décès pourraient survenir au sein de la population générale, individus sensibles inclus.
<b>Agents biologiques</b>	Organismes vivants causant des maladies, des altérations de la santé ou la mort chez les êtres humains. Anthrax et Ebola sont des exemples d'agents biologiques. <b>(Voir page-guide 158).</b>
<b>Agents neurotoxiques</b>	Substances qui interfèrent avec le système nerveux central. L'exposition s'effectue principalement par le contact du liquide (par la peau ou les yeux) et secondairement par inhalation de la vapeur. Le Tabun (GA), Sarin (GB), Soman (GD) et VX sont des agents neurotoxiques. <b>Symptômes :</b> micropupille, mal de tête extrême, serrement de la poitrine, dyspnée, écoulement nasal, toux, salivation, assoupissement des sens, crise.



## GLOSSAIRE

<b>Agents suffocants</b>	<p>Substances qui causent des blessures physiques aux poumons. L'exposition s'effectue par inhalation. Dans des cas extrêmes, les membranes enflent et les poumons se remplissent de liquide (oedème pulmonaire). La mort provient du manque d'oxygène; d'où la notion de suffocation. Le phosgène (CG) est un agent suffocant.</p> <p><b>Symptômes</b> : irritation des yeux, du nez, de la gorge, détresse respiratoire, nausée et vomissement, brûlement de la peau exposée.</p>
<b>Agents vésicants</b>	<p>Substances qui causent des cloques sur la peau. L'exposition s'effectue par contact d'un liquide ou de vapeur avec les tissus exposés (yeux, peau, poumons). La Moutarde (H), la Moutarde distillée (HD), la Moutarde azotée (HN) et le Lewisite (L) sont des agents vésicants.</p> <p><b>Symptômes</b> : Yeux rouges, irritation cutanée, brûlure de la peau, cloques, dommages aux organes respiratoires supérieurs, toux, enrouement.</p>
<b>Autorité en matière de radioactivité</b>	<p>Comme l'indique les GUIDES 161 à 166 inclusivement, dans le cas des matières radioactives, l'Autorité en matière de radioactivité est en général un organisme d'État ou un responsable désigné par l'État. Elle a notamment pour responsabilité d'évaluer les risques radiologiques lors des opérations normales et des situations d'urgence. Si les intervenants ne connaissent pas son nom ou son numéro de téléphone et ne figure pas dans le plan d'intervention d'urgence local, ils peuvent les obtenir en s'adressant aux agences qui apparaissent à l'intérieur de la page couverture arrière du guide. Ces agences tiennent à jour une liste des autorités dans ce domaine.</p>
<b>Brûlure</b>	<p>Il s'agit d'une brûlure chimique ou d'une brûlure thermique, la première pouvant être causée par des substances corrosives, et la deuxième par des liquides cryogènes, des substances en fusion, ou des flammes.</p>
<b>Cancérogène</b>	<p>Une substance qui pourrait provoquer le cancer ou augmenter sa fréquence.</p>
<b>Catégorie A</b>	<p>Une matière infectieuse présentant un risque élevé pour la santé des personnes et/ou des animaux ou pour la santé publique. Ces matières peuvent causer des maladies graves et peuvent entraîner la mort. Des mesures préventives et des traitements efficaces pourraient ne pas être disponibles.</p>
<b>Catégorie B</b>	<p>Une matière infectieuse présentant un risque faible à modéré pour les personnes et/ou les animaux et/ou la santé publique. Ces matières sont peu susceptibles de causer des maladies graves. Des mesures préventives et des traitements efficaces sont disponibles.</p>
<b>CBRN</b>	<p>Agents de guerre chimique, biologique, radiologique ou nucléaire.</p>

## GLOSSAIRE

<b>CL50</b>	Concentration létale 50. La concentration d'une matière administrée par inhalation qui cause la mortalité chez 50% d'une population animale expérimentale pendant une période de temps spécifique (la concentration ou teneur est rapportée soit en ppm ou en mg/m <sup>3</sup> ).
<b>CO<sub>2</sub></b>	Dioxyde de carbone gazeux.
<b>Corrosion cutanée</b>	Une substance qui peut former de lésions irréversibles à la peau suite à l'exposition pour un maximum de 4 heures.
<b>Décontamination</b>	Il s'agit de l'élimination de marchandises dangereuses pour empêcher la contamination du personnel et du matériel dans la mesure nécessaire pour prévenir les effets nocifs sur la santé. Il faut toujours éviter le contact direct ou indirect avec ces marchandises; mais s'il y a contact, le personnel doit être décontaminé le plus tôt possible. Puisque les méthodes utilisées pour décontaminer les gens et le matériel diffèrent d'un produit chimique à un autre, il faut communiquer avec le fabricant de chaque produit, avec l'aide des agences qui apparaissent à l'intérieur de la page couverture arrière, pour déterminer la marche à suivre. Il faut enlever les vêtements et le matériel contaminés après les avoir utilisés, et les entreposer dans un endroit contrôlé (la zone tiède) jusqu'à ce qu'on puisse débiter les procédures de nettoyage. Dans certains cas, les vêtements et le matériel de protection ne peuvent être décontaminés et doivent être éliminés d'une façon appropriée.
<b>Densité de vapeur</b>	Poids d'un volume de vapeur ou de gaz pur (sans air) comparativement à celui d'un volume égal d'air sec à la même température et à la même pression. Une densité de vapeur inférieure à 1 indique que la vapeur est plus légère que l'air et aura tendance à s'élever. Une densité de vapeur supérieure à 1 indique que la vapeur est plus lourde que l'air et aura tendance à se tenir et se déplacer près du sol.
<b>Densité relative</b>	Rapport entre la masse d'une substance et la masse d'un même volume d'eau à une température donnée. Une substance ayant une densité relative inférieure à 1 est plus légère que l'eau; une substance ayant une densité relative supérieure à 1 est plus lourde que l'eau.
<b>Droit de passage</b>	Une zone définie sur une propriété contenant un ou plusieurs gazoducs sous haute pression.

## GLOSSAIRE

**Eau pulvérisée (brouillard)** Méthode qui consiste à distribuer de l'eau en la projetant. L'eau est diffusée finement pour permettre d'absorber une grande quantité de chaleur. Elle peut être diffusée sous la forme d'un cône dont l'angle est susceptible de varier entre 10 et 90 degrés. Les jets d'eau pulvérisée peuvent servir à éteindre ou à maîtriser un incendie, ou à assurer un écran de protection au personnel, au matériel, aux bâtiments, etc. **Cette méthode peut aussi être utilisée pour absorber, supprimer ou disperser des vapeurs. Pour ce faire, il suffit de projeter un jet d'eau pulvérisée (brouillard) plutôt qu'un jet plein, vers le nuage de vapeur.**

L'eau pulvérisée est particulièrement efficace dans le cas des liquides inflammables ou des solides volatils ayant un point d'éclair supérieur à 37,8 °C (100 °F).

Malgré les informations ci-dessus, l'eau pulvérisée peut aussi être efficace pour les liquides dont le point d'éclair est bas. Son efficacité dépend du mode d'application. Grâce à un ajustage approprié, certains incendies de déversements d'essence peuvent être éteints en ayant recours à des boyaux, pour chasser les flammes de la surface des liquides en feu. De plus, un jet d'eau pulvérisée bien dirigé peut éteindre, avec succès, des incendies mettant en cause des liquides inflammables ayant un point d'éclair élevé (ou tout autre liquide visqueux), car il crée de l'écume sur la surface, qui agit comme couverture et éteint le feu.

**EI**

Voir « Engin explosif improvisé ».

**Engin explosif improvisé**

Une bombe fabriquée à l'aide d'explosifs militaires, commerciaux ou artisanaux.

**Équipement de protection**

Il s'agit de la protection respiratoire ainsi que la protection physique de la personne. Le niveau de protection ne peut être établi sans tenir compte à la fois des vêtements de protection ainsi que des appareils pour la protection respiratoire. Ces niveaux ont été acceptés et définis par les organismes d'intervention tels que la Garde-Côtière des États-Unis, le NIOSH, et le U.S. EPA.

Niveau A : Un APRA (Appareil de Protection Respiratoire Autonome) et une combinaison entièrement étanche aux agents chimiques (résistant à la perméation).

Niveau B : Un APRA et une tenue de protection contre les projections liquides (résistant aux éclaboussures).

Niveau C : Un masque complet ou demi-masque respiratoire et un vêtement résistant aux produits chimiques (résistant aux éclaboussures).

Niveau D : Vêtement couvre-tout sans protection respiratoire.

## GLOSSAIRE

<b>ERPG(s)</b>	Directives en planification d'intervention d'urgence. Ce sont des valeurs qui ont pour objectif de fournir une estimation des plages de concentration au-dessus desquelles nous pourrions raisonnablement anticiper/observer des effets néfastes sur la santé; voir ERPG-1, ERPG-2 et ERPG-3 (Terme anglais "Emergency Response Planning Guideline(s)").
<b>ERPG-1</b>	Concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'il y ait d'effets sur leur santé autre que des effets mineurs et transitoires ou sans que ces individus perçoivent une odeur désagréable clairement définie.
<b>ERPG-2</b>	Concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'il y ait d'effets sérieux ou irréversibles sur leur santé ou sans qu'ils n'éprouvent des symptômes qui pourraient les empêcher de prendre des mesures de protection.
<b>ERPG-3</b>	Concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'ils subissent ou développent d'effets sur leur santé susceptibles de menacer leur vie.
<b>Explosion en masse</b>	Explosion massive et presque instantanée de la totalité du chargement.
<b>GE</b>	Voir « Groupe d'emballage ».
<b>Grand déversement</b>	Un déversement qui implique une quantité de plus de 208 litres pour les liquides et de plus de 300 kilogrammes pour les solides.
<b>Groupe de compatibilité</b>	<p>Lettres identifiant les explosifs jugés compatibles. La définition des Groupes de compatibilité de ce glossaire sont de type descriptif. Consultez la réglementation s'appliquant à votre juridiction au sujet des marchandises dangereuses ou des explosifs pour la description officielle de ces définitions. Les matières de la Classe 1 sont considérées comme «compatibles» lorsqu'elles peuvent être transportées ensemble sans accroître sensiblement la probabilité d'un accident ni, pour une quantité donnée, l'ampleur des effets de ce dernier.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>A Substance susceptible d'exploser ou de détoner en masse rapidement après que le feu l'ait atteint.</li><li>B Article susceptible d'exploser ou de détoner en masse rapidement après que le feu l'ait atteint.</li><li>C Substance ou article qui s'enflamme facilement et brûle violemment sans nécessairement exploser.</li><li>D Substance ou article qui peut exploser en masse (avec risque de souffle ou de projection) lorsqu'exposé à un incendie.</li></ul>

## GLOSSAIRE

- E, F Article qui peut exploser en masse lorsqu'impliqué dans un incendie.
- G Substance et article qui peuvent exploser en masse et dégager des fumées et gaz toxiques.
- H Article qui, lorsqu'impliqué dans un incendie, peut éjecter des projectiles dangereux et une épaisse fumée blanche.
- J Article qui peut exploser en masse.
- K Article qui, lorsqu'impliqué dans un incendie, peut éjecter des projectiles dangereux et des gaz toxiques.
- L Substance et article qui présentent un risque particulier et qui peuvent être activés lors d'une exposition à l'air ou à l'eau.
- N Article qui contient seulement des substances détonantes extrêmement insensibles. Elles ne démontrent qu'un faible risque de détonation ou de propagation accidentelle.
- S Substance ou article emballé qui, en cas de déclenchement accidentel, produit des effets qui sont normalement restreints au voisinage immédiat du colis.

### **Groupe d'emballage**

Le Groupe d'Emballage (GE) est assigné aux marchandises dangereuses selon le niveau de danger des matières.

GE I : Danger majeur

GE II : Danger moyen

GE III : Danger mineur

### **Hémotoxiques sanguins**

Substances qui blessent une personne en interférant avec les cellules respiratoires (l'échange d'oxygène et de dioxyde de carbone entre le sang et les tissus). Le cyanure d'hydrogène (AC) et le chlorure de cyanogène (CK) sont des hémotoxiques sanguins.

**Symptômes:** détresse respiratoire, mal de tête, assoupissement des sens, crise, coma.

### **Immiscible**

Dans ce guide, indique une matière qui ne se mélange pas facilement avec l'eau.

### **Irritation cutanée**

Une substance qui peut former des lésions réversibles à la peau suite à l'application pour un maximum de 4 heures.

## GLOSSAIRE

<b>Jet d'eau (Jet plein)</b>	Méthode qui consiste à projeter de l'eau sous pression par l'extrémité d'un boyau, pour assurer une grande force de pénétration. Elle est efficace lorsqu'environ 90 pourcent de l'eau passe par un cercle imaginaire de 38 centimètres de diamètre au point de rupture. Les jets pleins projetés à l'aide de boyaux sont souvent utilisés pour refroidir les citernes (éviter la surchauffe) et tout autre matériel lors des incendies de liquides inflammables, ou pour chasser les déversements en feu de points dangereux. Toutefois, les jets pleins, lorsque l'eau n'est pas projetée efficacement, ne font que propager les incendies s'ils sont dirigés vers des contenants ouverts de liquides inflammables ou combustibles.
<b>Liquide combustible</b>	Liquide dont le point d'éclair est supérieur à 60 °C (140 °F) et inférieur à 93 °C (200 °F). Les États-Unis autorisent la reclassification des liquides inflammables, ayant un point d'éclair variant de 38 °C (100 °F) à 60 °C (140 °F) comme des liquides combustibles.
<b>Liquide cryogène</b>	Un gaz liquéfié, réfrigéré, qui possède un point d'ébullition inférieur à -90 °C (-130 °F) à la pression atmosphérique.
<b>Liquide inflammable</b>	Liquide ayant un point d'éclair inférieur ou égal à 60 °C (140 °F).
<b>Liquide réfrigéré</b>	Voir « Liquide cryogène ».
<b>Matière comburante</b>	Produit chimique qui fournit son propre oxygène et facilite l'inflammation d'autres matières combustibles.
<b>Matières réagissant au contact de l'eau</b>	Substances produisant des gaz toxiques en quantité importante au contact de l'eau.
<b>mg/m<sup>3</sup></b>	Milligrammes d'une matière par mètre cube d'air.
<b>Miscible</b>	Dans ce guide, indique une matière qui se mélange facilement avec l'eau.
<b>mL/m<sup>3</sup></b>	Millilitres d'une matière par mètre cube d'air (1 mL/m <sup>3</sup> égale 1 ppm).
<b>Mousse antialcool</b>	Mousse résistante à l'alcool; cette mousse résiste aussi aux autres produits chimiques «polaires», tels que les cétones et les esters qui peuvent décomposer d'autres types de mousse.
<b>Mutagène</b>	Un agent susceptible d'augmenter la fréquence de mutation dans les tissus cellulaires et/ou les organismes. Mutation signifie un changement permanent affectant la quantité ou la structure du matériel génétique d'une cellule.

## GLOSSAIRE

<b>Narcotique</b>	Une substance qui provoque une dépression du système nerveux central produisant des effets tels que la somnolence, diminution de la vivacité d'esprit, diminution de la vigilance, perte de réflexes, le manque de coordination et le vertige. Ces effets peuvent aussi se manifester comme maux de tête ou nausées sévères, et peuvent entraîner des troubles du jugement, des étourdissements, de l'irritabilité, de la fatigue, des troubles de la mémoire, une diminution de la perception, de la coordination, et du temps de réaction, ou une somnolence.
<b>Nocifs</b>	Dans ce guide, indique qu'une matière peut être dommageable pour la santé ou le bien-être physique.
<b>n.s.a.</b>	Non-spécifié autrement. Les entrées utilisant cette description renvoient à des termes génériques, comme « liquides corrosifs, n.s.a. », ce qui signifie que le véritable nom chimique de ce liquide corrosif ne paraît pas dans la liste du règlement, de sorte qu'un terme générique doit être utilisé pour décrire le produit sur les documents d'expédition. (n.o.s. en anglais, " <i>not otherwise specified</i> ")
<b>Oedème</b>	Accumulation d'une quantité excessive de fluide dans les cellules et les tissus. Un oedème du poumon est un engorgement des alvéoles pulmonaires, notamment par suite de l'inhalation d'un gaz corrosif.
<b>P</b>	Voir « Polymérisation ».
<b>Petit déversement</b>	Un déversement qui implique une quantité de 208 litres ou moins pour les liquides et de 300 kilogrammes ou moins pour les solides.
<b>pH</b>	Il s'agit d'une valeur qui représente le taux d'acidité ou d'alcalinité d'une solution d'eau. L'eau pure a un pH de 7. Une solution ayant un pH inférieur à 7 est acide, et une solution acide dont le pH est de 1 est extrêmement acide. Un pH supérieur à 7 indique que la solution est alcaline, et un pH de 14, qu'elle est extrêmement alcaline. Les acides et les alcalis (bases) passent communément pour corrosifs.
<b>PIH</b>	Toxique par inhalation. Ce terme est utilisé pour décrire les gaz et les liquides volatils qui sont toxiques lorsqu'ils sont inhalés (Terme anglais "Poison Inhalation Hazard") (même chose que TIH).
<b>PMSA</b>	Pression maximale de service admissible. La pression interne maximale autorisée qu'un réservoir peut expérimentée au cours des opérations normales. (Le terme anglais est MAWP).
<b>Point d'éclair</b>	Température la plus basse à laquelle un liquide ou un solide dégage de la vapeur ayant une concentration telle que lorsque cette vapeur se mélange avec l'air près de la surface du liquide ou du solide, il se forme un mélange inflammable. Par conséquent, plus le point d'éclair est bas, plus le produit est inflammable.
<b>Polaire</b>	Voir « Miscible »

## GLOSSAIRE

<b>Polymérisation</b>	Une réaction chimique qui évolue souvent de la chaleur et de la pression. Une fois initiée, la réaction est accélérée par la chaleur qu'elle produit. L'accumulation incontrôlée de la chaleur et de la pression peut provoquer un incendie ou une explosion, ou peut rompre des contenants fermés. La lettre (P) suivant un numéro de page-guide dans les pages à bordure jaune et à bordure bleue correspond à une matière qui peut se polymériser violemment sous des conditions de haute température ou suite à la contamination par d'autres produits. Le (P) est également utilisé pour identifier les matières qui ont un potentiel accru pour la polymérisation en l'absence d'un inhibiteur, comme peut être le cas lorsque l'inhibiteur devient épuisé dans des situations d'accidents.
<b>Poudre chimique</b>	Préparation conçue pour combattre les incendies mettant en cause des liquides inflammables, des matières pyrophoriques et du matériel électrique. Les préparations les plus communes contiennent du bicarbonate de soude ou du bicarbonate de potassium.
<b>ppm</b>	Partie par million (1 ppm égale 1 mL/m <sup>3</sup> ).
<b>Pression de vapeur</b>	Pression à laquelle un liquide et sa vapeur sont en équilibre à une température donnée. Un liquide dont la pression de vapeur est élevée s'évapore plus rapidement.
<b>Produits de décomposition</b>	Produits de la désagrégation chimique ou thermique d'une substance.
<b>Protection sur place (mise à l'abri)</b>	Les gens devraient se réfugier à l'intérieur d'un bâtiment et demeurer à l'intérieur jusqu'à ce que le danger soit éliminé. <b>La protection sur place (mise à l'abri) est utilisée lorsque l'évacuation du public causerait plus de risque que de permettre aux gens de rester où ils se trouvent, ou lorsqu'une évacuation ne peut pas être effectuée.</b> Les gens à l'intérieur des bâtiments doivent être avertis de <b>fermer toutes les portes et fenêtres et d'éteindre tous les systèmes de ventilation, de chauffage et de refroidissement.</b> La protection sur place (mise à l'abri) peut ne pas être la meilleure option si (a) les vapeurs sont inflammables; (b) si le délai pour le gaz à être éliminé de la zone est prolongé; ou (c) si les bâtiments ne peuvent pas être fermés hermétiquement. Les véhicules peuvent offrir une protection limitée pendant une courte période si les fenêtres sont fermées et les systèmes de ventilation sont éteints. Les véhicules ne sont pas aussi efficaces que les bâtiments pour la protection sur place.
<b>Pyrophorique</b>	Se dit d'une substance qui s'enflamme spontanément et immédiatement au contact de l'air (ou de l'oxygène).
<b>Radioactivité</b>	Propriété de certaines substances d'émettre des radiations invisibles et potentiellement nocives.



## GLOSSAIRE

<b>Sensibilisant cutané</b>	Une substance qui peut provoquer une réaction allergique suite à un contact avec la peau.
<b>Sensibilisant des voies respiratoires</b>	Une substance qui peut provoquer, lorsqu'elle est inhalée, une hypersensibilité des voies respiratoires.
<b>Sensible à l'eau</b>	Substance qui peut générer des produits de décomposition inflammables et/ou toxiques au contact de l'eau.
<b>TIH</b>	Toxique par inhalation. Ce terme est utilisé pour décrire les gaz et les liquides volatils qui sont toxiques lorsqu'ils sont inhalés (terme anglais "Toxic Inhalation Hazard") (même chose que PIH).
<b>V</b>	Concentration de vapeur saturée dans l'air d'une matière en mL/m <sup>3</sup> (volatilité) à 20°C et pression atmosphérique normale.
<b>Viscosité</b>	Résistance d'un liquide au flux ou à la friction interne. Cette caractéristique est importante puisqu'elle permet de déterminer à quelle vitesse ce produit chimique s'écoulera par un trou dans un contenant ou une citerne.
<b>Zone chaude</b>	Zone immédiate d'un accident mettant en cause des marchandises dangereuses, qui s'étend assez loin pour protéger le personnel qui se trouve à l'extérieur de ses limites contre les effets nocifs des marchandises déversées. On l'appelle aussi «zone d'exclusion», «zone rouge» ou «zone restreinte» dans d'autres documents. (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA472)
<b>Zone froide</b>	Zone dans laquelle se trouvent le poste de commande et les autres installations de soutien jugées nécessaires pour maîtriser la situation. Elle est aussi appelée «zone propre», «zone verte» ou «zone de soutien» dans d'autres documents. (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA472)
<b>Zone tiède</b>	Zone se trouvant entre la zone froide et la zone chaude. Zone de décontamination du personnel et du matériel, où a lieu le soutien de la zone chaude. Elle comprend les points de contrôle du corridor d'accès, et aide ainsi à freiner la contamination. Elle est aussi appelée «zone de décontamination», «zone de réduction de la contamination», «zone jaune» ou «zone à accès limité». (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA472)
<b>Zones de contrôle</b>	Zones désignées sur les lieux d'un accident d'après les niveaux de sécurité et de danger. De nombreux termes servent à décrire ces zones de contrôle, mais aux fins du présent guide, celles-ci sont définies comme étant les zones chaudes/exclusion/restreinte/rouge, les zones tièdes/décontamination/accès limité/jaune et les zones froides/propre/soutien/verte. (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA472)

## GLOSSAIRE

### Zones de danger par inhalation

- ZONE DANGEREUSE A :** Gaz : CL50 égale ou inférieure à 200 ppm,  
Liquide : V supérieur ou égal à 500 CL50  
et CL50 égale ou inférieure à 200 ppm,
- ZONE DANGEREUSE B :** Gaz : CL50 supérieure à 200 ppm  
et inférieure ou égale à 1000 ppm,  
Liquide : V supérieur ou égal à 10 CL50;  
CL50 inférieure ou égale à 1000 ppm, et  
les critères pour Danger par Inhalation  
Zone A ne sont pas rencontrés,
- ZONE DANGEREUSE C :** CL50 supérieure à 1000 ppm et  
inférieure ou égale à 3000 ppm,
- ZONE DANGEREUSE D :** CL50 supérieure à 3000 ppm et  
inférieure ou égale à 5000 ppm.

## **DONNÉES CONCERNANT LA PUBLICATION**

Le Guide des mesures d'urgence 2016 (GMU2016) a été rédigé par le personnel de Transports Canada, du Département des Transports des États-Unis et du Secrétariat des Communications et des Transports du Mexique, avec l'aide de nombreuses personnes intéressées du gouvernement et de l'industrie incluant la collaboration de CIQUIME de l'Argentine. Les auteurs originaux du GMU sont Michel Cloutier de Transports Canada et George Cushmac du Département des Transports des États-Unis. Les services d'impression et de publication sont fournis par l'Administration des pipelines et des matières dangereuses (PHMSA) par Outreach, Training, and Grants Division.

Le GMU2016 se fonde sur les précédents guides de mesures d'urgence de Transports Canada, du Département des Transports des États-Unis et du Secrétariat des Communications et des Transports du Mexique. Le GMU2016 est publié en trois langues : le français, l'anglais et l'espagnol. Le Guide des mesures d'urgence a été traduit et imprimé en plusieurs autres langues incluant le chinois, l'allemand, l'hébreu, le japonais, le portugais, le coréen, le hongrois, le polonais, le turc et le thaï.

Nous encourageons tout pays désirant traduire ce guide à nous contacter par l'entremise des sites Internet ou des numéros de téléphones fournis ci-dessous.

## **DISTRIBUTION DU PRÉSENT GUIDE**

L'objectif premier est de placer une copie du GMU2016 dans chaque véhicule de service public d'urgence et, à cette fin, de le distribuer aux autorités fédérales, d'État, provinciales et locales en matière de sécurité publique. La distribution du présent guide se fait grâce à la coopération volontaire d'un réseau d'organismes-clés. Les organismes de service d'urgence qui n'ont pas encore reçu des copies du GMU2016 doivent communiquer avec le centre de distribution de leur pays, de leur État ou de leur province. Aux États-Unis, on peut se procurer des renseignements concernant le centre de distribution le plus près auprès du Hazardous Materials Safety Web Site au <http://phmsa.dot.gov/hazmat/outreach-training/erg> ou téléphoner au 202-366-4900. Au Canada, communiquer avec CANUTEC, au 613-992-4624, ou par Internet au <http://www.tc.gc.ca/canutec> pour obtenir des renseignements. Au Mexique, appeler le SCT au +52 55-50-11-92-20, 55-50-11-92-40 ou 55-50-11-92-70, également par courrier électronique à [iflores@sct.gob.mx](mailto:iflores@sct.gob.mx). En Argentine, appeler CIQUIME au +54-11-4611-2007, par Internet au site <http://www.ciquime.org.ar>, ou par courrier électronique à [gre2016@ciquime.org.ar](mailto:gre2016@ciquime.org.ar)

## **REPRODUCTION ET REVENTE**

Les copies du GMU2016 fournies gratuitement aux pompiers, aux policiers et aux autres services d'urgence ne doivent pas être revendues. Le GMU2016 (PHH50-ERG2016) peut être reproduit sans autorisation en autant que les conditions suivantes soient respectées:

Les noms et les sceaux des gouvernements participants ne peuvent être reproduits sur une copie de ce document à moins que la copie n'en reproduise le contenu intégral (texte, présentation et couleurs) avec exactitude et sans modification. De plus, le nom et l'adresse de l'éditeur doivent apparaître en entier en quatrième de couverture de chaque copie.

Nous sollicitons les commentaires constructifs concernant le GMU2016, notamment en ce qui concerne son utilité lors des incidents liés à la manutention des marchandises dangereuses. Faire parvenir ces commentaires aux adresses suivantes:

**Au Canada :**

Directeur, CANUTEC  
Transport des marchandises dangereuses  
Transports Canada  
Ottawa (Ontario)  
Canada K1A 0N5  
Téléphone: 613-992-4624 (renseignements)  
Télécopieur: 613-954-5101  
Courrier électronique: canutec@tc.gc.ca

**Aux États-Unis :**

U.S. Department of Transportation  
Pipeline and Hazardous Materials Safety Research Administration  
Outreach, Training, and Grants Division (PHH-50)  
Washington, DC 20590-0001  
Téléphone: 202-366-4900  
Télécopieur: 202-366-7342  
Courrier électronique: ERGComments@dot.gov

**Au Mexique :**

Secretaría de Comunicaciones y Transportes  
Dirección General de Autotransporte Federal  
Dirección General Adjunta de Normas y Especificaciones  
Técnicas y de Seguridad en el Autotransporte  
Calzada de las Bombas No. 411-2 piso,  
Col. Los Girasoles,  
Delegación Coyoacán,  
Código Postal 04920,  
México D.F.  
Téléphone: +52 55-50-11-92-20, 55-50-11-92-40 y 55-50-11-92-70

**En Argentine :**

Centre d'Information pour Urgences Chimiques (CIQUIME)  
Juan Bautista Alberdi 2986  
C1406GSS Buenos Aires, Argentine  
Téléphone: +54-11-4611-2007 Télécopieur: +54-11-4613-3707  
Courrier électronique: gre2016@ciquime.org.ar

En général, le Guide des mesures d'urgence est révisé et publié régulièrement tous les quatre ans. Cependant, dans le cas où une erreur importante, une omission ou un changement de connaissance se seraient produits, des instructions spéciales pour modifier le Guide (soit à l'encre, avec un collant, ou au moyen d'un supplément) seraient émises.

Les utilisateurs de ce Guide devraient vérifier à intervalle régulier (environ tous les 6 mois) pour s'assurer d'avoir la dernière version du Guide. Les changements devraient être notés ci-dessous. Veuillez communiquer avec:

**DOT/PHMSA**

<http://phmsa.dot.gov/hazmat/outreach-training/erg>

**TRANSPORTS CANADA**

<https://www.tc.gc.ca/fra/canutec/menu.htm>

**CIQUIME**

<http://www.ciquime.org.ar>

Ce Guide contient les changements datés du:

---

---

---

# CENTRES DE NOTIFICATION D'URGENCE AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

## **CANADA**

### 1. CANUTEC

**CANUTEC** est le **Centre canadien d'urgence transport** et relève de la Direction générale du transport des marchandises dangereuses de Transports Canada.

**CANUTEC** offre un service national de consultation bilingue (anglais-français), et il est doté de scientifiques professionnels qui ont l'expérience et la formation nécessaires pour interpréter les renseignements techniques et donner des conseils en matière d'intervention d'urgence.

**En cas d'urgence, on peut joindre CANUTEC en composant le  
1-888-CANUTEC (226-8832) ou à frais virés le 613-996-6666 (24 heures par jour).  
\*666 cellulaire (Étoile 666, Canada seulement)**

En dehors des situations d'urgence, veuillez utiliser la ligne d'information en composant le 613-992-4624 (24 heures par jour).

### 2. ORGANISMES PROVINCIAUX / TERRITORIAUX

On peut obtenir de **CANUTEC** les renseignements techniques et les mesures d'urgence nécessaires, mais des règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux exigent que les incidents mettant en cause des marchandises dangereuses soient signalés à certaines autorités.

La liste suivante d'organismes provinciaux / territoriaux est fournie pour votre commodité.

<b>Province</b>	<b>Autorité compétente ou numéros de téléphone en cas d'urgence</b>
Alberta .....	Police locale et l'Autorité Provinciale 1-800-272-9600 ou 780-422-9600
Colombie-Britannique .....	Police locale et l'Autorité Provinciale 1-800-663-3456
Île-du-Prince-Édouard .....	Police locale ou 1-800-565-1633
Manitoba .....	Autorité Provinciale 204-945-4888 et la Police locale ou corps de pompiers, tel qu'approprié
Nouveau-Brunswick .....	Police locale ou 1-800-565-1633
Nouvelle-Écosse .....	Police locale ou 1-800-565-1633
Nunavut .....	Police locale et 867-920-8130
Ontario .....	Police locale
Québec .....	Police locale
Saskatchewan .....	Police locale ou 1-800-667-7525
Terre-Neuve et Labrador .....	Police locale et 709-772-2083
Territoire du Yukon .....	867-667-7244
Territoires du Nord-Ouest .....	867-920-8130

## NOTE :

1. L'organisme fédéral concerné doit être avisé dans le cas d'un accident ferroviaire, aérien ou maritime.
2. Le détachement de la police locale le plus rapproché doit être avisé lorsque des explosifs ou des matières radioactives ou infectieuses sont égarés, perdus ou volés.
3. **CANUTEC doit être avisé:**
  - a. lorsque des marchandises dangereuses (autres que la classe 9) sont perdues, volées ou pour toute autre atteinte illicite à celles-ci;
  - b. lors d'un incident mettant en cause des matières infectieuses;
  - c. lors d'une fuite accidentelle d'un cylindre qui a subi une rupture catastrophique;
  - d. lors d'un incident où les documents d'expédition portent le numéro de téléphone d'urgence de **CANUTEC**, soit le 1-888-CANUTEC (226-8832) ou 613-996-6666; ou
  - e. un incident de marchandises dangereuses qui implique un véhicule ferroviaire, un navire, un aéronef, un aéroport ou une installation de fret aérien.

## PLANS D'INTERVENTION D'URGENCE (s'applique au Canada seulement)

Un PIU ou Plan d'intervention d'urgence est un plan approuvé qui décrit ce qui doit être fait en cas d'un accident de transport impliquant certaines marchandises dangereuses à risque plus élevé. Le PIU est exigé par le *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses* pour les marchandises dangereuses qui requièrent une expertise et des équipements d'intervention spéciaux pour intervenir en cas d'incident. Le plan a pour but d'aider les intervenants d'urgence locaux en mettant à leur disposition, sur les lieux d'un incident, des experts techniques et du personnel d'intervention d'urgence spécialement formé et équipé.

Le PIU décrira les capacités d'intervention spécialisées, les équipements et les procédures d'intervention qui seront utilisés pour appuyer une intervention en cas d'incidents impliquant des marchandises dangereuses à risque élevé. Le plan traitera également de la préparation aux situations d'urgence, ce qui comprend la formation du personnel, les exercices d'intervention et l'entretien des équipements. Les PIU sont en supplément aux plans du transporteur et ceux des autorités locales et provinciales, et doivent être intégrés aux activités d'autres organismes afin de contribuer à l'atténuation des conséquences d'un accident.

Pour les expéditions qui exigent un PIU, le numéro du PIU et le numéro de téléphone pour activer le PIU seront inclus sur le document d'expédition. Si des informations supplémentaires sont nécessaires, ou pour déterminer si le produit impliqué dans une urgence exige un PIU, contacter **CANUTEC**.

**CANUTEC peut être rejoint en composant le  
1-888-CANUTEC (226-8832) ou à frais virés le 613-996-6666 (24 heures par jour).  
\*666 cellulaire (Étoile 666, Canada seulement)**

**Le NATIONAL RESPONSE CENTER (NRC)**

Le NRC, exploité par la Garde côtière des États-Unis, reçoit les rapports requis lorsque des matières ou des substances dangereuses sont déversées. Après avoir été avisé d'un incident, le NRC avise immédiatement le coordonnateur fédéral approprié et les organismes fédéraux concernés. La loi fédérale exige que quiconque pollue l'environnement en laissant échapper une quantité signalable de substance dangereuse (y compris du pétrole susceptible de contaminer la nappe phréatique) ou une matière reconnue comme un polluant marin doit aviser **immédiatement** le NRC. Lorsqu'il y a un doute quant à savoir si la quantité libérée atteint les niveaux auxquels la déclaration est obligatoire, il faut communiquer avec ce dernier.

**TÉLÉPHONEZ AU NRC** (24 heures par jour)

**EN COMPOSANT LE 1-800-424-8802**

(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)

**202-267-2675** dans le District de Columbia

Le fait d'avoir contacté le numéro de téléphone d'urgence CHEMTREC®, CHEMTEL, INC., INFOTRAC ou 3E COMPANY en cas d'urgence ne suffit pas à remplir l'obligation réglementaire de contacter le NRC.



## NOTES

## **ORGANISMES D'INTERVENTION D'URGENCE**

### **MEXIQUE**

- 1. CENACOM**  
01-800-00-413-00 dans la République du Mexique  
Pour les appels effectués de Mexico City et la zone métropolitaine:  
**5128-0000**  
Pour les appels d'autres provenances:  
**01-55-5128-0000 postes 36469, 36470, 36471, 36472, 37807, 37808, 37809, 37810, 37811, 37812**
- 2. CONASENUSA**  
01-800-11-131-68 Sans frais d'interurbain dans la République du Mexique 24 heures, 365 jours
- 3. SETIQ**  
01-800-00-214-00 dans la République du Mexique  
Pour les appels effectués de Mexico City et la Région Métropolitaine  
**5559-1588**  
Pour les appels d'autres provenances:  
**+52-55-5559-1588**

### **ARGENTINE**

- 1. CIQUIME**  
**0-800-222-2933**  
(Pour la République de l'Argentine)  
**+54-11-4611-2007** Pour les appels d'autres provenances  
(Les appels à frais virés sont acceptés)

### **BRÉSIL**

- 1. PRÓ-QUÍMICA**  
**0-800-118270**  
(Sans frais d'interurbain au Brésil)  
**+55-19-3833-5310** Pour les appels d'autres provenances  
(Les appels à frais virés sont acceptés)

### **COLOMBIE**

- 1. CISPROQUIM**  
**01-800-091-6012** en Colombie  
Pour les appels de Bogota, Colombie, **288-6012**  
Pour les appels d'autres provenances, **+57-1-288-6012**

### **CHILI**

- 1. CITUC QUÍMICO**  
**2-2247-3600** Pour la République de Chili  
**+56-2-2247-3600** Pour les appels d'autres provenances

# ORGANISMES D'INTERVENTION D'URGENCE

## CANADA

### 1. CANUTEC

**1-888-CANUTEC (226-8832) ou 613-996-6666**

(Les appels à frais virés sont acceptés)

**\*666 (Étoile 666) cellulaire** (Canada seulement)

## ÉTATS-UNIS

### 1. CHEMTREC®

**1-800-424-9300**

(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)

**703-527-3887** (Pour les appels d'autres provenances;

les appels à frais virés sont acceptés)

### 2. CHEMTEL, INC.

**1-888-255-3924**

(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, Porto Rico, les Îles Vierges U.S. et au Canada)

**813-248-0585** (Pour les appels d'autres provenances;

les appels à frais virés sont acceptés)

### 3. INFOTRAC

**1-800-535-5053**

(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)

**352-323-3500** (Pour les appels d'autres provenances;

les appels à frais virés sont acceptés)

### 4. 3E COMPANY

**1-800-451-8346**

(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)

**760-602-8703** (Pour les appels d'autres provenances;

les appels à frais virés sont acceptés)

Les services d'information d'urgence décrits ci-dessus ont effectué une demande pour apparaître dans le présent guide et ont accepté de fournir de l'information à quiconque en ferait la demande. Ils tiennent une liste à jour des administrations de chaque état ainsi que l'administration fédérale qui fournissent des renseignements et de l'aide technique en cas d'incidents mettant en cause des matières radioactives.

### 5. ENVOIS MILITAIRES

**703-697-0218 - Explosifs / munitions**

(Les appels à frais virés sont acceptés)

**1-800-851-8061 - Toute autre marchandise dangereuse**

### 6. CENTRE ANTIPOISON (ÉTATS-UNIS seulement)

**1-800-222-1222** (appel gratuit aux États-Unis)

Un guide destiné aux premiers intervenants sur les mesures d'urgence au cours de la phase initiale d'un **incident de transport mettant en cause des marchandises dangereuses**

**CE DOCUMENT NE SERT PAS DE GUIDE DE CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES OU POUR GÉNÉRER DES DOCUMENTS DE SÉCURITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL POUR DES PRODUITS CHIMIQUES**

## **NON DESTINÉ À LA VENTE**

**Ce document est distribué gratuitement aux organismes chargés de la sécurité publique par le Département des Transports des États-Unis et Transports Canada. Cette copie ne peut être vendue par des distributeurs commerciaux.**



U.S. Department of Transportation  
**Pipeline and Hazardous Materials  
Safety Administration**

<http://phmsa.dot.gov/hazmat>



Transports  
Canada

Transport  
Canada

<http://www.tc.gc.ca/TMD>

**SCT**

SECRETARÍA DE  
COMUNICACIONES  
Y TRANSPORTES



<http://www.sct.gob.mx>